

Projet d'agglo

franco-valdo-genevois



Les politiques de services dans le cadre du Projet d'agglomération

**Un état des lieux
des fiches actions
2007-2011**

JUIN 2012



Annexe 8

Les politiques de services dans le cadre du Projet d'agglomération

Un état des lieux des fiches actions



Auteurs :
Service des affaires extérieures du Canton de Genève

Avec l'appui de :
Secrétariat général du CRFG
Secrétaires des commissions et animateurs des groupes de travail du CRFG
Equipe du Projet d'Agglomération

Texte rédigé par :
Hervé Genoud





Avertissement

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^{ème} génération est constitué des documents suivants :

> **Charte 2012 du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois**
Engagement politique des partenaires

> **Rapport d'accompagnement - synthèse du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 2012**

> **Huit annexes :**

- Diagnostic
- Projet paysage 2012
- Schéma d'agglomération 2012
Urbanisation, mobilité, paysage et environnement
- Mesures du Projet d'agglomération 2012
Urbanisation, mobilité, paysage et environnement
- Evaluation des mesures et critères d'efficacité
- Evaluation environnementale stratégique
- Rapport de mise en œuvre du Projet d'agglomération 2007
- Politiques de services dans le cadre du Projet d'agglomération



Table des matières

Introduction	5
Formation	7
Social	25
Santé	29
Culture	49
Economie	61
Agriculture	85
Logement	107
Environnement	133
Données géographiques et statistiques	171
Mobilité	191
Coopération métropolitaine	223
Sécurité publique et protection de la population	233
Annexes	239
Sigles et abréviations	299





INTRODUCTION

La mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA) s'articule autour de deux axes : la démarche spatiale du Schéma d'agglomération et les « politiques de services ».

Ces dernières viennent ainsi renforcer l'aménagement territorial et correspondent à des prestations publiques importantes pour la qualité de vie du bassin transfrontalier. Elles sont issues principalement des travaux des différentes commissions thématiques du Comité régional franco-genevois (CRFG).

Les travaux à conduire en matière de politiques de services ont été détaillés, sous forme de fiches actions, dans un rapport annexé à la Charte du PA de première génération signée en 2007 (« Cahier annexe no 7 - Mise en œuvre du Projet d'agglomération. Programme de travail et fiches actions »). Ces fiches ont été regroupées en 11 thématiques : formation, social, santé, culture, économie, agriculture, logement, environnement, urbanisation, mobilité et coopération métropolitaine.

Le présent document reprend les fiches actions déclinées en 2007 dans le but de :

- > dresser un état des lieux du travail réalisé depuis la signature de la Charte du PA
- > établir un programme des démarches restant à mener dans le cadre de chaque action.

Pour chaque thématique, une introduction rappelle les objectifs de la démarche, résume les actions menées et annonce des axes de travail pour le PA de deuxième génération (PA 2). De plus, elle présente - de manière extrêmement synthétique - les actions transfrontalières qui n'ont pas fait l'objet d'une fiche action spécifique. Dans les domaines de la formation, de la culture, de l'économie et de la mobilité, de nombreux projets ont, en effet, été menés par les commissions thématiques du CRFG en dehors du cadre des fiches actions établies en 2007.

La sécurité publique et la protection de la population n'ont pas été inscrites parmi les thématiques du PA de première génération (PA 1) et ne faisaient donc pas l'objet de fiches-actions spécifiques. Elles revêtent néanmoins un aspect très important et jouent un rôle croissant dans la qualité de vie des habitants. C'est pourquoi le dernier chapitre de ce document présente la coopération transfrontalière en matière de sécurité publique et civile.

Dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et du logement, de nouvelles fiches actions ont été établies pour le Projet d'agglomération de deuxième génération. Elles sont jointes à ce document.

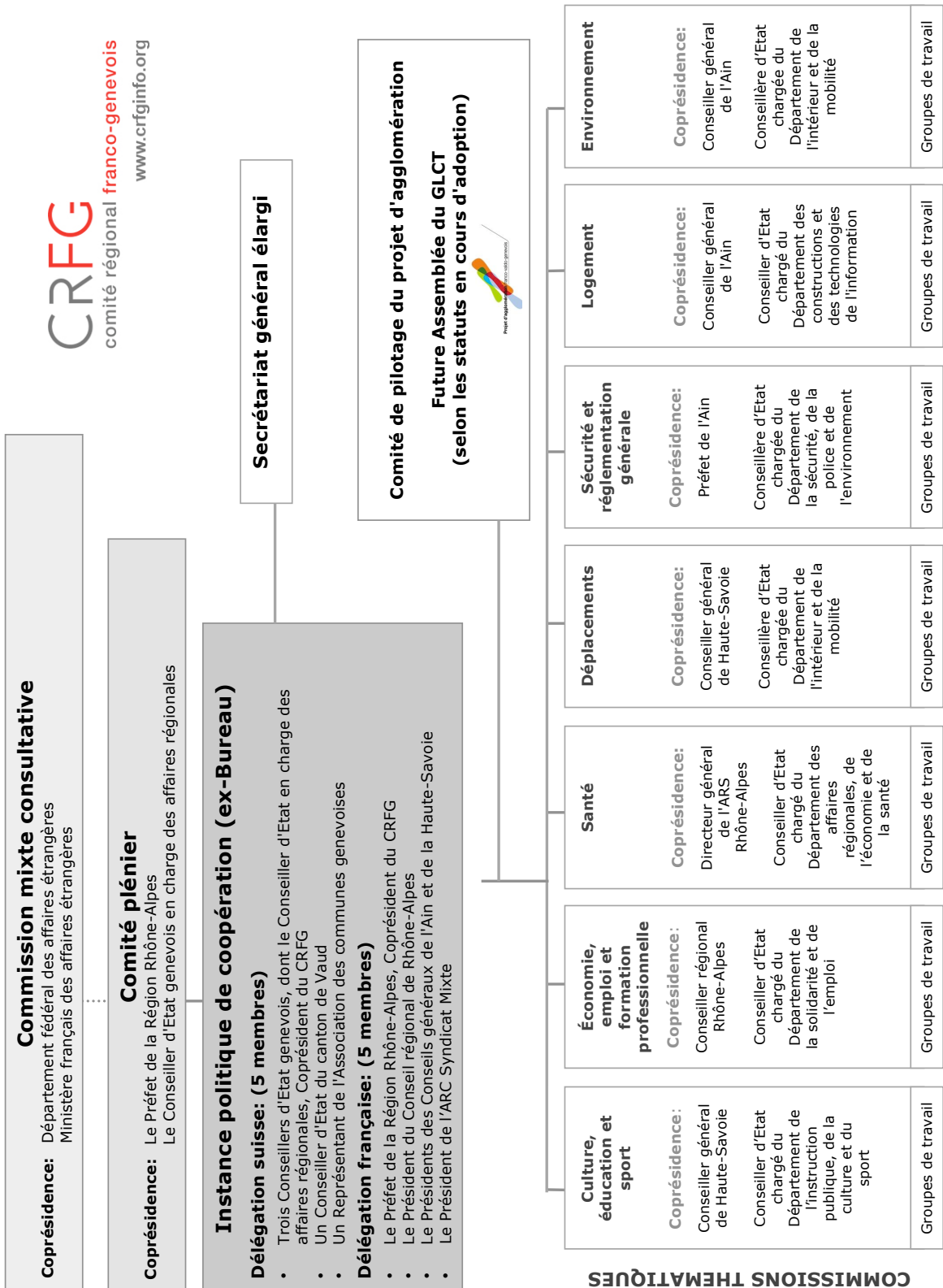
L'expression « politiques de services » employée dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois renvoie aux « prestations publiques » selon la terminologie suisse.

Dans ce document, le domaine « urbanisation » a été rebaptisé « Données géographiques et statistiques », les fiches actions s'y référant portant sur des données liées à l'aménagement, à l'analyse et à la connaissance du territoire.





CRFG
comité régional franco-genevois
www.crfginfo.org



Commission mixte consultative
Département fédéral des affaires étrangères
Ministère français des affaires étrangères

Comité plénier
Le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Le Conseiller d'Etat genevois en charge des affaires régionales

Instance politique de coopération (ex-Bureau)

- Trois Conseillers d'Etat genevois, dont le Conseiller d'Etat en charge des affaires régionales, Coprésident du CRFG
- Un Conseiller d'Etat du canton de Vaud
- Un Représentant de l'Association des communes genevoises

Délégation française: (5 membres)

- Le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Coprésident du CRFG
- Le Président du Conseil régional de Rhône-Alpes
- Le Président des Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie
- Le Président de l'ARC Syndicat Mixte

Secrétariat général élargi

Comité de pilotage du projet d'agglomération
Future Assemblée du GLCT
(selon les statuts en cours d'adoption)

COMMISSIONS THEMATIQUES		
Culture, éducation et sport	Coprésidence: Conseiller général de Haute-Savoie Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport	Groupes de travail
Économie, emploi et formation professionnelle	Coprésidence: Conseiller régional Rhône-Alpes Conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi	Groupes de travail
Santé	Coprésidence: Directeur général de l'ARS Rhône-Alpes Conseiller d'Etat chargé du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	Groupes de travail
Déplacements	Coprésidence: Conseiller général de Haute-Savoie Conseillère d'Etat chargée du Département de l'intérieur et de la mobilité	Groupes de travail
Sécurité et réglementation générale	Coprésidence: Préfet de l'Ain Conseillère d'Etat chargée du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement	Groupes de travail
Logement	Coprésidence: Conseiller général de l'Ain Conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et des technologies de l'information	Groupes de travail
Environnement	Coprésidence: Conseiller général de l'Ain Conseillère d'Etat chargée du Département de l'intérieur et de la mobilité	Groupes de travail



FORMATION

Contexte

L'agglomération franco-valdo-genevoise constitue un bassin de vie et d'emploi, mais aussi un bassin de formation reconnu, avec des points forts dans certains domaines porteurs (sciences, technologies, etc.). Mais cet espace reste encore largement coupé par la frontière. Les échanges transfrontaliers entre structures de formation initiale, de formation supérieure et de recherche sont encore limités et les offres de formations peu connues, ce qui peut constituer un frein au développement de l'économie locale dans le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée.

Certaines avancées ont déjà été réalisées en matière de formation initiale et continue. Les Accords bilatéraux ont notamment permis de renforcer la coopération scientifique et technologique ainsi que la mobilité des étudiants et des personnes en formation.

Mais cette démarche transfrontalière doit se poursuivre et se renforcer, avec les objectifs suivants :

- > coordonner l'offre de formations tout au long de la vie (formation initiale et formation continue) afin de répondre aux besoins des habitants et de l'économie de l'agglomération et de développer l'emploi des deux côtés de la frontière
- > mutualiser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche
- > faciliter l'accès transfrontalier à la formation professionnelle
- > rendre l'offre de formations plus lisible pour le public et pour les entreprises
- > proposer un environnement favorable à l'accueil d'étudiants
- > conforter la capacité de recherche et d'innovation de l'agglomération.

Actions

La valorisation des ressources régionales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche a déjà abouti à plusieurs avancées significatives, dont la création d'un « Mémento pratique sur l'enseignement supérieur » disponible sur Internet, qui comprend notamment des fiches sur la « validation des acquis de l'expérience » (fiche action - FA - 60).

Les coopérations transfrontalières en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ainsi que les pistes et leviers susceptibles de renforcer cette démarche font actuellement l'objet d'une étude qui sera présentée au premier semestre 2012 (FA 61).



Le prototype d'un outil Internet grand public permettant de rendre plus lisible l'offre de formations continues tout au long de la vie a été présenté et des collaborations entre la Cité des Métiers de Genève et les points d'information sur l'emploi et la formation actifs dans l'agglomération se sont mises en place (FA 62/63).

Dans le domaine de l'apprentissage et des stages, un modèle de contrat assorti d'une convention type a été finalisé pour les apprentissages transfrontaliers et plusieurs présentations concernant les modalités de mobilité des jeunes apprentis et stagiaires ont été effectuées (FA 64).

Pour définir des mesures permettant d'améliorer la mobilité des jeunes scolarisés de part et d'autre de la frontière, un recensement (nationalité et lieu d'habitation) a été effectué dans l'enseignement primaire et secondaire suisse ainsi que dans les établissements secondaires de France, mais un arrêté français de 2008 empêche désormais tout recensement de ce type de ce côté de la frontière (FA 65).

Dans le domaine des échanges scolaires transfrontaliers destinés à susciter des vocations en faveur de certains métiers « porteurs », diverses actions, manifestations et visites communes ont déjà été mises sur pied, notamment dans le domaine scientifique ainsi que dans celui du développement durable (FA 66).

Autres actions transfrontalières menées en dehors du cadre du PA

Les activités du CRFG en matière de formation ne se limitent pas aux mesures définies par le PA 2007. De nombreuses autres actions transfrontalières ont été menées sous l'égide des groupes de travail des Commissions Economie, emploi et formation professionnelle et Culture, éducation et sport.

Dans le cadre du groupe de travail Echanges transfrontaliers de formation professionnelle de la Commission Economie, emploi et formation professionnelle du CRFG :

- > Projet « Modularisation de l'offre de formation » : soutenu par INTERREG, ce projet constitue une première étape incontournable vers la mise en place d'une offre de formation continue transfrontalière présentée sous forme de modules reconnus, car élaborés à partir des ordonnances et des référentiels de diplômes. La définition des modules a été achevée, leur certification le sera en 2012.
- > Echanges entre salons phares : participation de la Région Rhône-Alpes à la Cité des Métiers et de la Formation de Genève Palexpo en 2009 et de la Cité des Métiers et de la Formation de Genève au Mondial des Métiers de Rhône-Alpes à Lyon en 2010.



- > Collaboration annuelle dans le domaine des équivalences de titres professionnels : le but est de permettre à des jeunes frontaliers ayant obtenu un Certificat Fédéral de Capacité (CFC) suisse d'obtenir une certification attestant la correspondance entre ce diplôme suisse et un CAP ou BEP français. Depuis le début de cette coopération en 1982, 810 titres ont été délivrés.
- > Coopération transfrontalière dans le cadre des professions à petits effectifs: le but de cette démarche est notamment de soutenir en commun la formation aux métiers rares, en permettant aux apprentis concernés de suivre la formation d'un côté ou l'autre de la frontière, selon les spécificités requises (exemple: souffleur de verre suivant sa formation pratique en Suisse et la partie théorique en France).
- > Charte de coopération transfrontalière en matière d'« emploi-formation » dans l'agglomération franco-valdo-genevoise, signée en 2009 par le CRFG, la Région Rhône-Alpes, l'ARC et le Canton de Genève.
- > Etude Développement et promotion des pratiques de stages transfrontalières dans le secteur social: soutenue par INTERREG, cette enquête a été menée en 2006-2007 afin de disposer d'une meilleure connaissance des métiers, des emplois et des besoins des établissements sociaux dans la région franco-genevoise.

Dans le cadre des groupes de travail Enseignement primaire et secondaire et Enseignement supérieur de la Commission Culture, éducation et sport du CRFG, en collaboration avec le Conseil du Léman :

- > Validation des acquis de l'expérience (voir la FA 60)
- > Mémento pratique sur l'enseignement supérieur dans la région lémanique (voir la FA 60).

On notera également la constitution d'un groupe de travail transversal consacré aux métiers de la santé. Formellement rattaché à la Commission Culture, éducation et sport, ce groupe a pour mission de coordonner et orienter les différentes actions menées au sein de trois commissions distinctes du CRFG (Culture, éducation et sport; Santé; Economie, emploi et formation professionnelle).

Parmi les projets menés hors du cadre du PA, signalons par ailleurs la Journée des inspecteurs organisée chaque année jusqu'en 2007, un événement rassemblant les inspecteurs de l'enseignement primaire genevois et français afin de discuter d'un sujet précis et de créer des réseaux.





Axes de travail pour les prochaines années

- > Finaliser les démarches en matière de coopérations transfrontalières dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en exploitant les résultats de l'étude livrée en 2012 (FA 61)
- > Faire avancer le projet de journées de rencontres entre chefs d'établissements scolaires suisses et français destinées à favoriser les échanges autour de thématiques d'actualité
- > Réaliser un état des lieux des projets éducatifs et culturels menés par des établissements d'enseignement primaire et secondaire
- > Dans le domaine de la formation des infirmières, faire avancer les deux projets visant à une « formation commune des praticiens formateurs » et à une « comparaison des référentiels de formation afin de définir quels sont les enseignements cliniques et techniques communs »
- > Poursuivre les travaux engagés en septembre 2011 par le nouveau groupe de travail transversal sur les métiers de la santé.



60

Mieux valoriser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour soutenir le développement de l'agglomération

> **Pilotage:** CRFG, Commission Culture, éducation et sport (GT Enseignement supérieur)

Pour soutenir le développement économique de l'agglomération et permettre à la population d'exploiter toutes les potentialités de formations offertes sur le territoire, il est nécessaire de mieux valoriser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette action « faïtière » a déjà abouti à plusieurs avancées significatives dont la création d'un « Mémento pratique sur l'enseignement supérieur » disponible sur Internet ainsi que de fiches sur la « validation des acquis de l'expérience ».

Contexte

Dans une économie de la connaissance, la formation et la recherche s'imposent aujourd'hui comme des outils fondamentaux du développement territorial transfrontalier – à condition qu'il existe une offre adaptée aux besoins du territoire et qu'elle soit connue de tous. Au regard des évolutions économiques internationales, l'agglomération franco-valdo-genevoise désire par ailleurs conforter sa position de leader dans les domaines des technologies de pointe. Pour renforcer la compétitivité du territoire et de ses entreprises et soutenir le développement de l'agglomération, il est donc important de mieux valoriser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Réalisation

Cette action « faïtière » de caractère général englobe diverses mesures conduites dans le cadre des activités régulières du groupe de travail Enseignement supérieur du CRFG (dont le « Mémento pratique sur l'enseignement supérieur » et la « validation des acquis de l'expérience ») ainsi que deux fiches actions du PA 2007 (61 « Établir les correspondances entre les conditions-cadres de l'enseignement supérieur en France et en Suisse en vue d'en renforcer l'accès » et 62/63 « Mise en œuvre d'un outil Internet favorisant l'orientation tout au long de la vie/Collaboration entre les Cités des Métiers actives dans l'agglomération », voir ces fiches actions).



Lancé en 2007 en collaboration entre le CRFG et le Conseil du Léman (CdL), le « Mémento pratique sur l'enseignement supérieur dans la région lémanique » a pour objectif d'offrir au grand public un panorama clair et complet de l'offre régionale (Ain, Haute-Savoie, Genève, Vaud, Valais) autour de sept thématiques (accès aux études supérieures, filières contingentées, passerelles, offre de formations, formation continue, vie étudiante, reconnaissance des diplômes). Il a été décliné sous forme de brochure et de pages Internet accessibles depuis les sites du CRFG et du CdL ainsi que ceux des institutions, universités et hautes écoles partenaires. Une refonte et une remise à jour de cet outil sont en cours afin de faciliter l'accès du public aux pages Internet et d'introduire les nouveaux éléments en lien avec la validation des acquis de l'expérience.

La « validation des acquis de l'expérience » (VAE) permet d'obtenir un diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle en faisant reconnaître les compétences acquises par le travail, sans devoir suivre une formation et réapprendre des savoirs déjà maîtrisés. Une première étude transfrontalière consacrée à ce sujet a été réalisée en 2007. Le travail a été poursuivi depuis lors et il a abouti à un nouvel état des lieux, avec une analyse mettant en évidence les divergences et les convergences entre la Suisse et la France ainsi qu'une identification des besoins du public. Sur cette base ont été établies de nouvelles fiches ainsi qu'une cartographie de l'offre de formation par types de diplômes qui seront introduites dans la nouvelle version du Mémento pratique sur l'enseignement supérieur (voir ci-dessus).

Programme d'action

Suite au succès rencontré par le mémento (près de 600 connexions mensuelles), il est apparu important d'améliorer la présentation, la lisibilité et la mise en valeur des informations délivrées par cet outil. Le sous-groupe de travail va donc procéder aux changements nécessaires.

Le mandat initial du sous-groupe travaillant sur la validation des acquis de l'expérience était de procéder à un échange d'informations afin de disposer d'une meilleure connaissance réciproque des procédures de part et d'autre de la frontière et dans chaque établissement. Cet objectif ayant été atteint, le sous-groupe a reçu le mandat d'effectuer une veille relative aux évolutions de la VAE de part et d'autre de la frontière.

Pour les FA 61 et 62/63, voir les documents respectifs.



61

Etablir les correspondances entre les conditions-cadres de l'enseignement supérieur en France et en Suisse en vue d'en renforcer l'accès

> **Pilotage** : CRFG, Commission Culture, éducation et sport (GT Enseignement supérieur)

> **Partenaires** :

- o Suisse : Universités de Lausanne et de Genève, HES-SO
- o France : Région Rhône-Alpes, Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Grenoble »

Pour valoriser et renforcer les coopérations transfrontalières en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, le CRFG a demandé que soit réalisé un état des lieux débouchant sur des propositions pour l'avenir.

Le cahier des charges de l'étude ainsi que son mode de financement ont été définis en 2011 et ses résultats devraient être présentés au cours du premier semestre 2012.

Contexte

La région lémanique et Rhône-Alpes possèdent un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche jouissant d'une excellente renommée internationale. Ces différents acteurs ont déjà mis en place de nombreuses coopérations. Mais pour développer cette dynamique transfrontalière et accroître le rayonnement des divers établissements ainsi que de la région dans son ensemble, il est nécessaire

- > de recenser les coopérations existantes et d'en mesurer la profondeur ainsi que la pérennité
- > d'étudier les conditions de leur renforcement, au vu des différences entre traditions académiques et entre aspects administratifs et juridiques.

Cette évaluation est d'autant plus souhaitable que les paysages de l'enseignement supérieur et de la recherche, en France comme en Suisse, ont considérablement évolué ces dernières années.



Pour mieux guider les décisions publiques des acteurs impliqués dans le champ de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de part et d'autre de la frontière, le CRFG a décidé de faire réaliser une étude portant sur les coopérations entre les établissements suisses – Université de Genève, Université de Lausanne, EPFL, HES-SO – et français sur tout le périmètre de la région Rhône-Alpes, notamment les Pôles de Recherches et d'Enseignement Supérieur de Lyon et de Grenoble ainsi que les établissements membres de l'AGERA (Alliance des Grandes Ecoles de Rhône-Alpes).

Réalisation

Le cahier des charges de l'étude a été établi. L'objectif est d'abord de réaliser un recensement des coopérations franco-suisses existantes ou émergentes, en mettant en évidence leur évolution, leur intensité, leur degré d'institutionnalisation ainsi que les points positifs et ce qui fait obstacle.

L'étude doit également présenter des scénarios de développement assortis de préconisations portant sur les leviers pouvant encourager ces collaborations (politiques publiques incitatives, formes procédurales de mise en œuvre, propositions d'organisation et d'opérations de promotion) ainsi que sur la lisibilité des coopérations et la communication.

Ces scénarios se concentreront notamment sur les thématiques suivantes, jugées stratégiques :

- > programmes de recherche conjoints
- > accords de coopération interétablissements
- > formations doctorales partagées et cotutelles de thèses
- > programmes d'échanges d'étudiants, en particulier au niveau master.

Le financement a été fixé à 60 300 euros, couverts à 50% par la Région Rhône-Alpes, 25% par le Canton de Genève et 25% par le Canton de Vaud.

Le mandataire a été choisi en septembre 2011.

Programme d'action

L'étude doit être livrée et présentée durant le premier semestre 2012. Il s'agira ensuite d'étudier ses préconisations ainsi que la manière de les mettre en œuvre.



62
63

Mise en œuvre d'un outil Internet favorisant l'orientation tout au long de la vie/Collaboration entre les Cités des Métiers actives dans l'agglomération

- > **Pilotage:** CRFG, Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Echanges transfrontaliers de formation professionnelle) et Commission Culture, éducation et sport (GT Enseignement supérieur)
- > **Partenaires :**
 - o Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM)
 - o Suisse: Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), Service de l'information scolaire et professionnelle
 - o France: Maison de l'économie et du développement (MED) - Centre de ressources et de technologies humaines (CRTH)

Pour répondre aux besoins des habitants de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière, il est essentiel de mieux coordonner et rendre plus lisible l'offre de formations tout au long de la vie.

Le prototype d'un outil Internet servant d'orientation pour le public a été présenté et des collaborations se sont mises en place entre la Cité des métiers et de la formation de Genève et les « points d'accueil, d'information, de formation et d'emploi » (PAIF) mis en œuvre par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du « service public régional de la formation » (SPRF) actif dans l'agglomération.

Contexte

Il existe sur l'ensemble du bassin lémanique près de 2000 formations (courtes ou longues). Mais la présence d'une frontière internationale ajoutée à la multiplicité d'acteurs et de compétences rend difficilement lisible le « marché » de la formation initiale ou continue. Il faut donc renforcer la coopération transfrontalière afin de fournir au public et aux professionnels de l'accueil/orientation une information claire et efficace permettant à chaque individu – qu'il soit élève, étudiant, salarié, porteur d'un projet de reprise ou de création d'entreprise ou à la recherche d'un emploi – de prendre une décision en toute connaissance de cause.



Pour remplir cet objectif, il a été décidé :

- > de concevoir un outil Internet permettant aux individus recherchant une formation continue d'être orientés sur un choix de cursus adaptés à leurs besoins, à la situation du marché de l'emploi et aux structures de formation présentes dans l'agglomération (précédemment FA 62)
- > de mettre en place des collaborations entre la Cité des métiers et de la formation (CdMF) de Genève et les « points d'accueil, d'information, de formation et d'emploi » (PAIF) actifs dans l'agglomération en se basant sur certains thèmes prioritaires (changement de vie professionnelle, validation des acquis, création d'une activité, etc.) (précédemment FA 63)
- > de développer des actions transfrontalières de promotion des métiers et des formations entre la CdMF de Genève et les PAIF côté français (avec la perspective d'une Cité des métiers française travaillant en étroite articulation avec celle de Genève, dans le but de créer à terme un réseau de cités des métiers transfrontalier).

Réalisation

La création d'un portail informatique transfrontalier d'accueil, d'information et d'orientation permettant d'accompagner le grand public dans sa recherche de formation continue a enregistré plusieurs progrès décisifs.

L'ensemble des données a été collecté et réuni en un même outil permettant l'échange d'informations de manière interactive.

Le prototype de départ du portail a été présenté aux partenaires intéressés (une quarantaine d'acteurs de la région) en septembre 2010. Sur la base de cette présentation, deux groupes de travail ont été constitués afin de définir les besoins des professionnels en fonction des métiers ainsi que les fonctionnalités de l'outil.

Après une série de tests auprès du public-cible, une version « bêta » de l'outil doit être présentée à la Commission Culture, éducation et sport.

Dans le domaine des collaborations, on notera la participation de la Région Rhône-Alpes à la Cité des métiers et de la formation de Genève Palexpo en 2009 ainsi que celle de la CdmF de Genève au Mondial des Métiers de Rhône-Alpes à Lyon en 2010.

Le site Internet de l'ULAM (www.ulam.info) propose, quant à lui, depuis un an une cartographie opérationnelle et régulièrement remise à jour des centres de formation suisses et français à destination du public transfrontalier (jeunes et entreprises).





Programme d'action

Le portail informatique destiné à fournir une réponse de type « premier accueil » doit être mis en ligne dans le courant de l'année 2012. L'objectif est de mettre cet outil à disposition des partenaires en charge de l'information généraliste sur le territoire. Les porteurs du projet – l'OFPC de Genève et le CRTH d'Annemasse – poursuivront le travail pour assurer la gestion de l'outil (actualisation des données, modifications suite à la mise en ligne et aux remarques des partenaires, développement de prestations complémentaires, etc.). De plus, ils feront des propositions au CRFG quant aux questions juridico-administratives telles que le portage du site (propriété, hébergement, maintenance, etc.) ou l'adaptation de l'accessibilité à tous les publics.

Il s'agira ensuite de pérenniser cet outil et de le proposer à tous les partenaires, en précisant notamment les contours du support destiné aux conseillers en orientation.

L'outil de Cité transfrontalière des métiers virtuelle développé dans le cadre de l'action du CRFG pourrait, le cas échéant, être étendu à l'ensemble de la Région Rhône-Alpes, selon les besoins d'information et de communication web identifiés par cette dernière.

Il est prévu par ailleurs que CITE-METIERS.CH (l'exposition qui se déroulera en novembre 2012 à Genève Palexpo) accueille des représentants de Rhône-Alpes et que le Mondial des Métiers de Rhône-Alpes 2013 à Lyon accueille des représentants de l'association organisatrice de l'exposition genevoise. D'autres formes de collaboration doivent également être définies et mises en place.





64

Développer les stages et l'apprentissage : échanges d'apprentis, bourses recensant offre et demandes de stages

> **Pilotage :** CRFG, Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Echanges transfrontaliers de formation professionnelle)

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DIP, Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - OFPC), centres de formation professionnelle, entreprises.
- o France: Région Rhône-Alpes, centres de formation professionnelle, entreprises.
- o Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM)

L'apprentissage constitue un mode de formation très important, en Suisse comme en France. Une meilleure collaboration transfrontalière en ce domaine doit permettre de mieux répondre aux attentes des entreprises et du public en matière d'accès aux métiers pourvoyeurs d'emplois.

Un modèle de contrat assorti d'une convention type a été finalisé pour les apprentissages transfrontaliers et plusieurs présentations concernant la mobilité des jeunes apprentis et stagiaires ont été effectuées.

Contexte

La formation professionnelle par apprentissage (appelée formation duale en Suisse) constitue pour la Suisse comme pour la France un enjeu de premier ordre en matière de développement socio-économique. Les deux pays investissent largement dans ce mode de formation qui met les entreprises et leurs organisations professionnelles au centre du dispositif (définition des besoins en recrutement, nombre de places d'apprentissages ou de stages, participation au financement de la formation, etc.).

Pour contribuer au développement économique de l'agglomération, il est important de mettre en place une coopération transfrontalière en matière d'apprentissages et de stages. Mais les différences d'organisation et de fonctionnement entre les systèmes suisse et français exigent d'abord de repérer et dépasser les obstacles juridico-administratifs ou opérationnels pouvant entraver la mobilité des apprentis et stagiaires (conventions, contrats, assurances, déplacements, cursus de formation, etc.), puis d'identifier des leviers pouvant stimuler des partenariats transfrontaliers.



Réalisation

Le domaine de l'apprentissage et des stages a été marqué par plusieurs avancées significatives.

Les modalités juridico-administratives conditionnant la mobilité transfrontalière des apprentis/stagiaires ont été identifiées et centralisées en tenant compte des évolutions et des remises à jour des deux systèmes suisse et français.

Pour faciliter cette mobilité, la Chambre des Métiers de Haute-Savoie, membre de l'ULAM, a mis sur pied une convention de mise à disposition d'apprentis dans le cadre d'échanges transfrontaliers. Cette convention permet de lever les freins juridiques, pédagogiques et financiers.

Il a ainsi été possible d'élaborer un modèle de contrat transfrontalier assorti d'une convention type. Ce modèle, développé à l'origine pour le domaine de la menuiserie, a notamment été mis en œuvre dans le cas d'un souffleur de verre suisse qui effectuera sa formation théorique en France et sa formation pratique en Suisse (voir l'introduction au domaine « Formation », rubrique « Coopération transfrontalière dans le cadre des professions à petits effectifs »), ainsi que dans le cas d'un apprenti français souhaitant obtenir un baccalauréat professionnel de travaux paysagers en effectuant la partie pratique en Suisse et la partie théorique en France.

A la rentrée 2011, une jeune fille de nationalité franco-suisse a eu la possibilité de s'inscrire au diplôme CAP lutherie au centre de formation d'apprentis de la SEPR à Lyon (car la formation n'existe plus à Genève) et de poursuivre la pratique dans une entreprise suisse.

Par ailleurs, quatre présentations consacrées à la mobilité transfrontalière des apprentis/stagiaires ont été effectuées, en novembre 2009 à la Cité des métiers et de la formation à Palexpo/Genève, en juin 2010 à la Maison de l'Economie Développement d'Annemasse, en octobre 2010 au Salon des métiers et de la formation de Beaulieu, à Lausanne et en octobre 2011 au Centre professionnel de la construction (filière bois) du canton de Genève.

Programme d'action

L'objectif est d'organiser des rencontres avec les directions, les enseignants et les apprentis de la région frontalière afin de concrétiser des possibilités de stages en collaboration avec l'ULAM.

Il faudra également développer une information simplifiée concernant les processus de mobilité des apprentis à l'intention des centres de formation en apprentissage (CFA), des entreprises et des jeunes. Dans ce but, une cartographie des établissements de formation professionnelle d'un côté et de l'autre de la frontière a également été établie dans le cadre de l'ULAM. Il est question de l'intégrer dans l'outil Internet mis à disposition dans le cadre des cités des métiers (voir fiche 62/63).



65

Actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région permettant de renforcer leur mobilité

- > **Pilotage:** CRFG, Commission Culture, éducation et sport (GT Enseignement primaire et secondaire)
- > **Partenaire:** Observatoire statistique transfrontalier (OST)

Pour définir des mesures permettant d'améliorer la mobilité des jeunes scolarisés de part et d'autre de la frontière, il a été décidé d'effectuer un recensement (nationalité et lieu d'habitation) dans tous les établissements primaires et secondaires de l'agglomération.

Un premier état des lieux a été dressé dans l'enseignement primaire et secondaire suisse ainsi que dans les établissements secondaires de France, mais un arrêté français de 2008 empêche désormais tout recensement de ce type de ce côté de la frontière.

Contexte

Le but de cette action était d'étudier les flux d'enfants scolarisés au sein des trois entités de la région franco-valdo-genevoise. L'analyse visait à recenser les enfants suisses et/ou français scolarisés auprès des établissements situés en France et/ou en Suisse. Elle a porté aussi bien sur l'enseignement public que privé.

Réalisation

Le recensement a été confié à l'OST. Il a été réalisé en 2009 du côté suisse (Genève + district de Nyon), dans le primaire comme dans le secondaire. Il a également été mené à bien côté français au niveau du secondaire.

Des statistiques concernant le recensement dans le secteur secondaire en Suisse et en France ont été publiées par l'OST dans sa synthèse 2010 « Les accroc de la conjoncture n'entravent



pas le dynamisme de la région transfrontalière » (également disponible sur le site de l'OST). Selon le groupe de travail Enseignement primaire et secondaire (commun au CRFG et au Conseil du Léman), elles font apparaître des chiffres très intéressants, notamment de grandes disparités au niveau du domicile et de la nationalité.

Cependant l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation côté français n'a pas permis d'effectuer le recensement dans le secteur primaire. L'arrêté du 20 octobre 2008 (NOR: MENE0824968A) stipule, en effet, à l'article 4 :

«Aucune donnée relative à la nationalité et à l'origine raciale ou ethnique des élèves et de leurs parents ou responsables légaux ne peut être enregistrée.»

En raison de ces dispositions, il ne sera pas possible non plus de réactualiser les données du recensement effectué en France au niveau du secondaire.

Programme d'action

Cette action est bloquée du fait de la nouvelle réglementation française. Elle ne sera pas poursuivie.



66

Susciter des vocations en faveur de certains métiers « porteurs » en favorisant les échanges scolaires

> **Pilotage:** CRFG, Commission Culture, éducation et sport (GT Enseignement primaire et secondaire)

Pour susciter des vocations en faveur de certains métiers « porteurs », il est important de favoriser les échanges scolaires transfrontaliers entre établissements et élèves de la région et de promouvoir l'organisation conjointe d'événements.

Diverses manifestations et visites communes ont déjà été mises sur pied, notamment dans le domaine scientifique ainsi que dans celui du développement durable.

Contexte

La région franco-valdo-genevoise est le fruit d'une histoire commune particulièrement riche, dont témoigne un patrimoine exceptionnel. Elle permet de véritables échanges de par son « bilinguisme francophone ». Elle présente par ailleurs un très grand potentiel en matière d'offre de formations et de métiers « porteurs ». Mais sa situation à cheval sur deux pays entraîne une certaine méconnaissance des possibilités offertes de part et d'autre de la frontière.

Il apparaît donc de plus en plus pertinent de renforcer la mobilité transfrontalière des jeunes et de créer des liens entre élèves des deux territoires afin de les sensibiliser à leur région et de les aider à acquérir des enseignements ainsi que des diplômes qui leur permettront de trouver un emploi.

L'objectif est de renforcer les échanges scolaires franco-suisses dans la région en concentrant les efforts sur les métiers « porteurs » tels que le domaine linguistique ou scientifique (physique, biologie etc.) ainsi que le patrimoine régional. Il existe notamment un grand potentiel de structures, d'entreprises ou de personnalités scientifiques reconnues dans la région lémanique, alors que l'on constate un déficit de vocations scientifiques dans les établissements scolaires.



Réalisation

Divers échanges et manifestations communes ont déjà été régulièrement mis sur pied, en dépassant le cadre strict du périmètre du Projet d'agglomération pour englober tout l'Arc lémanique.

C'est le cas notamment du projet « Bivouac CdL 2009/2010 ». Cette initiative menée sous l'égide du Conseil du Léman portait sur la réalisation d'émissions radiophoniques avec des jeunes du secondaire sur le thème du développement durable. Huit classes du secondaire II ont participé à la démarche, dont quatre en Suisse (GE, VD, VS) et quatre en France (01/74), ce qui a permis de réaliser seize émissions en lien avec le développement durable et l'Arc lémanique. Ces émissions ont été diffusées sur un site Internet ainsi que par diverses radios associatives.

Dans le domaine des échanges scientifiques, les collèges de Prévessin-Moëns (FR/01) et de Moudon (CH/VD) ont participé à une visite commune du CERN et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en décembre 2010 et février 2011.

Programme d'action

L'objectif est de poursuivre les échanges scolaires et l'organisation conjointe de manifestations, notamment dans le domaine scientifique.

Il pourrait être utile pour cela

- > de recenser les événements existants afin d'étudier le moyen de leur donner un caractère transfrontalier
- > de renforcer les échanges (rencontres régulières) entre chefs d'établissement suisses et français afin d'identifier les problématiques communes.

Le tricentenaire de la naissance de Rousseau, célébré à Genève par une série de manifestations réunies sous l'appellation « 2012 Rousseau pour tous » (voir la FA 92), doit également être l'occasion d'organiser divers échanges scolaires franco-suisses au niveau du primaire et du secondaire – en mettant l'accent sur les multiples facettes de la personnalité et de l'œuvre de Rousseau ainsi que sur leur dimension résolument « transfrontalière ».





SOCIAL

Contexte

La dimension sociale constitue, avec l'économie et l'environnement, l'un des trois « piliers » du développement durable. Il est donc important de s'assurer que les différentes actions menées dans le cadre du PA – quel que soit leur contenu – prennent en compte les problématiques sociales. Le but est également de favoriser les coopérations transfrontalières en ce domaine.

Actions

La mise en œuvre d'une « évaluation d'impact social » portant sur le Projet d'agglomération dans sa globalité s'est avérée irréalisable au stade actuel, mais deux pistes de coopération transfrontalière ont été explorées, dont l'une en lien avec un projet Interreg centré sur l'économie sociale et solidaire (FA 70).

Axes de travail pour les prochaines années

Les quatre principaux axes de travail dans le domaine social sont les suivants :

- > réflexion sur la pertinence et la faisabilité de la démarche d'évaluation d'impact social telle qu'elle a été envisagée dans la FA 70
- > mise sur pied du projet Interreg ESSpace, avec organisation d'une rencontre transfrontalière à Genève en 2012
- > réalisation d'une étude sur les aspects territoriaux de la précarité par l'Observatoire statistique transfrontalier
- > mise en place de coopérations transfrontalières en matière de politique de la ville et de cohésion sociale (échanges de bonnes pratiques, outils de connaissance, formations, actions de terrain).



70

Evaluer l'impact social du PA et proposer aux autorités des pistes de coopération dans le domaine social

> Pilotage :

- o CRFG, Projet d'agglomération
- o Porteurs du programme ESSpace (voir ci-dessous)

> Partenaires :

- o Suisse : Canton de Genève et Ville de Genève (partenaires du programme ESSpace)
- o France : Région Rhône-Alpes et ARC (partenaires du programme ESSpace)

Pour s'assurer de la prise en compte des problématiques sociales dans le PA, il a été demandé de lancer une démarche d'évaluation d'impact social et de proposer aux autorités des pistes de coopération en ce domaine.

L'évaluation globale n'a pas pu être menée, ses ambitions s'étant révélées trop élevées à l'heure actuelle, mais diverses pistes ont été explorées, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Contexte

Pour accompagner le démarrage du Projet d'agglomération en 2007, il a été demandé de réaliser une « évaluation d'impact social » visant à s'assurer de la prise en compte des objectifs et enjeux sociaux en relation avec le développement de l'agglomération. Cette démarche devait également constituer un dispositif de veille permettant d'identifier des pistes de coopération dans le domaine social et de les proposer aux autorités compétentes pour qu'elles apportent des réponses adaptées.

Réalisation

La démarche d'évaluation globale proposée par la FA 70 s'est révélée irréalisable à l'heure actuelle, ses objectifs étant trop élevés au stade de démarrage du Projet d'agglomération.

Deux pistes de coopération transfrontalière dans le domaine social ont toutefois été explorées.



La première concerne l'« économie sociale et solidaire » (ESS) et elle s'appuie sur un projet Interreg baptisé ESSpace (Programme de développement transfrontalier de l'économie sociale et solidaire, 4 chambres de l'ESS pour un espace de coopération). L'ESS représente aujourd'hui près de 10% de l'emploi et elle ne cesse de se développer. Elle constitue une approche combinant performance économique et engagement social – dans la droite ligne des principes du développement durable. Depuis plusieurs années, l'organisation collective de l'ESS progresse, notamment par la constitution de Chambres, dont la vocation est d'assumer des fonctions de représentation, promotion et appui au développement. Mais s'il existe une véritable politique de l'ESS en France, cela n'est pas le cas pour Genève et Vaud.

Le programme ESSpace vise à soutenir le développement de l'ESS sur un territoire transfrontalier comprenant deux régions françaises – Franche-Comté, Rhône-Alpes – et deux cantons suisses – Genève, Vaud –, en bénéficiant notamment de la dynamique du Projet d'agglomération. Son objectif est double :

- > développer la connaissance de la réalité économique de l'ESS de part et d'autre de la frontière et mettre en réseau les acteurs (observatoire transfrontalier de l'ESS)
- > accompagner les initiatives locales (animation et soutien à la création de projets ESS), en mettant notamment en place une rencontre transfrontalière annuelle.

Ce programme portant sur la période 2011-2014 est piloté par les chambres d'ESS des régions concernées (CRESS Franche-Comté, CRESS Rhône-Alpes, Chambres d'ESS APRES-Vaud et APRES-Genève).

Dans un autre domaine, le Canton de Genève a adhéré en décembre 2011 au « Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain » (CR-DSU) de la région Rhône-Alpes. Créé en 1993, cet organe regroupe déjà une vingtaine de collectivités territoriales, communes et agglomérations françaises. Il fait partie du réseau national des centres de ressources « Politique de la ville ». Ses missions sont organisées autour de quatre axes :

- > organiser des échanges d'expériences et contribuer au développement des fonctionnements en réseau
- > repérer des initiatives locales exemplaires
- > faciliter l'accès à l'information par un système de veille
- > accompagner certains territoires dans des expérimentations locales.

L'objectif global du CR-DSU est de susciter la réflexion et le débat autour des questions clés liées à la politique de la ville et à la cohésion sociale et territoriale dans les territoires urbains. Cette adhésion illustre la volonté du Canton de Genève de renforcer les liens en matière de cohésion sociale avec la Région Rhône-Alpes et les collectivités de l'agglomération franco-valdo-genevoise concernées.





Cette démarche se traduira par la mise en place d'actions de terrain impliquant les professionnels de la politique de la ville français et suisses ainsi que la population des quartiers concernés.

Programme d'action

Le projet Interreg ESSpace doit être déposé au printemps 2012. Le but est notamment d'organiser une rencontre transfrontalière à Genève en novembre 2012.

Il est également prévu de faire réaliser par l'Observatoire statistique transfrontalier (OST, voir la FA 147) une étude sur les aspects territoriaux de la précarité.

Les premières initiatives en matière de coopération dans le domaine de la politique de la ville et de la cohésion sociale devront se poursuivre et se renforcer pour faire émerger des dynamiques collectives de connaissances, de formations et de bonnes pratiques à l'échelle régionale. Le but est également de favoriser la mise en place d'actions locales sur le territoire transfrontalier, notamment dans le périmètre du Projet d'agglomération.





SANTÉ

Contexte

Le domaine de la santé constitue un enjeu essentiel pour l'agglomération. La mise en place d'une politique sanitaire transfrontalière doit poursuivre plusieurs objectifs :

- > coordonner et structurer l'offre de soins
- > permettre un accès équitable et rapide au système de soins, quels que soient le statut des habitants (frontaliers ou non) et leur lieu de résidence
- > mettre en œuvre une gestion coordonnée des crises sanitaires
- > améliorer la situation sanitaire de la population en agissant sur les déterminants de la santé
- > anticiper l'évolution démographique du bassin franco-valdo-genevois et les besoins en personnels soignants (notamment au niveau des formations)
- > optimiser l'information et la communication sur l'offre en matière de soins.

Actions

La fiche-action 80 du Cahier annexe N° 7 (Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé) a été subdivisée en six FA spécifiques.

L'élaboration d'un accord-cadre sanitaire franco-suisse permettant aux patients de se faire soigner dans le pays voisin tout en étant couverts par leur propre système de sécurité sociale (FA 80a) a dû attendre l'introduction de nouvelles directives européennes (février 2011), mais les négociations bilatérales vont pouvoir redémarrer.

La mise en œuvre de synergies entre les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et les autres établissements de la région franco-valdo-genevoise (FA 80b) se heurte à des obstacles institutionnels, mais plusieurs pistes ont déjà été explorées.

Dans le domaine des secours d'urgence transfrontaliers (FA 80c), une convention signée en janvier 2011 permet désormais une prise en charge efficace par les différentes unités médicales terrestres sur tout le périmètre de l'agglomération.

La coopération en matière de crises sanitaires, d'épidémiologie et de santé environnementale (FA 80d) s'est déjà concrétisée par de nombreux échanges et interventions sur le terrain.





Concernant les métiers de la santé (FA 80e), des études ont permis de s'attaquer au problème de manque d'effectifs et de déséquilibres entre territoires de l'agglomération en étudiant les besoins en personnels soignants et en s'efforçant de définir les compétences communes au niveau des formations. En 2011 a été créé au sein du CRFG un groupe de travail transversal consacré aux métiers de la santé. Ce groupe de travail formellement rattaché à la Commission Culture, éducation et sport a pour mission de coordonner et orienter les différentes actions menées au sein de trois commissions distinctes (Culture, éducation et sport ; Santé ; Economie, emploi et formation professionnelle).

Dans le domaine de la prévention des conduites addictives (FA 80f), une ligne téléphonique gratuite assure un soutien aux joueurs pathologiques des deux côtés de la frontière et la collaboration doit se renforcer entre les acteurs concernés (associations, hôpitaux, etc.).

Un rapport concernant l'«évaluation d'impact sur la santé» (EIS) du Projet d'agglomération a été présenté en 2007. Ses recommandations générales ont été traduites dans l'organisation spatiale des PACA, mais l'étude n'a pas fait l'objet d'un suivi systématique et concret (FA 81).

De manière globale, on remarquera qu'à l'instar du projet d'accord-cadre franco-suisse (FA 80a), la mise en œuvre d'une collaboration sanitaire au niveau transfrontalier s'avère complexe lorsqu'on touche à des questions légales, normatives ou institutionnelles (présence d'une frontière internationale, différences entre structures politiques, entre systèmes de santé, entre systèmes de charges sociales/assurances, etc.).

A cet égard, la coopération transfrontalière interhospitalière devra tenir compte de la structuration au niveau régional français de la planification sanitaire pilotée par l'agence régionale de santé, dans le cadre de la préparation du Schéma d'organisation sanitaire pour la période 2011-2015. Pour la partie genevoise, cette structuration a eu pour effet de ralentir les dossiers de coopération transfrontalière.

On constate en revanche que les actions concrètes, de caractère opérationnel, impliquant la collaboration entre praticiens/experts sur le terrain, fonctionnent beaucoup mieux (exemple avec la gestion des crises sanitaires, FA 80d).

Axes de travail pour les prochaines années

- > Poursuivre la coopération fructueuse sur le terrain
- > Reprendre les négociations concernant l'accord-cadre sanitaire transfrontalier
- > Elargir les contacts préliminaires au niveau de la collaboration interhospitalière
- > Poursuivre l'identification des domaines pouvant servir à des projets-pilotes
- > Engager rapidement les travaux du nouveau groupe de travail transversal sur les métiers de la santé.



80a

Accord-cadre sanitaire franco-suisse

(Actions transfrontalières dans le domaine de la santé)

> Pilotage :

- o Suisse: Confédération suisse (Département fédéral de l'intérieur et Département fédéral des affaires étrangères)
- o France: Etat (Ministère de la santé et Ministère des affaires étrangères)

La signature d'un accord-cadre sanitaire franco-suisse doit permettre aux patients du bassin régional franco-genevois de se faire soigner dans le pays voisin, tout en étant couverts par leurs systèmes de sécurité sociale respectifs.

Les discussions au niveau étatique ont déjà connu des avancées positives (comme, par exemple, dans le domaine des crises sanitaires, voir la FA 80d), mais la France attend l'entrée en vigueur de nouvelles directives de l'Union européenne pour poursuivre les négociations avec la Suisse.

Contexte

En 2005, la France a émis le vœu que soit élaboré un accord-cadre permettant la libre circulation des patients entre la France et la Suisse – à l'image de l'accord-cadre franco-allemand signé la même année. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins et de garantir leur continuité pour les populations de la zone frontalière ; l'accord doit viser également à faciliter l'échange d'informations en matière d'évaluation et de gestion des risques sanitaires.

En 2006, la révision de l'ordonnance suisse sur l'assurance-maladie a permis au DFI d'autoriser des projets-pilotes pour la prise en charge par les assureurs de prestations fournies à l'étranger dans les zones frontalières. Une telle expérience a été menée à Bâle entre les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne et le « Landkreis » de Lörrach (en Allemagne).



Réalisation

Les négociations sur la coopération sanitaire transfrontalière se déroulent au niveau étatique. Elles portent parallèlement sur la mise au point de projets-pilotes et sur l'élaboration d'un accord-cadre. L'élaboration de projets-pilotes s'est révélée complexe étant donné la nécessité de disposer d'un cadre légal. L'entrée en vigueur de la nouvelle directive européenne relative aux droits transfrontaliers des patients, adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 28 février 2011, a permis de reprendre les négociations bilatérales. Une rencontre au niveau ministériel a eu lieu en été 2011. Elle a confirmé la volonté de reprendre les négociations sur l'accord cadre en parallèle au développement des projets-pilotes.

Programme d'action

Les délégations suisses et françaises travaillent actuellement dans le but de finaliser un texte concernant l'accord-cadre dans le courant de l'année 2012 et de lancer par la suite les processus d'adoption.



80b

Planification et accès aux soins/synergies entre hôpitaux régionaux

(Actions transfrontalières dans le domaine de la santé)

> **Pilotage :** CRFG, Commission Santé

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DARES), Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
- o France: ARS Rhône-Alpes

La mise sur pied de synergies entre les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et les autres hôpitaux de la région franco-valdo-genevoise doit permettre d'améliorer l'accès aux soins et de faciliter la planification à l'échelle de l'agglomération.

La démarche est bloquée pour des raisons institutionnelles, les hôpitaux français ne pouvant pas entrer en matière sans un accord-cadre sanitaire transfrontalier. Mais plusieurs pistes ont déjà été explorées, dont une étude-test portant sur la dialyse.

Contexte

Pour coordonner et structurer l'offre de soins à l'échelle de l'agglomération, il est important de définir des complémentarités/partenariats entre les HUG et les établissements hospitaliers français et d'étudier les modalités de collaboration au niveau pratique et tarifaire. L'objectif est également de lancer une étude de faisabilité pour un projet-pilote de réseau informatique interhospitalier transfrontalier destiné à améliorer le suivi des patients.



Réalisation

La commission Santé du CRFG a mis sur pied un groupe de travail pour l'élaboration de projets-pilotes en matière de coopération. Le 6 avril 2010, les HUG et les hôpitaux français ont échangé leurs vues sur les domaines possibles de collaboration. Les hôpitaux français n'ont pas encore donné suite aux propositions des HUG. Il convient de préciser, à ce propos, que les ARS (représentantes du Ministère français de la santé) mises en place le 1er avril 2010, élaborent actuellement le prochain schéma régional d'organisation sanitaire IV (SROS IV) pour la période 2011-2015.

La commission Santé a toutefois décidé, le 27 mai 2010, de lancer une étude-test sur la création d'un centre transfrontalier de dialyse et de poursuivre l'identification d'autres domaines pour les projets-pilotes. Le rapport sur les possibilités de coopération transfrontalière en matière de dialyse a été présenté à la commission en décembre 2010.

Des discussions ont déjà eu lieu entre les HUG et divers établissements français, notamment l'Hôpital de St-Julien (projet de convention en onco-gynécologie, échanges dans le secteur des soins intensifs) et la future Polyclinique de Savoie.

Mais ces collaborations ne peuvent être formalisées côté français sans qu'ait été signé au préalable un accord-cadre sur la coopération transfrontalière (voir la FA 80a). Les principaux problèmes sont liés à la disparité entre les systèmes de santé CH/F ainsi qu'à la prise en charge financière par la sécurité sociale.

Concernant le réseau informatique transfrontalier, les dossiers informatisés de 300 patients sont déjà accessibles aussi bien à Genève qu'en France voisine dans le cadre d'un projet-pilote entre Lyon et Genève. Des problèmes techniques et liés à la confidentialité sont apparus, mais la collaboration se poursuit.

Programme d'action

La poursuite de cette action dépend de la mise au point et de la signature de l'accord-cadre sanitaire franco-suisse (voir la FA 80a).



80c

Planification et accès aux soins/synergies entre hôpitaux régionaux

(Actions transfrontalières dans le domaine de la santé)

> **Pilotage:** CRFG, Commission Santé

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DARES), Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
- o France: ARS Rhône-Alpes/centres hospitaliers régionaux, SAMU Ain et Haute-Savoie

Pour garantir une prise en charge efficace des urgences médicales sur tout le périmètre de l'agglomération, les partenaires genevois et français du secteur sanitaire ont souhaité la mise au point d'une convention fixant les modalités de coopération transfrontalière.

Après un premier projet pilote concluant (2007-2008), les parties ont finalisé en 2010 une nouvelle convention, qui a été signée le 27 janvier 2011 portant sur les secours d'urgence terrestres.

Contexte

Permettre un accès égal et rapide au système de soins est un enjeu essentiel pour l'agglomération. Pour répondre de façon optimale aux situations d'urgence vitale, quel que soit le lieu de domicile du patient, il est important de coordonner et structurer les moyens à disposition en élaborant une convention fixant les modalités de coopération transfrontalière.

Réalisation

Les travaux menés depuis plusieurs années par les autorités sanitaires du canton de Genève et les partenaires français des conférences sanitaires pour la région Rhône-Alpes ont permis d'aboutir à un premier accord le 21 juin 2007. Ce projet pilote avait pour objectif la mise à disposition réciproque ou en renfort des moyens sanitaires concernés (unités mobiles hospitalières UMH françaises et Cardiomobiles genevois).



Le projet pilote ayant pris fin en 2008 avec des résultats satisfaisants pour les patients de part et d'autre de la frontière, il a été décidé de pérenniser cette convention.

Les partenaires ont élaboré une nouvelle convention, qui fixe notamment :

- > les territoires de première intervention des différentes unités médicales terrestres concernées par les zones frontalières entre l'Ain, la Haute-Savoie et le canton de Genève
- > les conditions de renforcement mutuel des unités médicales terrestres
- > les relations entre les centrales de gestion des appels d'urgence pour l'engagement des moyens dans les zones frontalières
- > la prise en charge financière de l'intervention selon un tarif médian négocié.

Cette convention vient compléter le dispositif déjà en place pour l'hospitalisation en cas d'urgence vitale, lequel fonctionne sur le principe du « prière d'admettre ».

Elle a été signée par tous les partenaires le 27 janvier 2011.

Programme d'action

Cette action a été réalisée. Une proposition émanant de la partie suisse visant à étendre la convention aux secours hélicoptérés n'a pas reçu un avis favorable de la partie française, qui a jugé que la couverture actuelle en moyens hélicoptérés était satisfaisante.



80d

Crises sanitaires, épidémiologie et santé environnementale

(Actions transfrontalières dans le domaine de la santé)

> **Pilotage:** CRFG, Commission Santé

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DARES)
- o France: ARS Rhône-Alpes et Cellule de l'Institut de veille sanitaire en région (CIRE) Rhône-Alpes

Les habitants de l'agglomération franco-valdo-genevoise sont tous soumis aux mêmes facteurs de risques sanitaires, quel que soit leur lieu de résidence. D'où l'importance de coordonner la gestion de ces risques au niveau transfrontalier.

Qu'il s'agisse de crises sanitaires, de situations épidémiologiques ou de santé environnementale, la coopération transfrontalière fonctionne assez bien en dépit des contraintes légales. Mais elle repose davantage sur des rapports personnels que sur une base juridique et doit maintenant trouver une forme plus durable.

Contexte

La collaboration transfrontalière en matière de contrôle et de prévention des maladies transmissibles est une réalité depuis un certain nombre d'années. Elle s'est d'abord concrétisée par des échanges d'informations concernant la gestion pratique de situations particulières. Elle s'est renforcée et élargie, à partir de 2003, grâce à l'organisation de rencontres annuelles réunissant l'ensemble des responsables concernés (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, cellule régionale d'épidémiologie de Rhône-Alpes, cantons du Valais, de Vaud et de Genève, Office fédéral de la santé publique). Ces réunions ont permis de passer en revue les principaux problèmes endémiques, mais aussi d'établir des rapports directs et personnels. Le groupe de travail Crises sanitaires, épidémiologie et santé environnementale du CRFG, constitué en 2005, a inscrit son action dans la continuité de ces démarches. Ses activités visent trois objectifs :

- > échanger les informations et améliorer la communication
- > coordonner les plans d'action et les activités
- > mettre en place des partenariats thématiques.



Réalisation

Depuis 2007, la collaboration franco-genevoise dans le domaine des crises sanitaires, des épidémies et de la santé environnementale s'est poursuivie et renforcée de manière très satisfaisante, malgré les contraintes juridiques (présence d'une frontière internationale, systèmes de santé différents, politiques de santé publique distinctes, etc.).

Cette coopération s'est manifestée par un certain nombre de mesures concrètes mises en œuvre dans divers domaines (grippe A (H1N1), tuberculose contagieuse, rougeole, légionellose, germes multirésistants, plans d'alertes canicule, qualité de l'air, etc.).

Ainsi, pour les crises les plus récentes, une flambée de cas transfrontaliers (32) de salmonelloses a donné lieu, au cours de l'été 2010, à un échange d'informations et à une enquête menée conjointement par Genève et la Haute-Savoie, lesquels ont permis d'identifier et de supprimer la source de contamination.

Dans le cas de l'épidémie de rougeole, qui a sévit de janvier à mai 2011 en région Rhône-Alpes et en Suisse, les échanges d'information ont permis de limiter la transmission de la maladie.

Mais ces divers échanges et coopérations s'opèrent essentiellement par le biais d'un réseau de relations entre praticiens actifs sur le terrain et entre autorités sanitaires des deux pays.

En ce qui concerne la canicule, il existe une coordination des alertes très bien établie entre le Canton de Genève et la Haute-Savoie.

Néanmoins, une plus grande intégration institutionnelle serait nécessaire pour pérenniser ce système, afin de prévenir et gérer plus efficacement les crises sanitaires les plus graves.





Programme d'action

L'objectif est maintenant :

- > d'identifier les correspondants français compte tenu des réorganisation en cours
- > de maintenir les réunions annuelles entre les différents partenaires
- > d'assurer un flux de communication optimal
- > d'adapter en continu les modes de collaboration en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.
- > de mettre en place des approches plus uniformes et plus méthodiques au niveau de la gestion des alertes sanitaires afin de permettre une meilleure coordination franco-suisse
- > de poursuivre la coordination en matière de canicule.

Il s'agit également de pérenniser les réseaux de contacts et de collaboration existants, sans forcément les institutionnaliser, sans les mettre en danger par des lourdeurs administratives – afin de maintenir les canaux de communication indépendamment des personnes.

La gestion des crises est un des volets prévus dans le futur accord-cadre de coopération sanitaire franco-suisse.





80e

Métiers de la santé

(Actions transfrontalières dans le domaine de la santé)

- > **Pilotage:** CRFG, Groupe de travail transversal sur les métiers de la santé (Commission Culture, éducation et sport, Commission Santé, Commission Economie, emploi et formation professionnelle)
- > **Partenaires:**
 - o Suisse: Canton de Genève (DARES, DIP, DSE), HES-SO
 - o France: Région Rhône-Alpes et ARS Rhône-Alpes

Le secteur sanitaire doit faire face à un manque d'effectifs de professionnels de la santé ainsi qu'à des déséquilibres entre les différents territoires de l'agglomération. Pour pallier ces problèmes, il faut adopter une vision globale à long terme, en identifiant les besoins, en encourageant la mobilité et en renforçant l'offre de formations.

La création d'un groupe de travail transversal ad hoc doit permettre de coordonner et dynamiser les différentes actions du CRFG en cours ou à développer.

Contexte

Les problèmes liés à la pénurie de personnels de santé constituent un défi majeur pour les années à venir et la réflexion doit mener à la mise en place d'actions concrètes à différents niveaux. Il s'agit notamment :

- > d'analyser les besoins en personnels soignants à l'échelle de l'agglomération
- > d'identifier les concordances/divergences entre les formations/profils et métiers de part et d'autre de la frontière
- > de renforcer l'offre de formations en examinant la possibilité de faire évoluer les quotas
- > de fidéliser les professionnels de la santé
- > de faciliter la réinsertion après une absence de longue durée (maternité).



Réalisation

Une enquête a été lancée sur les besoins en personnels soignants (infirmières et personnel auxiliaire) au niveau transfrontalier. Le rapport final pour les institutions genevoises a été présenté en mai 2010. Il suggère notamment de mettre en place une « task force » visant à lutter contre la pénurie de professionnels de la santé. Ses résultats ont été mis en commun avec ceux d'une étude similaire menée en 2007 dans les établissements de Haute-Savoie.

Les responsables s'efforcent également de mettre en évidence les compétences communes entre les diverses formations en Suisse et en France, sous l'égide de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue du Canton de Genève et de la Maison de l'économie d'Annemasse, en collaboration avec les partenaires français et suisses du domaine de la formation.

En février 2011, le bureau du CRFG a décidé de constituer un groupe de travail transversal sur les métiers de la santé. Ce groupe, formellement rattaché à la Commission Culture, éducation et sport a pour mission de coordonner, orienter et soutenir les travaux menés à ce sujet dans trois commissions distinctes du CRFG (Culture, éducation et sport; Santé; et Economie, emploi et formation professionnelle).

Programme d'action

La création du groupe de travail ad hoc sur les métiers de la santé doit permettre de dynamiser les différentes actions en cours à ce sujet.

De plus, deux nouveaux projets sont à l'étude dans le cadre du groupe de travail « formation des infirmières » :

- > formation commune des praticiens formateurs
- > comparaison entre les dispositifs de formation suisse et français afin de définir les enseignements techniques et cliniques communs entre la formation menant au Bachelor en soins infirmiers (Suisse) et celle menant au diplôme d'Etat d'infirmier grade licence (France).



80f

Prévention des conduites addictives

(Actions transfrontalières dans le domaine de la santé)

> **Pilotage :** CRFG, Commission Santé

> **Partenaires :**

- o Suisse: Association Rien ne va plus
- o France: Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse-Bonneville (CHIAB), Direction des affaires médicales

La dépendance aux jeux d'argent constitue une conduite addictive encore trop largement méconnue, alors que de nombreuses personnes en souffrent. Cette problématique a été jugée prioritaire et des mesures de prévention ont été développées au niveau transfrontalier.

Le numéro gratuit d'une association genevoise offre depuis 2006 un soutien téléphonique aux personnes appelant de Suisse comme de France. Ce dispositif doit maintenant être adapté au nouveau cadre légal français. Les collaborations entre cette association et les différents acteurs français (associations, hôpitaux, etc.) seront influencées par les nouvelles missions en passe d'être confiées à ces derniers en matière de prévention et de soins relatifs à l'addiction au jeu.

Contexte

L'addiction aux jeux engageant de l'argent constitue – comme toute conduite addictive – un problème de santé publique. Elle représente également un facteur de déstabilisation pour l'entourage du joueur concerné. On estime qu'environ 2% de la population adulte est susceptible de développer une dépendance au jeu. Près de 10% des personnes fréquentant les salles de jeu peuvent être considérées comme joueurs compulsifs ou pathologiques. Pour aborder plus efficacement cette problématique, les compétences de l'association genevoise « Rien ne va plus » (RNVP) ont été mises à contribution. L'objectif est d'offrir une réponse en matière de prévention et de développer et maintenir les liens avec le réseau de partenaires professionnels français concernés.



Réalisation

L'association RNVP a mis en place en 2006 un numéro d'appel gratuit (0800.801.381) offrant des prestations d'écoute, de conseil et d'orientation aux joueurs en difficulté ainsi qu'à leurs familles. Ce service est également accessible depuis la France, ce qui a permis de pallier l'absence de ligne téléphonique spécifique sur le territoire français. Si la proportion des appels de résidents français reste stable depuis 2007 (16-20% des appels, dont 64% en provenance de la région Rhône-Alpes), le nombre de demandes en chiffres absolus est en augmentation.

Ce numéro gratuit est financé, côté français, par la commune de St-Julien-en-Genevois, alors que la ligne répond à des demandes venant d'un périmètre beaucoup plus vaste et que d'autres communes disposent également d'un casino (Annecy, Annemasse/Etrembières, Divonne, Evian). La question d'élargir la participation financière à d'autres communes a été évoquée dès 2008 au sein de la Commission Santé du CRFG.

En avril 2010, la France a adopté un nouveau dispositif de prévention encadré par la loi 2010-476 sur la libéralisation des jeux et des paris en ligne. Ce système prévoit d'affecter 5% des prélèvements sociaux sur les chiffres d'affaires à des mesures de prévention et de prise en charge du jeu pathologique. L'objectif est également de créer un numéro d'appel facturé au prix d'une communication locale et géré par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).

Dans l'attente de la mise en place de ce nouveau dispositif français, la Commission Santé du CRFG a décidé le 10 décembre 2010 de maintenir jusqu'à nouvel avis le système existant avec l'association RNVP. L'association genevoise a également établi un contact pour étudier la possibilité de « basculer » le numéro gratuit 0800 sur un numéro d'appel local INPES pour les personnes appelant depuis la France.

En ce qui concerne le réseau local et régional d'intervenants spécialisés, le GREA (Groupement romand d'études des addictions) est intervenu pour des formations de professionnels français. Mais jusqu'à une date récente, les efforts de coordination et de structuration entre les différents organismes (hôpitaux, associations, etc.) ne se sont pas toujours avérés faciles côté français, ce qui n'a pas toujours permis d'orienter les appelants français vers les structures locales adéquates. La mise en place du dispositif législatif (loi 2010-476) a permis d'identifier sur le plan local des interlocuteurs associatifs (APRETO et ANPAA). Ces derniers se sont vu confier des missions de prévention et de prise en charge des addictions au jeu par les pouvoirs publics. L'hôpital d'Annemasse-Bonneville, à travers son équipe de liaison soins en addictologie (ELSA), développe actuellement une prise en charge des personnes concernées par le jeu. Il entend jouer un rôle de référent sur le plan local et se propose de coordonner le réseau côté français. C'est dans cet esprit que pourra se développer la coopération transfrontalière – en réponse à RNVP, qui déplorait jusque-là le manque d'interlocuteur.



Programme d'action

L'objectif est d'adapter le dispositif d'appel téléphonique à l'évolution du nouveau cadre légal français en matière de prévention du jeu pathologique, qui devrait entrer en vigueur prochainement. Dans l'intervalle, les prestations d'écoute et d'orientation continueront à être assurées par l'association RNVP. Il est toutefois nécessaire de réexaminer le mode de financement côté français, la seule contribution de St-Julien-en-Genevois ne suffisant pas à assurer la couverture des coûts de tous les appels transfrontaliers.

A noter que du côté français, l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire IV (SROS) pour la période 2011-2015 demande aux établissements et partenaires – dans le Plan régional stratégique – d'élargir leurs interventions de prévention et de soins à la problématique du jeu compulsif.

Un des enjeux réside dans la mise en place d'un réseau structuré de prescripteurs (associations, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, hôpitaux, etc.) et d'acteurs de prévention mutualisant les moyens du côté français. L'association RNVP a apporté son soutien et ses compétences en la matière, à la demande de partenaires français. Mais le financement n'est pas non plus assuré. Les actions entreprises sous la houlette de RNVP et du CHIAB ont toutefois permis d'accélérer le processus de mise en réseau. A terme, RNVP se retirera du processus, tout en restant un partenaire actif dans les échanges transfrontaliers.

La ligne téléphonique française semble être opérationnelle, mais des incertitudes demeurent quant aux modalités de « basculement » vers les réseaux locaux (niveau départemental). Pour l'heure, le travail réalisé par l'association RNVP est maintenu. L'avenir dépendra de décisions à prendre du côté français.

A court terme (2012), les réalisations en cours se poursuivront, sous réserve d'un financement adéquat. A moyen terme, les actions transfrontalières à retenir dépendront des modalités de mise en place du dispositif français.



> **Pilotage** : CRFG, Projet d'agglomération

> **Partenaires** :

- o Suisse : Association Equiterre, Université de Genève (Unité d'évaluation d'impact sur la santé), Canton de Genève (DARES)

L'évaluation d'impact sur la santé doit permettre de prendre en compte de manière optimale les préoccupations sanitaires dans les différentes mesures prévues par le Projet d'agglomération.

Un rapport sur ce thème a été présenté en 2007. Ses recommandations générales ont été traduites dans l'organisation spatiale des PACA, mais l'étude n'a pas fait l'objet d'un suivi systématique et concret.

Contexte

Le but d'une « évaluation d'impact sur la santé » (EIS) est d'assurer une prise en compte optimale des objectifs et enjeux sanitaires, en relation avec le développement socio-économique de l'agglomération. La santé est comprise ici au sens large de la définition de l'OMS (« La santé n'est pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité, mais un état de complet bien-être physique, mental et social. »). L'EIS est destinée à accompagner le PA tout au long de ses différentes étapes. Elle devrait permettre :

- > de prévenir les maladies liées au bruit, à la pollution et à la sédentarité par le biais des politiques d'aménagement et de mobilité douce
- > de prendre en considération les besoins spécifiques des groupes de population les plus vulnérables du point de vue sanitaire
- > de proposer des orientations stratégiques « santé » pour les différents chantiers du PA, dans une perspective de développement durable.



Réalisation

Un rapport baptisé « Evaluation de l'impact sur la santé » (Cahier annexe N° 6) a été présenté en décembre 2007 en même temps que la signature du Projet d'agglomération.

Cette étude analyse l'influence des politiques publiques menées dans le cadre du PA sur les déterminants de la santé, en prenant en compte les interactions complexes entre les facteurs sociaux et économiques, le milieu naturel et le comportement individuel. Elle se concentre sur l'organisation spatiale du Projet d'agglomération (volet « urbanisation-mobilité-environnement »). Les objectifs et enjeux de santé sont déclinés en fonction de quatre critères d'évaluation :

1. Amélioration de la qualité des systèmes de transports
 - o Promouvoir des transports favorables à la santé
2. Encouragement de la densification urbaine – Urbanisme et qualité de vie
 - o Développer des équipements répondant aux besoins des populations en tenant compte du vieillissement démographique et faciliter l'accès à ces équipements
 - o Promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle
 - o Favoriser l'émergence d'espaces publics extérieurs et de loisirs de proximité
3. Augmentation de la sécurité du trafic
 - o Améliorer la sécurité routière
4. Réduction des atteintes à l'environnement et de la consommation des ressources énergétiques
 - o Améliorer la qualité de l'air
 - o Prévenir les effets des bruits
 - o Encourager une urbanisation rationnelle de l'énergie et promouvoir l'utilisation d'énergie renouvelable.

L'analyse conclut que la mise en œuvre du PA est susceptible de produire davantage d'impacts positifs sur la santé que la poursuite d'une logique tendancielle (scénario sans PA). Un exemple : la réduction de l'utilisation des transports individuels motorisés (TIM), alliée à l'usage accru de la mobilité douce (MD) et des transports combinés (TC), aura des effets positifs sur la santé, notamment en termes de lutte contre la sédentarité (facteur de risque pour les maladies cardiovasculaires), de qualité de l'air et de niveau de bruit.

Rien qu'au niveau des enjeux de santé pour lesquels une évaluation quantitative a été réalisée (sans tenir compte des impacts évalués sous forme qualitative), la mise en œuvre du PA engendrerait une économie de coûts sanitaires de l'ordre de 163 millions de CHF par année à horizon 2030.



L'étude se termine par un certain nombre de recommandations :

- > promouvoir la mise en œuvre complète des mesures prévues dans le PA en faveur de la MD et des TC
- > accompagner la mise en œuvre des mesures du PA pour la MD et les TC par des interventions spécifiques au niveau des aménagements routiers
- > promouvoir activement les mesures visant à augmenter la mixité des usages au niveau du cœur de l'agglomération, des zones urbaines périphériques et des villages
- > favoriser le développement des espaces publics facilement accessibles
- > prévoir dans les programmes d'affectation des différents chantiers du PA le développement d'équipements de proximité et à caractère social, sanitaire, économique et culturel, en tenant compte du vieillissement démographique.

Ces recommandations générales ont été traduites dans l'organisation spatiale des PACA, mais l'étude n'a pas fait l'objet d'un suivi systématique et concret.

Programme d'action

Aucune suite concrète à ce rapport n'est prévue.

Il faudra donc examiner la pertinence de cette action pour le Projet d'agglomération de deuxième génération. Des réflexions complémentaires permettant d'intégrer les enjeux liés aux événements climatiques et à la santé urbaine pourraient néanmoins être menées dans le cadre de la Commission Santé du CRFG.







CULTURE

Contexte

Fortement marquée par le rayonnement international de Genève, l'évolution du bassin franco-valdo-genevois a fait de l'agglomération un véritable « carrefour humain » réunissant au sein d'un même espace francophone près de 120 nationalités. Cette spécificité se reflète dans la vitalité et la richesse des pratiques culturelles. Elle contribue à la construction quotidienne de l'agglomération, en dépassant les frontières administratives. Il est donc important de mettre en œuvre une stratégie commune de développement culturel sur l'ensemble du territoire, en promouvant la culture comme vecteur d'identité partagée et de rayonnement, en facilitant l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants, en soulignant la richesse et la diversité de l'offre culturelle, en mettant en réseau les acteurs existants et en réfléchissant à l'avenir des équipements culturels structurants.

Actions

L'atlas culturel transfrontalier recensant l'ensemble des infrastructures, des institutions et des principaux porteurs de projets présents sur le territoire a vu le jour à la fin 2011 et il peut être consulté sur GeoAgglo, le portail cartographique du Projet d'agglomération (FA 90).

Une étude intitulée « Stratégie de définition et d'implantation des grands équipements » a permis de nourrir la réflexion sur l'avenir des projets culturels structurants en dressant un état des lieux des équipements existants ou prévus ainsi qu'un diagnostic des besoins (FA 91).

Le projet d'événement fédérateur autour du tricentenaire de la naissance de Rousseau en 2012 n'a pas abouti, en raison notamment de difficultés liées au financement, mais il a débouché sur une initiative « Médiation culturelle, culture et handicap » offrant de bonnes perspectives au niveau transfrontalier (FA 92).



Autres actions transfrontalières menées en dehors du cadre du PA

Il faut souligner par ailleurs que d'autres actions transfrontalières ne relevant pas du cadre défini en 2007 par le Projet d'agglomération ont été menées dans le domaine de la culture.

Dans le cadre du groupe de travail Culture de la Commission Culture, éducation et sport :

- > Organisation du projet Culture et handicap : cinq journées de discussions (2011) ont permis à des représentants des milieux de la culture, des associations liées au handicap et des collectivités publiques d'engager une réflexion sur l'accueil des personnes en incapacité temporaire ou permanente au sein des lieux culturels de la région franco-valdo-genevoise. Le CRFG a mis à disposition CHF 37 200 pour ce projet.
- > Soutien financier à différents projets culturels de caractère transfrontalier :
 - o Passedanse : depuis 1999 a été mis en place un « passedanse » annuel favorisant l'existence d'une saison transfrontalière dans le domaine de la danse. Partenaires associés : Relais Culturel Château Rouge (Annemasse), Association pour la danse contemporaine (ADC) de Genève, Forum Meyrin et Esplanade du Lac (Divonne). Contribution du CRFG en 2011 : CHF 19 414.
 - o Nouveaux Bâtitseurs : depuis 1996 dans le cadre de La Bâtie - Festival de Genève, production annuelle d'au moins trois manifestations transfrontalières sur les territoires des entités membres du CRFG. Partenaires associés : La Bâtie - Festival de Genève, Relais Culturel Château Rouge (Annemasse) et Esplanade du Lac (Divonne). Contribution du CRFG en 2011 : CHF 76 000.
 - o Colporteurs : depuis 1999, création d'un spectacle annuel en commun, avec présentation dans divers lieux de la région lémanique afin de favoriser un échange de public entre les différents partenaires (Relais Culturel Château Rouge à Annemasse, Maison des Arts et Loisirs à Thonon-Evian, théâtre Le Poche à Genève, théâtre L'Arsenic à Lausanne). Contribution du CRFG en 2011 : CHF 31 695.
 - o Collaboration entre l'Orchestre de Chambre de Genève et l'Orchestre des Pays de Savoie : depuis 1995, production annuelle d'une manifestation musicale impliquant la participation des deux formations (concert coproduit et joué dans le canton de Genève). Contribution du CRFG en 2011 : CHF 46 050.
 - o Concerts jeunes : depuis 1997, dans le cadre de l'initiative « L'art et l'enfant » du Service cantonal genevois de la culture, l'Orchestre de la Suisse Romande propose des ateliers découvertes pour les écoles de la région (rencontres avec des professionnels de la musique et accompagnement pédagogique sur les compositeurs et leurs œuvres). Contribution du CRFG en 2011 : CHF 6000.
 - o Archipel-Château Rouge : collaboration entre ces deux institutions à l'occasion d'un hommage au compositeur Iannis Xenakis, avec organisation de deux concerts en mars 2011, l'un par



Archipel à Plainpalais (Genève), l'autre à Château Rouge (Annemasse). Contribution du CRFG: CHF 16 000.

- o MIA-Archipel-VORTEX-AMEG: une convention triannuelle (2008-2009-2010) a été signée entre le CRFG et quatre institutions (Musiques Inventives d'Annecy, Archipel à Genève, Association pour la Musique Electroacoustique à Genève et l'ensemble contemporain du Conservatoire de Genève VORTEX) pour la création d'une dynamique autour de la musique contemporaine. Contribution du CRFG pour la saison 2010: CHF 15 000. Ce projet n'a pas été reconduit en 2011.

La Commission Culture, éducation et sport du CRFG a décidé par ailleurs d'apporter un soutien financier (CHF 9000) au projet Pygmalion, proposé par l'Opéra-Studio de Genève et la commune de Samoëns (Haute-Savoie) dans le cadre du tricentenaire de la naissance de Rousseau. Le but est de monter « en résidence » à Samoëns un opéra peu connu de Rousseau, « Le Pygmalion », puis de le présenter à Genève et à Samoëns durant l'année 2012, en complément aux manifestations du tricentenaire. Il s'agit d'une occasion unique pour le public de découvrir cette œuvre qui n'est quasiment jamais programmée. La collaboration autour d'une résidence entre une commune de Haute-Savoie et une troupe genevoise représente par ailleurs un partenariat intéressant.

Plusieurs projets culturels transfrontaliers ont également été menés dans le cadre du Conseil du Léman (CdL). Cet organe de coopération organise chaque année les Rencontres chorales lémaniques – qui réunissent des élèves des cinq entités le constituant (cantons de Genève, Vaud et Valais, départements de l'Ain et de la Haute-Savoie) – ainsi que le concours Tremplins lémaniques dans le cadre du Montreux Jazz Festival. De plus, le CdL soutient ou a soutenu de nombreux autres projets culturels (festival JazzContreBand, festival Transvoisines dans le domaine des musiques actuelles, Symposium transfrontalier autour du livre en 2010, guide Léman, livre à livre) ainsi que la collaboration entre l'association suisse Figaro & Cie et les Soirées estivales de Brou, dans le département de l'Ain.

Il faut également mentionner le projet INTERREG, développé par l'Association pour la danse contemporaine (ADC) de Genève, Saint-Gervais Genève Le Théâtre et Bonlieu Scène nationale d'Annecy afin de favoriser l'accès à la culture, de faire connaître les artistes et d'encourager la circulation des spectacles entre la région genevoise et celle d'Annecy.

Axes de travail pour les prochaines années

L'accent doit porter avant tout sur deux objectifs :

- > développer les projets autour du domaine du livre (comme le préconise l'étude sur les grands équipements, voir la FA 91)
- > élargir le mandat concernant l'atlas culturel transfrontalier (voir la FA 90) du côté français afin d'englober tout le périmètre du CRFG.





> **Pilotage** : CRFG, Commission Culture, éducation et sport

> **Partenaires** :

- o CRFG, Projet d'agglomération
- o Suisse : Ville de Genève, Cantons de Vaud et Genève
- o France : ARC

Pour mieux valoriser toute la richesse culturelle de l'agglomération, il a été décidé de créer un atlas recensant l'ensemble des infrastructures, des institutions et des principaux porteurs de projets présents sur le territoire.

L'atlas culturel transfrontalier a vu le jour à la fin 2011 et il peut être consulté sur GeoAgglo, le portail cartographique du Projet d'agglomération.

Contexte

L'idée de créer un atlas culturel transfrontalier présentant l'ensemble de l'offre du bassin franco-valdo-genevois est née à Meyrin en 2006 à l'occasion d'une rencontre entre collectivités publiques suisses et françaises. Les communes souhaitent mettre en œuvre un outil informatique permettant de repérer facilement sur une carte tous les lieux culturels de l'agglomération. Le projet a ensuite été repris dans la FA 90 du PA 2007.

La création de cet outil répond à trois objectifs :

- > mettre en évidence la richesse et la diversité de l'offre culturelle régionale, que ce soit à l'intention de la population résidente, des personnes de passage (touristes), des acteurs culturels ou des décideurs politiques
- > obtenir une vision exhaustive de l'offre culturelle, afin de faciliter les choix d'implantations de nouveaux équipements, de coordonner les budgets publics de soutien et de limiter les doublons ou cumuls d'événements concurrents
- > faciliter la mise en réseau des institutions et des projets ponctuels œuvrant dans des domaines complémentaires.



Réalisation

La mise en œuvre de cette action a tardé à démarrer, suite à diverses difficultés liées au contenu du projet et à l'organisation (identification des responsabilités et du mode de financement, définition des objectifs, du public cible et du périmètre géographique, etc.).

Mais entre 2010 et 2011, sa réalisation a pu se concrétiser, grâce notamment à trois mandats ayant permis de mieux définir son ambition et ses modalités pratiques :

- > mandat du DCTI (budget aggro) au SED 74 (société d'aménagement du département de la Haute-Savoie) pour agréger sept bases de données existantes et proposer une méthodologie ainsi qu'un mode de géoréférencement des lieux recensés
- > mandat du DIP portant sur la définition et la validation des critères d'inclusion dans l'atlas (périmètre, types de lieux, etc.)
- > mandat de la Ville de Genève portant sur le recensement de tous les lieux culturels situés sur son territoire et la mise à jour des données existantes.

La création de la plate-forme des lieux culturels de Genève a confirmé, par ailleurs, à quel point il était nécessaire de pouvoir disposer de ce recensement, qui doit aussi permettre de travailler sur les compléments ou les manques (cf. projets Etoile Annemasse, Praille-Acacias-Vernets).

Le mandat attribué au printemps 2010 à Alphaville par le PA (Stratégie de définition et d'implantation des grands équipements, voir la FA 91) a également contribué à établir cet état des lieux.

Les résultats conjoints de ces différents travaux ont permis d'obtenir une base de données commune reflétant le paysage des lieux culturels sur le territoire franco-valdo-genevois.

Notons cependant qu'en raison des mandats évoqués ci-dessus, les lieux culturels sont recensés de manière exhaustive pour le canton de Genève, alors que ce n'est pas le cas pour le canton de Vaud ou la France voisine. La coexistence, en France, de nombreuses bases de données portant chacune sur un domaine spécifique ainsi que l'absence de base de données côté vaudois rendent en effet le travail plus complexe pour ces deux territoires.

L'étape suivante a consisté à géolocaliser les lieux culturels via GeoAgglo, le portail cartographique du Projet d'agglomération. La réalisation de cette « couche culture » a été achevée à la fin 2011.



Programme d'action

Les efforts doivent maintenant porter dans trois directions.

Il s'agit, d'une part, de reconsidérer la zone géographique prise en compte par l'atlas culturel transfrontalier et d'examiner s'il ne serait pas judicieux de l'élargir à tout le périmètre du CRFG, comme le souhaitent un certain nombre de collectivités.

Les porteurs du projet doivent, d'autre part, étudier la faisabilité et le mode de financement d'une interface Internet tout public. Cet outil, lié à la même base de données, permettrait d'effectuer des recherches en fonction de divers thèmes (localisation géographique, domaine artistique, capacité d'accueil, etc.). Des liens redirigeraient le public vers les différents sites Internet concernés. L'objectif est d'évaluer la nécessité de cette interface pour le grand public, puis sa faisabilité et son coût au regard de l'utilisation attendue.

Il faudra enfin définir les modalités de mise à jour de la base de données constituée en 2011.



91

Réflexion sur l'avenir des projets culturels structurants de l'agglomération franco-valdo-genevoise

- > **Pilotage:** CRFG, Projet d'agglomération
- > **Partenaires :**
 - o Suisse : Ville et Canton de Genève
 - o France : Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ARC

La réflexion sur l'avenir des projets culturels structurants au sein de l'agglomération passe par un état des lieux des équipements existants ou prévus ainsi qu'un diagnostic des besoins.

L'étude plus générale intitulée « Stratégie de définition et d'implantation des grands équipements », commandée et financée par le PA, a permis de couvrir en grande partie ces questions et ses conclusions doivent maintenant fournir des pistes pour l'avenir.

Contexte

L'agglomération franco-valdo-genevoise possède de nombreux équipements à vocation culturelle. Mais elle doit faire face à une insuffisance au niveau de l'offre dans certains domaines (par exemple la danse), à un déséquilibre dans la répartition géographique (forte concentration en zone urbaine) ainsi qu'à des difficultés à trouver des lieux adéquats pour des équipements importants. C'est pourquoi il a été demandé de faire un état des lieux des équipements existants ou projetés et de réfléchir à l'avenir en examinant les besoins et les possibilités d'implantation dans le cadre du développement du Projet d'agglomération. Le but de cette démarche est notamment :

- > de favoriser les échanges culturels transfrontaliers
- > d'aboutir à une meilleure adéquation entre les besoins et les projets
- > de définir des projets structurants pour l'agglomération.



Réalisation

En 2010, le Projet d'agglomération a mandaté la société Alphaville pour la réalisation d'une étude portant sur les grands équipements du territoire. Le cahier des charges de cette étude, financée par le PA, demandait notamment :

- > de travailler sur une définition commune des grands équipements d'agglomération
- > d'évaluer le niveau d'équipements d'agglomération en analysant à la fois l'offre actuelle, l'offre projetée et les besoins
- > d'évaluer les différents sites envisageables pour l'accueil de grands équipements
- > de proposer des principes et des pistes de programmation en croisant sites et besoins.

Cette étude, baptisée « Stratégie de définition et d'implantation des grands équipements » (Cahier N° 17-2), a été présentée au printemps 2011. Soulignons qu'elle devait porter initialement sur tous les types d'équipements, mais que les mandataires ont finalement proposé de ne se consacrer qu'aux sports, à la culture et aux loisirs, vu les besoins criants en la matière.

Dans le domaine culturel, l'étude distingue diverses catégories d'équipements :

- > musées et lieux d'histoire
- > médiathèques et lieux d'apprentissage de l'art
- > équipements avec programmation culturelle
- > festivals
- > casinos et multiplexes
- > équipements permettant la découverte et l'apprentissage des éléments naturels.

Le chapitre intitulé « Vers un plan directeur » établit divers constats d'ensemble à propos des équipements et soumet diverses pistes de planification pour le futur. Il propose notamment de renforcer l'importance d'un événement culturel comme La Bâtie - Festival de Genève et de mettre l'accent sur plusieurs projets développés autour du livre, comme la Maison Rousseau et de la littérature à Genève, l'Institut international du livre et de la librairie à Ferney-Voltaire ou les activités autour de Michel Butor à Lucinges.



Programme d'action

L'étude, quoique incomplète, doit servir de base pour définir les axes de travail en vue du PA 2 et pour mettre en place des dispositifs d'action. L'enjeu est de répondre en termes d'équipements et de services à la croissance démographique du territoire franco-valdo-genevois. Se posent également les questions de l'aménagement du territoire et de la localisation des futurs grands équipements, ainsi que celles du déplacement des publics et de la diversité de l'offre.

Le groupe de travail Culture au sein du CRFG propose, par ailleurs, d'approfondir la réflexion autour du livre et de la notion de réseaux, en examinant les ressources humaines et financières à mobiliser. A l'heure actuelle, l'étude n'ayant pas encore abouti, aucune piste d'action n'a été précisément identifiée. Toutefois, des propositions seront soumises à la Commission Culture, éducation et sport, qui se réunira en février 2012.





92

Événement fédérateur : « 2012 Rousseau pour tous »

- > **Pilotage** : CRFG, Commission Culture, éducation et sport
- > **Partenaire** : CRFG, Projet d'agglomération

Le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012 devait être l'occasion de créer un événement fédérateur se concrétisant par une manifestation majeure ou de nombreux projets culturels dans toute l'agglomération.

Ce projet global n'a pas abouti, en raison notamment de l'impossibilité de créer un fond de financement commun, mais il a débouché sur une initiative « Médiation culturelle, culture et handicap » offrant de bonnes perspectives au niveau transfrontalier.

Contexte

La Ville de Genève a choisi de célébrer le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en organisant un grand nombre de manifestations culturelles (théâtre, musique, cinéma, colloques, promenades, expositions, etc.) réunies sous l'appellation « 2012 Rousseau pour tous ». L'idée de la FA92 était de saisir cette occasion pour créer un événement fédérateur au niveau de l'agglomération, en proposant aux communes genevoises et françaises soit de s'associer à ces divers projets, soit de concevoir une manifestation itinérante. L'objectif était de donner aux commémorations une dimension véritablement régionale – et de contribuer par là même à créer des synergies (entre acteurs ainsi qu'entre moyens financiers/humains) et à renforcer les coopérations transfrontalières en matière culturelle et artistique.

Réalisation

Un des objectifs premiers était de créer une « cagnotte » commune permettant notamment de soutenir les efforts des petites collectivités. Mais cette tentative s'est heurtée à plusieurs obstacles, dont l'impossibilité de prévoir un montant « sans affectation » côté français, en raison des lois budgétaires. Les responsables ont également tenté d'organiser des rencontres entre communes et porteurs de projets afin de promouvoir des échanges ou des tournées, mais cette démarche n'a



pas eu beaucoup d'écho. Les parties françaises ne voulaient pas créer une dynamique qui, de facto, occasionnerait des demandes de subventions qu'elles ne pourraient probablement pas honorer (pour mémoire, la décision concernant cette rencontre est intervenue au moment où le Conseil général de Haute-Savoie diminuait les budgets affectés aux projets culturels transfrontaliers).

Face à ces blocages, il a été décidé en juillet 2009 de renoncer à créer un événement fédérateur et de se contenter de diffuser le plus largement possible la liste des manifestations prévues, en tentant ainsi de susciter une émulation via les porteurs de projets.

Le projet « 2012 Rousseau pour tous » a néanmoins rebondi sous une autre forme, plus limitée, dans le cadre de l'initiative « Médiation culturelle, culture et handicap » menée de front par la Ville, le Canton de Genève ainsi que le CRFG, avec le soutien de Pro Helvetia. En 2011 ont été organisées cinq journées de réflexion destinées à faire le point sur la situation au niveau transfrontalier. Les discussions ont montré notamment qu'il existait de grandes différences d'approche entre les deux pays (démarches plus « légalistes » en France, davantage basées sur les partenariats et l'initiative spontanée en Suisse), mais que ces divergences pouvaient être une grande source d'enrichissement mutuel. Suite à ce constat, il a été décidé de mettre sur pied des événements communs dans le cadre des célébrations « 2012 Rousseau pour tous ».

Programme d'action

L'initiative « Médiation culturelle, culture et handicap » doit déboucher – dans le cadre des commémorations de 2012 – sur divers projets transfrontaliers destinés à améliorer l'accessibilité des lieux culturels et à développer l'offre de manifestations pour les personnes handicapées, dont des parcours guidés pour les visiteurs ainsi que des formations pour le personnel d'accueil et les médiateurs dans le cadre des projets Rousseau des musées genevois.

Le sous-groupe de travail Culture et handicap du CRFG s'est également fixé plusieurs objectifs pour poursuivre l'action entreprise au-delà des manifestations de 2012, dont la mise en place d'une charte graphique destinée aux lieux culturels franco-valdo-genevois.





ÉCONOMIE

Contexte

Le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise bénéficie d'un fort dynamisme économique. Mais sa situation à cheval sur deux pays entraîne un certain déséquilibre, avec une forte concentration des emplois sur Genève (80%), un développement mal maîtrisé en périphérie, l'accroissement du nombre de frontaliers, une « aspiration » de la main-d'œuvre qualifiée vers la Suisse romande et une méconnaissance réciproque des entreprises en France comme en Suisse. Ce déséquilibre ainsi que les différences de politique économique limitent globalement la compétitivité de l'agglomération. L'enjeu est de mettre en œuvre une stratégie coordonnée d'accueil et de déploiement des activités économiques à l'échelle transfrontalière, en veillant notamment à :

- > améliorer l'information multilatérale pour les entreprises
- > favoriser les coopérations entre entreprises
- > améliorer les conditions-cadres de la bilocalisation
- > promouvoir ensemble les atouts concurrentiels du territoire, en projetant une image forte et attrayante.

Actions

Pour répondre au besoin croissant d'informations concernant les conditions-cadres prévalant dans le pays voisin, les offices de promotion économique et organismes professionnels participent régulièrement à diverses manifestations transfrontalières. Le CRFG et divers partenaires ont également créé un certain nombre de documents de référence (FA 100).

Pour limiter les incertitudes liées aux « prix de transfert » entre entreprises implantées des deux côtés de la frontière, les administrations française et genevoise se sont engagées à respecter les modalités fixées dans un accord préalable et ont mis en place une procédure allégée pour les PME (FA 101a).

Une cellule expérimentale pour la bilocalisation a été créée en janvier 2011 afin d'encourager et faciliter l'implantation d'entreprises de part et d'autre de la frontière, en tirant profit des avantages respectifs des territoires concernés (FA 101b).



Le CRFG a créé en 2008 un microsite Internet exposant en détail toutes les modalités pratiques et règles en vigueur concernant le détachement de personnel de l'autre côté de la frontière, dans le sens CH/FR comme dans le sens FR/CH (FA 101c).

La création d'un « passeport d'entreprise transfrontalière » permettant aux PME travaillant dans le pays voisin de faire transiter leur équipement/outillage sans déclaration est impossible dans le cadre des accords liant la Suisse et l'UE, mais des procédures simplifiées existent et doivent encore être étudiées (FA 101d).

Une étude portant sur les avantages comparés des conditions d'exercice en Suisse (GE+VD) et en France va permettre de nourrir la réflexion autour de thèmes comme le développement des pôles économiques et les bilocalisations (FA 101e).

Les études préliminaires ont été lancées pour la mise en place d'une « politique de pôles de développement économique » (PPDE) permettant de favoriser l'essor global de la région, tout en assurant un développement équilibré entre les territoires qui la composent (FA 102).

Divers salons professionnels internationaux ont été utilisés comme vitrine pour mettre en valeur les atouts du territoire, nouer des contacts avec des investisseurs potentiels et développer des réseaux (FA 103).

Les démarches ont été lancées pour la création d'un « Geneva Region Convention Bureau » intégrant des établissements hôteliers français dans l'offre de tourisme d'affaires, mais le projet attend encore l'aval des organisations faitières du secteur hôtelier genevois (FA 104).

Autres actions transfrontalières menées en dehors du cadre du PA

Il faut souligner par ailleurs que d'autres actions transfrontalières ne relevant pas du cadre défini en 2007 par le Projet d'agglomération ont été menées dans le domaine économique.

Ainsi, dans le cadre du groupe de travail Marché du travail transfrontalier de la Commission Economie, emploi et formation professionnelle du CRFG, l'ANPE française (actuel Pôle Emploi) et l'Office cantonal genevois de l'emploi (OCE) ont conclu en 2008 un « Accord de communication et de transfert de savoir-faire relatif à la Méthode de recrutement par simulation ». Cette démarche s'appuie notamment sur le repérage d'aptitudes et de comportements adaptés à des situations parfaitement identifiées. Elle permet de faire jouer des critères autres que les qualifications et les diplômes dans les recrutements effectués par les entreprises. Depuis 2009, les Transports publics genevois ont recours à cette méthode, qui n'est par ailleurs pas disponible sur le marché du travail genevois.





Axes de travail pour les prochaines années

La Commission Economie, emploi et formation professionnelle du CRFG doit poursuivre la mise en œuvre des actions engagées, en mettant notamment l'accent sur :

- > le développement de la cellule pour la bilocalisation (FA 101b)
- > la création d'une newsletter concernant les manifestations transfrontalières (FA 100).





100

Recensement et promotion des manifestations transfrontalières

(Améliorer l'information multilatérale pour les entreprises et favoriser les coopérations entre entreprises)

> **Pilotage :** CRFG, Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Economie)

> **Partenaires :**

- o - Suisse: Canton de Genève (DARES), organismes professionnels
- o - France: agences et organismes chargés du développement économique

Un développement économique équilibré à l'échelle de l'agglomération passe par un certain décloisonnement des frontières. Mais avant d'étendre leurs activités au territoire voisin, les entreprises ont besoin de connaître précisément les conditions-cadres prévalant dans la zone concernée.

Pour répondre à ce besoin croissant d'informations, les offices de promotion économique et organismes professionnels participent régulièrement à diverses manifestations transfrontalières. Le CRFG et plusieurs partenaires ont également créé un certain nombre de documents de référence.

Contexte

Malgré la proximité géographique, les entreprises suisses et françaises désirant s'implanter ou étendre leurs activités au delà de la frontière manquent souvent de connaissances précises sur les conditions-cadres auxquelles elles devront se soumettre. Il existe donc un très grand besoin d'information, dans de nombreux domaines.



Réalisation

La diffusion de cette information emprunte divers biais.

Le premier consiste à utiliser les manifestations économiques professionnelles ou grand public existantes, soit pour aborder un thème transfrontalier, soit pour installer un stand fournissant des informations sur le pays voisin. Les offices de promotion économique et les organismes professionnels participent ainsi de manière régulière à des manifestations telles que la Place des affaires et de la franchise (Genève), les Petits déjeuners des PME et start-up (Genève), les Petits déjeuners MED/CLD (France) ou les manifestations périodiques de la Chambre de commerce franco-suisse (voir la liste complète depuis 2007 en annexe).

Le second biais consiste à mettre à la disposition des entreprises les outils d'information nécessaires. Le CRFG a déjà créé divers documents de ce type, en relation par exemple avec les prix de transfert (les prix des transactions transfrontalières entre sociétés d'un même groupe, cf. FA 101a) ou le détachement de personnel (cf. FA 101c).

L'information est également disponible sur les sites Internet de divers partenaires. Le site de l'ULAM (Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers, www.ulam.info), qui est régulièrement mis à jour et bénéficie de 200 000 connexions annuelles, présente ainsi de manière accessible et détaillée un grand nombre de renseignements pour toutes les entreprises désirant « travailler en pays voisin ».

Programme d'action

Il existe de nombreuses manifestations économiques transfrontalières dans l'espace lémanique, mais aucune forme d'accès unique à l'ensemble de cet agenda. L'objectif est donc de créer une newsletter électronique recensant tous les événements de ce type à l'attention des entreprises du territoire (newsletter accessible depuis le site du CRFG).





Annexe : liste des manifestations économiques transfrontalières organisées depuis 2007

Manifestation	Date/ Fréquence
<i>MIPIM</i> (Marché international des professionnels de l'immobilier de Cannes): Participation des partenaires de l'agglomération sur un stand commun "Lake Geneva Region"	annuelle
<i>Biodata</i> : Symposium organisé à Archamps (France)	annuelle
<i>Petits déjeuners de l'économie</i> organisés à rythme mensuel par la Maison de l'économie et du développement d'Annemasse (MED)	mensuelle
<i>Forum Emploi transfrontalier</i> à Annemasse (France)	annuelle
<i>Forum Emploi Saint-Julien</i> (France)	annuelle
<i>Salon des métiers de l'humanitaire</i> organisé par Annemasse AGGLO	tous les 2 ans
Conférences de l'Association des Entreprises Lémaniques (ADEL)	trimestrielle
<i>Carrefour des créateurs</i> , organisé dans le canton de Genève	tous les 2 ans
<i>Cité des métiers et des formations</i> à Genève	tous les 2 ans
<i>Mondial des métiers</i> de Lyon	annuelle
<i>Les clés du marché suisse</i> : journée d'information dédiée au marché suisse	annuelle
<i>Salon de la création et de la reprise d'entreprise</i> à Archamps	annuelle
<i>Forum d'Affaires Franco-Suisse</i> , organisé par la Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie	annuelle
<i>Salon transfrontalier de l'innovation GL Events</i> (à partir de 2012)	annuelle
Séminaire <i>Formation</i> de l'ULAM	annuelle
Séminaire <i>Travailler en pays voisin</i> de l'ULAM	annuelle
Comment développer ses affaires en France? Journée de conférences	2008
<i>Telecom World</i> à Genève: participation de la "Lake Geneva Region"	2009
Colloque <i>Formation tout au long de la vie</i>	2011
Formations dispensées par le SPEG dans les programmes de formation de la MED	depuis 2007



101a

Prix des transferts pour entreprises bilocalisées

(Améliorer les conditions-cadres de la multi-localisation)

> **Pilotage:** CRFG, Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Economie)

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DARES)
- o France: agences et organismes chargés du développement économique

Les incertitudes liées aux « prix de transfert » entre entreprises sœurs peuvent constituer un frein important à l'implantation de sociétés de part et d'autre de la frontière (bilocalisation).

Les administrations française et genevoise se sont engagées à respecter les modalités fixées dans un accord préalable et elles ont mis en place une procédure allégée pour les PME. Une brochure sur le sujet a été largement diffusée auprès des milieux intéressés.

Contexte

Les entreprises suisses intéressées par une activité en France, les entreprises françaises désirant ouvrir une filiale en Suisse ainsi que les entreprises exogènes susceptibles de s'implanter de part et d'autre de la frontière ont dû longtemps faire face à une certaine incertitude quant aux « prix de transfert », c'est-à-dire aux modalités de facturation entre les différentes entités d'un même groupe pour la fourniture de biens ou de services. Cette absence de sécurité fiscale, avec la menace de remises en question rétroactives, peut constituer un obstacle majeur aux velléités de bilocalisation.

Réalisation

En 1999, la Direction française des Impôts s'est engagée à respecter le mode de fixation des prix de transfert entre entreprises du même groupe, dans la mesure où celui-ci a été préalablement agréé par un Accord sur les prix de transfert bilatéral ou unilatéral (APP/APU). Eu égard au volume d'informations exigé, ces Accords ont surtout été demandés et obtenus par de grandes entreprises, en général des multinationales.



En 2008 a été mise en place une procédure simplifiée permettant également aux PME d'obtenir un tel Accord sur les prix de transfert. Cet engagement du côté français a été approuvé par l'Administration Fiscale Cantonale genevoise.

Les entreprises localisées en Suisse ou en France peuvent ainsi bénéficier d'un accord préalable et définitif sur leur facturation transfrontalière, qui élimine toute possibilité de reprise fiscale rétroactive.

Pour mieux faire connaître ces changements importants dans les conditions-cadres, le CRFG a édité en 2008 une brochure intitulée « Bénéficiaire de la sécurité fiscale en obtenant un accord sur les prix de transfert ». Ce document a été largement diffusé auprès des milieux potentiellement intéressés. Il est notamment disponible chez divers partenaires ainsi que lors de grandes manifestations économiques organisées à Genève et en France voisine.

Programme d'action

Le but est de faire mieux connaître ces procédures d'accords auprès des entreprises, en renforçant notamment la diffusion de la brochure.

Il serait également souhaitable de mettre en place un suivi des entreprises bilocalisées, même si l'absence d'inscription au registre du commerce et les questions de confidentialité ne rendent pas toujours les choses aisées.





101b

Cellule transfrontalière d'accueil des entreprises

(Améliorer les conditions-cadres de la multi-localisation)

> **Pilotage:** CRFG, Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Economie)

> **Partenaires:**

- o Suisse: Canton de Genève (DARES, Service de la promotion économique - SPEG)
- o France: ARC-Syndicat Mixte

La promotion de la bilocalisation a pour objectif d'encourager et faciliter l'implantation d'entreprises de part et d'autre de la frontière, en tirant profit des avantages respectifs des territoires concernés.

Une cellule expérimentale restreinte a été créée dans ce but en janvier 2011. Elle doit maintenant définir son mode de fonctionnement, puis entrer dans la phase opérationnelle.

Contexte

La promotion de la bilocalisation vise avant tout le développement « exogène », c'est-à-dire les demandes d'implantation émanant d'entreprises extérieures au périmètre du Projet d'agglomération. Elle consiste à proposer des solutions permettant d'installer une partie des activités côté suisse et l'autre sur sol français.

La bilocalisation apporte aux entreprises divers avantages compétitifs (double ouverture sur les marchés suisse et européen, accès à des formes de soutien comme les crédits d'impôts recherche français, prix de l'immobilier, etc.). Elle contribue ainsi à accroître l'attractivité de la région face aux différents concurrents internationaux.

Elle peut aider, par ailleurs, à résoudre les problèmes de pénurie foncière au centre de l'agglomération genevoise ainsi que ceux liés au déséquilibre croissant dans la répartition des emplois entre la Suisse et la France.

Pour promouvoir de concert et de façon unifiée les solutions de bilocalisation, il a été décidé de créer une cellule expérimentale restreinte active à l'échelle franco-valdo-genevoise.



Réalisation

La cellule a été formée début 2011. En font partie des représentants genevois (Service de la promotion économique du canton de Genève), vaudois (Service de l'économie du canton de Vaud et Conseil régional du district de Nyon) et français (ARC-Syndicat Mixte, interlocuteur unique pour toute la partie française). La cellule, renommée « Cellule transfrontalière d'accueil des entreprises », a élaboré un cahier des charges définissant son mode de fonctionnement opérationnel. Elle met à disposition des entreprises candidates un « catalogue » d'offres foncières et immobilières.

Programme d'action

Les actions prévues doivent se développer dans trois directions.

Elaboration de supports marketing :

- > développement d'un document de promotion transfrontalière approfondi présentant les atouts du territoire à destination des entreprises (en cours d'élaboration)
- > mise à jour du catalogue transfrontalier présentant les produits d'appel fonciers et immobiliers pertinents pour l'agglomération
- > élaboration avec le groupe d'experts d'une « stratégie de bilocalisation » basée sur les approfondissements techniques (ciblage géographique et économique, structures fiscales et légales, facteurs sociaux et liés à la vie courante).
- > Promotion de l'action de la cellule :
- > meetings individuels avec les principaux groupes immobiliers internationaux (multiplicateurs) dans le cadre du MIPIM
- > autres participations à des manifestations publiques.



101c

Détachement du personnel

(Améliorer les conditions-cadres de la multi-localisation)

> **Pilotage:** CRFG, Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Economie)

> **Partenaires :**

- o Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM)
- o Suisse: Canton de Genève (DARES et autres services)
- o France: Etat

Le détachement de personnel permet aux entreprises d'étendre leurs activités au delà de la frontière. Mais cette démarche répond à des règles précises qu'il importe de bien connaître.

En 2008, le CRFG a créé un microsite Internet exposant toutes les modalités de détachement du personnel. L'objectif est de renforcer et pérenniser les outils d'information en la matière.

Contexte

Sans vouloir forcément s'implanter de part et d'autre de la frontière (bilocalisation), une entreprise résidant en Suisse ou en France peut être amenée à envoyer des employés dans l'autre pays pour y effectuer des prestations de service (exemples: bâtiment, recherche, etc.). Les règles régissant ces détachements de personnel reposent en grande partie sur l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, entré en vigueur le 1er juin 2002. Mais il n'est pas toujours aisé pour les entreprises de les connaître en détail. D'où l'importance d'améliorer l'accès à ces informations.



Réalisation

En 2008, le CRFG a créé sur son site Internet un microsite intitulé « Comment détacher du personnel dans la région franco-valdo-genevoise? » (www.crfginform.org/modemploi/). Cet outil clair et bien structuré passe en revue les règles en vigueur dans les principaux domaines concernés :

- > Autorisations : passage de frontière, séjour et travail
- > Droit du travail / Conditions de travail
- > Qualifications professionnelles
- > Assurances sociales
- > Fiscalité

Il expose en détail toutes les modalités et règles en vigueur, dans le sens CH/FR comme dans le sens FR/CH, avec renvoi aux sites Internet fournissant des informations ainsi que les coordonnées des organismes à qui s'adresser pour les démarches. La promotion de ce site a été assurée grâce à un flyer distribué auprès des partenaires économiques et lors des manifestations transfrontalières. Le coût de cette opération s'est élevé à CHF 6'000, financés par le canton de Genève et la préfecture de Région Rhône-Alpes.

L'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM) propose également sur son site Internet (www.ulam.info) des fiches détaillées sur le détachement de main-d'œuvre en Suisse ou en France, ainsi que sur les conditions d'accès aux deux marchés. Une brochure ULAM intitulée « Travailler en pays voisin » (financée par le Conseil du Léman) est par ailleurs disponible dans les bureaux de douanes.

Programme d'action

L'objectif est de renforcer la connaissance du microsite du CRFG auprès des entreprises potentiellement concernées et d'assurer sa mise à jour en fonction des derniers développements. Une solution alternative – actuellement à l'étude – serait de renvoyer les visiteurs de ce site vers celui de l'ULAM, plus complet et déjà réactualisé de manière régulière. La réponse de l'ULAM est en attente.



101d

Passeport entreprises

(Améliorer les conditions-cadres de la multi-localisation)

> **Pilotage:** CRFG, Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Economie) et Commission Sécurité et réglementation générale

> **Partenaires :**

- o Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM)
- o Suisse: Douanes suisses
- o France: Douanes françaises

Pour encourager le développement d'un marché régional, il a été proposé de créer un « passeport d'entreprise transfrontalière » visant à faciliter le passage en douane du matériel pour les PME et artisans travaillant dans le pays voisin.

L'accord de libre-échange conclu entre la Suisse et l'Union européenne oblige à un arrêt en douane dès lors qu'il y a transfert de marchandises. Il rend donc impossible la création d'un « passeport entreprise », mais des procédures simplifiées existent et doivent encore être étudiées.

Contexte

Les entreprises de la région exécutant des travaux dans le pays voisin doivent le plus souvent franchir la frontière avec leur outillage et leur équipement, puis rapatrier ce matériel une fois les travaux terminés. Pour faciliter et fluidifier le passage à la frontière, la FA 101d a proposé de créer un « passeport d'entreprise transfrontalière » permettant aux PME et artisans de l'agglomération de passer les douanes suisses ou françaises sans s'arrêter – et donc sans déclarer le matériel nécessaire à leur intervention. Le but est de faciliter les échanges quotidiens au niveau des entreprises du bassin franco-valdo-genevois et de favoriser ainsi le développement d'un marché régional.



Réalisation

L'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM) a créé une brochure détaillée consacrée au sujet « Travailler en pays voisin ». Elle a également mis en ligne sur son site Internet (www.ulam.info/) toutes les informations pratiques ainsi que les démarches à suivre concernant le passage en douane des entreprises.

Mais la création d'un véritable « passeport d'entreprise transfrontalière » se heurte à un obstacle réglementaire. La Suisse n'étant pas membre de l'UE, une déclaration est obligatoire dès lors qu'il y a passage en douane de marchandises/outillages. Pour faciliter les passages multiples, il existe des procédures simplifiées, mais l'absence complète de déclaration est impossible.

L'idée d'un « passeport d'entreprise transfrontalière » supprimant l'obligation de déclarer les marchandises/outillages n'est donc pas réalisable.

Programme d'action

La Commission Economie, emploi et formation professionnelle a décidé :

- > de relancer avec les partenaires tels que l'ULAM une campagne d'information auprès des artisans/entreprises sur les procédures existantes
- > de solliciter la Commission Sécurité et réglementation générale pour voir s'il est envisageable d'obtenir une harmonisation des pratiques en douane (comme dans le cas des prestations de service) et examiner si des dérogations sont possibles.





101e

Etude sur les avantages comparés

(Améliorer les conditions-cadres de la multi-localisation)

- > **Pilotage:** CRFG, Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Economie)
- > **Partenaires:**
 - o Suisse: Canton de Genève (DARES), cabinet privé
 - o France: ARC (volet Projet d'agglomération), agences chargées du développement économique (MED, ADE), partenaires français du Projet d'agglomération, cabinet privé

Pour améliorer la connaissance du tissu économique au niveau de l'agglomération, le Projet d'agglomération et la Commission Economie, emploi et formation professionnelle du CRFG ont demandé la réalisation d'une étude portant sur les avantages comparés des conditions d'exercice en Suisse (GE + VD) et en France.

Cette étude a été réalisée et présentée en 2010. Elle va permettre de nourrir la réflexion autour de thèmes comme le développement des pôles économiques et les bilocalisations.

Contexte

La recherche d'un meilleur équilibre dans la répartition des emplois entre la Suisse et la France passe notamment par la mise en place d'une « Politique intégrée des Pôles de Développement Economique (PPDE) » (cf. FA 102) et la promotion des bilocalisations (cf. FA 101b). Un aménagement concerté au niveau de l'agglomération exige une bonne connaissance du tissu économique dans les trois zones concernées – avec identification des lieux d'implantation à privilégier selon le type d'activités. En 2008 ont été réalisés deux inventaires de base Suisse/France des lieux stratégiques d'implantation. Pour compléter ces démarches, la Commission Economie, emploi et formation professionnelle du CRFG et le PA ont demandé que soit réalisée une étude complète portant sur les coûts d'investissement et de fonctionnement d'une entreprise de part et d'autre de la frontière.



Réalisation

Cette étude intitulée «Analyse comparée des conditions d'exercice d'activités économiques en France et en Suisse» a été réalisée par le cabinet EUREX en avril 2010 et présentée au Comité de pilotage du PA en juin 2010 et à la Commission Economie, emploi et formation professionnelle du CRFG en novembre de la même année. Elle prend en compte huit branches d'activités (technologie avancée, industrie traditionnelle, services de distribution, etc.), pour chacune desquelles une entreprise type a été modélisée. La comparaison des conditions d'exercice porte sur quatre critères quantitatifs : fiscalité, coût du travail, coût de l'immobilier et aides d'Etat. Les résultats de ces analyses quantitatives ont été pondérés en fonction d'une enquête qualitative réalisée auprès de quelque 200 dirigeants d'entreprises.

Le but n'était pas de mesurer les performances économiques d'une entreprise en fonction de son implantation, mais de comparer le poids de la fiscalité, des salaires, des charges sociales et des aides pérennes dans les trois zones de l'agglomération (Genève, district de Nyon, France voisine).

L'étude a notamment montré que, selon le type d'activités, chaque territoire présentait ses avantages et ses points faibles et qu'il pouvait être judicieux de mettre en place une politique de développement ciblée. Elle a également confirmé l'intérêt des bilocalisations pour élargir les marchés (Suisse et UE).

Programme d'action

Cette étude va permettre de nourrir la réflexion autour de thèmes économiques importants comme la mise en place d'une «Politique intégrée des Pôles de Développement Economique (PPDE)» (cf. FA 102) ou la promotion des bilocalisations (cf. FA 101b), notamment pour l'élaboration des scénarios de répartition d'activités.

En revanche, en raison des limites inhérentes à ce type de modélisations, elle ne sera pas utilisée comme outil de promotion auprès des entreprises.



102

Elaborer une « Politique intégrée de pôles de développement économique » (PPDE) à l'échelle de l'agglomération

> **Pilotage:** CRFG, Projet d'agglomération et Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Economie)

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DCTI)
- o France: ARC (volet Projet d'agglomération), partenaires français du PA

La mise en place d'une « politique de pôles de développement économique » (PPDE) à l'échelle de l'agglomération doit favoriser l'essor global de la région, tout en assurant un développement économique équilibré entre les territoires qui la composent.

Les études préliminaires dressant l'état des lieux de l'offre et de la demande ont été réalisées ou sont en cours de réalisation et la démarche doit déboucher sur la création d'outils permettant la mise en place progressive d'une PPDE.

Contexte

La frontière agit comme catalyseur du développement économique, mais aussi comme facteur d'accroissement des déséquilibres économiques et sociaux (répartition des emplois, échelle des salaires, espaces pour accueillir de nouvelles activités, etc.). L'objectif du Projet d'agglomération est de promouvoir un développement économique multipolaire, concerté et solidaire, en favorisant l'implantation d'activités économiques génératrices d'emplois sur tout le périmètre. Il est donc souhaitable de mettre en place une politique publique coordonnée favorisant une répartition optimale de ces activités

- > en identifiant des aires d'implantation, dans une approche intégrée alliant économie, aménagement du territoire, urbanisation, mobilité et environnement
- > en définissant des « pôles de développement » en fonction des spécificités et des besoins des entreprises et de leurs activités (tertiaire, industries technologiques, moyenne technologie, artisanat, commerce, bâtiment et travaux publics, logistique, etc.)



- > en élaborant des scénarios de localisation préférentielle en fonction des pôles de développement et des profils des entreprises
- > en développant des outils financiers et réglementaires favorisant la mise en place de cette démarche.

Cette « politique de pôles de développement économique » (PPDE) doit assurer la mise en place d'un développement économique plus équitable entre les territoires composant l'agglomération, tout en créant les conditions cadres pour accueillir environ 100 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 (dont 30% dans la partie française).

Réalisation

En 2008, le PA a fait réaliser une série d'études destinées à lancer la réflexion sur la PPDE et à examiner l'offre en matière d'accueil d'entreprises (sites actuels et en projet). Ces études ont débouché sur la présentation de deux documents :

- > Cahier n°11-2, *Inventaire de base, premières études en vue de l'élaboration progressive d'une PPDE franco-valdo-genevoise – Analyse des potentiels des sites stratégiques des territoires français de l'agglomération en regard du schéma d'agglomération*
- > Cahier n°11-3, *Inventaire de base, premières études en vue de l'élaboration progressive d'une PPDE franco-valdo-genevoise – Evaluation des sites d'accueil économique du canton de Genève.*

Ces inventaires ont permis :

- > d'identifier les sites de développement au niveau de l'agglomération
- > de définir leurs caractéristiques aujourd'hui et à l'horizon 2030 (offre)
- > de comparer leurs caractéristiques avec les qualités recherchées par les différentes branches d'activités (demande).

En 2011, le PA a souhaité approfondir la connaissance des sites d'activités de la région. Les travaux en cours poursuivent les objectifs suivants :

- > mettre en commun les deux inventaires
- > intégrer à la démarche la partie vaudoise de l'agglomération
- > intégrer à la démarche la Communauté de Communes du Pays Rochois
- > prendre en compte les potentiels identifiés dans les PACA





- > étudier, si faire se peut, l'effet frontière au regard de quatre critères (fiscal, social, immobilier, aides aux entreprises) (voir la FA 101e)
- > estimer quantitativement la demande de surfaces (évolution des emplois prévue par branche d'activité)
- > faire des recommandations pour la mise en œuvre progressive d'une PPDE franco-valdo-genevoise.

Programme d'action

Le but est de transformer les éléments informatifs émanant de ces divers travaux en outil commun et opérationnel pour un développement économique harmonieux de la région. Les éléments concrets de cette démarche sont en cours de définition.

L'objectif visé est de permettre une montée en gamme de nos sites d'accueil, une bonne adéquation à la demande et une bonne lisibilité de l'offre telle qu'elle est répartie sur l'ensemble du territoire (avec notamment des vocations plus affirmées).





103

Promouvoir ensemble le territoire

> **Pilotage :** CRFG, Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Economie)

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DARES, Service de la promotion économique - SPEG)
- o France: ARC, collectivités, acteurs touristiques

Pour encourager le développement économique de l'agglomération et favoriser l'implantation d'entreprises exogènes, il est important de promouvoir ensemble les atouts concurrentiels du territoire, en projetant une image forte et attrayante.

Cette promotion s'exerce déjà dans le cadre de la participation commune à un salon professionnel comme le MIPIM ; elle doit être complétée par divers biais, dont la création d'outils pour la bilocalisation (FA 101b) et la coopération transfrontalière en matière de tourisme d'affaires (FA 104).

Contexte

L'agglomération franco-valdo-genevoise offre de nombreux avantages aux entreprises susceptibles de venir s'y implanter. Mais cette attractivité n'est pas suffisamment mise en valeur auprès des investisseurs potentiels ; de plus, elle fait face à une forte concurrence internationale. Les différents acteurs économiques genevois, vaudois et français doivent donc unir leurs efforts pour promouvoir ensemble les atouts du territoire dans sa globalité – notamment les possibilités de bilocalisations.

Réalisation

Les salons professionnels internationaux constituent une excellente vitrine pour mettre en valeur les atouts du territoire, nouer des contacts avec des investisseurs potentiels et développer des réseaux. L'effort a porté à l'heure actuelle essentiellement sur le MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), en France. Depuis 2002, le canton de Genève, le district de Nyon, des collectivités publiques de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que le canton de Vaud, Lausanne Région et une trentaine de partenaires privés participent à ce salon sur un stand commun promouvant la « Lake Geneva Region ».



La mise sur pied d'une « cellule pour la bilocalisation » au début 2011 (cf. FA 101b) doit permettre de renforcer les efforts de communication en ce domaine, notamment par la diffusion d'un document destiné à promouvoir le territoire dans son ensemble.

La création d'un « Geneva Region Convention Bureau » (cf. FA 104), actuellement à l'étude, contribuera également à mieux « vendre » les atouts globaux du territoire en incluant des établissements hôteliers français dans l'offre genevoise destinée au tourisme d'affaires.

Programme d'action

En ce qui concerne les manifestations, l'objectif est de pérenniser, renforcer et élargir la participation commune à des salons professionnels.

Le but global, à plus long terme, est de mettre en place une véritable stratégie de marketing territorial assortie de mesures ciblées, en s'inspirant de l'exemple d'autres villes engagées dans ce type de démarche.



104

Développer la collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique

> **Pilotage :** CRFG, Commission Economie, emploi et formation professionnelle (GT Economie)

> **Partenaires :**

- o - Suisse: Canton de Genève (DARES), Genève Tourisme)
- o - France: Offices de Tourisme, collectivités locales

La création d'un « Geneva Region Convention Bureau » a pour but d'intégrer les établissements hôteliers français de la couronne genevoise dans l'offre genevoise destinée au tourisme d'affaires.

Les démarches préliminaires ont été effectuées, le projet est prêt à démarrer, mais il attend encore l'aval des organisations faïtières du secteur hôtelier genevois.

Contexte

Vu l'importance du tourisme d'affaires pour l'économie de Genève et de sa région, la Direction générale des affaires économiques (DGAE) et Genève Tourisme & Bureau des Congrès (GT/BC) ont décidé de lancer un projet expérimental baptisé « Geneva Region Convention Bureau », en collaboration avec les offices de tourisme de la région française voisine.

L'idée est d'inclure à l'offre genevoise un certain nombre d'établissements hôteliers français situés dans un périmètre allant de Divonne à Evian (dans la mesure où ils disposent d'un minimum de 10 chambres et d'un espace de conférences). Sont également concernés les centres de congrès et de manifestations.

Les établissements intéressés par cette action seront intégrés à l'ensemble des outils et démarches de promotion du tourisme d'affaires genevois. Ils devront en contrepartie s'acquitter de la même cotisation annuelle que les établissements genevois équivalents.

A noter que la plupart des établissements français concernés fonctionnent déjà en grande partie avec une clientèle travaillant sur Genève. Il s'agit donc avant tout d'associer en amont les structures françaises à la promotion globale du territoire franco-valdo-genevois et de renforcer l'attractivité globale de la région face à la concurrence internationale, en présentant une offre plus forte et plus diversifiée.



Réalisation

A l'automne 2010, les responsables du projet ont réalisé un sondage dans le périmètre défini afin de mieux évaluer le potentiel de cette action. 30 établissements français (17 hôtels disposant d'un centre de séminaires et 13 centres de manifestations) se sont montrés très intéressés par la démarche et 15 d'entre eux ont déjà donné leur accord de principe.

Des visites ont également été effectuées côté français pour vérifier la concordance des standards de part et d'autre de la frontière et garantir ainsi une offre unifiée.

Le projet a reçu l'accord de la direction de l'Office du tourisme genevois (OTG).

Programme d'action

Pour entrer en phase opérationnelle, cette mesure nécessitait une validation par les organismes faitiers de l'hôtellerie genevoise.

Le projet initial n'avait pas été présenté au Bureau de Genève Tourisme & Congrès. Il devait encore être discuté et affiné avec les hôteliers genevois, qui étaient sceptiques quant à l'intérêt de la démarche.

Une séance s'est tenue à cet effet le 21 septembre 2011, entre la Fédération des hôteliers genevois, et des représentants des instances touristiques françaises. L'intérêt de principe pour un travail commun, qui pourrait prendre la forme d'un « Geneva Convention Bureau », a été relevé. Mais compte tenu notamment de la conjoncture, une majorité d'hôteliers genevois n'est pas favorable, en l'état, à l'intégration des hôteliers français à l'offre genevoise via une adhésion au Geneva Convention Bureau. Ce projet a donc été abandonné.





AGRICULTURE

Contexte

Les espaces agricoles occupent plus de 71 000 hectares au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise, soit 33% du territoire. Leur préservation et leur développement sont menacés par l'urbanisation. L'agriculture locale n'a plus uniquement une fonction de production de denrées alimentaires, mais elle répond également à des demandes sociétales (activités à la ferme, loisirs, etc.).

Le Projet d'agglomération et les partenaires agricoles ont fixé plusieurs objectifs :

- > renforcer le rôle premier des espaces agricoles transfrontaliers (approvisionnement local en produits de proximité)
- > préserver les espaces agricoles en les intégrant comme éléments structurants du territoire et composantes du paysage
- > conserver de bonnes conditions d'exploitation pour les entreprises agricoles du périmètre.
- > Les stratégies en cours (développement et mise en œuvre) passent notamment par la valorisation et la promotion des produits de l'agriculture locale ainsi que par le renforcement des coopérations à l'échelon transfrontalier.

Un groupe de travail du Projet agricole d'agglomération a été mis en place afin de répondre aux objectifs cités précédemment et de valider les avancées des études et actions agricoles d'intérêt transfrontalier. Ce COPIL PAA dépend formellement du Projet d'agglomération, mais il informe la Commission Environnement du CRFG. Il regroupe des représentants des entités suivantes :

- > Suisse: AgriGenève, Direction générale de l'agriculture du canton de Genève, Prometerre, District de Nyon
- > France: ARC syndicat mixte, Chambres d'agriculture de l'Ain et de Haute-Savoie, Directions départementales des territoires (DDT) de l'Ain et de Haute-Savoie.

En juin 2009, un premier rapport d'étape (Cahier N° 13-1 Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture) a présenté de manière globale les préoccupations des milieux agricoles ainsi que les impacts prévisibles du Projet d'agglomération sur l'agriculture. Ce rapport a été validé par le COPIL du Projet agricole d'agglomération ainsi que par le COPIL du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA).

Au cours du second semestre 2009, les agriculteurs et leurs représentants des deux départements



français et des deux cantons suisses ont été rencontrés à plusieurs reprises afin de définir un projet agricole commun répondant aux enjeux de l'agriculture du territoire transfrontalier. Ce Projet agricole d'agglomération (PAA) (Cahier N° 13-2 Projet agricole d'agglomération) a été présenté et validé par le COPIL PA en juin 2010. Il décrit les grandes orientations du projet agricole commun ainsi que les principales pistes identifiées avec la profession pour répondre aux objectifs de la charte de 2007.

Il est à noter qu'il n'existe pas d'outil transfrontalier commun pour la mise en œuvre du Projet agricole d'agglomération, mais que chaque territoire est amené à décliner ces mesures dans le cadre des instruments à sa disposition, à savoir :

- > en Suisse, les Plans de développement régionaux (PDR)
- > en France, les Projets stratégiques agricoles et de développement rural (PSADER), outils de la Région Rhône-Alpes.

Le PSADER du Genevois français, actuellement en cours d'élaboration, devrait être mis en œuvre pour six ans à partir de la mi-2012, celui du Chablais a été lancé en 2010.

Actions

Les fiches-actions 110 et 111 du Cahier annexe N° 7 de 2007 ont été subdivisées en sept fiches-actions spécifiques (FA 110a-110g) correspondant aux sept thématiques prioritaires identifiées par le Projet agricole d'agglomération.

Une étude consacrée à la distribution des produits locaux et au développement des « circuits courts » (vente directe du producteur aux consommateurs/collectivités) a permis d'identifier de nombreuses pistes d'actions à mettre en œuvre de part et d'autre de la frontière (FA 110a).

Le PDR genevois, qui sera mis en œuvre à partir de la mi-2012, prévoit notamment un renforcement des structures de l'Union Maraîchère de Genève (UMG), ainsi que des mesures visant à promouvoir une production maraîchère durable (FA 110b).

La mise en place de réseaux agro-environnementaux est déjà bien engagée dans le canton de Genève et le district de Nyon. Une étude et un travail auprès des agriculteurs ont été lancés afin d'étendre ce processus au périmètre français, avec notamment pour objectif à terme de créer des réseaux transfrontaliers (FA 110c).

Un travail en cours doit permettre de définir et développer deux outils de communication transfrontaliers (site Internet, application iPhone, ...) destinés à promouvoir les produits locaux et à sensibiliser la population aux rôles des espaces agricoles (FA 110d).



La démarche citée précédemment, ayant abouti au Cahier N° 13-1, a été poursuivie par un travail sur la préservation des espaces agricoles fonctionnels et des espaces bénéficiant d'une protection réglementaire ou d'un zonage particulier (cartographie et chiffres) (Cahier N° 13-23 Préservation des espaces agricoles, novembre 2011). Ces éléments vont contribuer à une prise en compte renforcée de l'agriculture dans le Schéma d'agglomération 2 (FA 100e).

Les acteurs de la profession agricole, de part et d'autre de la frontière, ont été étroitement associés à la mise au point du «Projet agricole d'agglomération» et ce processus de concertation doit se poursuivre de manière active dans le cadre du PA 2 (FA 110f).

La coopération transfrontalière en matière de production laitière est déjà bien engagée avec la zone franche. Pour renforcer cette filière et valoriser la production locale, les Laiteries Réunies de Genève étudient notamment la création d'une chaîne de conditionnement pour briques de lait 1 litre UHT sous label «Genève Région-Terre Avenir». De plus, une réflexion est engagée pour aider les agriculteurs de zone franche à passer au label Suisse Garantie, puis à terme GRTA (étude sur les conséquences techniques et économiques sur les exploitations de zone franche, formations auprès des agriculteurs; Cahier N° 13-23 Etude de faisabilité pour la mise en place du réseau agro-environnemental du Genevois) (FA 110g).

Axes de travail pour les prochaines années

Trois nouvelles fiches-actions agriculture ont été élaborées dans le cadre du Projet d'agglomération de seconde génération (PA 2). Elles s'inscrivent dans la continuité des travaux réalisés entre 2007 et 2011. Leur numérotation ne reprend pas celle des fiches-actions dont le bilan est exposé au cours des pages suivantes.

Voici les nouveaux thèmes et axes de travail en matière d'agriculture pour les quatre prochaines années, déclinés selon la nouvelle numérotation.

110: Ancrer et valoriser les espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement du territoire

110-a Protéger les espaces agricoles du territoire

110-b Appuyer et encourager les collectivités pour concrétiser la prise en compte des aspects agricoles

110-c Favoriser l'installation et la transmission de l'activité agricole, notamment en faveur de l'agriculture biologique



111 : Renforcer les filières agricoles pour « produire et manger local »

111-a Préciser l'offre et la demande en produits agricoles locaux, notamment biologiques

111-b Développer des outils de production, transformation et distribution

111-c Développer de nouvelles formes d'agriculture intra-urbaine

111-d Communiquer sur l'agriculture locale/régionale

112 : Affirmer et développer la multifonctionnalité de l'agriculture

112-a Développer les réseaux agro-environnementaux

112-b Favoriser les projets visant à améliorer le cadre de vie dans une perspective d'usage non conflictuel des espaces agricoles périurbains

112-c Valoriser et utiliser les sous-produits de l'agriculture locale

112-d Encourager la diversification des prestations de l'agriculture

112-e Intégrer les aspects de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les stratégies de communication

Ces nouvelles fiches sont annexées à ce document.



110a

Distribution des produits locaux et développement des circuits courts

(Projet agricole d'agglomération)

> **Pilotage :** CRFG, *Projet d'agglomération*

> **Partenaires :**

- o Suisse : Canton de Genève (DIM, Direction générale de l'agriculture - DGA), Région Nyon, Prometerre, AgriGenève, Agridea
- o France : DDT 01 et 74, Chambres d'agriculture 01 et 74

Le développement des « circuits courts » (vente directe du producteur aux consommateurs/collectivités) doit permettre de soutenir l'essor de l'agriculture régionale, tout en favorisant l'approvisionnement de l'agglomération en produits locaux.

Une étude a permis d'identifier de nombreuses pistes d'actions qui seront mises en œuvre dans le cadre des PDR suisses et des PSADER français.

Contexte

Approvisionner au maximum l'agglomération en produits locaux : tel est l'un des objectifs majeurs du volet « agriculture » du Projet d'agglomération. Pour soutenir ce développement agricole régional, la mise en place de systèmes de distribution par vente directe du producteur au consommateur est nécessaire. Ces « circuits courts » doivent permettre :

- > d'augmenter la marge des producteurs
- > de promouvoir les produits locaux
- > de renforcer le lien entre producteur et consommateur
- > de consolider et développer les filières de production.

Cette démarche vise deux cibles :

- > les collectivités publiques et les restaurants collectifs qui sont de leur compétence
- > le grand public, toujours plus attentif à l'origine et au « profil » des produits (traçabilité, impact environnemental, soutien à l'économie locale, etc.).



Le développement des circuits courts peut s'appuyer sur les labels multi-produits existants (« Genève Région-Terre Avenir », Produits du terroir vaudois, AOC Reblochon, etc.) et/ou sur le réseau « Bienvenue à la ferme » notamment, qui offrent de véritables opportunités pour la commercialisation.

Il exigera également de mieux identifier les possibilités de transformation et de conditionnement des produits locaux (huileries, abattoirs, moulins, produits laitiers frais, etc.).

Réalisation

En 2011, AGRIDEA (Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural), les Chambres d'agriculture de Haute-Savoie et de l'Ain ainsi qu'AgriGenève (Association faitière de l'agriculture genevoise) ont été mandatées pour réaliser une étude destinée à identifier les mesures envisageables et à évaluer leur faisabilité (Cahier N° 13-21, La distribution des produits locaux et le développement des circuits courts).

Cette étude a révélé une grande volonté de promouvoir les circuits courts, aussi bien chez les acteurs agricoles qu'auprès des collectivités. Plusieurs obstacles ont toutefois été identifiés, dont le passage des produits à travers la frontière, la réglementation des marchés publics ou les différents labels.

L'enquête a identifié deux grandes pistes d'actions :

- > renforcer la vente directe du producteur au consommateur
- > renforcer l'approvisionnement local pour la restauration collective.

Concernant la vente directe au consommateur, l'enquête a montré qu'il existe déjà un réseau bien implanté côté suisse (vente à la ferme, magasins de producteurs ou de coopératives, points de vente collectifs, etc.). Il s'agit donc de renforcer ces structures sur le territoire suisse, tout en les développant côté français.

Concernant la restauration collective, l'étude a confirmé qu'il existe un fort potentiel en la matière, mais que le renforcement de l'approvisionnement en produits locaux nécessite des aménagements.

L'ensemble des actions proposées ont fait et font encore l'objet de discussions au sein des divers territoires. A titre d'exemple, la volonté de créer sur territoire genevois une plateforme regroupant notamment les produits des maraîchers, des Laiteries Réunies de Genève ainsi que du Cercle des agriculteurs représenterait une avancée importante pour la distribution des produits locaux. Cette réflexion a été intégrée au Projet de développement régional (PDR) genevois, dont elle constitue l'un des volets principaux.



Programme d'action

L'objectif est maintenant de poursuivre l'identification des mesures concrètes et de passer à la phase de mise en œuvre dans le cadre des différents outils à disposition selon les territoires (PDR côté suisse, PSADER côté français)

Cette démarche se poursuivra dans le cadre de la nouvelle fiche-action 111 du PA 2.





110b	<p>Projet régional maraîcher (Projet agricole d'agglomération)</p>
-------------	--

> **Pilotage :** CRFG, *Projet d'agglomération*

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DIM, Direction générale de l'agriculture - DGA), Région Nyon, Prometerre, AgriGenève
- o France: DDT 01 et 74, Chambres d'agriculture 01 et 74

Le soutien au développement de la filière maraîchère, de part et d'autre de la frontière, a pour but de garantir un approvisionnement optimal de l'agglomération en légumes et fruits d'origine locale.

Le PDR genevois, qui sera mis en œuvre à partir de la mi-2012, prévoit un renforcement des structures de l'Union Maraîchère de Genève (UMG), laquelle inclut des exploitants de la zone franche. Diverses mesures sont également en cours d'élaboration pour optimiser le profil environnemental et paysager des serres.

Contexte

Le canton de Genève représente l'une des principales zones de production maraîchère en Suisse. La culture de légumes et de fruits occupe également une place importante dans les territoires français et vaudois de l'agglomération. Mais la filière maraîchère régionale doit faire face à une forte concurrence européenne et internationale. Elle est également confrontée à divers défis, dont la pression urbaine croissante et les questions liées à son impact écologique et paysager.

L'Union Maraîchère de Genève (UMG) regroupe une trentaine d'exploitations actives dans le canton, mais aussi en France, dans la zone franche, dont le statut spécial permet d'exporter les produits vers le canton de Genève.

Pour garantir une offre riche et diversifiée en produits régionaux destinés à la consommation locale, il est important :



- > de maintenir une coopérative maraîchère forte et regroupant l'ensemble des producteurs du canton de Genève, de la zone franche et du district de Nyon
- > d'adapter la production, la transformation et la distribution d'une partie des produits aux exigences de la demande locale
- > de renforcer le profil « durable » de la production maraîchère locale (notamment la production sous serres).

Réalisation

La réflexion sur le développement du maraîchage a été au cœur de l'élaboration du Projet de développement régional (PDR) genevois et les actions envisagées concernent plusieurs facettes de la filière maraîchère. Le projet de loi pour le financement du PDR a été approuvé en 2011 et le PDR sera mis en œuvre dans le courant de l'année 2012.

L'une des principales mesures prévues consiste à déplacer le siège de l'UMG à Plan-les-Ouates, dans la plaine de l'Aire, avec construction d'un nouveau bâtiment. La coopérative commerciale se situe actuellement en plein cœur de l'agglomération genevoise, dans la zone d'activité de Carouge, ce qui implique de fortes contraintes, notamment du point de vue logistique. Le déplacement vers la zone de production, dans une nouvelle infrastructure plus importante, doit permettre de moderniser l'outil de travail et de dynamiser la filière.

Une étude a été lancée afin de réexaminer le profil environnemental et paysager des installations maraîchères genevoises, plus particulièrement des installations sous serres. L'objectif principal est d'identifier les possibilités de réduire la consommation d'énergie et de recourir à des énergies renouvelables d'origine locale pour le chauffage des serres horticoles et maraîchères (chauffage à bois, réseau de chauffage à distance en collaboration avec les Services Industriels de Genève, méthanisation, photovoltaïque, etc.). Cette optimisation énergétique doit permettre aux exploitants de mieux maîtriser les coûts de production, tout en améliorant l'empreinte écologique de leurs produits.

Un autre objectif est de mieux intégrer les projets maraîchers aux mesures d'aménagement du territoire (dimension paysagère).

En France, un recensement des exploitations maraîchères et horticoles possédant des serres sur le périmètre de l'ARC syndicat mixte a été réalisé en 2011 afin de caractériser les serres (surfaces, type de chauffage, consommation énergétique, etc.).



Programme d'action

Côté genevois, l'effort principal doit porter sur le déménagement de l'UMG dans de nouvelles infrastructures modernisées et sur la mise en œuvre de la planification directrice des ZAS (zones agricoles spéciales) : gestion des eaux pluviales, continuum biologique, intégration paysagère.

Côté français, il est prévu de lancer en 2012/2013 une réflexion sur l'optimisation du profil environnemental des serres, plus particulièrement en termes énergétiques (quelles sources d'énergies renouvelables à disposition, etc.).

Ces démarches se poursuivront dans le cadre des nouvelles fiches-actions 110, 111 et 112 du PA 2.



110c

Réseau d'espaces naturels et agricoles du Schéma d'agglomération

(Projet agricole d'agglomération)

> **Pilotage :** CRFG, *Projet d'agglomération*

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DIM, Direction générale de l'agriculture - DGA), Région Nyon, Prometerre, AgriGenève
- o France: DDT 01 et 74, Chambres d'agriculture 01 et 74

Le maintien et le développement des espaces naturels et agricoles sur le périmètre de l'agglomération passent notamment par la mise en place de réseaux agro-environnementaux.

Ce processus est déjà bien engagé dans le canton de Genève et le district de Nyon, mais il faudra trouver les moyens de l'étendre au périmètre français, où l'outil « réseau agro-environnemental » n'existe pas.

Contexte

La Loi sur l'agriculture de la Confédération exige des agriculteurs, s'ils veulent percevoir des paiements directs, d'aménager des surfaces de compensation écologique (SCE) équivalent à 7% de la surface agricole utile. Les exploitants peuvent choisir parmi 17 types de SCE. Ce soutien financier a pour but de promouvoir et maintenir la biodiversité.

A Genève, agriculteurs et protecteurs de la nature et du paysage ont développé depuis 1991 des projets communs visant à pérenniser les exploitations agricoles tout en constituant un réseau de milieux naturels remplissant des fonctions écologiques. Ces initiatives bénéficiant de l'appui cantonal sont inscrites dans le Plan directeur depuis 2001 sous l'appellation réseaux agro-environnementaux (RAE). La loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique prévoit une rémunération supplémentaire des agriculteurs participant à un réseau agro-environnemental.



Le but de la FA 110c est de favoriser la constitution de réseaux d'espaces naturels et agricoles sous la forme de RAE suisses sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération, mais aussi de répondre à d'autres objectifs tels que la gestion de la fréquentation du public, la mise en place d'un réseau de vente directe, la communication sur le métier d'agriculteur, la prise en compte du patrimoine, etc.

Réalisation

La mise en place de réseaux agro-environnementaux est en cours dans le canton de Genève. Plusieurs RAE se sont déjà constitués, mais ils doivent répondre à terme aux exigences fédérales (Bernex, Champagne, Compesières, Colver, Trois Nants). Le RAE de Céligny est en cours d'élaboration.

Côté vaudois, les agriculteurs de Terre-Sainte se sont déjà montrés très actifs en mettant en place un processus de réflexion plus vaste incluant quatre thèmes majeurs : la biodiversité, les circuits courts (voir la FA 110b), la gestion des forêts et les moyens de gérer la fréquentation des espaces agricoles et naturels par la population (promeneurs, vélos, chevaux, etc.). De plus, d'autres RAE se mettent en place (Frontière, Marchissy, etc.).

Côté français, un accord a été passé en 2011 avec la Communauté de Communes du Genevois et les agriculteurs de ce périmètre (Comité des agriculteurs du Genevois) pour réaliser une étude de faisabilité (financée par le PA) pour la mise en place d'un RAE. Au printemps 2011, une visite d'un RAE suisse a été organisée pour ces agriculteurs. S'ils souhaitent continuer à livrer leur lait aux Laiteries Réunies de Genève, les producteurs laitiers de la zone franche devront en effet obtenir le label Suisse Garantie, et donc remplir les exigences suisses, notamment en matière de surfaces de compensation écologique (voir la FA 110g).

Le but de cette étude de faisabilité est d'étudier comment décliner les RAE côté français et d'échanger sur cette thématique avec les agriculteurs. Le rendu de l'étude est prévu début 2012 (Cahier N° 13-23 Etude de faisabilité pour la mise en place du RAE du Genevois).

Programme d'action

L'objectif est de poursuivre la mise en place de réseaux agro-environnementaux ainsi que l'établissement de connexions entre ces différents réseaux, voire de créer des RAE transfrontaliers. Cette dynamique devra être conduite en lien étroit avec la mise en place progressive des contrats corridors biologiques (voir la FA 135c). Cette démarche se poursuivra dans le cadre de la nouvelle fiche-action 112 du PA 2.



110d

Accompagnement du développement agricole par la communication et la promotion

(Projet agricole d'agglomération)

> **Pilotage :** CRFG, *Projet d'agglomération*

> **Partenaires :**

- o Suisse: DGA (GE), Région Nyon, Prometerre, AgriGenève
- o France: DDT 01 et 74, Chambres d'agriculture 01 et 74

Pour conforter la place de l'agriculture au sein de l'agglomération, il est nécessaire de sensibiliser la population aux divers rôles des espaces agricoles et de promouvoir les produits locaux.

Une étude en cours doit permettre de définir et de développer divers outils de communication transfrontaliers (site Internet, application iPhone, etc.).

Contexte

Le développement de l'agriculture à l'échelle de l'agglomération doit s'accompagner de mesures de communication visant à sensibiliser la population aux diverses fonctions que revêt le territoire agricole (fonctions nourricières, patrimoniales, environnementales, espaces de délasserment, etc.).

Il a été proposé pour cela :

- > de créer une base de données transfrontalière regroupant l'offre de produits agricoles et touristiques liés à l'agriculture
- > de développer deux outils de communication transfrontaliers (cartes papier, site Internet, etc.) portant sur l'offre de produits agricoles et touristiques (produits du terroir, agrotourisme, etc.) dans le périmètre de l'agglomération
- > de créer à long terme une offre de produits touristiques transfrontaliers (circuits basés sur les produits du terroir)
- > de promouvoir conjointement les produits du terroir de l'agglomération franco-valdo-genevoise.



Réalisation

Le premier mandat relatif à cette action a été lancé durant l'été 2011. L'étude, pilotée par le Projet d'agglomération, doit permettre d'élaborer une base de données géoréférencée, puis des outils de communication portant sur l'offre de produits agricoles et touristiques à l'échelle de l'agglomération (points de vente directe, magasins de producteurs, paniers, restauration/hébergement à la ferme, itinéraires liés à l'agriculture au sein du territoire, etc.). Ces outils de communication seront disponibles mi-2012. Ce travail s'appuie notamment sur des outils et données existants tels que les données de l'OPAGE (Office de promotion des produits agricoles de Genève) pour le territoire du canton de Genève, le Réseau Bienvenue à la Ferme, des données de l'Adabio, etc.

Programme d'action

Cette action reste encore majoritairement à développer en 2012. Il s'agira notamment de définir et mettre en œuvre les outils de communication cités précédemment (site Internet, application pour smartphones, etc.).

Un ou plusieurs projets de communication destinés à promouvoir l'agriculture du territoire transfrontalier ainsi que les produits agricoles de l'agglomération devront également être étudiés. Ces actions pourront se faire en lien avec le développement des « circuits courts » (voir la FA 110a).

Ces démarches se poursuivront dans le cadre des nouvelles fiches-actions 110, 111 et 112 du PA 2.



110e

Préservation des espaces agricoles

(Projet agricole d'agglomération)

> **Pilotage :** CRFG, *Projet d'agglomération*

> **Partenaires :**

- o Suisse: DGA (GE), Région Nyon, Prometerre, AgriGenève, collectivités
- o France: DDT 01 et 74, Chambres d'agriculture 01 et 74, collectivités

La préservation des espaces agricoles passe par une prise en compte renforcée de l'agriculture dans le Schéma d'agglomération 2.

Plusieurs études détaillées, avec des cartographies précises des zonages et des pressions, vont permettre de mieux intégrer l'agriculture dans les démarches de planification et d'aménagement du territoire.

Contexte

L'agriculture est un partenaire incontournable dans l'élaboration du Projet d'agglomération 2ème génération. La préservation des espaces agricoles passe par une planification durable et négociée au niveau de l'urbanisation, induite par le Projet d'agglomération et reprise dans les instruments de planification territoriale. Pour élaborer/proposer des projets concrets de réduction, atténuation et compensation des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture, il est important de dresser un état des lieux très précis des espaces agricoles au sein de l'agglomération, en évaluant les « pressions » découlant de l'urbanisation.

Pour son examen des projets d'agglomération, la Confédération suisse demande par ailleurs qu'on lui fournisse une « connaissance approfondie de la structure de l'urbanisation, des systèmes de transport et de la trame environnementale » (dont les espaces agricoles).

Pour attribuer un cofinancement aux projets territoriaux de développement agricole, notamment le PSADER du Genevois français, la Région Rhône-Alpes attend également que soit établie une typologie des espaces agricoles en fonction de leur importance par rapport aux enjeux agricoles.



Réalisation

Le Cahier N° 13-1 (Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture, juin 2009) a permis de mettre au point une grille d'indicateurs pour l'analyse de chaque PACA et de dresser une première cartographie des secteurs agricoles, avec les niveaux de pression ressentis par les acteurs agricoles (niveau actuel + évolution découlant du Schéma d'agglomération).

Ce travail a été affiné et réactualisé avec la mise au point du Cahier N° 13-25 «Préservation des espaces agricoles» (décembre 2011). Ce document établit une nouvelle cartographie plus précise tenant compte de plusieurs critères :

- > carte des espaces agricoles fonctionnels (cultivés + classés en zone agricole)
- > carte des espaces agricoles bénéficiant d'une protection réglementaire ou d'un zonage particulier
- > carte des zones de frottement avec le Projet d'agglomération.

Cette cartographie révèle que sur 71 000 hectares d'espaces cultivés (y compris les alpages), 9% – soit 6600 hectares – sont considérés par les documents de planification communaux ou cantonaux existants comme potentiellement urbanisables à court ou moyen terme. Les deux tiers de ces espaces sont en France.

Suite à ce travail, il est possible d'avancer les propositions suivantes pour le Projet d'agglomération 2ème génération :

- > rendre la préservation des espaces agricoles plus lisible et plus simple à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise par le biais des documents de planification et des différents zonages
- > réajuster les documents de planification au regard du Projet d'agglomération et engager une convergence des outils de planification
- > mettre en place un outil de suivi de la consommation des espaces agricoles à l'échelle transfrontalière
- > mettre en place des outils de suivi des espaces artificialisés et de densité des projets issus du Projet d'agglomération
- > suivre au cas par cas les incidences de chaque projet d'urbanisation sur l'agriculture
- > conduire un travail avec les communes et cantons pour pérenniser les espaces cultivés inclus dans des secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation, mais « excédentaires » par rapport au Projet d'agglomération et au Schéma d'agglomération 2.

Programme d'action

Les démarches futures concernant la préservation des espaces agricoles sont détaillées dans la nouvelle fiche-action 110 du PA 2 (en annexe à ce document).



110f

Poursuite de la concertation et accompagnement de la profession agricole dans le cadre du Schéma d'agglomération

(Projet agricole d'agglomération)

> **Pilotage :** CRFG, *Projet d'agglomération*

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DIM, Direction générale de l'agriculture - DGA), Région Nyon, Prometerre et AgriGenève
- o France: DDT 01 et 74, Chambres d'agriculture

Pour promouvoir l'agriculture locale et l'associer étroitement aux démarches d'aménagement du territoire, il est important que tous les acteurs de la profession soient pleinement motivés à participer aux démarches du Projet d'agglomération.

Le processus de concertation transfrontalière lancé avec succès lors de la mise au point du «Projet agricole d'agglomération» doit se poursuivre de manière active dans le cadre du PA 2.

Contexte

L'agriculture locale est amenée à jouer un rôle important au sein de l'agglomération, en approvisionnant au mieux les quelque 900 000 habitants du bassin franco-valdo-genevois. De plus, la valorisation de l'espace agricole doit se faire de concert avec les démarches d'aménagement du territoire. Pour contribuer à un développement harmonieux de la région, il est nécessaire d'intégrer au maximum les agriculteurs dans la logique de dynamique du PA et de leur permettre de lancer des initiatives constructives.



Réalisation

En juin 2009, un premier rapport d'étape (Cahier N° 13-1 *Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture*) a présenté de manière globale les préoccupations des milieux agricoles ainsi que les impacts prévisibles du PA sur l'agriculture. Ce rapport a été validé par toutes les Chambres d'agriculture concernées ainsi que par le comité de pilotage du PA.

Au cours du second semestre 2009, les agriculteurs et leurs représentants des deux départements français et des deux cantons suisses ont été rencontrés à plusieurs reprises afin de définir un projet agricole commun répondant aux enjeux de l'agriculture.

Ce Projet agricole d'agglomération (Cahier N° 13-2) a été présenté et validé par le COPIL du Projet d'agglomération en juin 2010. Il décrit les grandes orientations du Projet agricole commun ainsi que les principales pistes identifiées avec la profession pour répondre aux objectifs de la charte de 2007 (voir les FA 110a-e + 110g).

Programme d'action

Le Projet agricole d'agglomération prévoit, parmi d'autres mesures, de poursuivre la concertation et l'accompagnement de la profession agricole dans le cadre du Schéma d'agglomération 2 et des travaux de la Commission *Environnement* du CRFG.

Le but est notamment d'identifier les enjeux auxquels l'agriculture doit faire face et de voir comment les collectivités, entre autres, peuvent y répondre. Le processus doit également viser, de manière plus générale, à faciliter les réflexions communes ainsi que les rencontres entre acteurs.





110g	<p>Valorisation du potentiel de production laitière (Projet agricole d'agglomération)</p>
-------------	---

> **Pilotage :** CRFG, *Projet d'agglomération*

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DIM, Direction générale de l'agriculture - DGA), Région Nyon, Prometerre, AgriGenève, Laiteries réunies de Genève (LRG)
- o France: DDT 01 et 74, Chambres d'agriculture 01 et 74, FDCL 01 et 74

La production laitière représente l'une des principales filières de l'agriculture régionale. Son développement passe par un renforcement des coopérations transfrontalières et par une valorisation de la production locale.

Les collaborations transfrontalières existent depuis longtemps grâce à la zone franche. Pour promouvoir la production locale, diverses études sont conduites afin d'aboutir à une valorisation du lait sous forme de briques ou de produits transformés et vendus dans le bassin franco-valdo-genevois.

Contexte

La production laitière constitue l'une des principales filières agricoles au niveau de l'agglomération. Elle concerne globalement un tiers des exploitations du territoire transfrontalier, avec une différence très nette de part et d'autre de la frontière (plus de la moitié des exploitations côté français, moins de 20% respectivement dans les cantons de Genève et de Vaud). En 2007, environ 70 exploitations de zone franche (74 et 01) vendaient déjà leur lait aux Laiteries Réunies de Genève (LRG) grâce à la zone franche permettant aux agriculteurs d'exporter leur production vers la Suisse.

Pour soutenir le développement de la filière laitière à l'échelon régional, il est important de :

- > mieux exploiter le potentiel élevé de consommateurs locaux (développement et diversification de l'offre)
- > valoriser la production locale en mettant en avant ses atouts pour les consommateurs et les collectivités (écobilan favorable par la réduction des transports, bonne traçabilité, qualité), notamment par la valorisation des labels existants.





Réalisation

Pour poursuivre leurs achats de lait aux producteurs de la zone franche, les Laiteries Réunies de Genève demandent que les exploitations répondent aux exigences du label « Suisse Garantie ». En 2011, la Chambre d'agriculture de Haute-Savoie (avec le soutien du Projet d'agglomération) a lancé une étude destinée à évaluer les conséquences techniques et économiques de cette évolution sur la conduite d'élevage et les pratiques culturales. La question se pose notamment au niveau des surfaces de compensation écologique (voir la FA 110c), qui sont financées en Suisse par la Confédération, et pour lesquelles il est nécessaire de trouver des moyens de financement côté français. Cette même étude ainsi que des formations/sensibilisations destinées aux agriculteurs ont été conduites fin 2011 et début 2012 côté Ain.

Le Projet de développement régional (PDR) du canton de Genève, adopté en 2011, prévoit parmi ses mesures phares de soutenir les Laiteries Réunies dans la mise en place d'une chaîne de conditionnement de briques de lait 1 litre UHT sous label « Genève Région-Terre Avenir ». Une étude a été lancée sur les coûts de création de cette installation.

Côté français, une étude a également été présentée fin 2011 sur la filière laitière sous signe de qualité (Reblochon, Abondance, Tomme et Emmental de Savoie, Bleu de Gex Haut-Jura), avec analyse des besoins et plan d'actions (accompagnement technique des exploitations, protection et gestion du foncier, développement de la commercialisation locale, promotion des fromages sur le territoire). La mise en œuvre de ces actions pourra s'effectuer notamment via le PSADER du Genevois français.

Un groupe de travail créé spécifiquement pour s'occuper du développement de la filière laitière travaille actuellement à la mise en valeur de ces différentes études et à la poursuite de la réflexion.

Programme d'action

Les démarches futures concernant la préservation des espaces agricoles sont détaillées dans les nouvelles fiches-actions 111 et 112 du PA 2 (en annexe à ce document).



Contexte

L'attractivité internationale de la ville de Genève et son dynamisme économique conduisent à un emballement de la croissance démographique métropolitaine. Dès lors, la question du logement devient un enjeu central dans la définition et la mise en œuvre du Projet d'agglomération. Il s'agit de rééquilibrer la distorsion constatée dans la construction de logements entre le cœur de l'agglomération et sa périphérie. Sont en jeu des dysfonctionnements majeurs du territoire en matière de mobilité, d'accès aux services et de qualité de vie des populations.

Conscientes de cet enjeu, les collectivités ont élaboré et validé en 2007 – parallèlement au PA – un Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT).

La politique du logement dans l'agglomération franco-valdo-genevoise vise plusieurs objectifs :

- > accueillir 200 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, dont 50% dans le canton de Genève et 50% dans les couronnes française et vaudoise
- > produire 50 000 logements dans un espace de dix ans, équitablement répartis au sein de l'agglomération (production accrue dans le canton de Genève, mieux encadrée dans les autres territoires)
- > proposer une offre de logements répondant aux besoins des habitants, notamment des populations à faibles revenus (logements aidés)
- > développer et mettre en œuvre un outil de planification de l'habitat transfrontalier basé sur le Plan directeur de l'habitat transfrontalier et le Schéma d'agglomération
- > lutter contre l'étalement urbain en favorisant la densification et la multipolarisation
- > promouvoir la qualité dans le logement (qualité urbaine, architecturale, énergétique, développement durable, etc.).

Actions

Les objectifs de la charte de 2007 en matière de politique du logement sont décrits dans la mesure N° 120 contenue dans le Cahier annexe N° 7.

Il faut distinguer les résultats concrets de cette politique sur le terrain (nombre de logements construits, localisation, etc.) de la mise en place des outils d'observation et d'aide à la décision, qui font l'objet des fiches-actions.

En ce qui concerne le développement de l'offre de logements, on constate que depuis 2001, le nombre de logements construits à Genève oscille entre 1000 et 1600, sans jamais progresser vers l'engagement de bâtir 2500 logements par an dans le canton. Il convient de souligner que le PA1 n'a réellement commencé qu'au 1^{er} janvier 2011.





LOGEMENT

Sur l'année 2011, on constate une modification de cette situation, avec un nombre de projets (requêtes déposées) approchant les 2500 unités et un nombre d'autorisations délivrées avoisinant les 2000. D'autres éléments d'analyse peuvent amener à penser que les dernières initiatives réglementaires ont permis de renforcer le nombre de logements construits pour l'avenir. Le nombre de logements en construction est en augmentation sensible puisqu'il atteint le chiffre de 3228 fin 2011, soit une croissance de plus de 5%. Les mesures projetées dans le plan directeur cantonal devraient contribuer à cette évolution. Pour autant, il est clair que l'objectif des 2500 logements par an sur Genève ne pourra pas être atteint à court terme et exigera du volontarisme ainsi que des efforts importants et coordonnés, notamment dans le cadre d'une action renouvelée de la Commission *Logement* du CRFG.

Pour la partie française, la production de logements explose dans certains territoires et elle excède largement, de manière globale, l'objectif de développement de l'offre. Cette situation génère une consommation d'espaces et un besoin de mobilité qui inscrit dans la durée des problèmes à l'échelle de l'agglomération.

Concernant la mise en place des outils d'observation, de mesure et d'analyse nécessaires pour assurer un monitoring efficace de la politique du logement, le Projet d'agglomération et la Commission du CRFG ont produit un certain nombre de résultats détaillés dans les fiches qui suivent.

Le but est donc de fournir des outils décisionnels – les questions liées à la production effective de logements relevant du volet « Urbanisation » du PA.

La fiche-action 120 du Cahier annexe N° 7 a été subdivisée en onze FA spécifiques.

Les données concernant l'effort de construction de logements dans les différents territoires de l'agglomération (logements commencés) ont été réunies et homogénéisées et elles font l'objet d'une note de synthèse annuelle avec analyse critique (FA 120a).

Les données reflétant la production de logements aidés ont été rassemblées côté genevois et côté français, mais elles doivent encore être agrégées et harmonisées pour obtenir une vue d'ensemble à l'échelle de l'agglomération (FA 120b).

Les documents cartographiques concernant les politiques de planification à l'échelle des différents territoires (SCOT, PDC, PDR, plans d'affectation simplifiés) ont été mis à disposition sur GeoAgglo et diverses études critiques ont été réalisées (FA 120c).



L'étude des outils financiers à la disposition des autorités ainsi que des montants investis par territoires a déjà permis de rassembler les données côté suisse ; la démarche doit encore être finalisée pour la partie française, puis pour toute l'agglomération (FA 120d). Il s'agit de mesurer l'investissement public des territoires pour la construction de logements aidés.

Divers dispositifs d'observation du foncier ont été mis en place au niveau des différents territoires afin de pouvoir localiser les terrains disponibles ou susceptibles d'être mobilisés, notamment dans les périmètres stratégiques (FA 120e).

Une nouvelle cartographie de la consommation d'espace a été réalisée en 2011 pour le canton de Genève et le Pays de Gex et la démarche doit maintenant être élargie aux autres entités de l'agglomération (FA 120f).

Des réalisations exemplaires ont été identifiées afin d'organiser des visites permettant d'alimenter la réflexion sur la promotion de nouvelles formes d'habitat (écoquartiers, quartiers mixtes, etc.) (FA 120g).

Une étude consacrée au fonctionnement du processus de production de logements dans les trois entités de l'agglomération a été réalisée à la fin 2008 et ses conclusions doivent désormais servir de référence pour la politique du PA en matière de logements (FA 120h).

Une étude comparative réalisée en 2009 a montré que Genève possédait les outils juridiques nécessaires pour se doter d'une politique foncière efficace – à l'image de la coordination «AT & AF» déjà appliquée par le Canton de Vaud (FA 120i).

Une étude portant sur les « aspirations résidentielles » des différents segments de population a révélé qu'il était important de conserver la plus grande diversité possible au niveau de l'offre afin de répondre à des besoins et attentes variant beaucoup d'une personne à l'autre ainsi qu'au cours de la vie (FA 120j).

Une étude réalisée en 2010 a montré que le périmètre français du Projet d'agglomération possédait également les outils juridiques nécessaires pour se doter d'une politique foncière efficace (FA 120k).





Axes de travail pour les prochaines années

Le travail du PA et de ses partenaires, pour les années à venir, doit permettre de renforcer les efforts visant à atteindre les objectifs de développement en matière d'offre de logements.

La situation actuelle nous montre qu'il est aussi nécessaire de réviser le PDHT, notamment pour identifier les nouveaux objectifs politiques émergents, à savoir :

- > mieux prendre en compte les besoins en logements en s'attachant à mieux adapter les logements produits aux enjeux sociaux du moment : croissance démographique, précarisation, vieillissement, décohabitation des ménages
- > mieux connaître les enjeux liés au foncier et leurs impacts sur la construction de logements.

Le développement des outils décisionnels et des instruments d'analyse doit se poursuivre, en mettant notamment l'accent sur les domaines suivants :

- > logement social
- > mobilisation du foncier et outils financiers
- > aspects qualitatifs, durables, évolutifs
- > formes de logements intermédiaires (villas + immeubles collectifs)
- > enjeux liés au vieillissement de la population
- > populations précaires.

Les autres objectifs identifiés dans le PDHT en 2007 doivent être maintenus et poursuivis.



120a

Développement de l'offre de logements par territoire :
homogénéisation des indicateurs et spatialisation de la
production par commune

(Politique du logement et mise en œuvre du PDHT)

> **Pilotage :** CRFG, Commission *Logement*

> **Partenaires :**

- o Observatoire statistique transfrontalier (OST)
- o Suisse: Canton de Genève (DCTI, Office de l'urbanisme et Office du logement)
- o France: partenaires du PA

Pour mesurer l'effort de construction de logements dans les différents territoires de l'agglomération, les responsables du PA ont besoin d'un outil d'observation basé sur les mêmes indicateurs de part et d'autre de la frontière.

Les données ont été réunies et homogénéisées et elles font l'objet d'une note annuelle avec analyse critique.

Contexte

L'évolution de la construction de logements par territoires et par types de communes est un indicateur important pour vérifier si les objectifs du Projet d'agglomération et du PDHT sont atteints, non seulement en termes de développement et de rééquilibrage entre les différentes parties de l'agglomération, mais aussi en matière de multipolarisation et de densification. C'est pourquoi il a été demandé de rassembler et homogénéiser les données de part et d'autre de la frontière, afin de mettre en place un outil d'observation évolutif.



Réalisation

En matière de développement de l'offre de logements dans l'agglomération transfrontalière, les travaux engagés portent uniquement sur l'analyse et le suivi statistique de la production.

Les données de base ont été transmises par l'Observatoire statistique transfrontalier (OST, voir la FA 147), puis harmonisées et restreintes au périmètre de l'agglomération – l'OST couvrant une aire plus large. Le critère choisi a été le nombre de logements commencés, qui garantit une bonne correspondance entre les données françaises et suisses ainsi qu'un haut degré de fiabilité. Les logements autorisés et terminés sont aussi comptabilisés, dans la mesure de leur disponibilité.

Sur la base de ces éléments, le DCTI (Office de l'urbanisme) réalise depuis 2008, en partenariat avec l'OST et le PA, une note de synthèse annuelle baptisée « Construction de logements dans l'agglomération franco-valdo-genevoise ». En plus des chiffres et des cartes, ce document présente une analyse critique qui confronte l'effort de construction de logements aux objectifs du PDHT. Des notes ont déjà été publiées pour 2008 et 2009 et la synthèse 2010 est en cours de réalisation.

Programme d'action

La note annuelle 2010 doit être publiée au printemps 2012. L'objectif est de poursuivre ce travail de synthèse, en affinant l'analyse et en améliorant le mode de présentation et de diffusion. Le partenariat avec le groupe technique Logement devra être renforcé pour la rédaction de cette note.

Par ailleurs, il conviendra :

- > d'une part, de renforcer la connaissance qualitative de l'offre de logements produits (taille, typologie, loyers, etc.)
- > d'autre part, de connaître la demande de logements.

Pour cela, une étude sur les besoins en logements dans l'agglomération transfrontalière devra être réalisée. Outre une meilleure connaissance des attentes de la population, ce travail permettra de vérifier l'adéquation entre l'offre (et les politiques en faveur du développement de cette offre) et la demande.

Le but à plus long terme est de développer progressivement un outil de monitoring interactif à partir de la base de données régulièrement remise à jour.





120b

Développement de l'offre de logements aidés par territoire :
homogénéisation des indicateurs et spatialisation de la
production par commune

(Politique du logement et mise en œuvre du PDHT)

> **Pilotage :** CRFG, Commission *Logement*

> **Partenaires :**

- o Observatoire statistique transfrontalier (OST)
- o Suisse : Canton de Genève (DCTI, Office du logement et Office de l'urbanisme)
- o France : Conseil Général de l'Ain

Savoir quelle est la production de logements aidés de part et d'autre de la frontière et comment elle évolue est un outil important pour mesurer la mise en œuvre des objectifs du PDHT.

Les données ont été rassemblées côté genevois et côté français, mais elles doivent encore être homogénéisées pour obtenir une vue d'ensemble à l'échelle de l'agglomération.

Contexte

Les partenaires du PDHT ont fixé des objectifs précis en matière de logements sociaux. Le suivi de cette démarche nécessite de pouvoir mesurer l'effort de construction de logements aidés sur les différents territoires ainsi que son évolution. La mise en commun de ces données se heurte cependant à des obstacles liés à la grande diversité de catégories de part et d'autre de la frontière, ainsi qu'à la difficulté de les faire concorder.



Réalisation

Pour permettre aux différents acteurs travaillant sur la thématique du logement de collaborer sur des bases communes, le groupe technique Logement du CRFG a publié en 2004 un classeur intitulé « Clés pour le logement transfrontalier ». Ce document répertorie notamment les différents types de logements sociaux, leur philosophie et leurs aides, en France comme en Suisse (Genève et Vaud). En 2010, le document « Clés pour le logement transfrontalier » a été mis à jour et diffusé sur les pages Internet du CRFG, afin d'être accessible au plus grand nombre (professionnels de l'immobilier comme simples particuliers).

Côté genevois, l'Office du logement (DCTI) a rassemblé les données concernant l'effort de construction de logements aidés dans le canton, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP, 2007). Un rapport d'activité annuel est publié.

Le Conseil Général de l'Ain a effectué une analyse et établi une synthèse cartographique pour le périmètre français.

Les données doivent encore être réunies pour le district de Nyon.

Programme d'action

De nombreux points restent à travailler dans le cadre de cette fiche-action.

Il s'agira d'abord de trouver une méthode d'harmonisation des différentes données relatives au logement aidé pour dresser un état des lieux transfrontalier.

Les résultats feront l'objet, au printemps 2012, d'une note de synthèse annuelle avec analyse critique, à l'image de celle consacrée à la construction de logements non aidés (voir la FA 120a). Comme évoqué sur la fiche-action 120a, il conviendra de dépasser la simple analyse statistique et géographique de la production de logements aidés et de réaliser une étude sur les besoins en logements dans l'agglomération transfrontalière afin de suivre l'adéquation entre offre et demande. Un suivi qualitatif de l'offre de logements aidés serait également nécessaire. Le groupe technique Logement devra être associé à la rédaction de la note de synthèse.

Le but à plus long terme est de développer progressivement un outil de monitoring interactif à partir de la base de données régulièrement remise à jour (voir la FA 120a).

Enfin, il sera nécessaire de renforcer les connaissances des partenaires sur les politiques en faveur du logement aidé de part et d'autre de la frontière par un travail de simplification et de communication/échanges autour du classeur « Clés pour le logement transfrontalier ».





120c

Suivi de la politique du logement sur les territoires de l'agglomération transfrontalière : mesures de planification
(*Politique du logement et mise en œuvre du PDHT*)

> **Pilotage :** CRFG, Commission *Logement*

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DCTI, Office de l'urbanisme)
- o France: partenaires du PA

Le suivi de la politique du logement exige une bonne connaissance des mesures de planification en vigueur au sein des différentes entités du bassin franco-valdo-genevois.

Les documents cartographiques ont été mis à disposition sur GeoAgglo et diverses études critiques ont été effectuées à l'échelle des territoires et de l'agglomération.

Contexte

La mise en œuvre du PDHT doit se faire en lien avec un certain nombre de politiques de planification à l'échelle des différents territoires (SCOT/Schéma de Cohérence Territoriale et PLH/Programmes Locaux de l'Habitat pour la France, PDC/Plan directeur cantonal pour Genève, PDR/Plan directeur régional pour le district de Nyon). Pour suivre l'évolution de la situation du logement, il est important de pouvoir confronter l'ensemble de ces mesures de planification et d'analyser leur cohérence au regard des objectifs du PA.



Réalisation

Une cartographie des différentes planifications en vigueur dans les territoires a été mise à disposition sur GeoAgglo, avec réactualisation annuelle.

Diverses études ont également été menées pour approfondir l'aspect analytique et critique de ces planifications et tenter d'obtenir une vision globale à l'échelle de l'agglomération.

La carte générale du nombre de logements commencés par territoires (canton de Genève, district de Nyon, Communautés de Communes françaises) est aussi publiée sur GeoAgglo.

Chaque année, le Canton de Genève (DCTI/Office de l'urbanisme) réactualise le monitoring du Plan directeur cantonal, lequel met un accent particulier sur la planification et la production de logements correspondant aux différentes mesures d'aménagement.

En septembre 2011, le Canton de Genève (DCTI/Office de l'urbanisme) a publié un document intitulé « Etude des besoins et de l'offre en logements », en lien avec la révision du Plan directeur cantonal. Cette étude comprend deux évaluations pour la période 2010-2030 :

- > le besoin en logements selon plusieurs scénarios basés sur les projections démographiques récentes et sur des variantes d'évolution du comportement des ménages
- > l'offre en logements selon plusieurs scénarios de probabilité, en fonction des caractéristiques des potentiels à bâtir et des variantes de répartition par catégories de logement.

En mars 2011, l'observatoire de la Banque cantonale vaudoise a publié, avec l'aide du Canton de Vaud, un document intitulé « Logements vaudois : analyse de la pénurie ». Cette étude évalue les disponibilités réelles à court terme, en regard des réserves théoriques, et les confronte à la demande, selon plusieurs scénarios. Elle met en garde sur les conséquences possibles de la pénurie de logements sur l'attractivité du canton.

Côté français, les PLH (Programmes Locaux de l'Habitat) ont donné lieu à plusieurs analyses.

En décembre 2010, Amallia Direction des Savoie (anciennement CILSE) et la Direction Départementale des Territoires 74 ont publié une étude sur les besoins en logements en Haute-Savoie à l'horizon 2010-2015. Cette étude stratégique constitue un outil de référence et d'aide à la décision pour l'ensemble des intervenants sur les problématiques « logement » du territoire. Elle confirme également le rôle fondamental d'Action Logement dans la mise en adéquation des contextes économiques et sociaux avec les politiques de l'habitat d'un territoire.



Programme d'action

Un mandat a été confié à un bureau d'études pour établir un bilan critique des politiques de logement en cours sur tout le territoire de l'agglomération (voir les FA 120a et 120b). Les résultats de ce travail seront présentés en 2012.

L'effort au niveau cartographique doit se poursuivre avec la mise à jour régulière des éléments disponibles sur GeoAgglo.

La planification du logement est intégrée dans le nouveau Schéma d'agglomération présenté en avril 2012. Ce document réaffirme notamment l'objectif de rééquilibrage de la production de logements.

Dans les PSD transfrontaliers (Projets stratégiques de développement), le volet logement, tant quantitatif que qualitatif, est intégré dans les cahiers des charges des études d'aménagement.

La Commission Logement du CRFG devra être associée annuellement à ces travaux par la présentation des études ou actions menées sur cette thématique.

Cette fiche-action a été mise en place en 2010/2011. Hormis le recensement des études menées par les territoires, aucun travail sur ces problématiques n'a été réalisé dans le cadre du groupe technique Logement du CRFG, en raison du petit nombre de réunions tenues en 2011.

Il a été suggéré d'effectuer un travail visant à renforcer les connaissances au niveau des politiques d'urbanisme et de leur mise en application. D'autres pistes d'actions et orientations de travail seront proposées suite à la présentation en Commission Logement de l'étude critique sur les politiques en faveur du logement.



120d

Dispositifs financiers : présentation des outils financiers et des montants investis par territoire

(Politique du logement et mise en œuvre du PDHT)

> **Pilotage** : CRFG, Commission *Logement*

> **Partenaires** :

- o Suisse : Canton de Genève (DCTI)
- o France : partenaires du PA

Le monitoring de la politique du logement nécessite de connaître les outils financiers à la disposition des différentes autorités ainsi que les montants investis par territoires.

Les données ont été rassemblées côté suisse. La démarche doit encore être finalisée pour la partie française, avant d'agrèer l'ensemble des données pour obtenir une bonne vision d'ensemble.

Contexte

Les autorités des divers territoires composant l'agglomération disposent de multiples dispositifs financiers pour encourager la construction de logements. Mais ces dispositifs présentent une certaine disparité de part et d'autre de la frontière (exemple avec le système français d'aide à l'accession à la propriété, sans équivalent en Suisse). De plus, les montants investis peuvent varier considérablement selon le territoire. Le but de la FA 120d est de collecter les données existantes et de trouver un moyen de les harmoniser, afin de pouvoir établir des comparaisons et de se faire une idée plus claire de la situation à l'échelon global.



Réalisation

Les données ont été regroupées pour la partie genevoise (Office du logement). A noter cependant qu'elles ne concernent que la politique de logements aidés cantonale et n'intègrent pas les efforts communaux.

Des chiffres consolidés sont également disponibles pour le district de Nyon.

La collecte et le traitement des informations s'avèrent plus difficiles côté français, en raison notamment de la multiplicité des échelons (départements, collectivités locales) et de l'absence d'agrégation des données.

Une mise à jour des données financières a été réalisée au début de l'année 2012, mais elle doit être consolidée.

Programme d'action

Le but est de compléter les données côté suisse et de rassembler les éléments nécessaires pour la partie française, puis d'harmoniser ces données pour obtenir un tableau transfrontalier.

Il est proposé d'effectuer une étude approfondie sur le financement du logement aidé, afin de comprendre les mécanismes financiers : part des aides publiques directes et indirectes, loyers, etc.

Compte tenu de la complexité de la collecte des données, il conviendrait de confier le travail d'approfondissement de cette action à un bureau d'études spécialisé.



120e

Observatoire du foncier stratégique : état des dispositifs d'observation existants

(Politique du logement et mise en œuvre du PDHT)

> **Pilotage** : CRFG, Commission *Logement*

> **Partenaires** :

- o Suisse : Canton de Genève (DCTI, Office du logement)
- o France : partenaires du PA

La localisation des terrains disponibles ou susceptibles d'être mobilisés est un préalable indispensable à toute démarche de construction de nouveaux logements.

Divers dispositifs d'observation du foncier ont été mis en place au niveau des différents territoires.

Contexte

Savoir où se trouve le foncier disponible (où construire?) et comment le mobiliser (dispositifs d'acquisition) est un élément essentiel pour la planification de projets – notamment dans les périmètres les plus stratégiques. C'est pourquoi il a été demandé de dresser un état des lieux des dispositifs d'observation existants.

Réalisation

Il existe divers outils d'observation du foncier au niveau des différents territoires.

Le Canton de Genève (DCTI/Office de l'urbanisme) a orienté sa politique foncière en privilégiant l'acquisition de terrains et de bâtiments dans les périmètres stratégiques (cf. rapport d'activité LUP 2010).

Le Canton de Vaud a mis en place un « Observatoire du logement ». Plusieurs bureaux privés assurent également ce type de prestations.

Sur la partie française :

> observatoires des PLH



- > Observatoire Départemental de l'Habitat (CG 01)
- > observatoire des territoires (CG 01)
- > étude sur le repérage des gisements fonciers (à l'échelle de la parcelle) et les fonctionnalités pouvant être accueillies (logements, équipements, etc.): Agglo d'Annemasse/Établissement public foncier local 74 (EPFL 74)
- > plan d'intervention foncière (au niveau de la parcelle) à l'échelle intercommunale: CC Bas Chablais/Établissement public foncier local 74 (EPFL 74).

Dans le cadre des Projets stratégiques de développement (PSD), le PA a établi par ailleurs en 2007 une cartographie de tous les espaces importants (projets de plus de 100 logements) de part et d'autre de la frontière.

Programme d'action

Les dispositifs d'observation existants doivent encore être renforcés et optimisés, en s'efforçant d'obtenir une meilleure vision à l'échelle globale.

La cartographie des projets importants doit être réactualisée en 2012 et mise à disposition sur GeoAgglo.

En raison du nombre réduit de réunions du groupe technique Logement et de la Commission Logement du CRFG, aucune suite n'a été donnée aux actions envisagées sur cette problématique (présentation des diverses études menées sur les territoires au groupe technique et à la Commission Logement + analyse de plusieurs données relatives au foncier: zone constructible, prix au m², volume de transaction, etc.).

L'objectif souhaitable à plus long terme serait de mettre en place une véritable politique foncière commune permettant non seulement d'observer le foncier, mais aussi de mieux le contrôler, notamment pour les projets stratégiques. A noter cependant que les rôles différents dévolus à l'Etat de part et d'autre de la frontière rendent difficile cette approche.

Si les autorités genevoises disposent d'outils d'intervention contraignants, elles doivent également composer avec des interventions sur le marché. A ce titre, le Canton doit pouvoir conduire certains pans de son activité foncière sans être obligé de dévoiler l'ensemble de sa stratégie. La collaboration devrait donc se limiter à des échanges sur le plan technique et sur la manière d'analyser les territoires.

Il conviendrait que les éléments visés dans les fiches 120i et 120k soient intégrés à cette perspective, par exemple dans le cadre d'un observatoire sur l'action foncière des territoires, en partenariat avec les DDT, les EPFL et le CERF. L'association des partenaires suisses à ce projet devra être précisée.





120f

Suivi de la consommation d'espace : cartographie des espaces urbanisés

(Politique du logement et mise en œuvre du PDHT)

> **Pilotage :** CRFG, Commission *Logement*

> **Partenaires :**

- o Suisse : Canton de Genève (DCTI, Office de l'urbanisme)
- o France : partenaires du PA

Pour mesurer le développement spatial de l'urbanisation ainsi que son évolution en matière de densification/dispersion, il est important de suivre la consommation d'espace dans le périmètre franco-valdo-genevois.

Une nouvelle cartographie a été réalisée en 2011 pour le canton de Genève et le Pays de Gex et la démarche doit maintenant être élargie aux autres entités de l'agglomération.

Contexte

Le suivi de la consommation d'espace joue un rôle capital pour observer le développement de l'urbanisation. Il permet notamment d'effectuer des projections sur la base des tendances constatées.

Pour obtenir une image effective du territoire, les responsables font appel à des photographies aériennes. Les données sont ensuite confrontées à un état antérieur afin de mesurer les évolutions. Elles sont également croisées avec le plan d'affectation simplifié pour voir ce qui reste d'espaces non urbanisés.



Réalisation

Une première cartographie des espaces urbanisés a été testée en 2010. En 2011, la réalisation de nouvelles photos satellites et d'une cartographie du plan d'affectation simplifié couvrant toute l'agglomération a permis de relancer la démarche. L'effort a porté dans un premier temps sur le Pays de Gex. Il a permis d'aboutir à une cartographie présentant :

- > ce qui s'est bâti récemment
- > ce qui reste à bâtir (zones à bâtir actuelles et futures, en distinguant les zones à forte, moyenne et faible densités)
- > les potentiels de densification des zones déjà bâties.

Les données ont également été récoltées pour le canton de Genève.

Programme d'action

Un mandat a été confié à un bureau d'études pour élargir le périmètre côté français au-delà du Pays de Gex et côté suisse au district de Nyon – puis réunir tous ces éléments en une cartographie unifiée. Les résultats, après vérification par les partenaires du Projet d'agglomération, seront présentés en 2012 et mis à disposition sur GeoAgglo.

Le groupe technique et la Commission Logement n'ont pas été associés à ces travaux. Une présentation de l'étude réalisée sur le Pays de Gex devra être faite à la Commission et celle-ci sera associée au suivi de l'étude relative à la cartographie des espaces urbanisés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.



120g

Promouvoir de nouvelles formes d'habitat: recensement des opérations denses, rurales et urbaines de qualité
(Politique du logement et mise en œuvre du PDHT)

> **Pilotage:** CRFG, Commission *Logement*

> **Partenaires:**

- o Suisse: Canton de Genève (DCTI)
- o France: partenaires du PA

Les visites de réalisations exemplaires (écoquartiers, quartiers mixtes, etc.) doivent permettre d'alimenter la réflexion sur la promotion de nouvelles formes d'habitat dans le cadre du développement de l'agglomération.

Les principaux projets modèles ont été identifiés et les rencontres doivent être organisées en 2012.

Contexte

La politique du logement mise en place au niveau de l'agglomération ne s'intéresse pas seulement à l'aspect quantitatif lié au nombre d'objets produits, mais aussi à leur aspect qualitatif. Le but est notamment de promouvoir de nouvelles formes d'habitat répondant aux objectifs de densification, de mixité et de développement durable – qu'il s'agisse d'écoconstructions, de bâtiments à haute efficacité énergétique, de coopératives d'habitat ou de quartiers intégrant logements aidés et libres. Pour alimenter la réflexion de la Commission *Logement* du CRFG et des partenaires du PA, il a été proposé d'organiser des visites communes de réalisations exemplaires et de favoriser les échanges d'informations. Le but est notamment de montrer que la densité peut offrir de bonnes conditions de vie et que les logements aidés ne sont pas forcément synonymes de « cités dortoirs » ou de grands ensembles sans âme.



Réalisation

Les projets susceptibles d'entrer dans le cadre de cette démarche ont été identifiés (quartier du Pommier réunissant HBM, HLM et coopérative d'habitat, futur écoquartier sur le site d'Artamis, Tambourine, Veigy, etc.), mais les visites ne se sont pas encore concrétisées.

Par ailleurs, le Canton de Genève a lancé une réflexion visant à recenser les différentes typologies de logements sous forme d'un « atlas du logement ».

Programme d'action

Suite au recensement des opérations « exemplaires » dans l'agglomération transfrontalière, l'objectif était d'organiser plusieurs visites sur le terrain afin de promouvoir ces projets.

Des opérations de communication d'envergure (colloque, forum, etc.) devaient également être organisées afin de sensibiliser les acteurs à la problématique du logement.

Aucune suite n'a été donnée actuellement à ces propositions.

L'objectif est d'organiser un certain nombre de rencontres/visites ou événements en 2012, afin de sensibiliser et informer sur la qualité des logements et projets.



120h

Leviers pour la production de logements durables

(Politique du logement et mise en œuvre du PDHT)

- > **Pilotage** : CRFG (Commission Logement et Projet d'agglomération)
- > **Partenaires** : membres du COPIL du Projet d'agglomération

Pour pouvoir définir et mettre en œuvre des mesures efficaces à long terme, il est essentiel de savoir comment fonctionne le processus de production de logements dans les trois entités de l'agglomération.

Une étude consacrée à ce sujet a été réalisée à la fin 2008 et ses conclusions doivent désormais servir de référence pour la politique du PA en matière de logements.

Contexte

La production de logements ne connaît pas le même développement dans les trois entités de l'agglomération – avec une pénurie récurrente à Genève et un rythme beaucoup plus soutenu dans le canton de Vaud et en France (mais sans que ces nouvelles implantations ne remplissent toujours les critères attachés aux logements durables, notamment en ce qui concerne l'accessibilité au moyen des transports publics). Pour tenter de corriger ces déséquilibres et mettre en place une politique efficace et cohérente au niveau de l'agglomération, les décideurs ont besoin de savoir comment fonctionne aujourd'hui le processus de production de logements dans les trois territoires, quels sont les principaux blocages (en matière de quantité et de qualité) et comment on pourrait les dépasser. C'est le but d'une étude à laquelle se sont associés l'équipe du PA ainsi que le groupe technique Logement du CRFG.



Réalisation

L'étude consacrée à ce sujet a été présentée à la fin 2008 (Cahier annexe N° 10-1, *Leviers pour faciliter la production de logements durables dans l'agglomération franco-valdo-genevoise*). Ses auteurs se sont basés sur divers échanges, entretiens individuels et ateliers-rencontres avec des acteurs locaux de la production de logements dans les trois systèmes français, vaudois et genevois.

L'étude a notamment permis d'identifier cinq leviers essentiels susceptibles de faciliter la production de logements durables dans l'agglomération :

- > mettre en place une politique foncière qui permettra de mieux fixer comment les terrains disponibles seront alloués aux diverses utilisations possibles et concurrentes (voir la FA 120i)
- > professionnaliser le management de projet afin d'assurer une meilleure cohérence et succession entre les étapes, aujourd'hui très segmentées
- > mieux articuler le Projet d'agglomération et les documents d'aménagement du territoire, en prenant soin de renforcer la cohérence entre la planification et les opérations urbaines, de travailler sur de longues durées et de décloisonner les mondes de la planification et des opérations immobilières
- > décloisonner les cultures en favorisant les échanges entre pays, entre cantons, entre privé et public ou entre logiques sectorielles (aménagement et foncier, urbanisme et transports)
- > informer et sensibiliser les différents publics à l'aide des études existantes afin de surmonter les réticences et les a priori.

En plus de ces préconisations applicables à tous les acteurs, l'étude présente des recommandations spécifiques destinées aux collectivités de chacun des trois territoires.

L'ensemble de ces leviers a été par ailleurs testé dans des conditions concrètes et actuelles grâce à trois analyses de cas (une par territoire).

Au-delà de son contenu proprement dit, la réalisation de l'étude a également eu un effet très bénéfique sur le terrain en permettant de décloisonner la réflexion sur les logements pour y inclure tous les acteurs concernés – notamment les acteurs économiques.

Programme d'action

Cette étude et ses conclusions guident la réflexion autour du développement du logement au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise, que ce soit dans le cadre du PA ou du PDHT.



120i

Syndicats d'amélioration foncière AF-AT

(Politique du logement et mise en œuvre du PDHT)

- > **Pilotage** : CRFG (Commission Logement et Projet d'agglomération)
- > **Partenaires** : membres du COPIL du Projet d'agglomération

Les objectifs poursuivis dans cette fiche-action sont désormais pris en compte dans les nouvelles fiches-actions 120-c, 120-e, 120-f et 120-g du PA2.

La mise en place d'une véritable « politique foncière » dans les trois territoires de l'agglomération est un enjeu capital pour maîtriser la production de logements. Pour connaître quels sont les outils à disposition des autorités en ce domaine, une étude comparative a été réalisée en 2009.

Cette étude a notamment montré que Genève possédait les outils juridiques nécessaires pour se doter d'une politique foncière efficace – à l'image de la coordination « AT & AF » déjà appliquée par le Canton de Vaud.

Contexte

L'étude de l'année 2008 consacrée à la production de logements (voir la FA 120h) a identifié comme premier « levier » pour faciliter ce processus la mise en place d'une politique foncière. Le but est de reconsidérer l'ensemble des interventions réglementaires qui permettent à l'Etat de contrôler les marchés fonciers et d'orienter le développement du territoire, en fixant notamment comment les terrains seront alloués aux diverses utilisations – dont le logement. Mais les trois entités constituant l'agglomération franco-valdo-genevoise présentent des systèmes juridiques assez différents en ce domaine. Le COPIL AGGLO a donc demandé que le sujet de la politique foncière fasse l'objet d'une étude spécifique.



Réalisation

L'étude, présentée en 2009 (Cahier N° 10-3, *Politique foncière et aménagement du territoire dans les cantons de Genève et Vaud*), se base notamment sur un atelier de septembre 2009 regroupant l'ensemble des partenaires du logement et du foncier des trois systèmes.

Le document passe d'abord en revue les outils de politique publique à l'œuvre dans le canton de Vaud et qui permettent déjà de réaliser des opérations d'envergure dans des temps souvent assez courts. Dans ce canton, la coordination entre procédures d'aménagement du territoire et d'améliorations foncières est assurée par des articles de loi spécifiques. Cette «coordination AT & AF» permet de traiter simultanément trois aspects du processus de production territoriale: la modification des droits du sol, la réorganisation de la structure foncière et la réalisation des espaces et équipements collectifs – en prévoyant notamment des mesures de péréquation lors d'opérations de remaniement parcellaire. Quant au recours aux «syndicats d'amélioration foncière», il permet de traiter l'ensemble des trois composantes d'un processus de production urbaine au sein d'une seule et même enquête, avec l'aval (contraignant) de toutes les parties prenantes.

L'étude se tourne ensuite vers le canton de Genève pour examiner s'il bénéficie d'instruments comparables à ceux mis en œuvre avec succès sur le territoire vaudois. Conclusion: les outils juridiques correspondants existent déjà à Genève et une stricte application de la loi (notamment de la loi générale sur les zones de développement/LGZD) permettrait parfaitement de mettre en place une véritable politique foncière, en usant – si besoin est – du droit de préemption ou d'expropriation.

Programme d'action

Voir les indications figurant dans la fiche 120e.



120j

Aspirations résidentielles, choix résidentiels et modes de vie

(Politique du logement et mise en œuvre du PDHT)

- > **Pilotage** : CRFG (Commission Logement et Projet d'agglomération)
- > **Partenaires** : COPIL du Projet d'agglomération et CGI (Chambre genevoise immobilière)

Le succès d'une bonne politique du logement passe notamment par la prise en compte des « aspirations résidentielles » des différents segments de population, c'est-à-dire de leurs besoins et de leurs attentes en matière d'habitation.

Une étude consacrée à ce sujet en 2009 a montré qu'il était important de conserver la plus grande diversité possible au niveau de l'offre afin de répondre à des aspirations variant beaucoup d'une personne à l'autre ainsi qu'au cours de la vie.

Contexte

L'élaboration d'une politique du logement efficace ne doit pas se baser uniquement sur la répartition des habitants en pôles de développement. Elle doit également prendre en compte les divers facteurs (sociaux, culturels, économiques, symboliques, etc.) qui guident le choix des ménages en matière d'habitations, en d'autres termes leurs « aspirations résidentielles ».



Réalisation

En 2008 a été réalisée une première étude intitulée « *Aspirations résidentielles des ménages à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise: synthèse des études et travaux* » (Cahier N° 10-2). Un second volet portant sur les choix résidentiels et les modes de vie a été lancé en 2010 en partenariat avec la Chambre genevoise immobilière, qui a cofinancé l'étude. Ses résultats, présentés à la presse en juin 2011 et validés en septembre 2011, établissent notamment les constats suivants :

- > les parcours résidentiels ne sont pas simples et uniques, ils peuvent beaucoup varier d'une personne à l'autre en fonction de divers facteurs (sociaux, culturels, régionaux, etc.)
- > le modèle « villa privée » n'est, de loin, pas le modèle recherché par tous (surtout du côté genevois)
- > les modes de vie et les aspirations résidentielles sont très différents aux divers stades de l'existence (selon une typologie qui se retrouve des deux côtés de la frontière)
- > la notion de frontière (culturelle) reste extrêmement présente dans l'agglomération et peu de gens sont enclins à aller habiter dans le pays voisin
- > les habitants genevois ou vaudois manifestent les mêmes réticences à changer de canton.

Pour combler les aspirations résidentielles des habitants de l'agglomération, il faut donc s'efforcer d'offrir le plus large spectre possible de produits de logements.

Programme d'action

L'étude alimente les typologies de logement dans les phases programmatiques des projets urbains.

Elle permettra d'actualiser en partie le diagnostic du Projet d'agglomération 2.



120k

Aspirations résidentielles, choix résidentiels et modes de vie

(Politique du logement et mise en œuvre du PDHT)

- > **Pilotage** : CRFG (Commission Logement et Projet d'agglomération)
- > **Partenaires** : membres du COPIL du Projet d'agglomération

La mise en place d'une véritable « politique foncière » dans les trois territoires de l'agglomération est un enjeu capital pour maîtriser la production de logements. Pour connaître quels sont les outils à disposition des autorités françaises en ce domaine, une étude comparative a été réalisée en 2010.

Cette étude a notamment montré que la France possédait les outils juridiques nécessaires pour se doter d'une politique foncière efficace.

Contexte

L'étude de l'année 2008 consacrée à la production de logements (voir la FA 120h) a identifié comme premier « levier » pour faciliter ce processus la mise en place d'une politique foncière. Le but est de reconsidérer l'ensemble des interventions réglementaires qui permettent à l'Etat de contrôler les marchés fonciers et d'orienter le développement du territoire, en fixant notamment comment les terrains seront alloués aux diverses utilisations – dont le logement. Mais les trois entités constituant l'agglomération franco-valdo-genevoise présentent des systèmes juridiques assez différents en ce domaine. Le COPIL AGGLO a donc demandé que le sujet de la politique foncière fasse l'objet d'une étude spécifique portant sur l'analyse des outils français à disposition pour améliorer la qualité de production de quartiers durables.



Réalisation

L'étude (non publiée pour le moment, car partiellement réalisée) analyse les différents outils de mobilisation foncière sur le territoire français du Projet d'agglomération et formule une série de recommandations sur trois quartiers français en projet ou en voie de réalisation :

- > Etoile-gare Annemasse
- > Saint-Julien gare
- > RD 1005 dans le Pays de Gex.

L'étude prévoyait également un atelier de mise en valeur de la boîte à outils française.

Programme d'action

L'objectif est double :

- > mettre sur pied l'atelier de partage d'expériences portant sur la conduite d'opérations urbaines d'importance dans le territoire français de l'agglomération franco-valdo-genevoise
- > mettre à jour les outils en fonction des modifications apportées par le Grenelle de l'environnement.

Il est renvoyé ici aux indications figurant dans la fiche 120e.



ENVIRONNEMENT

Contexte

La Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois envisage un développement important de la région à l'horizon 2030. Afin d'assurer que cet essor s'effectue de manière coordonnée et dans les meilleures conditions possibles, il est important de déterminer les sites les mieux adaptés à l'évolution de l'urbanisation et des équipements, tout en préservant au mieux le paysage, les espaces verts, les activités agricoles ainsi que l'environnement.

Le PA 2007 fixe ainsi quatre objectifs majeurs en matière d'environnement :

- > gérer les ressources naturelles locales (sol, eau, air, énergie, forêt-bois, matériaux minéraux, valorisation des déchets) dans une logique de durabilité régionale et transfrontalière
- > préserver et valoriser les espaces naturels et paysagers, ainsi que leurs interconnexions
- > maîtriser les émissions et les concentrations de polluants (NOx, PM10, ozone) et de gaz à effet de serre ainsi que les nuisances sonores
- > maîtriser les risques naturels et technologiques, notamment ceux liés aux crues des cours d'eau.

Quant aux stratégies à mettre en œuvre, elles sont de deux ordres :

- > assurer une prise en compte systématique des exigences et objectifs environnementaux tout au long du processus d'établissement et de mise en œuvre du Schéma d'agglomération (démarche d'évaluation environnementale stratégique)
- > intensifier la collaboration transfrontalière dans chaque domaine de l'environnement (eau, ressources énergétiques, nature et paysage, air et climat, ressources en matériaux et déchets, risques industriels, etc.) par le biais d'actions sectorielles.

Actions

Il est important de souligner que la Commission *Environnement* du CRFG ainsi que ses groupes de travail assument des tâches de coordination, de production d'études et de recommandations, mais qu'ils n'ont pas la compétence pour agir au niveau opérationnel ou réglementaire.



Eau

La fiche-action 130 du Cahier annexe N° 7 a été subdivisée en quatre FA spécifiques. A noter que toutes ces mesures sont « chapeautées » par un nouveau protocole d'accord concernant l'ensemble des actions transfrontalières liées à l'eau, signé au début 2012.

Le groupe de travail « Communauté transfrontalière de l'eau », créé spécialement pour étudier l'approvisionnement en eau potable, a dressé un inventaire complet des ressources à disposition, en établissant des projections et des préconisations pour l'avenir (FA 130a).

La collaboration transfrontalière et intercantonale en matière d'assainissement de l'eau, déjà bien établie avant 2007, a franchi de nouvelles étapes importantes, dont le rattachement d'une partie du Pays de Gex à une nouvelle station d'épuration genevoise (FA 130b).

Une « Synthèse cartographique des dangers/aléas dus aux crues sur le périmètre de l'agglomération » a été présentée en 2011. Cet outil transfrontalier ouvre la voie à une meilleure maîtrise du régime hydrologique des cours d'eau (FA 130c).

Les « contrats de rivières » arrivés à échéance entre 2010 et 2012 font actuellement l'objet d'un bilan qui doit permettre de mesurer leur efficacité et de définir la suite à donner à ces actions de renaturation (FA 130d).

Une réflexion a débuté sur la notion d'espace minimal des cours d'eau (ou francs bords des cours d'eau). Une méthodologie commune de définition de ces espaces a été élaborée ; elle est en cours de test sur plusieurs cours d'eau. Il est ensuite prévu de généraliser la méthode, avec pour objectif la prise en compte réglementaire de ces espaces dans les documents d'urbanisme.

Energie

La fiche-action 131 du Cahier annexe N° 7 a été subdivisée en trois FA spécifiques. Il est à noter que le rôle du PA et du CRFG dans ces démarches consiste essentiellement à catalyser et guider les actions et à accompagner les responsables (Etat, communes, etc.) dans l'établissement du cahier des charges – le pilotage et le financement étant du ressort des collectivités concernées.

Concernant la valorisation des énergies renouvelables locales telles que la biomasse, plusieurs études ont permis de mesurer le potentiel de ressources présent sur le territoire franco-valdo-genevois et de développer des projets pour leur exploitation (FA 131a).

Le principe d'un « Schéma de cohérence climat-énergie territorial » (SC2ET) a été validé sur le plan politique, les études de base ont été lancées et la démarche doit aboutir à la mise en œuvre progressive d'une politique énergie-climat coordonnée à l'échelle de l'agglomération (FA 131b).

Une étude « énergie et urbanisme » concernant le PACA « St-Julien – Plaine de l'Aire » a permis d'analyser les besoins ainsi que les potentiels locaux, tout en proposant des projets concrets en matière de maîtrise énergétique et d'aménagement, et plusieurs recherches portant sur d'autres périmètres sont en cours (FA 131c).





Qualité de l'air

La maîtrise de la qualité de l'air à l'échelle de l'agglomération passe par la mise en place d'outils permettant un meilleur suivi de la situation transfrontalière et par l'élaboration de mesures coordonnées pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Une analyse des différences réglementaires entre la Suisse et la France a été menée, le cadastre des émissions polluantes achevé et diverses autres études réalisées ou lancées (FA 132).

Ressources en matériaux et déchets

La fiche-action 133 du Cahier annexe N° 7 a été subdivisée en deux FA spécifiques.

L'optimisation de la gestion des déchets BTP (bâtiment et travaux publics) passe par un inventaire complet des installations de stockage/traitement et par l'élaboration de mesures permettant une meilleure coordination au niveau de l'agglomération. La réflexion préliminaire a déjà abouti pour Genève et la Communauté de Communes du Genevois (CCG) (FA 133a).

Un groupe de travail a été créé au sein du CRFG en 2011 pour dresser un état des lieux concernant la gestion des déchets ménagers à l'échelle de l'agglomération et établir des scénarios visant à proposer une meilleure coordination transfrontalière (FA 133b).

Risques industriels et technologiques

Le modèle de données commun permettant d'établir une cartographie des risques industriels et technologiques à l'échelle de l'agglomération a été défini, les informations ont été rassemblées et les différents documents permettant de dresser une carte de synthèse ont été réalisés, mais ils doivent encore être validés côté français (FA 134).

Richesses paysagères et naturelles

La fiche-action 135 du Cahier annexe N° 7 (Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles du bassin genevois) a été subdivisée en quatre FA spécifiques.

La cartographie des espaces protégés à l'échelle de l'agglomération a été réalisée et mise en ligne sur le portail transfrontalier GeoAgglo (FA 135a).

Le « Plan Paysage 2 », développé en parallèle avec le Schéma d'agglomération 2, a été présenté à la fin 2011. Il ambitionne d'établir un « maillage vert » sur tout le territoire, en intégrant la dimension paysagère aux démarches d'aménagement (FA 135b).

Des « contrats de corridors biologiques » visant à préserver et restaurer les connexions entre les habitats naturels de la faune et de la flore sont en cours d'élaboration pour huit secteurs prioritaires (FA 135c).



La mesure visant à préserver les espèces patrimoniales les plus menacées grâce à des plans d'actions transfrontaliers n'a pas encore pu être mise en œuvre, par manque de moyens humains et financiers, mais elle devrait être introduite dans le cadre du PA 2 (FA 135d).

Axes de travail pour les prochaines années

De nouvelles fiches-actions environnement ont été élaborées dans le cadre du Projet d'agglomération de seconde génération (PA 2). Elles s'inscrivent dans la continuité des travaux réalisés entre 2007 et 2011. Ces nouvelles fiches sont annexées à ce document.





130a

Ressources en eau

(Eau)

> **Pilotage** : CRFG (Commission *Environnement* et *Projet d'agglomération*)

Les ressources en eau sont nombreuses sur le territoire de l'agglomération, mais elles sont réparties de manière inégale et ce déséquilibre devrait s'accroître avec l'essor démographique. Il est donc important de trouver des moyens de les partager et de les pérenniser.

Le groupe de travail « Communauté transfrontalière de l'eau », créé spécialement pour étudier cette problématique, a dressé un inventaire complet des ressources à disposition, en établissant des projections pour l'avenir.

Contexte

Les ressources en eau sont réparties de manière inégale dans le bassin franco-valdo-genevois. Certains secteurs rencontrent déjà des problèmes tant qualitatifs que quantitatifs, qui s'aggraveront avec le développement de l'urbanisation. Il est donc important de trouver des solutions de partage équitable de l'eau, en tenant compte du développement durable et de l'essor démographique. Plusieurs actions concrètes ont été proposées dans ce but :

- > inventorer les ressources en eau (avec appréciation quantitative et qualitative)
- > inventorer les entreprises distributrices et leur périmètre d'adduction
- > élaborer un atlas cartographique géoréférencé
- > évaluer les situations problématiques actuelles ou futures
- > proposer des solutions pour les situations de crise.



Réalisation

Partant du constat que l'état quantitatif et qualitatif des ressources en eau potable n'était pas documenté de manière transparente, il a été décidé de créer au sein du CRFG une « Communauté transfrontalière de l'eau » chargée d'étudier cette problématique dans le cadre du développement de l'agglomération.

Se fondant sur les bases de données existantes ainsi que sur des questionnaires adressés aux collectivités et des enquêtes auprès des fournisseurs d'eau, ce groupe de travail a fait établir un inventaire des ressources et des entités distributrices. 321 captages ou groupes de captages ont été identifiés (220 en France et 101 en Suisse) et regroupés en 24 grandes unités territoriales. Les données quantitatives et qualitatives ont été regroupées dans une base de données géoréférencées et inscrites dans le système d'information géographique (SIG) du Projet d'agglomération – l'objectif étant de rendre ces éléments accessibles sur Internet (sauf pour certaines données de caractère confidentiel).

Les résultats de cet inventaire montrent notamment que 57% de l'eau produite provient du Léman, d'où une très forte dépendance par rapport à ce « réservoir » et la nécessité de le protéger. Ils révèlent aussi que les échanges entre unités d'alimentation sont très faibles (y compris sur le même territoire national). Quant à la qualité globale de l'eau « brute » (pas celle distribuée), elle varie entre très bonne et médiocre.

En tenant compte d'une projection démographique de 1 120 000 habitants en 2030, il sera nécessaire d'augmenter globalement la production d'eau de 30 à 40 millions de m³ par an par rapport à la production actuelle. Le lac Léman présente un énorme potentiel en la matière. Mais la mise à profit de ce potentiel exigera des investissements, un renforcement des installations et un développement des échanges entre les unités d'alimentation – ce qui pose notamment la question des coûts entre la Suisse et la France.

Programme d'action

La base de données « alimentation en eau potable » constitue un outil indispensable pour assurer le suivi des ressources en eau. Mais elle devra encore être complétée et régulièrement remise à jour, ce qui exigera un apport d'informations de la part des exploitants (notamment des petits distributeurs) et des administrations. Il faudra également formaliser les enjeux de vulnérabilité (sécurisation, interconnexion des réseaux, etc.), en tenant compte non seulement de la production annuelle moyenne, mais aussi des débits de pointe (surtout l'été, quand la demande est forte et les étiages minimaux).





130b

Assainissement de l'eau

(Eau)

> **Pilotage** : CRFG (Commission *Environnement* et *Projet d'agglomération*)

La collaboration transfrontalière et intercantonale en matière de collecte et de traitement des eaux usées doit permettre de rationaliser les coûts, tout en limitant les impacts sur l'environnement.

Cette stratégie de coopération et de mutualisation, déjà bien établie avant 2007, a franchi de nouvelles étapes importantes, dont le rattachement d'une partie du Pays de Gex à une nouvelle station d'épuration genevoise.

Contexte

La collaboration transfrontalière et intercantonale en matière d'assainissement des eaux était déjà bien établie au moment de la mise en œuvre du Projet d'agglomération. En 2007, les stations d'épuration (STEP) genevoises traitaient les eaux usées de près de 36 000 habitants de France voisine, tandis que les eaux usées d'environ 1200 habitants du canton de Genève aboutissaient dans des STEP françaises. De même, les eaux usées d'environ 550 habitants genevois étaient traitées dans des STEP vaudoises. L'abandon de petites unités de traitement (parfois déficientes) au profit d'une centralisation dans de plus grandes STEP permet de rationaliser les coûts de l'assainissement, tout en assurant de meilleures performances de traitement, avec des rejets dans des milieux récepteurs moins sensibles.

Réalisation

La Commission Environnement du CRFG a entrepris de dresser un inventaire des sites et des systèmes d'assainissement sur tout le périmètre du Projet d'agglomération.

En 2009, près de 40 000 habitants supplémentaires du Pays de Gex ont été raccordés à la nouvelle STEP genevoise de Bois-de-Bay, ce qui a permis la mise à l'arrêt de deux STEP du Pays de Gex (Allondon et Journans) qui rejetaient leurs effluents dans l'Allondon ainsi que d'une STEP genevoise (Nant d'Avril).



Fin 2011, les STEP genevoises accueilleraient les eaux usées de près de 80 000 habitants français, tandis que les eaux de 1230 habitants genevois étaient traitées dans des STEP françaises.

Une étude sur les rejets d'azote dans l'Arve a également été réalisée afin de définir des normes concertées pour les STEP d'Ocybèle et de Villette se trouvant de part et d'autre de la frontière.

Programme d'action

L'inventaire des systèmes d'assainissement des eaux doit être finalisé et déboucher sur la création d'une base de données et d'une carte recensant toutes les installations ainsi que la zone géographique qui leur est rattachée. Le but est notamment de voir si les STEP existantes ou à l'étude présentent la marge nécessaire pour accueillir l'augmentation de population prévue par le PA.

Au niveau des installations proprement dites, les collaborations transfrontalières et intercantionales doivent se poursuivre et se renforcer. Il faudra étudier la possibilité de nouveaux partenariats locaux et/ou régionaux à chaque fois que l'occasion se présentera, notamment lors du renouvellement d'installations anciennes ou lorsqu'on fait face à un développement de l'urbanisation dans des secteurs proches des limites cantonales ou nationales.

Cette question est notamment à l'étude à propos de la STEP de Villette (CH), qui traite une grande partie des eaux du secteur Arve/Lac, mais possède des installations anciennes et en sous-capacité, et de la STEP française toute proche d'Ocybèle. Avec deux possibilités à envisager: soit agrandir Ocybèle et « basculer » toutes les eaux précédemment traitées à Villette dans cette STEP française, soit refaire l'installation de Villette.

Dans le canton de Vaud, la région dite de Terre-Sainte va prochainement réaliser une nouvelle STEP qui permettra de mettre hors service sept petites STEP existantes, dont celle de Founex (VD), qui traite également les eaux usées de Céligny (GE). Dans le cadre de ce projet, les eaux usées du village de Crans (VD) transiteront par le réseau de Céligny pour rejoindre la nouvelle STEP.



130c

Maîtriser le régime hydraulique des cours d'eau (Eau)

> **Pilotage** : CRFG (Commission *Environnement et Projet d'agglomération*)

La maîtrise du régime hydrologique des cours d'eau représente un enjeu majeur pour le Projet d'agglomération. Elle implique une collaboration transfrontalière renforcée, que ce soit pour les études ou pour les réalisations.

Une « Synthèse cartographique des dangers/aléas dus aux crues sur le périmètre de l'agglomération » a été présentée en 2011. Ses résultats doivent permettre une meilleure coordination entre urbanisation et protection contre les crues.

Contexte

L'urbanisation entraîne une dégradation du régime hydrologique des cours d'eau, qui conduit à une augmentation des risques d'inondations et d'érosion pour les zones situées en aval. En modifiant le cycle de l'eau, elle rend par ailleurs les étiages encore plus sévères, ce qui met en péril l'équilibre écologique des milieux. La maîtrise des régimes hydrologiques est un enjeu majeur du Projet d'agglomération, car elle permet de définir des périmètres de développement exempts de risques et d'assurer une protection durable du bâti existant. Cette démarche passe par :

- > la protection des zones humides
- > la protection, voire la réhabilitation des secteurs d'expansion de crues
- > une application stricte des critères de gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées
- > la délimitation des zones de dangers/aléas.

La plupart des cours d'eau de l'agglomération franco-valdo-genevoise coulent à la fois en France et en Suisse. Pour être efficace et équitable, la mise en place d'une politique transfrontalière de gestion des eaux doit donc s'appuyer sur une méthodologie commune et sur une harmonisation des outils (modélisation). La mise à disposition de documents cartographiques permettant d'accéder à des informations synthétiques concernant les dangers/aléas liés aux crues apparaît également comme une nécessité.



Réalisation

En 2009, le PA (pour le compte du groupe Eau du CRFG) a mandaté un ingénieur pour établir une synthèse cartographique des dangers/aléas dus aux crues sur le périmètre de l'agglomération. L'objectif était :

- > de collecter et regrouper les données existantes à l'échelle de l'agglomération
- > de définir une méthode pour agréger ces données de caractères très divers (cartes indicatives de dangers, cartes d'inondations, cartes de dangers/aléas, plans de prévention des risques, etc.)
- > d'établir des documents cartographiques synthétiques
- > de mettre en ligne ces données sur le guichet cartographique transfrontalier GeoAgglo.

Les résultats de ces démarches ont été présentés en avril 2011 dans le Cahier N° 18-10, Synthèse cartographique des dangers/aléas dus aux crues sur le périmètre de l'agglo. Ce document propose diverses « couches » de données pouvant constituer une aide appréciable pour la planification des aménagements à l'échelle de l'agglomération (carte indicative de dangers, cartes de synthèse inondations 30 ans, 100 ans et 300 ans, carte de synthèse dangers/aléas, carte de synthèse par commune). Il est à noter cependant que la diffusion de ces données auprès de non-spécialistes doit se faire avec une certaine prudence et s'accompagner d'explications techniques.

Programme d'action

La démarche doit encore être complétée par diverses actions :

- > finalisation des cartes de dangers pour les cantons de Genève et de Vaud
- > réalisation d'une carte de dangers transfrontalière
- > cartographie des secteurs au bénéfice de schémas de gestion des eaux pluviales.

L'un des grands chantiers en cours consiste à élaborer une méthode pour déterminer l'espace minimal multifonctionnel des cours d'eau et à faire prendre en compte cet espace dans les planifications territoriales.

Un autre axe de travail vise à instaurer une véritable politique de maîtrise des eaux pluviales, notamment par la coordination des outils de mise en œuvre (PREE, PGEE, schéma d'évacuation des eaux pluviales, etc.).



130d

Suivi des contrats de rivière

(Eau)

> **Pilotage** : CRFG (Commission *Environnement et Projet d'agglomération*)

Les contrats de rivières visant à la sauvegarde et à la revitalisation des cours d'eau du bassin franco-valdo-genevois sont arrivés à échéance entre 2010 et début 2012. Un bilan doit permettre de mesurer leur efficacité et de définir la suite à donner à ces actions.

Le bilan des contrats de rivières est en cours de réalisation et sa synthèse devrait être présentée à la mi-2012.

Contexte

A l'exception de la Seymaz et du Rhône, tous les principaux cours d'eau du bassin genevois prennent leur source en France. La restauration du milieu riverain passe donc par une collaboration étroite à l'échelon transfrontalier.

Les contrats de rivières sont à l'origine une procédure française. Les Genevois s'y sont associés suite à la signature, en 1997, du « protocole d'accord transfrontalier pour la revitalisation des rivières du Genevois ». La grande majorité des cours d'eau du bassin genevois est aujourd'hui couverte par des contrats de rivières.

Les contrats de rivières sont des accords techniques et financiers portant sur l'ensemble du bassin versant d'une ou plusieurs rivières. Ils ont pour principaux objectifs l'assainissement, la lutte contre les crues, la gestion de la ressource et la revitalisation des cours d'eau. Chaque contrat est passé entre les collectivités locales concernées et leurs partenaires (Etat, région, département, Agence de l'eau) ainsi que les usagers (industriels, agriculteurs, fédérations de pêche, associations écologiques, etc.).

Les contrats de rivières ont produit globalement d'excellents résultats, mais les plus récents sont arrivés à échéance entre 2010 et début 2012. De plus, le protocole d'accord transfrontalier de 1997 est également arrivé à échéance le 31 décembre 2009.



Réalisation

Pour mesurer le chemin parcouru, les cinq contrats de rivières achevés font l'objet d'une « étude bilan » détaillée. Cette analyse poursuit plusieurs objectifs :

- > mettre en valeur les bénéfices liés aux actions et aux investissements
- > fournir aux décideurs locaux une vision claire à moyen et long terme de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire
- > mettre en évidence les acquis à pérenniser, les problématiques émergentes et les nouveaux enjeux.

Ces bilans sont coordonnés par le groupe de travail Contrats de rivières du CRFG et doivent également servir d'outil de réflexion sur la suite à donner aux contrats de rivières.

Par ailleurs, un nouveau protocole d'accord concernant l'ensemble des actions transfrontalières liées à l'eau sera signé au cours du premier trimestre 2012 (voir la FA 130a).

Programme d'action

Les bilans en cours ainsi que leur synthèse doivent être finalisés et présentés à la mi-2012.

Sur la base de ce bilan et du nouveau protocole d'accord (voir la FA 130a), il s'agira ensuite de définir le moyen optimal de formaliser la coordination transfrontalière au niveau de la gestion des cours d'eau – en utilisant les outils institutionnels et opérationnels tels que les contrats de rivières, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux français (SAGE) et leurs équivalents genevois (SPAGE), les contrats corridors ainsi que les programmes d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI).

Les nouveaux contrats de rivières (ou le cas échéant d'autres outils) devront prendre en compte le SDAGE Rhône-Méditerranée (objectifs par masse d'eau et programme de mesures par bassin versant).





131a

Valorisation des sources d'énergies
renouvelables locales – projet Biomasse
(Eau)

> **Pilotage** : CRFG (Commission *Environnement et Projet d'agglomération*)

Une bonne maîtrise de l'énergie au niveau de l'agglomération passe par la valorisation des sources d'énergies renouvelables locales telles que la biomasse.

Plusieurs études ont permis de mesurer le potentiel d'énergies renouvelables présent sur le territoire franco-valdo-genevois et de développer des projets pour leur exploitation.

Contexte

Le recours à des énergies renouvelables d'origine locale constitue – avec les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique – l'un des principaux piliers d'une politique énergétique efficace. Il doit notamment permettre :

- > de réduire les atteintes à l'environnement liées à l'utilisation d'énergies fossiles (épuisement des ressources, pollution atmosphérique, changements climatiques)
- > de réduire les phénomènes de dépendance sur le plan géopolitique (valorisation des ressources locales).

Le territoire de l'agglomération recèle diverses sources d'énergies renouvelables. Pour exploiter ce potentiel, il est important d'établir une stratégie commune de valorisation des ressources – qu'il s'agisse de la biomasse (bois-énergie, méthanisation, déchets ménagers, etc.), de la géothermie, de la valorisation des rejets thermiques, des énergies hydraulique, solaire (photovoltaïque ou thermique) ou éolienne, ou des diverses formes d'« écologie industrielle ».





Réalisation

Le domaine des énergies renouvelables locales a fait l'objet d'un certain nombre de travaux permettant de dresser un état des lieux et de tracer des pistes pour l'avenir.

Le plus important est une thèse réalisée à l'Institut des sciences de l'environnement et intitulée «Valorisation intensive des énergies renouvelables dans l'agglomération franco-genevoise (VIRAGE) dans une perspective de société à 2000 W». Le but de cette recherche était d'évaluer les quantités d'énergies renouvelables maximales à disposition pour chaque filière, en tenant compte des facteurs techniques, environnementaux et sociaux. L'auteur arrive à la conclusion que le territoire dans son ensemble présente un riche potentiel d'énergies renouvelables, capable d'accroître grandement son autonomie énergétique, mais que les problèmes à résoudre se situent plutôt du côté de la «transformation» technique de ces énergies et de leur mise à disposition au bon endroit au bon moment.

Un module complémentaire portant sur le potentiel genevois de géothermie a été achevé et validé en 2011 et les responsables sont en train de réaliser les documents de synthèse. Cette recherche, élargie au périmètre de l'agglomération, conclut à la nécessité de lancer un programme de prospection structuré pour examiner le réel potentiel de géothermie profonde ainsi que ses risques.

En 2010, le Conseil d'Etat genevois a demandé par ailleurs que soit développé un concept de valorisation de la biomasse sur Genève ainsi qu'au moins un projet technique concret. La démarche a ensuite été élargie au périmètre de l'agglomération. Ses conclusions, présentées en novembre 2011, proposent notamment la construction d'une centrale de production d'électricité et de chaleur à partir de bois naturel, implantée sur le territoire genevois, mais utilisant de la biomasse produite en France. Ce caractère transfrontalier permettrait d'exploiter au mieux les avantages respectifs des deux territoires (disponibilité de biomasse côté français, volonté de produire de l'électricité et structure permettant de financer un plan sur vingt ans côté genevois). Le but est de développer la valorisation des forêts locales dans une perspective de filière durable.

Programme d'action

Sur la base de ces diverses études, notamment de la thèse VIRAGE, le but est maintenant d'orienter, de développer et de mettre en place des projets de valorisation concrets. Cette démarche exige l'adoption d'une stratégie au niveau politique. Elle doit également s'accompagner d'un effort d'information et de sensibilisation auprès des populations concernées, pour leur faire comprendre que s'il est susceptible de générer de nouveaux emplois, le recours aux énergies renouvelables locales entraînera également la création de nouvelles installations industrielles sur le territoire.

Il s'agit également de déterminer le potentiel de géothermie profonde dans le cadre d'un programme d'action concret.



131b

Schéma de cohérence climat-énergie territorial (SC²ET)
(Energie)

> **Pilotage : CRFG (Commission Environnement et Projet d'agglomération)**

La mise en place d'une politique air-énergie-climat coordonnée à l'échelle de l'agglomération doit permettre de mieux maîtriser les impacts environnementaux découlant de l'urbanisation et de l'accroissement des transports motorisés, dans une approche intégrée.

Le principe d'un « Schéma de cohérence climat-énergie territorial » (SC²ET) a été validé sur le plan politique, les études de base ont été lancées et la démarche doit aboutir maintenant à l'élaboration et à la mise en œuvre progressive d'un SC²ET.

Contexte

L'étalement urbain et l'augmentation des déplacements motorisés qui en découle ont des impacts croissants sur l'environnement, qu'il s'agisse de la qualité de l'air, du bruit, de l'eau ou du mitage des espaces naturels et ruraux. En matière d'énergie, ces phénomènes entraînent une forte dépendance par rapport aux énergies fossiles (chauffage, automobile), ainsi qu'une croissance des émissions nocives dans l'atmosphère. Ils pénalisent fortement l'efficacité des investissements publics et freinent la mise en place d'une organisation territoriale économe en énergie. Pour mieux maîtriser cette évolution, les responsables du PA ont souhaité que se développe une véritable politique air-énergie-climat structurée à l'échelle franco-valdo-genevoise. Le défi consiste à bâtir une stratégie d'ensemble permettant d'assurer la cohérence entre les différents niveaux d'action à travers un programme de mesures coordonnées, qu'il s'agisse des territoires ou des thématiques (mobilité, urbanisme, etc.).



Réalisation

Un groupe de travail Air-énergie-climat a été créé au sein du CRFG et un certain nombre de démarches ont été lancées afin de mettre sur pied les moyens humains et financiers.

En avril 2010, le principe d'élaboration d'un « plan climat-énergie territorial » – rebaptisé « Schéma de cohérence climat-énergie territorial/SC2ET – a été validé sur le plan politique. Cet outil doit comporter plusieurs volets :

- > mise en cohérence des actions existantes et appui aux collectivités
- > valorisation des démarches volontaires
- > mutualisation des compétences pour les différentes démarches en cours
- > réalisation d'études de base et mise à disposition de ces données pour faciliter les projets locaux
- > communication et sensibilisation.

En décembre 2011, un « assistant à maîtrise d'ouvrage » (AMO) a été mandaté pour élaborer une base de données de référence en matière d'air-énergie-climat et assister le Projet d'agglomération dans la construction progressive du SC2ET.

Certaines études de base ont déjà été réalisées (énergie, air) et seront complétées au fil du temps selon les besoins. De nombreux travaux, provenant de différentes entités, ont par ailleurs été coordonnés sur la plate-forme du groupe de travail Air-énergie-climat du CRFG.

Programme d'action

La suite des travaux concerne la structuration de la démarche du SC2ET et le lancement des études de base non encore effectuées ou à compléter (qualité de l'air, modèle multimodal de transports, gaz à effet de serre, consommation énergétique, besoins énergétiques, ressources, etc.).

Après la définition des indicateurs et des données nécessaires, une base de données sera élaborée et ses produits cartographiques publiés sur GeoAgglo, le guichet géomatique du Projet d'agglomération.

En parallèle à ces actions, une stratégie de communication sera mise en place, tant à destination des techniciens et des politiques que du grand public, afin de les sensibiliser aux enjeux de la gestion des questions énergétique et de la qualité de l'air.

Il est également prévu d'offrir une assistance méthodologique et technique pour permettre aux collectivités d'élaborer des démarches (PLU, Scot, PSD, etc.) intégrant les thématiques environnementales de l'énergie, de la qualité de l'air et du climat.





131c

Etudes énergie dans les PACA

(Energie)

> **Pilotage** : CRFG (Commission *Environnement* et *Projet d'agglomération*)

La réalisation d'études « énergie et urbanisme » à l'échelle des PACA doit permettre d'analyser les besoins ainsi que les potentiels locaux, tout en proposant des pistes en matière de maîtrise énergétique et d'aménagement.

Une première étude concernant le PACA « St-Julien – Plaine de l'Aire » a été réalisée et plusieurs recherches portant sur d'autres périmètres sont en cours.

Contexte

Pour affiner les orientations du Schéma d'agglomération et approfondir les projets d'infrastructures, les responsables du PA ont identifié à l'intérieur du périmètre de l'agglomération certaines zones particulièrement sensibles, baptisées PACA (périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération). Afin d'orienter très en amont les démarches d'aménagement, il a été décidé de mener des études de planification énergétique transfrontalière à l'échelle des PACA. Le but de ces études est d'évaluer les impacts en fonction de l'évolution des performances du patrimoine bâti (besoins du neuf et de l'existant), mais aussi d'identifier et de cartographier les gisements d'énergies renouvelables disponibles sur le territoire concerné. Elles comportent donc les éléments suivants :

- > analyse du territoire, état de l'existant et des projets de développement à l'horizon 2030
- > analyse des ressources énergétiques disponibles et mobilisables sur le territoire étudié
- > évaluation de la demande énergétique actuelle et future selon des scénarios de performance énergétique
- > corrélation entre l'offre de ressources mobilisables et la demande actuelle et future
- > recommandations et orientations.

Il est à noter que le rôle du PA et du CRFG dans cette démarche consiste essentiellement à catalyser et guider les actions, ainsi qu'à accompagner les responsables (Etat, communes, etc.) dans l'établissement du cahier des charges – le pilotage et le financement étant du ressort des collectivités concernées.



Réalisation

La première étude – lancée par le groupe de travail *Energie* du CRFG et soutenue conjointement par le ScanE et la Communauté de communes du Genevois – a porté sur le PACA «St-Julien – Plaine de l’Aire». L’objectif de cette étude transfrontalière était de fournir un ensemble de recommandations qualitatives et quantitatives permettant une valorisation technique et économique des ressources énergétiques dans les futurs projets d’aménagement – et de compléter ainsi les scénarios tests d’urbanisation. Les résultats ont montré qu’en prenant en compte les critères de performance énergétique, il était possible de diminuer les besoins énergétiques tout en absorbant la croissance et le développement de ce secteur.

Dans la continuité de cette démarche, deux autres études de planification énergétique territoriale ont été lancées, portant respectivement sur le PACA «Genève – Ferney – Gex» et le PACA «Genève – Meyrin – St-Genis».

Indépendamment des réflexions sur les PACA a débuté une autre étude énergétique transfrontalière. S’étendant, côté français, sur le secteur ouest d’Annemasse/Ambilly et, côté suisse, sur un périmètre élargi autour du quartier MICA (Mon Idée – Communaux d’Ambilly) et de l’hôpital Belle-Idee, cette étude devrait permettre par ailleurs d’enrichir les réflexions, encore à l’état naissant, sur le projet stratégique de développement (PSD) «Annemasse –MICA – Puplinge».

Programme d’action

Une étude doit être menée sur le périmètre Annemasse-Agglomération. Complément de celle portant sur le territoire «MICA – Belle-Idee – Etoile Annemasse», elle visera à fournir une vision homogène sur l’ensemble du PACA «Genève – Eaux-Vives – Annemasse».

A terme, la mise en commun de ces différentes études ainsi que le rapprochement de leurs résultats avec les évaluations des potentiels d’énergies renouvelables réalisées dans le cadre du projet VIRAGE (voir la FA 101a) devraient permettre d’acquiescer une vision d’ensemble du territoire, de ses ressources énergétiques et des opportunités de valorisation de ces dernières.



132

Qualité de l'air

(Energie)

> **Pilotage :** CRFG (Commission *Environnement* et *Projet d'agglomération*)

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DSPE, Service pour la protection de l'air - SPAir) et Canton de Vaud (DSE, Service de l'environnement et de l'énergie - SEVEN)
- o France: Air-Rhône-Alpes

La maîtrise de la qualité de l'air à l'échelle de l'agglomération passe par la mise en place d'outils permettant un meilleur suivi de la situation transfrontalière et par l'élaboration de mesures coordonnées pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Une analyse des différences réglementaires entre la Suisse et la France a été menée, le cadastre des émissions polluantes achevé et diverses autres études réalisées ou lancées.

Contexte

La qualité de l'air est un domaine dépassant largement les frontières administratives. Elle se caractérise pour l'agglomération franco-valdo-genevoise par un niveau de pollution inquiétant, que des phénomènes comme l'étalement urbain et l'essor des transports individuels motorisés devraient encore accroître. Il existe déjà divers modes de collaboration transfrontalière dans le domaine de la protection de l'air (coordination des informations et de la mise en place de mesures de limitation des émissions en cas de pics de pollution, mise à disposition réciproque des informations concernant la qualité de l'air). Mais les différences de réglementation considérables entre la Suisse et la France (évaluation de la qualité de l'air, évaluation des quantités de polluants émis par les différentes sources, délégation des compétences) rendent mal aisés l'établissement d'un diagnostic global de la qualité de l'air ainsi que des prévisions à court, moyen ou long terme.

Pour permettre une meilleure maîtrise de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire, il a été décidé de mettre en place une démarche commune visant notamment les objectifs suivants :

- > analyser les différences réglementaires entre la Suisse et la France pour tenter de les mettre en cohérence (normes et seuils réglementaires par polluant et par pays)



- > élaborer un cadastre homogène des émissions de polluants représentant l'ensemble des sources dans la région franco-valdo-genevoise (identification des données et des outils de gestion disponibles et/ou à mettre en cohérence)
- > présenter la situation actuelle et l'évolution récente des immissions sur tout le périmètre de l'agglomération
- > dresser une « étude de sensibilité des paramètres d'émissions » en fonction de la variabilité des sources
- > tester un algorithme permettant d'élaborer des simulations de concentrations de polluants (dioxyde d'azote, particules fines, ozone) valables pour l'ensemble de l'agglomération transfrontalière
- > élaborer un catalogue de mesures d'assainissement de l'air à l'échelle de l'agglomération, identifier les domaines prioritaires nécessitant une action (notamment limiter les émissions dues au trafic individuel motorisé ou aux sources stationnaires de combustion).

Réalisation

L'analyse des différences réglementaires entre la Suisse et la France a été réalisée et présentée à la Commission Environnement à la fin 2011.

L'élaboration d'un cadastre homogénéisé des émissions des différentes sources polluantes de l'agglomération a été achevée à la fin 2011. Ce cadastre illustre la situation actuelle des émissions ; couplé à un outil de modélisation, il pourrait servir à montrer, par exemple, l'impact de mesures de limitation du trafic sur la qualité de l'air.

La cartographie des immissions (concentrations de polluants à l'endroit où ils déploient leurs effets) ainsi que le suivi de leur évolution entre 2007 et 2010 ont été achevés en 2011.

Les simulations menées dans le cadre d'une étude de sensibilité des paramètres d'émissions ont permis d'établir différentes cartes d'état de la pollution en fonction de la variation des sources (par exemple une baisse de 20% du trafic routier) et d'en examiner les conséquences à divers horizons.





Programme d'action

La réflexion doit porter désormais sur la mise en cohérence des réglementations concernant la protection de l'air en Suisse et en France, cohérence encore lacunaire à l'heure actuelle. Toutefois l'alignement croissant des normes suisses sur les prescriptions de l'UE, appliquées par la France moyennant un délai de transcription, rend possible une convergence des réglementations. Des propositions de modifications peuvent ainsi être faites, en termes de normes et de seuils.

Une mise en cohérence est aussi envisageable avec l'adoption par la Confédération suisse des coefficients d'émissions européens, repris dans les cadastres d'émissions genevois et vaudois. Un travail de mise en conformité sur les taux d'émissions devra dès lors être entrepris avec les services de l'air français.

L'accent doit porter par ailleurs sur la mise au point de l'algorithme permettant d'établir des simulations de concentrations de polluants.

Un recueil de préconisations permettant d'améliorer la qualité de l'air à l'échelle de l'agglomération doit également être achevé en 2012. L'enjeu transfrontalier sera que ce travail se traduise par l'élaboration d'un plan de mesures coordonnées, décliné dans les éléments réglementaires de chacun des partenaires (Plan de mesures OPair en Suisse, PPA en France).

Un catalogue homogénéisé des mesures d'assainissement de l'air à l'échelle de l'agglomération doit ainsi être finalisé, avec identification des domaines prioritaires nécessitant une action à l'échelle du Projet d'agglomération.

Afin d'évaluer l'impact sur la qualité de l'air du Projet d'agglomération, il sera nécessaire de mettre au point un algorithme permettant d'établir des prévisions sous forme de cartographie homogène des phénomènes de pollution à l'échelle transfrontalière.



133a

Etudes énergie dans les PACA

(Energie)

> **Pilotage** : CRFG (Commission *Environnement et Projet d'agglomération*)

L'optimisation de la gestion des déchets BTP (bâtiment et travaux publics) figure parmi les actions prioritaires du CRFG et du PA. Elle passe notamment par un inventaire complet des installations de stockage/traitement et par l'élaboration de mesures permettant une meilleure coordination au niveau de l'agglomération.

La réflexion a déjà abouti pour Genève et la Communauté de Communes du Genevois (CCG), mais elle a pris du retard en ce qui concerne le reste du périmètre français, pour des motifs administratifs.

Contexte

Le stockage/traitement des déchets de chantier issus du bâtiment et des travaux publics constitue un problème important, ne serait-ce qu'en raison des volumes concernés et de la situation particulière du territoire genevois (faible étendue, enclavement).

Pour faire face au développement de l'habitat et des infrastructures, notamment aux futurs gros chantiers comme celui du CEVA, les partenaires suisses et français se sont donné comme objectif d'élargir la réflexion sur la gestion des déchets BTP à l'ensemble de l'agglomération.

Il s'agit, dans un premier temps, de recenser tous les sites de stockage et installations de traitement existants, planifiés ou potentiels, puis d'intégrer ces informations dans une base de données afin de créer un outil cartographique.

Cet inventaire doit permettre ensuite d'établir un diagnostic « fonctionnel » visant à optimiser la gestion des déchets BTP à long terme. Le but est notamment de définir et planifier une répartition plus judicieuse des installations, afin de limiter les transports, réduire les nuisances et diminuer les coûts.

Les responsables de l'action doivent s'attacher en parallèle à examiner sous l'angle juridique tous les problèmes pouvant se poser au niveau des passages de déchets BTP en douane.



Réalisation

La récolte de données et la réflexion sur la gestion des déchets BTP ont déjà abouti au niveau du canton de Genève et de la CCG. Mais elles n'ont pas encore livré de résultats en ce qui concerne le reste de la Haute-Savoie ainsi que le Pays de Gex (Ain), principalement en raison du manque de disponibilité des ressources.

L'analyse juridique ainsi que la formalisation de procédures de gestion coordonnée à l'échelle de l'agglomération ont été achevées à la fin 2011.

Programme d'action

L'inventaire cartographique pourrait être établi au cours de l'année 2012 – dans la mesure où l'on rassemble d'ici là toutes les informations nécessaires sur l'ensemble du périmètre. L'objectif à long terme est également de diminuer la masse de déchets BTP à mettre en décharge, soit par recyclage, soit par retraitement.



133b	<p>Gestion des déchets ménagers <i>(Ressources en matériaux et déchets)</i></p>
-------------	---

> **Pilotage** : CRFG (Commission Environnement et Projet d'agglomération)

L'heure est au renouvellement des principales usines d'incinération des déchets ménagers. Pour en optimiser la gestion, il est important de mener une réflexion à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, en dépassant les frontières.

Un groupe de travail *ad hoc* a été constitué au début 2011 pour effectuer un état des lieux et proposer des pistes, en analysant des scénarios permettant d'optimiser le fonctionnement régional.

Contexte

La gestion des déchets ménagers représente une problématique majeure, que ce soit sous l'angle logistique, économique ou écologique. Mais dans la région genevoise, elle se heurte encore – sauf exception – à l'obstacle des frontières.

Une vision coordonnée prenant en compte tout le périmètre de l'agglomération doit permettre de rationaliser les efforts (coûts, logistique), de diminuer les impacts (pollution, transports) et de faciliter la planification à long terme.

L'objectif est d'abord d'établir un diagnostic de part et d'autre de la frontière, en identifiant tous les potentiels d'élimination, puis de regrouper ces informations dans une base de données commune.

Les partenaires suisses et français doivent se pencher parallèlement sur l'aspect juridique pour examiner les possibilités de passages permanents de déchets à travers les frontières (les autorisations sont actuellement délivrées au coup par coup ou par année).

Sur la base de ces éléments, le but est d'établir ensuite des scénarios d'optimisation, qu'il s'agisse de redéfinir la répartition CH/F des lieux d'incinération ou d'améliorer la logistique d'acheminement des déchets ménagers.





Réalisation

Le groupe de travail chargé de piloter cette action a été constitué au début 2011. Il comprend des représentants du Service de géologie, sols et déchets (Genève), de l'ARC, des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, du Projet d'agglomération, du canton de Vaud ainsi que les principaux opérateurs d'usines d'incinération de part et d'autre de la frontière.

Les premiers résultats des diagnostics en Suisse et en France ont été livrés à la fin avril 2011. Leur mise en commun ainsi que les conclusions de l'analyse juridique ont permis d'analyser des scénarios d'optimisation et de produire des recommandations.

Programme d'action

Les axes de travail identifiés visent à diminuer le volume de déchets ménagers (prévention à la source) ainsi qu'à élargir la gestion coordonnée à d'autres types de déchets.



- > **Pilotage** : Canton de Genève (DSPE, Service de l'environnement des entreprises)
- > **Partenaires** :
 - o CRFG, *Projet d'agglomération*
 - o Suisse: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Canton de Vaud (DSE, Service de l'environnement et de l'énergie - SEVEN), SITG (Système d'Information du Territoire Genevois),
 - o France: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
 - o Commission européenne: *Major Accidents Hazard Bureau*

La cartographie des risques industriels et technologiques à l'échelle de l'agglomération représente un outil important pour les démarches d'aménagement du territoire et de planification urbaine.

Le modèle de données commun a été défini, les informations ont été rassemblées et les différents documents cartographiques permettant d'établir une carte de synthèse des installations à risques ont été réalisés, mais ils doivent encore être validés côté français.

Contexte

L'agglomération franco-valdo-genevoise possède un certain nombre de sites et d'infrastructures présentant des risques industriels ou technologiques (entreprises stockant des matières dangereuses, routes à grand transit pouvant servir au transport de matières dangereuses, autoroutes, rail, oléoducs, gazoducs, etc.). Les démarches d'aménagement du territoire exigent de prendre en compte la présence et la localisation de ces installations. Mais les différences de législation, de classification et de saisie des données de part et d'autre de la frontière ne permettent pas toujours d'obtenir une vision globale. C'est pourquoi le PA a décidé de faire réaliser et de financer une carte de synthèse des risques industriels et technologiques sur un périmètre englobant le canton de Genève, le district de Nyon (VD) ainsi qu'un pourtour de 10 km de largeur sur la partie française de l'agglomération.



Réalisation

Un modèle de données commun a été établi sur la base de l'OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) pour la Suisse et des directives SEVESO pour la France. Les données ont été ensuite rassemblées en 2009 par deux mandataires (suisse et français), en collaboration avec divers partenaires, dont l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le SITG (Système d'Information du Territoire Genevois), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Rhône-Alpes et le centre de compétence de la Commission européenne en la matière (le Major Accident Hazard Bureau).

L'étape suivante a consisté à établir une définition commune des objets à cartographier, les classifications et saisies n'étant pas les mêmes des deux côtés de la frontière. Pour aboutir à cette vision unifiée, les partenaires se sont mis d'accord pour transposer/élargir le système de définition suisse (OPAM) et ses méthodes de calcul à la France voisine tout en valorisant au mieux l'ensemble des données parvenues.

Les responsables du projet ont ainsi abouti à plusieurs documents cartographiques prenant en compte les divers types d'installations et pouvant être rassemblés en une carte de synthèse avec plusieurs « couches ». Ces premiers documents de travail ont été présentés à l'automne 2010. Il s'agit, à notre connaissance, d'une première tentative réussie de cartographie des risques technologiques entre deux pays voisins.

Programme d'action

La carte de synthèse des installations à risques technologiques attend toujours une validation du côté français par la DREAL.

Il faudra ensuite définir un processus de production et de remise à jour permettant de pérenniser cet outil (la carte actuelle constituant un état des lieux à un moment donné). L'objectif de cette cartographie commune est en effet d'assurer une prise en compte systématique des contraintes et implications liées aux risques industriels et technologiques dans le choix des options d'aménagement et la définition des plans d'urbanisation.

Il faudra également définir une stratégie de communication commune, en tenant compte des publics cibles (spécialistes, grand public) et des spécificités suisses et françaises.

De manière générale, il est important de relever que la conduite de cette fiche s'effectue sous l'égide de la Commission Sécurité et réglementation générale du CRFG. Cette commission coordonnera ses interventions avec la Commission Environnement du CRFG pour les projets qui le nécessitent.



135a

Cartographie des espaces naturels sensibles

(Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles)

> **Pilotage** : CRFG, *Projet d'agglomération*

La mise en place d'une gestion coordonnée des sites protégés exige une connaissance parfaite de tous ces périmètres à l'échelle de l'agglomération.

La cartographie des espaces protégés a été réalisée et mise en ligne sur le portail transfrontalier GeoAgglo.

Contexte

Les sites présentant une valeur particulière du point de vue de la nature ou du paysage sont connus et gérés de manière très inégale au sein du périmètre du Projet d'agglomération. Certains secteurs sont mal identifiés, d'autres ont subi des dégradations importantes. Un premier inventaire de ces sites a été entrepris dans le contexte de la collaboration transfrontalière (CRFG), mais les responsables du PA ont demandé qu'un catalogue complet des ensembles protégés soit établi afin de pouvoir fixer les priorités régionales.

Réalisation

Les données concernant les périmètres protégés dans les trois entités de l'agglomération ont été rassemblées, agrégées et mises en ligne sur GeoAgglo, le portail cartographique du Projet d'agglomération (<http://etat.geneve.ch/geoportail/geoagglo/>).

Cette « Carte nature », accessible aux spécialistes comme au grand public, permet notamment d'accéder aux « couches » suivantes: Lac, Rhône, Arve; espaces sous gestion; réseaux agro-environnementaux; Parc Jurassien Vaudois; Parc Naturel Régional du Haut-Jura; sites et objets inscrits; sites et objets classés; mises à ban; réserves; périmètres protégés; hauts-marais; bas-marais; sites de reproduction des batraciens; sites marécageux; districts francs fédéraux; zones alluviales; paysages; réserves d'oiseaux d'eau (OROEM); prairies et pâturages secs; sites



Emeraude; sites RAMSAR; Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO); sites Natura 2000 (directives oiseaux); sites Natura 2000 (directives habitats); Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

La cartographie des milieux naturels du bassin franco-valdo-genevois a été réalisée et cet état des lieux doit permettre de définir des mesures visant à une meilleure gestion globale à l'échelle de l'agglomération, en mettant notamment l'accent sur les aspects suivants :

- > définition des sites de valeur paysagère particulière (hiérarchisation)
- > échanges et coordination au niveau des méthodes de gestion (entretien des milieux, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, gestion du public, etc.)
- > identification des besoins d'interpénétration du naturel dans le bâti.

Programme d'action

L'objectif de prise en compte des espaces naturels sensibles doit être élargi à l'ensemble du territoire transfrontalier. Le groupe Nature devra produire cette cartographie des espaces naturels sensibles et des corridors biologiques à l'échelle du périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

**135b****Plan paysage***(Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles)*

> **Pilotage** : CRFG, *Projet d'agglomération*

La mise en œuvre d'un « Plan Paysage » doit permettre de mieux concilier le développement de l'agglomération avec la préservation des espaces naturels et agricoles en intégrant la dimension paysagère dans les démarches d'aménagement.

Le « Plan Paysage 2 », développé en parallèle avec le Schéma d'agglomération 2, a été présenté à la fin 2011. Il ambitionne notamment d'établir un « maillage vert » sur tout le territoire et de l'utiliser comme ossature pour l'urbanisation et l'aménagement.

Contexte

Comment maintenir les qualités paysagères qui font la richesse et l'attrait du bassin franco-valdo-genevois tout en accompagnant le développement d'une agglomération en extension et en densification? Tel est l'un des grands défis du Projet d'agglomération.

Lors du dépôt du PA en 2007, la thématique du paysage et des espaces naturels et agricoles a été abordée au moyen d'un « Plan Paysage ». Ce document a permis d'établir un référentiel commun. Il a ébauché les grandes orientations en termes de structures paysagères à l'échelle de l'agglomération, en se basant sur le concept de « charpente paysagère » (composantes territoriales existantes comme le relief ou les milieux humides, agricoles et forestiers). Les grands objectifs de ce « Plan Paysage 1 » ont été approuvés par les élus de l'agglomération. La Confédération helvétique a également émis un avis favorable, moyennant une définition plus précise de certains éléments.

A noter qu'il existait déjà précédemment d'autres plans en lien avec la même thématique, notamment le « Plan Bleu Vert » du CRFG, qui dessinait un maillage végétal sur l'ensemble du canton de Genève.



Réalisation

Depuis 2007, les responsables se sont attachés à définir un Plan Paysage 2, en relation étroite avec le développement du Schéma d'agglomération 2.

L'élaboration de ce plan a pu tirer profit des diverses démarches entreprises depuis lors dans le cadre du Schéma d'agglomération, notamment la dynamique des projets PACA (périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération), qui a permis une meilleure connaissance du terrain.

Le plan a dû également prendre en compte l'élargissement du périmètre de l'agglomération intervenu en 2008 avec l'intégration de la basse vallée de l'Arve et du Pays Rochois.

Une étude présentée en mars 2011 (Cahier 13-7, *Projet paysage de l'agglomération franco-valdo-genevoise, Document cadre*) a fixé les grandes lignes du Plan Paysage 2, en mettant notamment en exergue les points suivants :

- > élargissement du périmètre au-delà du Jura, du Vuache, du Salève et des Voirons (Grand Paysage)
- > projets d'espaces publics (désenclavement, transition) aux limites et à l'intérieur du cœur de l'agglomération
- > élaboration de projets autour et à l'intérieur des centres régionaux/locaux, en relation avec leurs espaces publics
- > intégration des diverses études thématiques existantes ou à venir, notamment sur les espaces agricoles et les corridors biologiques (projets sectoriels)
- > coordination du projet de paysage avec les études en cours dans chaque collectivité
- > mesures d'aménagement paysager dans les lieux de « frottement » et de « contradiction ».

Un livre réalisé par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia), avec le soutien du PA, et intitulé « *Projet Paysage 2 franco-valdo-genevois, Etat des lieux et diagnostic* » a été publié en 2011.

En novembre-décembre 2011, une exposition sur le même thème a été organisée à la sous-préfecture de Saint-Julien.

Le Plan Paysage 2 a été présenté au COPIL et validé à la fin 2011.



Programme d'action

L'objectif principal du Plan Paysage 2 est de passer d'un concept de « charpente paysagère » (structure territoriale existante) à un principe de « maillage vert » à l'échelle du « Grand Paysage ». Il s'agit de mettre en place une véritable « trame verte » créant une continuité entre espaces publics ruraux et urbains (centres régionaux/locaux, cœur de l'agglomération). Ce maillage se développant de manière continue à tous les échelons (territoire, ville, quartier) servira d'ossature pour les démarches d'aménagement. Il doit contribuer ainsi à la réalisation de l'un des objectifs majeurs du Projet d'agglomération : une métropole compacte, multipolaire et verte.

Au-delà de cette mise en œuvre, il s'agira d'élargir la réflexion au paysage urbain et à la perception du paysage ordinaire par les populations.



135c

Corridors biologiques

(Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles)

> **Pilotage :** CRFG, *Projet d'agglomération*

La préservation et la restauration de connexions entre les habitats naturels de la faune et de la flore jouent un rôle important en matière de sauvegarde de la biodiversité.

Des « contrats de corridors biologiques », développés en étroite collaboration entre tous les acteurs concernés, sont en cours d'élaboration pour huit secteurs prioritaires.

Contexte

Les éléments de liaison entre les habitats naturels de la faune et de la flore jouent un rôle primordial pour la circulation des espèces et la préservation de la biodiversité. Mais ces espaces se retrouvent fortement fragmentés voire isolés par le développement de l'agriculture, de l'urbanisation, de l'industrialisation et des infrastructures (routes, autoroutes, voies ferrées, etc.). De nombreux axes de circulation de la grande faune (cerfs, sangliers, chevreuils) ont ainsi été dégradés ou interrompus par la construction d'autoroutes.

Pour faire face à cette évolution, il est important de conserver de grands espaces non morcelés, mais aussi de maintenir et rétablir les « corridors biologiques », notamment entre les sites de valeur particulière. Cette mise en réseau permet parallèlement de valoriser le paysage à grande échelle et jusque dans les villes, en y préservant, voire en y réintroduisant des éléments de nature et de biodiversité.

Des actions ciblées ont déjà permis de rétablir un certain nombre de connexions (renaturation de cours d'eau, échelles à poissons, réseaux agro-environnementaux, etc.).

Lors du dépôt du Schéma d'agglomération en 2007, le « Plan Paysage » (voir la FA 135b) a établi par ailleurs une première analyse des corridors à préserver et à rétablir.



Réalisation

En mars 2009, le COPIL a validé – sous l'impulsion de la Région Rhône-Alpes – le lancement d'une étude de faisabilité pour l'élaboration de « contrats de corridors biologiques », à l'image des « contrats de rivières » mis en place pour les cours d'eau. La réalisation de cette étude a été confiée à un groupement d'associations piloté par Pro Natura Genève et la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) de Haute-Savoie. Elle est soutenue par la Région Rhône-Alpes, les Conseils généraux de Haute-Savoie et de l'Ain ainsi que les Cantons de Genève et de Vaud.

Cette étude préalable a porté sur huit secteurs jugés prioritaires au vu du développement de l'agglomération et des enjeux en termes de connexion biologique: Voirons-Hermance; Jura-Promenthouse; Vesancy-Versoix; Pays de Gex; Vuache-Sion-Laire; Salève-Plaine; Salève-Voirons; Glières-Môle.

Les résultats des études de base ont été publiés en 2010 dans huit cahiers (13-51 à 13-58). Ils présentent notamment un catalogue détaillé de mesures concrètes à mettre en œuvre pour maintenir ou rétablir les corridors biologiques dans la zone concernée – de la plantation de haies à la construction de ponts sur les autoroutes et voies ferrées.

Les comités de pilotage destinés à mettre en œuvre ces « contrats de corridors biologiques », constitués de divers partenaires (associations environnementales, associations de pêcheurs et de chasseurs, représentants politiques et techniques des collectivités, etc.), se sont pour la plupart mis en place en 2011. A noter qu'ils sont au nombre de six pour les huit projets.

Programme d'action

Les comités de pilotage doivent se mettre en place début 2012 pour les secteurs Vesancy-Versoix et Pays de Gex.

L'étape suivante – dans les cinq ans à venir – consistera à signer et mettre en œuvre les différents « contrats de corridors biologiques », en finalisant le plan financier et en concrétisant un plan de mesures répondant aux enjeux identifiés dans les études de base.

Les contrats de corridors biologiques comporteront quatre volets :

- > mesures réglementaires (préservation des espaces identifiés comme essentiels au bon fonctionnement écologique du territoire)
- > réalisation de travaux (gros ou petits) permettant de préserver et restaurer la fonctionnalité des corridors biologiques, la circulation des espèces et les noyaux de biodiversité
- > études (avant travaux, sur la faune, sur la flore, sur l'efficacité des mesures mises en œuvre)





> animation, communication et pédagogie (faire connaître les projets et permettre aux habitants de se les approprier).

D'autres mesures en faveur de la biodiversité pourront être définies et lancées en dehors des «contrats corridors».





135d

Préserver les espèces patrimoniales de faune et de flore
(Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles)

> **Pilotage :** CRFG, *Projet d'agglomération*

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DIM, Direction générale de la nature et du paysage - DGNP), Canton de Vaud (DSE, Service des forêts, de la faune et de la nature - SFFN)
- o Région Rhône-Alpes et conservatoires

La sauvegarde et la mise en valeur des richesses naturelles du bassin genevois imposent de préserver les espèces patrimoniales les plus menacées grâce à des plans d'actions transfrontaliers.

Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre, par manque de moyens humains et financiers. Mais elle conserve toute sa valeur et devrait être introduite dans le cadre du PA 2.

Contexte

Plusieurs espèces de faune et de flore présentant une grande valeur patrimoniale se trouvent dans une telle situation de menace que les approches globales de préservation ne peuvent pas assurer leur survie. Ainsi, les mesures visant à la sauvegarde des sites et des milieux doivent être complétées par une protection ciblée de ces espèces. Plusieurs actions concrètes ont été proposées à cet effet :

- > identification des priorités régionales par la mise en place de listes rouges pour la faune et la flore
- > échange d'expérience et coordination des actions de protection ciblée (y compris les programmes de translocations et de réintroductions).
- > Au-delà des espèces patrimoniales, le suivi de l'évolution de la biodiversité ordinaire sur les territoires transfrontaliers représente également un enjeu à intégrer dans les réflexions et les actions.



Réalisation

Le manque de moyens humains et financiers a obligé à accorder la priorité à d'autres actions en matière de sauvegarde des richesses naturelles. La mise en œuvre de cette mesure n'a donc pas encore débuté.

Programme d'action

Le but est maintenant d'identifier les ressources humaines et financières nécessaires pour que cette mesure soit mise en œuvre dans le cadre du PA 2.







DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET STATISTIQUES

Contexte

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois comprend plusieurs thématiques à dimension spatialisée – urbanisation, logement, mobilité, environnement – qui nécessitent des outils géographiques performants, qu'il s'agisse des données de référence (fonds de cartes) ou des « données métiers ». Les sites Internet de visualisation de données géographiques sont devenus par ailleurs des supports incontournables, tant pour la communication des politiques publiques que pour la prise de décision. L'entrée de l'Institut géographique national (IGN) français dans le partenariat des différentes institutions maîtresses composant le Système d'information du territoire genevois (SITG), en septembre 2006, a constitué une étape importante sur la voie de l'élargissement de cet outil à l'échelle transfrontalière.

La mise en œuvre du PA exige également des outils d'observation statistique permettant d'appréhender les caractéristiques démographiques et socioéconomiques du développement de l'agglomération. L'Observatoire statistique transfrontalier (OST), créé en 2001 à l'initiative du CRFG, répond à cette mission.

L'objectif en matière de données géographiques et statistiques est de renforcer l'effort de coopération

- > en identifiant les produits d'information connexes de part et d'autre de la frontière
- > en mutualisant et échangeant les informations entre partenaires métiers
- > en réalisant des produits d'information avec légende commune permettant une lecture cohérente du territoire tant aux décideurs qu'aux citoyens.

Actions

Les responsables suisses et français ne sont pas parvenus à s'entendre pour effectuer des vols en commun et définir une même résolution pour les orthophotographies aériennes à l'échelle de l'agglomération, mais cette démarche devrait aboutir en 2012 et 2013 (FA 140).

Le « plan d'affectation simplifié » (mode d'utilisation du sol et conditions de construction) a été achevé à l'été 2011 et les décideurs en matière d'urbanisation possèdent désormais un outil commun permettant une lecture cohérente de toute l'agglomération (FA 141).



Les acteurs ont renoncé à élaborer et signer une « Convention Prodige » régissant les échanges d'informations transfrontaliers, mais depuis 2008, les services compétents suisses et français s'échangent toutes les données métiers voulues à chaque fois qu'un cas concret se présente (FA 142).

La mise en cohérence des données géographiques de référence à grande échelle a été réalisée et elle doit permettre de faciliter les études au niveau transfrontalier, en offrant une meilleure vision globale du territoire de l'agglomération (FA 143).

Un « plan de ville » englobant tout le périmètre de l'agglomération a été réalisé et diffusé à l'attention des décideurs et des populations concernées sous forme de livre ainsi que sur Internet (FA 144).

Une carte numérique de couverture du sol englobant tout le périmètre de l'agglomération a été élaborée en 2008-2009 et elle doit être périodiquement réactualisée pour permettre de mesurer les évolutions (FA 145).

La mise au point de « graphes de la mobilité » en 2007 doit permettre de mieux appréhender le fonctionnement des réseaux (routes et transports publics), en évitant les coupures aux frontières (FA 146).

L'Observatoire statistique transfrontalier fournit régulièrement divers documents (synthèses annuelles, analyses thématiques, études prospectives, etc.) utiles à la connaissance de la région franco-valdo-genevoise et à la conduite des politiques publiques de part et d'autre des frontières (FA 147).

La création d'outils géographiques métiers a également concerné d'autres domaines que ceux identifiés dans les FA 140-146, notamment l'environnement (voir les FA 130a, 130b, 130c, 135a, 135b et 135c), la nature et l'agriculture, ainsi qu'un atlas culturel (voir la FA 90).

Au fur et à mesure de leur élaboration, les données géographiques sont stockées sur GeoAgglo, le portail cartographique du Projet d'agglomération, où elles sont accessibles au grand public comme aux spécialistes et aux décideurs.

Il est important de souligner que l'agglomération franco-valdo-genevoise dispose ainsi d'une richesse d'informations exceptionnelle à l'échelon transfrontalier.

Autres actions transfrontalières menées en dehors du cadre du PA

Le 20 avril 2007, à Versoix, a été organisée une journée professionnelle sur le thème « SIG et données transfrontalières ». Cette rencontre a réuni près de 450 personnes (spécialistes de l'aménagement et de la cartographie, architectes, etc.). Elle a été complétée par une exposition publique baptisée « Territoire et jeux de cartes ».



Axes de travail pour les prochaines années

Les projets à l'ordre du jour sont de divers ordres :

- > production et mise à jour de données de référence à moyenne échelle : mise à jour de la carte de l'agglomération au 1/50 000, orthophotographie aérienne commune, carte des limites administratives, image satellite du territoire, plan de ville transfrontalier au 1/10 000, carte de couverture du sol
- > mise en place d'un référentiel géographique transfrontalier à grande échelle (projet Interreg) : programmation et financement à établir en fonction des besoins des partenaires du PA et en conformité avec les directives européennes INSPIRE, modélisation du bâti 3D et modèle numérique de terrain
- > mise à jour de produits d'information métiers : plan d'affectation simplifié, cartes des risques majeurs/industriels, gestion des eaux (atlas de l'alimentation en eau, cartographie des crues, schématique de l'assainissement régional), nature et agriculture (habitats, espaces agricoles, corridors, espaces protégés, produits agricoles), graphe régional de la mobilité (graphes routier et ferroviaire régionaux), planifications territoriales, pôles d'activités, installations commerciales à forte fréquentation, Projet d'agglomération (mesures, plans de synthèse PACA, etc.), atlas culturel
- > réalisation de nouveaux produits métiers : projets d'aménagement, patrimoine bâti, espaces verts, grands équipements, réserves à bâtir, qualité de l'air, nuisances sonores, qualité de la desserte en transports publics, etc.
- > réalisation d'une cartographie statistique interactive par communes et territoires (données statistiques de base). Des réflexions sont en cours sur le support le plus adapté.

L'un des objectifs principaux est d'optimiser la diffusion des données géographiques aux institutions françaises afin que ces dernières se les « approprient » et en fassent un plus large usage.

Le SITG veut également développer un projet « Open Data » visant à permettre à toute personne d'utiliser des données géographiques transfrontalières produites par l'Etat de Genève.

Des échanges d'expériences avec d'autres territoires transfrontaliers seront organisés.





140

Orthophotographie aérienne

> **Pilotage :** SITG (Système d'information du territoire genevois)

> **Partenaires :**

- o Suisse: Swisstopo, Canton de Genève
- o France: Institut Géographique National (IGN), Conseil Général de l'Ain, Conseil Général de Haute-Savoie, Communauté de Communes du Pays de Gex

La réalisation d'orthophotographies aériennes communes couvrant tout le périmètre de l'agglomération est un outil essentiel en matière de cartographie et d'urbanisation, notamment pour les futurs projets de modèles 3D.

Les acteurs ne sont pas parvenus à s'entendre pour effectuer des vols en commun et définir une même résolution, mais cette démarche devrait aboutir en 2012 et 2013.

Contexte

L'orthophotographie est une photographie aérienne qui a fait l'objet d'un traitement permettant de corriger les déformations dues au mode de prise de vues (positions variables de l'avion, erreurs d'échelle dues au relief du sol et à la distance depuis le centre de la photographie, déformations optiques dues à l'objectif).

Jusqu'au lancement du PA, chacun des partenaires institutionnels réalisait sa propre orthophotographie sur son périmètre, à des échelles de définition variables (50 cm en France, 25 cm en Haute-Savoie, 10 cm à Genève, 25 cm pour Swisstopo) et à des périodes quasi similaires.

L'objectif est de réaliser une orthophotographie commune couvrant tout le périmètre du PA, en choisissant une même résolution et en groupant les prises de vues aériennes. Cette démarche a notamment pour but :

- > de mutualiser les coûts de prises de vues aériennes qui représentent environ 40% du coût d'une orthophotographie
- > de permettre à l'ensemble des partenaires publics de disposer du même produit sur tout le périmètre transfrontalier du PA



- > de disposer du produit dans les deux systèmes de projection et de le diffuser au grand public dans les outils existants (sites cartographiques Internet).

Réalisation

Les acteurs institutionnels ne sont pas parvenus à établir un consensus pour l'organisation de vols communs et le choix d'une même définition. Les prises de vues aériennes ont finalement eu lieu en 2008 pour la Haute-Savoie et en 2009 pour le canton de Genève.

Il est à noter que les données Swisstopo sont actuellement déjà fournies aux communes françaises. Mais elles ne couvrent pas tout le périmètre de l'agglomération et ne peuvent donc pas remplacer une orthophotographie unifiée.

Programme d'action

Les partenaires doivent maintenant se mettre d'accord sur le choix de la définition, sur le mode de financement et sur un calendrier de prises de vues. L'objectif est de réaliser au minimum un cahier des charges commun afin de réduire le nombre de prises de vues aériennes distinctes.

La réalisation d'une prise de vues aérienne commune est également une condition indispensable si l'on veut développer le projet de modèle de bâti 3D, pour lequel Genève a déjà investi près d'un million de francs. Cette démarche exige en effet la création d'un « modèle numérique de terrain » (MNT) haute définition commun, qui présuppose à son tour une couverture orthophotographique unifiée.



141

Plan d'affectation simplifié

- > **Pilotage :** Canton de Genève (DCTI, Office de l'urbanisme)
- > **Partenaires :**
 - o Suisse : Canton de Genève, Canton de Vaud
 - o France : Directions Départementales des Territoires de l'Ain et de la Haute-Savoie

Pour permettre aux décideurs comme aux citoyens d'avoir une lecture cohérente du territoire, il est important de disposer d'un plan d'affectation couvrant tout le périmètre de l'agglomération.

Le plan d'affectation simplifié a été achevé à l'été 2011 et il peut être consulté sur GeoAgglo, le guichet cartographique du Projet d'agglomération.

Contexte

Les plans d'affectation sont des documents cartographiques fixant le mode d'utilisation du sol et les conditions de construction dans diverses zones soigneusement délimitées. Ils prennent différentes formes dans les trois territoires de l'agglomération, avec des « plans localisés d'urbanisme » (PLU) dans les communes de l'Ain et de la Haute-Savoie, des « plans d'affectation » communaux dans le district de Nyon et un « plan de zones » centralisé dans le canton de Genève. De plus, ces divers types de plans d'affectation ne se basent pas exactement sur les mêmes « légendes » (définition des zones et des exigences). La simple mise en regard du plan de zones genevois avec les divers plans communaux français et vaudois ne permet donc pas aux autorités de définir une politique conjointe d'aménagement du territoire. C'est pourquoi il a été décidé de regrouper ces informations dans un « plan d'affectation simplifié », en prévoyant également une remise à jour régulière et automatique.



Réalisation

La mise au point d'un plan d'affectation simplifié a nécessité la création d'un nouvel outil qui n'existait précédemment ni en Suisse ni en France. Il a fallu notamment procéder à une redéfinition de toutes les zones (zones urbaines, zones de village, zones d'équipements publics, sportifs ou de loisirs, zones d'activités économiques ou touristiques, zones agricoles ou viticoles, etc.), fixer des gabarits et des règles de calcul, en mettant en cohérence les informations des différents systèmes.

Il a fallu également créer une base de données permettant de rentrer tous les éléments provenant des divers documents numériques existants (notamment des nombreux PLU français) et d'assurer la remise à jour régulière et automatique du « plan d'affectation simplifié » au gré des évolutions.

Le financement a été assuré par le Canton de Genève (Office de l'urbanisme du DCTI).

Le plan d'affectation simplifié a été achevé à l'été 2011 et il est accessible sur GeoAgglo, le guichet cartographique du Projet d'agglomération.

Programme d'action

Cette action a été réalisée et les décideurs en matière d'urbanisation possèdent désormais un outil commun permettant une lecture cohérente de toute l'agglomération. Superposé aux photographies aériennes et satellite, il permet d'identifier les périmètres récemment bâtis ainsi que les réserves à bâtir et d'évaluer les capacités d'accueil de chaque territoire (étude en cours).

Au niveau de la valorisation, l'objectif est de rendre accessible le plan d'affectation simplifié aux autorités comme au grand public sur les sites Internet des partenaires institutionnels. Le plan doit également être remis à jour chaque année.



**> Pilotage :**

- o Suisse : SITG (Système d'information du territoire genevois)
- o France : Région Rhône-Alpes (DREAL)

> Partenaires :

- o Suisse : Etat de Genève
- o France : Directions Départementales des Territoires de l'Ain et de Haute-Savoie

Pour faciliter l'échange des « données métiers » de part et d'autre de la frontière, il a été proposé que Genève et la Région Rhône-Alpes signent une « Convention Prodiges », à l'image de celles régissant déjà les échanges entre services français.

Les acteurs ont finalement renoncé à élaborer et signer une convention générale de ce type, mais depuis 2008, les services compétents suisses et français s'échangent toutes les données métiers voulues à chaque fois qu'un cas concret se présente.

Contexte

L'échange des « données métiers » (c'est-à-dire liées à des domaines spécifiques comme l'aménagement du territoire, l'environnement, les périmètres naturels protégés, les risques industriels, le secteur agricole, etc.) est un élément important pour obtenir une couverture cartographique complète de tout le périmètre de l'agglomération. En France, cet échange est déjà formalisé dans le cadre d'un processus entre services de l'Etat appelé « Convention Prodiges ». Se basant sur ce modèle, les concepteurs du PA 2007 ont proposé que soit rédigée une convention analogue entre les services de l'Etat de la préfecture de la Région Rhône-Alpes et les institutions maîtresses correspondantes au sein du Système d'information du territoire genevois (SITG). Le but était notamment :

- > d'échanger les données métiers entre services producteurs compétents de part et d'autre de la frontière
- > d'identifier les données géographiques nécessitant la réalisation d'une carte commune
- > de réaliser des produits d'information communs agréés.



Réalisation

Les autorités ont finalement renoncé à élaborer et signer une véritable « Convention Prodiges » destinée à formaliser leur coopération. Mais les services compétents, de part et d'autre de la frontière, ont commencé à s'échanger les données métiers nécessaires dans le cadre de projets définis. Les objectifs ont donc été atteints par d'autres biais que ceux prévus par la FA 142 initiale.

Programme d'action

Les services compétents suisses et français doivent maintenant poursuivre et intensifier cet échange de données métiers à chaque fois que l'opportunité se présente.





143

Harmonisation des données de référence à grande échelle

> **Pilotage :** Canton de Genève (DIM, Service de la mensuration officielle - SEMO)

> **Partenaires :**

- o Suisse: Confédération suisse (Swisstopo), Canton de Genève, Canton de Vaud
- o France: Institut Géographique National (IGN)

La création d'un socle de données transfrontalières de référence doit permettre de faciliter les études au niveau franco-valdo-genevois, en offrant une meilleure vision globale du territoire de l'agglomération.

Cette mise en cohérence a été réalisée et les acteurs doivent maintenant développer un modèle commun permettant de réactualiser automatiquement les données.

Contexte

La présence d'une frontière internationale au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise oblige à jongler avec deux systèmes de projection différents. Pour réaliser des documents cartographiques pertinents et permettre une lecture optimale de l'ensemble du territoire concerné, il est essentiel d'harmoniser les données de référence à grande échelle – en établissant une « connectique » parfaite entre les projections suisses et françaises, que ce soit au niveau du réseau routier, des infrastructures de transports collectifs, des constructions ou du parcellaire.

Cette mise en cohérence des données de référence à grande échelle est indispensable si l'on veut effectuer des études transfrontalières localisées comme les PACA (Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération), les PSD (Projets stratégiques de développement) ou les analyses liées aux infrastructures de transports.



Réalisation

Pour permettre cette harmonisation des données de référence aux frontières, l'Office fédéral de la topographie Swisstopo a développé un logiciel de transformation spécifique. La licence de cet outil a été achetée par le Canton de Genève. Ces prestations ont été ensuite offertes gratuitement aux communautés transfrontalières. La connectique de base a été réalisée en 2009.

Programme d'action

Le prochain objectif est de définir un nouveau modèle de données commun permettant une mise à jour automatique en fonction de l'évolution du territoire.





144

Plan de ville

> **Pilotage** : Canton de Genève (DIM, Service de la mensuration officielle - SEMO)

> **Partenaires** :

- o Suisse : Confédération suisse (Swisstopo)
- o France : Institut Géographique National (IGN)

La création d'un « plan de ville » englobant tout le périmètre de l'agglomération est un outil important, tant pour les décideurs que pour les populations concernées.

Ce plan de ville a été réalisé et il est désormais diffusé sous forme de livre ainsi que sur Internet.

Contexte

Le « plan de ville » (carte géographique détaillée présentant notamment tout le réseau des rues et routes) représente l'un des principaux outils de repérage – pour les spécialistes comme pour la population. Il constitue un référentiel commun en rapport avec le cadre de vie, un élément d'identification, un instrument partagé par tous les partenaires. C'est pourquoi il a été décidé de réaliser un plan de ville à l'échelle 1:10 000 englobant tout le périmètre du Projet d'agglomération.

Réalisation

Un plan de ville existait déjà pour le canton de Genève. Grâce à la mise à disposition des données françaises par l'Institut géographique national (IGN), il a été possible d'étendre ce périmètre à tout le territoire de l'agglomération – soit une zone quatre fois plus importante.

Ce plan de ville au 1 : 10 000 a été édité sous forme de livre, vendu au grand public. Il est également accessible sur Internet sur le géoportail du Système d'information du territoire genevois (www.sitg.ch).



En France ainsi que dans les cantons de Genève et de Vaud, l'accès aux données du plan de ville est gratuit pour les organismes publics. A Genève, les simples particuliers et les entreprises peuvent également consulter gratuitement ces informations depuis la fin 2011.

Programme d'action

Cette action a été réalisée et le plan de ville fera l'objet d'une mise à jour régulière par le SEMO.





145

Couverture du sol

- > **Pilotage** : Canton de Genève (SEMO)
- > **Partenaires** :
 - o Suisse : Confédération Suisse (Swisstopo)
 - o France : Institut Géographique National (IGN)

La carte de couverture du sol représente un outil de suivi essentiel, que ce soit pour les décideurs (élus) ou pour les services d'aménagement du territoire.

Une carte numérique englobant tout le périmètre de l'agglomération a été réalisée en 2008-2009 et elle doit désormais être périodiquement réactualisée pour permettre de mesurer les évolutions.

Contexte

Les cartes de couverture du sol permettent de tracer un diagnostic précis de l'occupation effective des terrains, en distinguant notamment les constructions, les zones agricoles, les divers types de végétation, les zones forestières, les zones aquatiques, les aires industrielles ainsi que les grandes infrastructures de transports. Elles rassemblent de nombreux indicateurs très utiles aux responsables de l'aménagement du territoire, comme l'extension des zones bâties ou l'évolution des surfaces « perméables » et « imperméables », avec les impacts hydrologiques qui en résultent.

Une première carte de ce type a été réalisée en 2005, avec une résolution de 5 m. Pour faciliter le suivi de l'aménagement du territoire au niveau transfrontalier, il a été décidé de réaliser une nouvelle carte de couverture du sol à l'échelle du périmètre du PA, avec système de mise à jour régulière et automatique.



Réalisation

La nouvelle carte de couverture du sol englobant tout le périmètre de l'agglomération a été réalisée en 2008-2009. Son financement (environ CHF 140 000) a été assuré par le Canton de Genève. Le document est notamment consultable sur GeoAgglo, le guichet cartographique du PA.

Programme d'action

La carte de couverture du sol doit être maintenant périodiquement réactualisée (prochaine échéance 2014), afin de pouvoir établir des comparaisons avec les états précédents et suivre l'évolution réelle du territoire.



146

Graphe régional de la mobilité

> **Pilotage :** DGM (Canton de Genève)

> **Partenaires :**

- o Suisse : Confédération suisse (Swisstopo), Canton de Genève
- o France : Institut Géographique National (IGN)

La réalisation de graphes de la mobilité à l'échelle régionale doit permettre de mieux appréhender le fonctionnement des réseaux (routes et transports publics), en évitant les coupures aux frontières.

Ces graphes ont été réalisés en 2007 et ils servent notamment de support au « modèle multimodal transfrontalier » (MMT, voir la FA 20).

Contexte

Un « graphe de la mobilité » est une carte permettant de représenter un réseau (routes ou transports collectifs) avec sa hiérarchie fonctionnelle. Lors du lancement du PA en 2007, chacun des partenaires institutionnels disposait de ses propres graphes de la mobilité, sans continuité aux frontières.

Il a donc été décidé de réaliser en commun un graphe routier ainsi qu'un graphe transports collectifs portant sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération. Cette démarche avait notamment pour but :

- > de servir de support au « modèle multimodal transfrontalier » (MMT) (voir la FA 20) en lui permettant de fonctionner sans coupures aux frontières
- > de représenter les hiérarchies fonctionnelles des réseaux routiers de tous les partenaires, pour déterminer les adaptations éventuelles, puis fixer une hiérarchie fonctionnelle commune
- > de disposer des mêmes attributs à l'échelle de l'agglomération (hiérarchie, capacités, carrefours, etc.)
- > de disposer du même produit dans les deux systèmes de projection.



Réalisation

Les graphes de la mobilité ont été réalisés dans le cadre de l'élaboration du « modèle multimodal transfrontalier » (MMT) (voir la FA 20), en se basant sur les données fournies par l'Institut géographique national (IGN) et en établissant aux frontières la « connectique » avec les données genevoises.

Programme d'action

Lorsque le socle sera opérationnel, les graphes de la mobilité seront intégrés au suivi de la FA 143 « Harmonisation des données de référence à grande échelle » (voir la fiche correspondante) et automatiquement remis à jour en cas de réactualisation de ces données de référence.



147

Données statistiques : Observatoire statistique transfrontalier

> **Pilotage :** SG CRFG et al.

> **Partenaires :**

- o Suisse : Office cantonal de la statistique du canton de Genève
- o France : Institut national de la statistique et des études économiques - Rhône-Alpes

Pour élaborer, conduire et évaluer les diverses politiques et actions publiques, les acteurs régionaux doivent avoir accès à des données statistiques leur offrant une vision fiable et cohérente de l'espace transfrontalier.

L'Observatoire statistique transfrontalier, créé en 2001, fournit régulièrement des documents et analyses remplissant cette mission.

Contexte

Créé en 2001 à l'initiative du CRFG, dans la perspective de l'entrée en vigueur des premiers accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, l'Observatoire statistique transfrontalier assure la mise à disposition d'informations utiles à la connaissance de la région franco-valdo-genevoise et à la conduite des politiques publiques de part et d'autre des frontières. Emanation de l'INSEE Rhône-Alpes et de l'Office cantonal de la statistique du canton de Genève, il est chargé de fournir des données fiables, pertinentes et comparables offrant une vision homogène de l'espace transfrontalier. Il constitue ainsi un instrument de la statistique publique proposant un ensemble de connaissances communes, au service des autorités, des acteurs régionaux et locaux et de la population. Il diffuse les résultats de ses travaux sous forme de publications ainsi que sur Internet (www.statregio-francosuisse.net).



Réalisation

L'Observatoire statistique transfrontalier fournit régulièrement diverses prestations : synthèses annuelles, analyses thématiques, études prospectives, expertises, tableaux détaillés.

La synthèse annuelle 2010, intitulée « Les accrocs de la conjoncture n'entravent pas la dynamique de la région transfrontalière », fournit par exemple des données sur la population, l'économie et les équilibres sociaux (chômage, aide sociale) ainsi que sur divers aspects sectoriels (construction de logements, logements sociaux, déplacements).

En 2006, l'Observatoire statistique transfrontalier a réalisé le premier audit urbain transfrontalier avec le soutien de l'Office fédéral de la statistique (« L'espace urbain franco-valdo-genevois en comparaison européenne »). Cette étude a été reconduite pour 2010.

Programme d'action

L'Observatoire statistique transfrontalier continue à enrichir les statistiques actuelles ainsi que son site Internet.

Les principaux projets en cours à l'heure actuelle sont les suivants :

- > fiche cartographique « Offre et équipements transfrontaliers »
- > étude sur les aspects territoriaux de la précarité
- > actualisation des projections démographiques
- > mise à disposition de tableaux statistiques détaillés, à des fins de service universel d'information statistique.







MOBILITÉ

Contexte

La croissance prévue du nombre d'habitants et d'emplois dans l'agglomération franco-valdo-genevoise entraînera une augmentation significative du nombre global de déplacements. Pour pouvoir répondre à cet essor tout en respectant les principes du développement durable, notamment ceux liés à l'environnement et à la santé publique, les collectivités de l'agglomération doivent favoriser l'utilisation accrue des transports publics et de la mobilité douce ainsi que la limitation des transports individuels motorisés, de manière coordonnée avec le développement de l'urbanisation.

La stratégie de mobilité poursuit plusieurs objectifs :

- > développer un réseau de transports publics structurant à l'échelle de l'agglomération
- > favoriser des développements urbains denses et mixtes dans les centres bien desservis par le réseau
- > développer des réseaux de transports publics maillés et fréquents ainsi que des espaces pour les modes doux.

Les Autorités organisatrices de transports (AOT) du bassin franco-valdo-genevois sont les suivantes :

- > France: Conseil Régional de Rhône-Alpes, Conseils Généraux de l'Ain et de Haute-Savoie, Communautés de Communes de l'Agglomération Annemassienne
- > Suisse: Cantons de Genève et de Vaud.

Actions

Le « modèle multimodal transfrontalier » (MMT) – un outil de planification indispensable à la conception et à l'évaluation des politiques de transports urbains – est pleinement opérationnel et les premiers tests ont été réalisés (FA 20).

La communauté tarifaire UNIRESO, qui regroupe les principaux opérateurs (bus, trams, bateaux) des trois territoires de l'agglomération ainsi que les CFF et la SNCF, a connu divers développements, tant au niveau géographique qu'en matière d'offre commerciale (FA 21a).



Un « Groupement local de coopération transfrontalière » (GLCT)¹ a été constitué afin d'assurer la gestion des lignes de transports publics transfrontalières, notamment en ce qui concerne la répartition des coûts et le développement coordonné de l'offre (FA 21b).

La création d'un « comité stratégique pour le développement des lignes de transports publics régionaux (DTPR) » et la signature d'une Charte DTPR ont permis de mettre en place une structure politique chargée de piloter le développement du réseau à l'échelle de l'agglomération (FA 21c).

Les divers exploitants fournissent déjà bon nombre d'informations sur l'offre en transports publics au niveau de l'agglomération, mais il va falloir étudier les moyens et l'opportunité de coordonner ces sources en une centrale de mobilité transfrontalière unique (FA 21d).

Une nouvelle version du site Infomobilité (informations en temps réel sur le trafic routier dans le canton de Genève) a été développée, mais l'extension de ces prestations aux périmètres français et vaudois ainsi que l'intégration des transports publics doivent encore faire l'objet d'un diagnostic approfondi (FA 21e).

Les autorités genevoises et vaudoises ont développé des mesures d'information et d'incitation pour encourager la mise en place de « plans de mobilité d'entreprise », tout en inaugurant une politique de concertation pour l'établissement de plans de mobilité à l'échelle de zones industrielles (FA 21f).

Le système de gestion du trafic par le biais de la signalisation lumineuse (régulation centralisée) mis en place à Genève permet de garantir la sécurité des différents types d'usagers, tout en structurant les flux de circulation selon diverses stratégies. L'extension du périmètre concerné est à l'étude (FA 22a).

Un système de panneaux à messages variables a déjà été mis en place sur les autoroutes du canton de Genève et de la zone d'Annemasse, et la réflexion porte maintenant sur l'élargissement du périmètre concerné et sur le choix d'un mode de gestion plus dynamique (FA 22b).

Le maintien de la gratuité du réseau autoroutier sur tout le périmètre de l'agglomération risque d'être remis en cause pour le tronçon haut-savoyard St-Julien-Annemasse en 2015, mais la procédure est actuellement en cours d'arbitrage côté français (FA 22c).

Une vaste étude a été lancée par le PA pour examiner les différentes politiques de stationnement à l'œuvre sur le territoire franco-valdo-genevois, notamment dans le domaine public, et pour voir s'il y a lieu de les harmoniser (FA 22d).

Un règlement genevois limite le nombre de places de stationnement sur fonds privés pour les nouvelles constructions et l'étude lancée par le PA doit permettre d'examiner si des mesures semblables doivent et peuvent être appliquées dans toute l'agglomération (FA 22e).

Membres du GLCT : Conseils Généraux de l'Ain et de Haute-Savoie, Communautés de Communes du Genevois et du Pays de Gex, Cantons de Genève et de Vaud



Un système de grands panneaux guidant les automobilistes vers les principaux parkings publics, avec indication des places disponibles, fonctionne déjà à Genève et à Annemasse, mais il faut réfléchir maintenant à son élargissement à d'autres centres urbains denses (FA 22f).

Le comité stratégique DTPR a fait réaliser une étude à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise qui a permis d'établir une liste de P+R (parkings-relais) à réaliser à court, moyen ou long terme, avec définition d'un pilote pour chaque projet (22g).

Autres actions transfrontalières menées en dehors du cadre du PA

Une importante enquête sur la mobilité régionale a été réalisée au printemps 2011 aux frontières cantonales genevoises. Près de 150 000 personnes se rendant à Genève, quel que soit leur mode de locomotion, se sont vu remettre un questionnaire sur leurs habitudes de déplacement, à 34 points de passage. Les nombreuses données récoltées par cette étude, pilotée par le GLCT et financée par Interreg, permettent aux collectivités publiques partenaires de disposer d'une vision approfondie de la mobilité régionale afin d'orienter les mesures concrètes dans ce domaine (infrastructures et services).

Axes de travail pour les prochaines années

L'effort doit porter principalement sur les domaines suivants :

- > poursuite des travaux engagés dans le cadre des FA 21 et 22
- > création d'une « voie verte d'agglomération » dédiée à la mobilité douce : cet axe de circulation ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés traversera l'agglomération sur 22 km, du centre de Saint-Genis au centre d'Annemasse
- > extension prévue du réseau de trams : le but à terme est de desservir par trams la plupart des grandes communes du canton (dont le Grand-Saconnex) et de créer des lignes transfrontalières (Annemasse, Saint-Genis-Pouilly, Saint-Julien, Ferney-Voltaire).



> **Pilotage : CRFG, Commission Déplacements**

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève (DIM, Direction générale de la mobilité)
- o France: Syndicat mixte d'études transports et déplacements (SMETD)

Le « modèle multimodal transfrontalier » (MMT) est un outil de planification qui doit permettre de mieux maîtriser l'évolution future des déplacements dans l'agglomération, afin notamment de réduire leurs répercussions négatives sur la qualité de vie (pollution, bruit, congestion, etc.).

Cet outil informatique est désormais pleinement opérationnel et les premiers tests ont été réalisés.

Contexte

Un « modèle de déplacements » est un outil informatique qui, en intégrant différents paramètres connus (évolution prévue du nombre d'habitants et de places de travail, développement prévu des infrastructures de transports, développement prévu de l'offre de transports, etc.), permet de se projeter dans l'avenir. Dans le domaine de la mobilité, cet instrument esquisse l'évolution prévisible des flux de trafic. Les modèles de déplacements sont des outils indispensables à la conception et à l'évaluation des politiques de transports urbains.

Le MMT intègre l'ensemble des modes de transports collectifs ou privés sur tout le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il poursuit les objectifs suivants :

- > partager une meilleure connaissance des déplacements
- > disposer d'un outil commun d'aide à la planification pour les infrastructures de transports – tant routières que ferroviaires
- > tester plus efficacement les scénarios d'urbanisation et les projets de transports collectifs ou routiers sur l'ensemble de l'agglomération



> planifier les investissements nécessaires.

La maîtrise de l'évolution des déplacements doit permettre le bon fonctionnement de l'agglomération et la diminution des répercussions du trafic sur l'environnement.

Réalisation

Ce projet est le fruit d'une collaboration mise sur pied en 2006 entre l'Etat de Genève, l'Etat de Vaud, l'Etat français, la région Rhône-Alpes et les collectivités locales françaises regroupées au sein du SMETD, sous l'égide de la commission Déplacements du CRFG.

Les années 2006-2009 ont été consacrées à la réalisation des enquêtes et à la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du MMT. Ce dernier est opérationnel depuis fin 2009. En décembre 2009 a été signée une Charte de gestion partenariale destinée à assurer l'utilisation, le suivi et le développement du MMT. Pour faciliter la diffusion du modèle et des différentes études labellisées MMT, un site Internet a été mis en ligne en juin 2010 à l'adresse <http://mmt.crfginfo.org>.

Programme d'action

Le modèle multimodal de déplacements va être de plus en plus utilisé dans les planifications des infrastructures et du développement du territoire. Dans cette perspective, il représente un outil indispensable pour les instances ayant pris part à son élaboration, ainsi que pour le PAFVG. Il est actuellement utilisé dans le cadre de l'étude OFROU sur la suppression des goulets d'étranglement du réseau autoroutier de la région de Genève, ainsi que par les CFF en partenariat avec l'Etat de Genève et la région Rhône-Alpes pour le développement de l'offre ferroviaire.

Il faudra également mettre à jour les enquêtes servant à calibrer les modèles au cours de ces prochaines années afin d'être toujours en phase avec l'évolution des pratiques de déplacement.



21a

Développement et renforcement de la communauté tarifaire UNIRESO *(Promotion des transports publics)*

> **Pilotage :** Canton de Genève

> **Partenaires :**

- o Suisse : Canton de Genève, Canton de Vaud, exploitants
- o France : Annemasse Agglo, Région Rhône-Alpes, GLCT, exploitants

Pour promouvoir les transports publics à l'échelle de l'agglomération et réduire le volume de transports individuels motorisés, il est essentiel de proposer aux utilisateurs une communauté tarifaire offrant des avantages pratiques et financiers.

La communauté tarifaire UNIRESO, mise en place à partir de 2001, a abouti à la création de divers types de billets et abonnements communs. Son développement doit se poursuivre, qu'il s'agisse de l'extension géographique ou de l'attractivité.

Contexte

L'agglomération franco-valdo-genevoise possède un réseau de transports publics (bus, trams, bateaux, trains) exploités par divers opérateurs. Pour encourager le recours à ces modes de transports collectifs, et limiter par là même les transports individuels motorisés, il est important de proposer une communauté tarifaire permettant aux utilisateurs de se déplacer dans toute l'agglomération avec un seul et même titre de transport (billet ou abonnement).

Réalisation

La communauté tarifaire UNIRESO a été créée en 2001. Limitée à l'origine au canton de Genève, elle a été peu à peu étendue à la France voisine et au canton de Vaud. Elle regroupe actuellement sept opérateurs :

- > Suisse : TPG (Transports Publics Genevois), SMGN (Société Mouettes Genevoises Navigation), TPN (Transports régionaux Nyon-Ouest-Vaudois) et CFF



- > France: TAC (Transports Publics – Agglomération d'Annemasse), SAT/Frossard (exploitant des lignes de cars Evian/Genève et Annecy/Genève via Cruseilles ou Annemasse) et SNCF.

Depuis 2007, la communauté tarifaire UNIRESO a connu divers développements, tant au niveau géographique qu'en matière d'offre commerciale. Quelques exemples :

- > depuis le 1^{er} janvier 2008, tout passager possédant un titre de transport aérien peut obtenir un billet gratuit sur le distributeur situé en zone de récupération des bagages lorsqu'il arrive à Genève
- > à la fin 2009, un grand pas a été franchi en matière de clarté du zonage grâce à la création d'une zone unique « tout Genève »
- > le territoire géographique d'UNIRESO s'est notamment agrandi en incluant la « Terre Sainte » vaudoise (2 zones supplémentaires), ainsi que le Vitam'Parc, près de Saint-Julien-en-Genevois.

UNIRESO mène également une politique active de prospection de nouveaux clients via les entreprises (politique des Grands Comptes).

Programme d'action

La communauté tarifaire UNIRESO doit poursuivre son développement, en lien avec celui de l'agglomération. La réflexion doit porter notamment sur les moyens de rendre les abonnements encore plus attractifs, sur la manière de découper le territoire (zonage) et sur les zones d'extension à privilégier, en relation notamment avec des projets comme le CEVA.

Une nouvelle clé de répartition des recettes doit également être définie dans le cadre du contrat de prestations 2011-2014.



21b

Mise en place d'une structure transfrontalière
pour la gestion des lignes de transports publics
(GLCT Transports publics)
(Promotion des transports publics)

- > **Pilotage** : assemblée du GLCT Transports publics présidée par le Conseil Général de l'Ain
- > **Partenaires** :
 - o Suisse : Canton de Genève, Canton de Vaud
 - o France : Conseil Général de Haute-Savoie, Conseil Général de l'Ain, Communauté de communes du Genevois, Communauté de communes du Pays de Gex

La gestion des lignes de transports publics transfrontalières nécessite la mise en place d'un organe commun assurant la répartition des coûts ainsi que le développement coordonné de l'offre.

Un « Groupement local de coopération transfrontalière » (GLCT) a été constitué en décembre 2006 pour assumer ces tâches, en se penchant notamment sur la création de nouvelles lignes.

Contexte

La gestion des lignes transfrontalières présentait en 2007 un visage très éclaté de part et d'autre de la frontière, avec notamment, côté français, de petits segments de lignes gérés par des conventions spécifiques. Il n'existait aucune structure de décision associant Suisses et Français sur le plan opérationnel et l'organisation juridique revêtait un caractère très fragile.

La création et la gestion de lignes de transports publics transfrontalières posent notamment la question de la répartition des coûts (parts de déficits à combler par les différentes autorités concernées). Elles nécessitent également une vision globale en accord avec les besoins de l'agglomération.



Réalisation

L'extension de l'«Accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux (AKCT)» (1996) à la région genevoise a permis de constituer en juin 2004 un «Groupement local de coopération transfrontalière». Ce GLCT, de droit français, présidé par le Conseil Général de l'Ain, rassemble les autorités organisatrices ayant délégué l'exploitation de lignes transfrontalières: Canton de Genève, Canton de Vaud, Conseil Général de Haute-Savoie, Conseil Général de l'Ain, Communautés de communes du Pays de Gex et du Genevois.

Le GLCT a pour mission de gérer l'exploitation des lignes de transports transfrontalières. Ses activités recouvrent divers aspects :

- > concertation, information, suivi/actualisation de la Charte DTPR (voir la FA 21c)
- > planification, stratégie pour une tarification commune (voir la FA 21a)
- > liens avec les exploitants
- > stratégie de marketing pour le développement des transports en commun
- > commande d'appels d'offres et de prestations pour les mandats transfrontaliers.

Depuis 2007, les activités du GLCT ont été marquées par plusieurs avancées significatives, dont :

- > le développement de la ligne D (Bel-Air/St-Julien/Vitam'Park) en 2009
- > la création de la ligne F (Cornavin-Ferney-Gex) en 2009, avec suppression de la rupture de charge à Ferney pour certaines courses
- > la mise en place de la ligne Y en 2009, avec terminus à Ferney-Voltaire-Mairie, via la Zimeysa et l'aéroport.

Au printemps 2011 ont été inaugurées trois nouvelles lignes transfrontalières: ligne O (Ferney-Voltaire/Meyrin), T (La Plaine/P+R Challex-La Halle) et Le Fayet/Genève.

Programme d'action

Le GLCT est désormais pleinement opérationnel et il doit assumer sa double tâche :

- > gestion des lignes transfrontalières déjà en fonction
- > études pour la mise en place de nouvelles lignes.

Un appel d'offres a notamment été lancé en décembre 2011 pour la création d'une ligne Gex/Divonne/Coppet (actuellement TPN).

Il est également envisagé d'élargir les statuts du GLCT pour accueillir la Région Rhône-Alpes et Annemasse Agglo, l'objectif étant notamment de constituer une structure d'orientation politique commune regroupant exclusivement les autorités organisatrices.





21c

Comité stratégique pour le développement des lignes de transport public transfrontalières (DTPR)

(Promotion des transports publics)

> **Pilotage :** autorités organisatrices

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève, Canton de Vaud
- o France: Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Ain, Conseil général de Haute-Savoie, Annemasse Agglomération, Communauté de communes du Genevois, Communauté de communes du Pays de Gex

Le développement du réseau de transports collectifs à l'échelle de l'agglomération (bus, trams, trains) exige la mise en place d'une structure politique chargée de piloter son organisation et sa gestion.

La création d'un « comité stratégique pour le développement des lignes de transports publics régionaux (DTPR) » en 2001 ainsi que la signature d'une Charte DTPR ont permis de mettre en place ces structures, désormais pleinement opérationnelles.

Contexte

Partagé par une frontière nationale, le bassin franco-valdo-genevois est desservi par deux ensembles de réseaux de transports inégalement coordonnés. Dans chaque pays, les transports dépendent par ailleurs de plusieurs autorités et opérateurs, organisés selon des découpages et des modes d'organisation différents.

L'ambition est de créer un réseau régional transfrontalier offrant aux habitants une alternative attrayante à l'automobile.



Réalisation

En 2001, la Région Rhône-Alpes et le Canton de Genève ont créé un « comité stratégique pour le développement des transports publics régionaux ». Ce DTPR réunit l'ensemble des partenaires concernés, qu'il s'agisse des autorités régionales (Rhône-Alpes), départementales (Ain et Haute-Savoie), communales (Communautés de communes de l'Agglomération annemassienne et du Pays de Gex) ou cantonales (Genève et Vaud).

Les collectivités françaises et suisses ont également signé en 2003 une Charte DTPR visant notamment à :

- > développer un réseau de transports publics (ferroviaires et routiers) cohérent et complémentaire
- > agir auprès des responsables de l'aménagement du territoire pour qu'ils favorisent des formes d'urbanisation pouvant être desservies par les transports publics de manière économiquement réaliste
- > renforcer les partenariats transfrontaliers.

Depuis 2007, le comité DTPR a fait réaliser plusieurs études fournissant des orientations pour le développement des transports publics régionaux, dont une portant sur le développement des P+R (voir la FA 22g).

Programme d'action

Au vu des enjeux en termes de développement ferroviaire, de développement des tramways transfrontaliers et de poursuite du développement des bus transfrontaliers, il est important de mettre en place des orientations stratégiques communes aux autorités organisatrices, sous une ou plusieurs formes à définir. Selon les besoins des différentes autorités organisatrices, il faudra trouver des modes de fonctionnement permettant de conforter la dynamique de collaboration, telle qu'elle est actuellement à l'œuvre dans le cadre du GLCT transports publics.



21d

Création d'une centrale de mobilité transfrontalière

(Promotion des transports publics)

> **Pilotage** : autorités organisatrices

> **Partenaires** :

- o Suisse : à définir
- o France : à définir

La création d'une centrale de mobilité transfrontalière a pour but de fournir aux usagers toutes les informations nécessaires sur l'offre en transports publics au niveau de l'agglomération.

Les divers exploitants diffusent déjà bon nombre d'informations sur leurs sites Internet respectifs. Il faut étudier maintenant les moyens et l'opportunité de coordonner ces sources en un outil unique.

Contexte

Pour favoriser l'utilisation des transports publics dans l'espace franco-valdo-genevois, il est important que les utilisateurs – et les usagers potentiels – puissent avoir facilement accès à toutes les informations nécessaires (réseaux, horaires, conditions, etc.).

Réalisation

Le site Internet du DTPR (voir la FA 21c) www.dtpr.org constitue la base de l'information sur les transports publics régionaux et transfrontaliers. On y trouve notamment des renseignements sur les réseaux, les lignes et les horaires, avec des cartes détaillées.

L'utilisateur peut également obtenir des informations sur les déplacements transfrontaliers en consultant les sites des divers exploitants (TPG, UNIRESO, CFF, etc.).

La mise au point d'une centrale unique n'a, en revanche, pas progressé depuis 2007, faute notamment d'une définition exacte de sa mission de la part des autorités organisatrices.



Programme d'action

Les modalités de mise au point d'une centrale de mobilité doivent maintenant faire l'objet d'un diagnostic.

Il s'agira d'abord d'identifier les améliorations à apporter aux systèmes existants et d'examiner l'opportunité – ainsi que les possibilités pratiques et financières – de les unifier en un seul outil (mission des pouvoirs publics ou des exploitants?).

Si l'on opte pour la création d'une centrale de mobilité transfrontalière unique, il faudra également s'interroger sur l'envergure à lui donner :

- > outil limité aux seuls transports collectifs ou élargi à une approche multimodale (voir la FA 21e)?
- > outil dynamique en temps réel?



**21e**

Développement de l'information multimodale dynamique à l'échelle de l'agglomération

(Promotion des transports publics)

> **Pilotage :** autorités organisatrices

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève et à définir
- o France: à définir

Le développement de l'information multimodale dynamique à l'échelle de l'agglomération doit permettre aux usagers d'optimiser leurs choix en matière de moyens de transports, en privilégiant si possible les transports publics.

Le site Infomobilité renseigne déjà en temps réel sur les conditions de circulation pour le trafic individuel motorisé dans le canton de Genève, mais l'extension de ces prestations aux périmètres français et vaudois ainsi que l'intégration des transports publics exigent encore une réflexion approfondie.

Contexte

Depuis la fin des années 1990, les automobilistes empruntant le réseau routier et autoroutier genevois peuvent obtenir des informations sur le trafic en temps réel en consultant le site « Infomobilité » (<http://etat.geneve.ch/infomobilite/>). Ce service mis en place par l'Etat de Genève renseigne notamment sur l'engorgement du réseau routier, le remplissage des parkings, les avis diffusés sur les panneaux d'information autoroutiers (voir la FA 22b) et les contraintes générées par les chantiers. La vue d'ensemble des conditions de circulation est complétée par des photos prises par des caméras placées sur certains axes majeurs.

L'objectif de la FA 21e est non seulement d'étendre ces prestations à tout le territoire de l'agglomération, mais aussi de développer à terme une véritable information multimodale incluant les transports publics. Les usagers seront ainsi mieux à même de choisir le moyen de transport le plus approprié en fonction de la situation du réseau – ce qui devrait permettre notamment de favoriser le recours aux transports publics.



Réalisation

Une nouvelle version du site « Infomobilité » a été développée en 2010, avec des informations étendues à certains parkings et affinées en ce qui concerne l'impact des chantiers.

Mais l'extension de cette offre à la France voisine et au district de Nyon ainsi que son élargissement aux transports publics en sont encore au stade des réflexions préliminaires, faute de temps et de moyens.

Programme d'action

Les responsables doivent dans un premier temps lancer une réflexion approfondie sur les modalités de l'extension de l'offre d'Infomobilité aux périmètres français et vaudois. La mise en place d'une centrale unique se heurte en effet à diverses difficultés d'ordre technique (création d'une interface au niveau des centrales ou au niveau du site Internet? regroupement de toutes les informations sur une même page ou sur deux pages côte à côte?).

Se pose également la question de l'outil proprement dit, avec son éventuel élargissement aux applications pour smartphones.

Quant au développement d'une information multimodale incluant les transports publics, il pose également un certain nombre de problèmes techniques liés aux aspects dynamique et transfrontalier, et il devrait se faire en lien avec la mise sur pied de la centrale de mobilité transfrontalière prévue par la FA 21d.





21f

Promotion et aide à la réalisation des plans de mobilité d'entreprise

(Promotion des transports publics)

- > **Pilotage :** collectivités territoriales
- > **Partenaires :**
 - o Suisse: Canton de Genève, Ville de Genève
 - o France: Conseil Général de Haute-Savoie

La mise en place de plans de mobilité d'entreprise doit permettre de réduire le trafic individuel motorisé en favorisant un report modal vers des moyens de déplacements alternatifs (transports publics, mobilité douce).

Les autorités genevoises et vaudoises ont développé des mesures d'information et d'incitation à l'égard des entreprises, tout en inaugurant une politique de concertation pour l'établissement de plans de mobilité globaux à l'échelle de zones industrielles.

Contexte

Les entreprises peuvent faire beaucoup pour contribuer à réduire le trafic individuel motorisé – qu'il s'agisse des déplacements liés à leurs activités ou des trajets parcourus par le personnel pour se rendre au travail. Le but d'un « plan de mobilité d'entreprise » est de proposer aux employés un éventail de mesures les incitant à favoriser les modes de transports alternatifs par rapport à la voiture individuelle (abonnements de transports publics, mobilité douce, covoiturage, etc.). Pour l'entreprise, ces mesures peuvent être un moyen de réduire les coûts (surfaces de stationnement, véhicules de service, frais de carburant), tout en projetant une image responsable.

Pour encourager les entreprises à prendre elles-mêmes en main les questions liées aux déplacements de leurs employés, l'Etat de Genève et l'Etat de Vaud ont choisi une démarche basée sur l'information et l'incitation plutôt que sur la contrainte. En 2004, les deux Cantons ont édité en commun une brochure intitulée « Plan de Mobilité d'Entreprise ». En 2006, l'Etat de Genève, la Ville de Genève et l'Etat de Vaud ont créé un « Prix de la mobilité d'entreprise » destiné à récompenser des initiatives exemplaires en la matière. En 2006, ce prix a été remis à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) à Genève.



Réalisation

Les autorités genevoises et vaudoises ont poursuivi leur soutien aux démarches exemplaires par l'attribution du Prix de la mobilité d'entreprise. En 2009, cette récompense a été décernée à la Municipalité de Nyon.

Pour renforcer le rôle exemplaire de l'administration, l'Etat et la Ville de Genève se sont également dotés de plans de mobilité pour leur personnel.

A Genève, l'Etat a décidé par ailleurs de jouer un rôle plus actif en collaborant avec des communes et des entreprises à la mise au point de « plans de mobilité de sites » conçus à l'échelle d'une zone industrielle. Un projet a notamment été développé pour la zone test ZIPLO (Zone industrielle de Plan-les-Ouates). Un projet d'accompagnement est également en cours d'élaboration avec la FTI (Fédération des terrains industriels) pour la ZIMOGA (Zone industrielle de Mouille-Galland). Le but est notamment d'encourager les entreprises à mutualiser le stationnement.

La mise en œuvre des règlements concernant le stationnement sur domaine privé (nombre de places maximum à disposition, voir la FA 22e) représente également un bon moyen d'inciter les entreprises à développer un plan de mobilité.

A noter que même si ces différentes actions ne présentent pas de caractère transfrontalier, c'est par leur mise en place un peu partout que l'on contribuera à diminuer le trafic à l'échelle de l'agglomération.

Programme d'action

La politique d'information et d'indication à l'encontre des entreprises doit se poursuivre à chaque fois que l'occasion se présente.

- > Il faudra également réfléchir à d'autres zones d'activités susceptibles de faire l'objet de plans de mobilité de sites.



22a

Gestion du trafic par signalisation lumineuse

(Gestion des transports individuels motorisés)

> Partenaires :

- o Suisse : Canton de Genève et Confédération suisse (Office fédéral des routes)
- o France : collectivités territoriales

La gestion du trafic par le biais de la signalisation lumineuse est un moyen efficace de contrôler la circulation au sein de l'agglomération et de gagner en capacité, tout en protégeant l'ensemble des usagers, y compris les cyclistes et les piétons.

Ce système de régulation centralisée a été mis en place à Genève dès les années 1960. La réflexion doit porter maintenant sur l'extension du périmètre concerné.

Contexte

Une bonne gestion des systèmes de signalisation lumineuse permet de contrôler les flux entrant dans le cœur de l'agglomération et d'assurer ainsi un maximum de fluidité et de sécurité aux différents types d'usagers (transports publics, transports professionnels, cyclistes, piétons, etc.).

Réalisation

Le système de gestion du trafic par signalisation lumineuse a été mis en place à Genève en 1964. Le canton comprend aujourd'hui plus de 425 carrefours régulés, programmés de manière à garantir la sécurité des différents types d'usagers (véhicules motorisés, transports publics, vélos, piétons) et à pouvoir structurer les flux de circulation selon différentes stratégies. Le but est notamment de donner la priorité aux carrefours aux transports publics afin d'améliorer leur vitesse commerciale.



Programme d'action

Pour améliorer les capacités du réseau, il est important de continuer à développer et optimiser la gestion du trafic par signalisation lumineuse.

La réflexion doit porter notamment sur l'extension du périmètre actuellement concerné (centre de l'agglomération) et sur la généralisation de la mise en place de systèmes analogues dans les centres régionaux.

- > Il faudra également se pencher sur les possibilités d'introduire un mode de gestion plus dynamique (feux « intelligents ») dans les périmètres denses des centres régionaux et sur la mise en place de stratégies visant à une meilleure efficacité.





22b

Gestion dynamique du trafic sur le réseau autoroutier

(Gestion des transports individuels motorisés)

> Pilotage :

- o Suisse : Confédération suisse (Office fédéral des routes)
- o France : Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB)

> Partenaires :

- o Suisse : Canton de Genève, Canton de Vaud
- o France : Conseil Général de Haute-Savoie, Conseil Général de l'Ain

L'utilisation de panneaux à messages variables sur les autoroutes doit permettre de fournir aux usagers toutes les informations ponctuelles nécessaires à leur sécurité et à la fluidité du trafic.

Ce système a déjà été mis en place dans le canton de Genève ainsi que dans la zone d'Annemasse. La réflexion doit porter maintenant sur l'élargissement du périmètre concerné et sur le choix d'un mode de gestion plus dynamique.

Contexte

La présence d'un accident, d'un ralentissement/bouchon ou d'un événement entraînant une surcharge de trafic peut grandement modifier les conditions de circulation et de sécurité sur le réseau autoroutier. D'où l'importance d'informer les usagers en temps réel.

Réalisation

Le système de panneaux à messages variables a été introduit sur le réseau autoroutier genevois dès 1993. Un dispositif analogue est également en fonction dans le périmètre d'Annemasse sur le réseau ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc).



Les messages portent le plus souvent sur des perturbations ponctuelles (accidents, travaux), sur le rappel de consignes de sécurité générales ainsi que sur l'indication des limitations temporaires de vitesses à respecter.

Dans le secteur de l'aéroport et de Palexpo, ce système est également très sollicité à l'occasion d'événements particuliers comme le Salon de l'auto à Genève, avec la mise en place de stratégies de gestion de la circulation permettant notamment de guider les usagers vers les parkings.

Programme d'action

Le système de panneaux à messages variables est amené à poursuivre son développement.

Il faudra notamment s'interroger sur l'opportunité de renforcer ce système (nombre de panneaux) et d'élargir le périmètre en incluant d'autres tronçons autoroutiers, voire certains tronçons des axes primaires.

- > L'introduction d'un système de gestion plus dynamique pourrait également être utilisée pour améliorer le trafic routier – en abaissant par exemple la vitesse quand il y a saturation ou en autorisant l'utilisation de la bande d'urgence aux heures de pointe (cf. exemple du tronçon entre Morges et Lausanne).



22c

Maintien de la gratuité du réseau autoroutier de l'agglomération

(Gestion des transports individuels motorisés)

> **Pilotage** : collectivités territoriales

> **Partenaires** :

- o France: Etat français, Conseil Général de Haute-Savoie, Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB), Communautés de communes

Le maintien de la gratuité du réseau autoroutier sur tout le périmètre de l'agglomération est une condition indispensable pour éviter une surcharge de trafic sur les autres axes routiers, avec les impacts qui en découlent (bruit, sécurité).

Le renouvellement de la concession du tronçon haut-savoyard en 2015 risque de remettre en cause cette gratuité, mais la procédure est actuellement en cours d'arbitrage côté français.

Contexte

Le contournement autoroutier de l'agglomération se situe en partie sur territoire suisse et en partie sur territoire français. Le tronçon français – entre St-Julien et Annemasse – est actuellement gratuit, mais cette gratuité pourrait être remise en cause lors du renouvellement de la concession de l'autoroute en 2015. La société ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc) – qui a obtenu la concession dans les années 1980 et se l'est vu renouveler en 2010 – affirme en effet que la gratuité n'est en vigueur que jusqu'en 2015.

Le maintien de la gratuité de ce tronçon est important pour garantir une bonne desserte autoroutière de l'agglomération (notamment dans la perspective future d'un « ring ») et pour éviter qu'un certain nombre d'automobilistes, ne voulant pas payer de péage, viennent surcharger le trafic sur les autres axes, notamment les routes départementales, avec les conséquences qui en découlent (engorgement, bruit, sécurité).



Réalisation

Le processus est en attente d'arbitrage côté français, le Conseil Général de Haute-Savoie ayant demandé un avis de droit concernant le renouvellement de la concession.

Programme d'action

La suite de cette action dépend des résultats de l'arbitrage côté français.

- > Suivant la décision, il faudra trouver un mode de financement permettant de conserver la gratuité pour les utilisateurs.



22d

Mise en œuvre d'une politique de stationnement public dans le cœur de l'agglomération et les centres régionaux
(*Gestion des transports individuels motorisés*)

> **Pilotage :**

- o Suisse: Canton de Genève
- o France: collectivités territoriales

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève, communes
- o France: Communautés de communes, communes

Les stratégies visant à limiter les places de stationnement public dans les centres-ville contribuent de manière efficace au transfert modal vers d'autres moyens de transports aux impacts réduits.

Une vaste étude a été lancée par le PA pour examiner les différentes politiques de stationnement à l'œuvre sur le territoire franco-valdo-genevois et pour voir s'il y a lieu de les harmoniser.

Contexte

La politique du stationnement représente l'un des outils les plus performants pour gérer la mobilité. En limitant le nombre de places disponibles dans les centres urbains, notamment en plein cœur de l'agglomération, elle favorise en effet le transfert vers d'autres modes de déplacements que la voiture individuelle (transports publics, mobilité douce, etc.).

Les autorités genevoises ont mis en place depuis les années 1990 une politique volontariste en matière de gestion du stationnement public (zones bleues avec macarons pour résidents, stationnements payants, contrôles renforcés, etc.). La Ville de Nyon a également engagé une stratégie visant à limiter les possibilités de stationnement dans le centre. Dans la couronne française, les autorités d'Annemasse ont réduit l'offre de stationnement gratuit illimité (4000 places, contre 4100 payantes ou gratuites limitées). Ce n'est pas le cas de la plupart des autres communes françaises, moins denses et où l'offre de transports publics est encore faible à très faible.



Réalisation

A Genève, le Conseil d'Etat a adopté en août 2010 le premier « plan directeur du stationnement ». Les principes régissant ce domaine ne faisaient l'objet jusqu'alors d'aucune planification directrice, à l'exception de l'introduction des zones avec macarons ou de l'établissement de normes de stationnement pour les nouvelles constructions (voir la FA 22e), qui relèvent de la réglementation sur la circulation routière. Ce plan directeur est donc venu combler une lacune. Il identifie trois principaux leviers d'action à la disposition de l'Etat pour gérer le stationnement la réglementation du stationnement à usage public. Il contribue, aux côtés des plans directeurs déjà existants (transports collectifs, réseau routier) ou à venir (mobilité douce), à la formalisation d'une politique de la mobilité cohérente.

Le PA a lancé par ailleurs une étude à l'échelle de l'agglomération afin d'examiner les politiques de stationnement à l'œuvre dans les différents territoires (qu'il s'agisse du stationnement public ou privé).

Programme d'action

- > L'analyse des résultats de l'étude lancée par le PA (présentation prévue en 2012) doit permettre de mieux connaître les diverses politiques de stationnement actuellement à l'œuvre dans le périmètre de l'agglomération et de décider s'il y a lieu de les harmoniser, et comment.



22e

Mise en œuvre du règlement concernant l'offre en stationnement privé dans toutes les zones urbanisées
(Gestion des transports individuels motorisés)

> **Pilotage :**

- o Suisse : Canton de Genève
- o France : collectivités territoriales

> **Partenaires :**

- o Suisse : Canton de Genève, communes
- o France : Communautés de communes, communes

Restreindre le nombre de places de stationnement sur le domaine privé est un moyen d'améliorer la gestion des transports individuels motorisés en encourageant le transfert modal vers d'autres types de mobilité.

Un règlement genevois limite déjà le nombre de places de stationnement sur fonds privés pour les nouvelles constructions. Une vaste étude lancée par le PA doit permettre d'examiner si des mesures semblables doivent et peuvent être appliquées dans toute l'agglomération.

Contexte

La limitation du nombre de places de stationnement sur le domaine privé (logements, activités, commerce) doit permettre – comme les mesures liées au stationnement dans l'espace public (voir la FA 22d) – de réduire le volume de transports individuels motorisés en favorisant d'autres modes de déplacements.



Réalisation

A Genève, le « règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés » du 23 juillet 2008 définit un ratio maximum pour les nouvelles constructions en fonction du projet et de la zone.

En août 2010, le Conseil d'Etat a également adopté un premier « plan directeur du stationnement » (voir la FA 22d). Cet outil identifie trois principaux leviers d'action à la disposition des autorités pour mettre en place une politique efficace : la réglementation du stationnement à usage public, le développement de l'offre de parcs-relais (P+R) et les normes cantonales de stationnement pour les nouvelles constructions sur fonds privés.

Le PA a lancé par ailleurs une vaste étude à l'échelle de l'agglomération afin d'examiner les politiques de stationnement à l'œuvre dans les différents territoires, qu'il s'agisse du stationnement public ou privé.

Programme d'action

L'étude lancée par le PA (résultats prévus pour 2012) doit permettre de décider s'il convient d'appliquer dans tout le périmètre de l'agglomération des mesures de limitation des places de stationnement sur fonds privés analogues à celles mises en œuvre à Genève et, le cas échéant, comment assurer cette mise en place.

En ce qui concerne les mesures de limitation proprement dites, il est important de souligner qu'elles devront faire l'objet de réactualisations régulières en fonction du développement du tissu urbain, et que l'on doit veiller à une certaine adaptabilité selon les cas (types de zones, proximité des transports publics existants ou à venir, etc.).

> Dans le cas des entreprises ou des zones industrielles, cette politique peut se faire en lien avec la promotion des « plans de mobilité d'entreprise » (voir la FA 21f).





22f

Jalonnement dynamique du stationnement en ouvrage
dans le cœur de l'agglomération et les centres régionaux
(*Gestion des transports individuels motorisés*)

> **Pilotage :**

- o Suisse : Canton de Genève
- o France : collectivités territoriales

> **Partenaires :**

- o Suisse : Canton de Genève, Fondation des parkings, communes
- o France : collectivités territoriales

La présence de grands panneaux guidant les automobilistes vers les principaux parkings publics, avec indication des places disponibles, doit contribuer à accroître l'utilisation de ces infrastructures et à réduire les nuisances liées au trafic.

Ce système a déjà été mis en place à Genève et à Annemasse, mais il faut réfléchir maintenant à son élargissement à d'autres centres urbains denses.

Contexte

Le centre de Genève ainsi que les autres centres régionaux possèdent un certain nombre de grands parkings « en ouvrage » (Mont-Blanc, Plainpalais, Cornavin, etc.) destinés aux clients et visiteurs du centre-ville ou autres types d'usagers. Pour favoriser une utilisation optimale de ces infrastructures et limiter le trafic lié à la recherche de places de stationnement sur voirie, il est important de mettre en place un système de jalonnement dynamique pour les automobilistes entrant dans le centre de l'agglomération ou circulant sur ses grands axes. Ce dispositif contribue également à réduire les nuisances liées au trafic automobile (bruit, pollution de l'air, engorgements).



Réalisation

Le système de panneaux indiquant les principaux parkings publics à disposition ainsi que leurs capacités en temps réel est déjà en fonction à Genève et à Annemasse depuis une vingtaine d'années.

Programme d'action

Le programme d'action lié à cette mesure 22f dépendra des résultats d'une étude globale en cours portant sur les politiques de stationnement dans les différents territoires (cf. la FA 22d).

Suivant les conclusions de cette analyse, il faudra notamment s'interroger sur l'opportunité de mettre en place un système analogue dans d'autres centres urbains denses, en incluant par exemple Saint-Julien-en-Genevois.

Le développement constant de l'agglomération nécessitera également d'examiner si les automobilistes entrant par tel ou tel axe disposent toujours des informations adéquates et si les panneaux actuels ne doivent pas être placés plus à l'extérieur du centre.

- > La Ville de Carouge envisage de mettre en place en 2012 ce type d'informations pour ses parkings à usage public dans le cadre de la piétonnisation de certaines rues.



22g

Etude de priorisation des P+R transfrontaliers et évaluations opérationnelles

(Gestion des transports individuels motorisés)

> **Pilotage :** Comité stratégique pour le développement des transports publics régionaux (DTPR)

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève, Fondation des parkings, Unireso
- o France: Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ain, Conseil Général de Haute-Savoie, Annemasse Agglo, Communauté de communes du Pays de Gex, Communauté de communes du Genevois

Pour savoir où il est souhaitable de développer en priorité des P+R – en fonction des besoins actuels et des évolutions futures –, le comité stratégique DTPR a fait réaliser en 2009 une étude à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Cette étude a débouché sur l'établissement d'une liste de P+R à réaliser à court, moyen ou long terme, avec définition d'un pilote pour chaque projet.

Contexte

La Charte DTPR de 2005 (voir la FA 21c) exige des collectivités qu'elles mettent en place des P+R, c'est-à-dire des parkings-relais encourageant les automobilistes à laisser leurs véhicules privés à la périphérie des centres urbains pour emprunter les transports publics. Mais la création d'un P+R peut représenter un investissement lourd pour une collectivité et il est important de connaître où ces installations doivent être installées en priorité pour répondre aux objectifs globaux de mobilité au niveau de l'agglomération.



Réalisation

Le comité stratégique du DTPR a validé en avril 2009 une liste de 40 sites P+R pour le bassin franco-valdo-genevois, dont 27 situés sur le territoire français. La liste comprend trois horizons, le court terme, le moyen terme (2011-2015) et le long terme (au-delà de 2015), ainsi que les interlocuteurs responsables.

Parmi les exemples de réalisations, on peut citer la création d'un P+R sur une aire d'autoroute en rapport avec l'ouverture de la ligne de bus Le Fayet/Genève ainsi que les travaux en cours pour le P+R de Veigy.

Programme d'action

Si l'on se base sur les besoins potentiels en places de stationnement P+R par couloir d'accès à Genève identifiés dans la liste susmentionnée, il semble particulièrement intéressant de réaliser à court terme les P+R de Divonne (via Coppet), Bois-Chatton et Veigy. Au vu de leur desserte en transports collectifs limitée, ces P+R devront être de taille relativement réduite, avec une tarification la plus attractive possible.

De manière plus globale, l'objectif est maintenant de relancer l'interlocuteur responsable de chaque projet et de suivre l'avancement de la réalisation des différents P+R situés sur territoire français, notamment dans les couloirs où la demande potentielle est supérieure à l'offre.

Il faudra également tenir compte de l'évolution future des transports collectifs, en profitant par exemple de l'ouverture de nouvelles lignes pour installer des P+R supplémentaires (exemples : création de nouveaux P+R en rapport avec le futur CEVA).

> Il s'agit également de lancer dès à présent les études et réflexions concernant l'offre de P+R à prévoir pour l'horizon 2020.





COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

Contexte

En 2003, l'Etat français a lancé un appel à coopération « pour le rayonnement européen des métropoles françaises ». En 2005, la candidature franco-valdo-genevoise a été retenue parmi 15 lauréats, dont 8 projets transfrontaliers. C'est ainsi que lors de l'élaboration du PA et du Cahier annexe N° 7 en 2007, plusieurs mesures ont été regroupées sous le titre de « Coopération métropolitaine ». Cette démarche est à mettre en lien avec la réforme des collectivités territoriales françaises entamée en 2008, qui prévoit notamment la création de « métropoles » et de « pôles métropolitains », de nouvelles structures juridiques permettant l'association de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Trois FA ont ainsi été créées, en rapport avec l'innovation technologique, l'accueil d'ONG et de manifestations internationales ainsi que la promotion économique à l'internationale.

Actions

Le renforcement de la coopération transfrontalière en matière d'innovation technologique a abouti à de premières prises de contact et premiers échanges d'informations entre acteurs, dans certains domaines comme les « biotech » et les « cleantech » (FA 150).

Pour encourager l'implantation d'ONG sur le territoire franco-valdo-genevois, avec mise en place d'une politique concertée, les parties suisses et françaises ont adopté un plan d'action commun prévoyant notamment le développement d'un volet « accueil d'ONG » dans la cellule transfrontalière d'accueil d'entreprises créée en 2011 (FA 151).

Les premières mesures visant à promouvoir à l'internationale, de façon conjointe, le territoire de l'agglomération (FA 152) ont été intégrées aux FA 101/102/103 du volet Economie.

Axes de travail pour les prochaines années

Les actions concernant l'innovation technologique sont désormais chapeautées par la Commission *Economie, emploi et formation professionnelle* – le but étant de mettre en place une démarche commune au niveau de la région franco-valdo-genevoise. En ce qui concerne plus particulièrement les « cleantech », il s'agira d'identifier un ou deux secteurs stratégiques pour le territoire, sur lesquels définir un plan d'action.



L'objectif de la démarche concernant les entreprises et les ONG est de développer une stratégie commune (en utilisant la méthodologie du marketing territorial) qui permettra de « vendre ensemble » les atouts de l'agglomération franco-valdo-genevoise auprès d'un certain nombre de cibles. Il s'agira de travailler sur les points forts et les axes de différenciation, afin de faire face efficacement à la concurrence internationale. Dans ce but, il faudra prochainement mener une réflexion sur les ressources et moyens à disposition.





150

Innovation technologique

> **Pilotage :** CRFG, Commission *Economie, emploi et formation professionnelle*

> **Partenaires :**

- o Suisse : différents acteurs
- o France : différents acteurs

La coopération transfrontalière doit permettre de renforcer les capacités et le dynamisme de l'agglomération en termes d'innovation technologique.

La démarche a déjà abouti à des prises de contact et des premiers échanges d'informations entre acteurs dans certains domaines comme les « biotech » et les « cleantech ». Ces premiers travaux demandent à être prolongés et renforcés.

Contexte

Située à la croisée de la Région Rhône-Alpes, de l'Arc lémanique et de l'Arc jurassien – trois régions particulièrement dynamiques dans de nombreux domaines scientifiques (sciences de la vie, micro/nanotechnologies, mécatronique, médical, robotique, nouveaux matériaux, cleantech, technologies de l'information et de la communication, etc.) –, l'agglomération franco-valdo-genevoise cumule les atouts pour s'imposer comme un carrefour d'innovation technologique, de recherche et de transfert de technologies. Elle peut aussi devenir une interface entre la Région Rhône-Alpes et l'Arc lémanique sur les secteurs stratégiques d'innovation technologique.

En réponse à la démarche de coopération métropolitaine lancée par l'Etat français, le CRFG et le PA ont constitué en 2006 un sous-groupe de travail « Innovation technologique ». Ce dernier, en s'appuyant sur la position stratégique du territoire franco-valdo-genevois, propose de travailler à la mise en réseau des pôles de compétitivité français et des clusters suisses, hors et à l'intérieur du territoire. L'objectif est d'identifier les leviers à mettre en œuvre pour développer la capacité d'innovation et ses retombées économiques potentielles sur le territoire transfrontalier, en œuvrant pour que des organisations ou projets de recherche/développement se localisent dans ce périmètre, notamment dans sa partie française.



Réalisation

Les démarches transfrontalières ont démarré fin 2010. Elles n'ont pas encore permis d'aboutir à des réalisations communes, mais se sont déjà concrétisées par des échanges dans certains domaines.

Dans le secteur des biotech, des contacts privilégiés se sont établis entre BioAlps (cluster suisse romand des sciences de la vie) et Lyonbiopôle (pôle de compétitivité rhônalpin dédié aux sciences de la vie).

En ce qui concerne les cleantech, une présentation effectuée en novembre 2011 dans le cadre de la Commission *Economie, emploi et formation professionnelle* du CRFG a permis de dresser un état des lieux des stratégies déployées de part et d'autre de la frontière, en mettant notamment l'accent sur les quatre grands secteurs stratégiques de Rhône-Alpes (énergies renouvelables, chimie environnement, transports propres, efficacité énergétique) ainsi que sur le très fort potentiel de ce secteur. Des contacts ont également été établis entre acteurs compétents pour des échanges d'informations.

Le Canton de Genève a constitué par ailleurs en 2008 une « task force » dédiée au domaine des cleantech. Un rapport réalisé en 2009-2010 (rapport Beglé) propose diverses pistes d'action portant, notamment, sur la mise en place de conditions-cadres spécifiques pour attirer ce type de sociétés.

Programme d'action

L'objectif est de réfléchir, sur cette base, à la possibilité et à l'opportunité

- > de mettre en place une démarche commune en matière d'innovation technologique
- > de renforcer le rôle de l'agglomération en tant qu'interface entre la Région Rhône-Alpes et l'Arc lémanique, sur des secteurs stratégiques.

Dans le domaine des cleantech, il s'agira de :

- > identifier un ou deux secteurs stratégiques pour le territoire, sur lesquels définir un plan d'action
- > mobiliser les acteurs publics et privés, français et suisses, autour des projets économiques, technologiques et urbains emblématiques du territoire
- > favoriser les liens avec les acteurs économiques et scientifiques actifs sur ce domaine (clusters et pôles de compétitivité, etc.)
- > encourager la structuration de l'offre de formation dans ce domaine afin d'accompagner le développement des entreprises et de la filière.



> **Pilotage: CRFG, Groupe de travail ONG (sous l'égide de la Commission Sécurité et réglementation générale)**

> **Partenaires :**

- o Suisse: Canton de Genève
- o France: ARC

L'accueil d'ONG représente une activité importante pour Genève. Son élargissement au niveau transfrontalier, avec la mise en place d'une politique concertée, doit permettre de renforcer la dimension internationale de l'agglomération.

Les parties suisses et françaises se sont mises d'accord sur un plan d'action en trois axes, qui prévoit notamment le développement d'un volet « accueil d'ONG » dans la cellule transfrontalière d'accueil d'entreprises mise en place en 2011.

Contexte

En tant que « ville internationale », Genève attire de nombreuses ONG. Ces dernières préfèrent généralement s'installer sur le territoire genevois, où elles bénéficient de la proximité directe des grandes organisations internationales ainsi que de certaines facilités du point de vue juridique et organisationnel (statuts plus simples que ceux de la « Loi 1901 » française, politique genevoise d'aide au logement). Face à l'accroissement prévu du nombre d'ONG susceptibles de s'implanter dans la région, et en réponse à des demandes d'ONG qui ont besoin de la proximité de Genève tout en étant sur sol européen, il a été proposé de réfléchir à la mise en place d'une politique d'accueil concertée à l'échelle de l'agglomération.

Les objectifs sont les suivants :

- > renforcer les atouts de l'agglomération franco-valdo-genevoise pour mieux se profiler face à la concurrence internationale
- > renforcer la spécialisation du territoire en matière d'ONG
- > consolider l'offre d'accueil au niveau quantitatif et qualitatif.



Réalisation

Deux sites sur le Genevois français ont développé des projets d'accueil d'ONG pour conforter la Genève internationale. L'Agglomération d'Annemasse a créé la « Cité de la solidarité internationale » dans le nouveau quartier Etoile-Annemasse. La ville de Ferney- Voltaire abrite historiquement un certain nombre d'ONG et envisage la création d'un pôle d'accueil dédié.

Lors des séances de la Commission *Sécurité et réglementation générale* du CRFG et de divers échanges transfrontaliers, les partenaires français ont souligné que l'un des axes prioritaires en termes de développement de la région était de favoriser l'implantation d'ONG sur leur territoire.

Le groupe de travail chargé de cette question, constitué en 2007, s'est réuni à plusieurs reprises, avant de suspendre ses travaux en janvier 2010, en raison d'un désaccord.

Un nouveau groupe de travail a été réuni en mai 2011. L'ARC a présenté à cette occasion une vision concertée et commune à l'Ain et à la Haute-Savoie pour l'accueil des ONG dans l'agglomération. La Suisse a confirmé sa volonté de coopérer sur ce dossier.

Les trois axes de travail retenus sont les suivants :

- 1) Instauration d'un partenariat dans le cadre des événements organisés par la Cité de la solidarité internationale à Annemasse ou par Ferney-Voltaire.

Ce partenariat se concrétiserait avant tout par la présence d'un représentant des autorités genevoises lors des événements précités, par l'utilisation d'un lien vers le site de l'administration cantonale, par le relais des événements organisés par la partie française sur le site Internet du Centre d'Accueil – Genève Internationale (CAGI), etc.

- 2) Promotion des échanges sur les connaissances, les méthodes et les pratiques des uns et des autres.

Le principe consiste à échanger les bonnes pratiques, développer des politiques complémentaires et cohérentes sur l'ensemble de la région et donner un caractère officiel à l'information en tenant le même discours. Il serait inconvenant, par exemple, d'accueillir sur un territoire des ONG jugées indésirables de l'autre côté de la frontière.

Un catalogue des prestations, inventoriant les ressources et les moyens à disposition, a par ailleurs été élaboré.

- 3) Extension possible aux ONG de la cellule transfrontalière d'accueil d'entreprises créée en 2011 (voir la FA 101b).





Cet organe poursuivrait les objectifs suivants :

- > disposer d'une plate-forme d'échanges d'informations
- > mener une réflexion sur les ressources
- > travailler ensemble sur l'accueil et l'information
- > présenter une offre complète, commune et à jour destinée aux ONG.

Programme d'action

Le but ultime est de développer une stratégie commune qui permettra de « vendre ensemble » les atouts de l'agglomération franco-valdo-genevoise et de mieux se profiler face à la concurrence internationale, particulièrement active en ce domaine. Les ONG désireuses de s'implanter dans la région pourraient également se voir proposer des solutions de bilocalisation, avec un pied sur territoire suisse et l'autre sur territoire français/européen.

Cette démarche concertée exige de mettre en place des instruments de valorisation du territoire très efficaces et de renforcer les échanges d'informations et les coopérations entre les parties suisses et françaises.





152

Promotion économique à l'internationale

- > **Pilotage :** CRFG Commission *Economie, emploi et formation professionnelle*
- > **Partenaires :**
 - o Suisse: Canton de Genève (DARES)
 - o France: ARC, agences et organismes chargés du développement économique

Pour conforter l'attractivité, le rayonnement et le développement économique de l'espace franco-valdo-genevois, il est important de promouvoir à l'internationale, de façon conjointe, le territoire de l'agglomération.

Les diverses mesures prévues dans cette FA ont été intégrées aux FA 101/102/103 du volet Economie.

Contexte

Pour répondre aux objectifs de coopération métropolitaine dans le domaine de l'économie, la FA 152 propose notamment de :

- > pérenniser la promotion transfrontalière du territoire à travers les prochaines éditions du MIPIM
- > réfléchir à la participation à d'autres manifestations internationales dans le cadre de la Lake Geneva Region
- > renforcer la collaboration entre les promotions économiques de l'ensemble du territoire
- > concevoir des actions et des outils de promotion communs et de s'appuyer sur les réseaux existants pour promouvoir le territoire.

Le but est d'aboutir à terme à une promotion exogène coordonnée, reposant sur une véritable stratégie de marketing territorial.



Réalisation

Ces diverses actions ont été intégrées aux FA 101/102/103 du volet Economie.

Programme d'action

Voir les FA 101/102/103 du volet Economie.





SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION DE LA POPULATION

Contexte

La sécurité publique et la protection de la population² n'ont pas été inscrites parmi les thématiques majeures du Projet d'agglomération et elles ne font pas l'objet de fiches-actions spécifiques. Elles revêtent néanmoins un aspect très important et jouent un rôle croissant dans la qualité de vie des habitants.

L'agglomération franco-valdo-genevoise se distingue par la présence d'une frontière internationale ainsi que d'une frontière cantonale – et donc de systèmes policiers, douaniers, judiciaires et de prévention/gestion des sinistres différents.

Pour assurer la protection de la population au sens large du terme, il est donc important de renforcer la coopération entre Genève, Vaud, l'Ain et la Haute-Savoie – qu'il s'agisse d'échanges d'informations, d'interventions sur le terrain ou de dispositifs de prévention et de réaction aux sinistres de type naturel, technologique, industriel ou anthropique.

Actions transfrontalières menées en dehors du PA

La coopération en matière de sécurité publique et de protection de la population a donné lieu à la signature de plusieurs accords entre la Suisse et la France (Accord de Berne, Accord de Paris, etc.). Au niveau franco-valdo-genevois, ces accords ont abouti à la création de divers organes transfrontaliers, dont, par exemple, le Centre de coopération policière et douanière de Genève et la plateforme « Rens police GE / 01 / 74 ».

²Selon la terminologie employée dans l'administration française, la notion de protection de la population inclut également la sécurité publique; les prestations liées à la sécurité civile sont ainsi qualifiées de secours à la population.



Axes de travail pour les prochaines années

Les efforts en matière de sécurité publique et de protection de la population doivent se poursuivre à tous les niveaux, qu'il s'agisse de renforcer la coopération sur le terrain, de développer les moyens opérationnels, d'améliorer les échanges d'informations spontanés, d'intensifier l'analyse de la criminalité transfrontalière à l'aide d'outils communs, d'instaurer un organe transfrontalier de coordination en matière de protection de la population, d'élaborer un plan coordonné d'intervention en cas de catastrophe ou de dresser un inventaire des moyens feu, protection civile et sanitaire dans l'agglomération.





Sécurité publique et protection de la population

> Pilotage :

- o Suisse : Cantons de Genève et de Vaud
- o France : Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie

> Partenaires :

- o Suisse : Police et Sécurité civile Genève et Vaud
- o France : Police, gendarmerie, Douane de l'Ain et de la Haute-Savoie, Services départementaux d'incendie et de secours de l'Ain et de la Haute-Savoie (SDIS 01 et SDIS 74)
- o Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Genève

Pour assurer la sécurité publique et la protection de la population à l'échelle de l'agglomération, il est important de renforcer la coopération transfrontalière et intercantonale.

Plusieurs accords internationaux ont été signés en ce sens ; ils ont permis de mettre en place des structures d'intervention communes et d'instaurer une collaboration toujours plus étroite sur le terrain.

Contexte

Les questions de gestion globale de territoire ne peuvent pas être traitées indépendamment des aspects liés à la population et à la sécurité de cette dernière au sens large.

Lorsqu'on évoque le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise, que ce soit sur le plan économique, sous l'angle des transports ou dans le cadre de partenariats dans le domaine de la santé, se dessine toujours en toile de fond la thématique de la sécurité publique et civile.

La sécurité et la protection de la population au niveau transfrontalier s'articulent autour de trois axes principaux :

- > la coopération policière et douanière
- > la plateforme commune d'analyse de la criminalité, à l'aide d'indicateurs communs (« Rens police »)
- > les plans d'intervention et de sauvetage en cas de catastrophe.



Réalisation

Janvier 1987 : accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave. Ce document définit les conditions dans lesquelles les Parties contractantes s'entraident dans la limite de leurs possibilités respectives.

C'est dans le cadre de cet accord, par exemple, que peut intervenir le Train d'extinction et de sauvegarde (TES) de Genève sur la ligne Genève-Ambérieu en cas d'accident ferroviaire sous les tunnels. C'est également dans ce cadre qu'intervient l'hélicoptère de la REGA pour des évacuations sanitaires vers Genève de blessés graves lors d'accidents.

Mai 1998 : signature de l'Accord de Berne entre la Suisse et la France. Cet accord a pour objectif le renforcement de la coopération policière, douanière et judiciaire aux frontières entre les deux pays. Sa principale innovation consiste en la création de « Centres de coopération policière et douanière » (CCPD).

Août 2002 : inauguration du Centre de coopération policière et douanière de Genève, situé près de l'aéroport. Côté suisse, ce CCPD regroupe les services concernés par l'Accord de Berne : Office fédéral de la police (fedpol), Polices cantonales et Corps des gardes-frontière. La partie française y a détaché des membres de la Gendarmerie nationale, des Douanes françaises, de la Sécurité publique, de la Police judiciaire et de la Police aux frontières (trois services de la Police nationale). Le CCPD a pour missions de favoriser la coopération transfrontalière en matière policière et douanière et de lutter contre les trafics illicites, l'immigration illégale et la délinquance dans la zone frontière, tout en favorisant les rencontres entre les différents organes de police et en promouvant la coopération par le biais de conférences et de visites organisées.

Octobre 2007 : signature de l'Accord de Paris entre la Suisse et la France. Ce document remplace l'Accord de Berne, en prenant en compte les acquis en matière de collaboration ainsi que le processus d'association de la Suisse au sein de l'espace Schengen. Il vise à renforcer et élargir la coopération entre les deux pays, notamment dans le domaine policier.

L'Accord de Paris permet l'assistance en cas d'événements de grande envergure, de catastrophes ou d'accidents graves (échanges d'informations, coordination de mesures conjointes, détachements d'unités d'intervention).

En cas d'accident grave, la patrouille frontalière la plus proche – qu'elle soit suisse ou française – peut, par ailleurs, intervenir directement pour sécuriser les lieux. Cet accord offre également un cadre mieux défini aux observations et poursuites transfrontalières et il précise la possibilité d'engager des patrouilles mixtes. Il valorise le CCPD de Genève en tant que plaque tournante de l'échange d'informations entre les deux pays. En matière de circulation routière, il permet d'adresser à l'autre Partie les contraventions émises à des fins de recouvrement.





Novembre 2008: signature d'un «Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre des mesures compensatoires transfrontalières entre la République et canton de Genève, le département de l'Ain et le département de la Haute-Savoie». Les autorités participant à la plateforme «Rens police GE/01/74» sont chargées de prendre toutes les dispositions nécessaires pour lutter contre la criminalité transfrontalière sur la base des renseignements récoltés conjointement. Les mesures vont de l'échange d'informations (identification de numéros de téléphone, comparaisons d'empreintes, comparaisons d'ADN, etc.) aux opérations communes (poursuites transfrontalières, patrouilles mixtes, escortes transfrontalières, etc.).

Juillet 2009: entrée en vigueur de l'Accord de Paris.

Fin 2011: signature par le Canton de Genève, la préfecture de l'Ain et la préfecture de Haute-Savoie d'un protocole d'accord sur la circulation des véhicules d'urgence.

Programme d'action

Les efforts en matière de sécurité publique et de protection de la population doivent se poursuivre à tous les niveaux. Il s'agira notamment de :

- > renforcer la coopération sur le terrain
- > développer les moyens opérationnels (moyens aériens, radiocommunications, etc.)
- > développer et améliorer les échanges d'informations spontanés
- > intensifier l'analyse de la criminalité transfrontalière à l'aide de tableaux de bord et d'indicateurs communs, afin de développer des collaborations stratégiques dans ce domaine
- > réintroduire, à partir d'avril 2012, la plateforme « Rens milieu », selon un rythme trimestriel. Cette plateforme regroupe les partenaires civils GE/74/01 (sécurité civile, sanitaire, feu, etc.). Elle permet de promouvoir les échanges d'informations, en présence de participants de la plateforme « Rens police ». Comme pour cette dernière, le Canton de Vaud (plan ORCOC) sera invité.
- > instaurer un organe transfrontalier de coordination en matière de protection de la population, avec des groupes de travail chargés notamment d'analyser les risques et de coordonner les plans d'intervention en cas de catastrophe (OSIRIS pour Genève, ORSEC pour la France, ORCOC pour le canton de Vaud). Cette structure pourrait être déclinée en différents groupes de travail chargés d'étudier un certain nombre de thématiques (analyse des risques par exemple) ainsi que la possibilité d'accords sectoriels dans les différents domaines touchant à la protection de la population.
- > élaborer et ratifier un plan coordonné d'intervention en cas de catastrophe qui permette de définir les intervenants et leurs responsabilités selon les dispositifs respectifs.
- > dresser un inventaire des moyens feu, protection civile et sanitaire dans l'agglomération en cas de catastrophe.





ANNEXES

ANNEXE 1: Fiches actions Projet d'agglomération 2012 – Agriculture

ANNEXE 2: Fiches actions Projet d'agglomération 2012 – Environnement

ANNEXE 3: Fiches actions Projet d'agglomération 2012 – Logement





ANNEXE 1 - FICHES ACTIONS

AGRICULTURE

Objectifs : Faire reconnaître l'agriculture comme une composante majeure du développement territorial durable de l'agglomération.

- > Renforcer le rôle premier des espaces agricoles : garantir une production alimentaire locale de qualité respectueuse de l'environnement (sol, eau, biodiversité, etc.).
- > Assurer de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles leur permettant d'être des exploitations fonctionnelles et pérennes.
- > Conforter l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage.
- > Valoriser la multifonctionnalité des espaces agricoles de l'agglomération.
- > Préserver la zone agricole des constructions non agricoles (résidentielles, zones d'activités,...) afin de conserver l'outil de production (foncier agricole).

Stratégies

- > Intégrer systématiquement les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire afin de garantir la préservation des surfaces cultivées au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- > Renforcer les filières de production agricoles pour consolider la place de l'agriculture dans l'économie locale et régionale en soutenant la production, la valorisation et la promotion des produits de l'agriculture locale et notamment de l'agriculture biologique et raisonnée.
- > Promouvoir et développer la multifonctionnalité de l'agriculture (production alimentaire, production d'énergie, entretien et préservation d'espaces naturels, conservation du paysage et de la biodiversité, accueil et loisirs à la ferme, gestion du public dans les espaces périurbains, etc.).

Thèmes

- > Ancrer et valoriser les espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement du territoire (n°110).
- > Renforcer les filières agricoles pour « produire et manger local » (n°111).
- > Affirmer et développer la multifonctionnalité de l'agriculture (n°112).





Ancrer et valoriser les espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement du territoire		110
Projets clés	Protéger les espaces agricoles ; prendre en compte les aspects agricoles dans les zones de frottement ; favoriser l'installation de l'activité agricole ; appuyer les collectivités.	
Coûts	300 à 400 K CHF pour les financements Projet d'agglomération	

<p>Nature et ambition de l'action</p>	<p>Il s'agit de protéger durablement l'outil de production agricole (le foncier agricole) afin de maintenir une capacité de production de proximité qui puisse répondre aux besoins de la population de l'agglomération, et assurer ainsi un certain niveau de sécurité alimentaire (auto approvisionnement).</p> <p>La protection des espaces agricoles doit également être adaptée aux besoins et contraintes propres à chaque filière (en préservant le potentiel économique, les secteurs mécanisables, les terres facilement labourables, les alpages, etc.).</p> <p>Dans ce cadre, il est essentiel d'un point de vue de développement durable de préserver la ressource « sol » de dégradations irréversibles et de veiller à maintenir la fertilité des terres agricoles.</p> <p>A travers la préservation des espaces agricoles, il convient de reconnaître le rôle de l'agriculture comme activité essentielle dans le développement durable de l'agglomération en particulier à travers la production de denrées alimentaires de qualité ainsi que pour sa contribution à la biodiversité et au cadre de vie de la région.</p> <p>La prise en compte des espaces agricoles dans les instruments de planification permettra d'établir de nouveaux liens entre les espaces agricoles et urbains, et de développer des synergies facilitant la cohabitation entre les différents usages des espaces et leurs utilisateurs.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Maintenir la capacité de production du territoire de l'agglomération. > Reconnaître et délimiter les espaces agricoles et les préserver à long terme. > Permettre une planification des projets et une garantie des investissements consentis dans l'agriculture à long terme.
---------------------------------------	---



	<p>Cette action se décline en trois axes :</p> <p>110-a Protéger les espaces agricoles du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> > Diminuer les surfaces d'espaces agricoles non protégés et n'étant pas identifiés comme nécessaires aux aménagements prévus dans le cadre du Projet d'agglo (voir Cahier n°13-25: « Préservation des espaces agricoles ») et veiller à la protection de ces espaces cultivés > Faciliter le suivi de l'évolution (par la mise en place d'un outil de suivi): <ul style="list-style-type: none"> o des surfaces agricoles à l'échelle de l'Agglo (dans la continuité des travaux du Cahier n°13-25) o des surfaces perdues pour l'agriculture, en lien avec le développement urbain et la densité des projets issus du Projet d'Agglo > Protéger les grandes entités agricoles cohérentes permettant le développement d'une agriculture fonctionnelle et viable. <p>110-b Appuyer et encourager les collectivités pour concrétiser la prise en compte des aspects agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> > Accompagner et encourager les collectivités à prendre en compte les enjeux agricoles dans les processus d'élaboration et de révision des documents de planification territoriale (SCOT, PLU, PDC, PDCOM). > Promouvoir les projets d'aménagement de l'agglomération attestant la bonne prise en compte des enjeux agricoles (économie d'espace, indice résidentiel, ...). > Encourager la densification des zones urbanisées pour protéger les espaces agricoles. > Encourager le reclassement des surfaces prévues pour l'urbanisation en zone agricole, en cohérence avec les perspectives proposées par le Projet d'agglo > Encourager le « toilettage » du zonage dans les documents de planification afin d'identifier au mieux la surface réellement dédiée à la production agricole. > Appuyer l'étude des impacts et des mesures compensatoires (individuelles et collectives) liées à la mise en œuvre des Projets Stratégiques de Développement (PSD) ou de tout autre projet d'envergure (valoriser le Cahier n°13-1). > Soutenir la prise en compte des contraintes et potentialités de l'agriculture dans les choix d'aménagements envisagés. > Favoriser la création d'un « label » de prise en compte de l'agriculture dans les plans d'aménagement. > Étudier la possibilité de création de zones d'activités dédiées aux activités agricoles et étudier l'intégration d'activités agricoles dans les zones d'activités.
--	--





	<p>110-c Favoriser l'installation et la transmission de l'activité agricole, notamment en faveur de l'agriculture biologique</p> <p>> Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles (remise-reprise...).</p>
Porteurs et/ou partenaires de l'action	<p>AgriGenève, Prométerre, Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie, DGA (Direction Générale de l'Agriculture, Genève), DDT (Direction Départementale des Territoires, 01 et 74), SDT (Service du Développement Territorial, Vaud), Projet d'agglomération (canton de Genève, ARC syndicat mixte, Région Nyon)</p> <p>Collectivités locales et intercommunalités, Conseil Régional 74 / 01, Région Rhône-Alpes, CRFG</p>
Liens avec les autres thématiques du Projet	<p>Urbanisation, économie, environnement (nature et paysage).</p>

Ancrer et valoriser les espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement du territoire			110
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 110-a Protéger les espaces agricoles du territoire		PA	PA
Axe 110-b Appuyer et encourager les collectivités pour concrétiser la prise en compte des aspects agricoles			ARC syndicat mixte Canton Genève Région Nyon
Axe 110-c Favoriser l'installation et la transmission de l'activité agricole, notamment en faveur de l'agriculture biologique			Collectivités en collaboration avec les Chambres d'agriculture



Renforcer les filières agricoles pour « produire et manger local »		111
Projets clés	Connaître l'offre et la demande ; développer des outils de production, transformation et distribution ; développer de nouvelles formes d'agriculture intra-urbaine ; développer la communication pour renforcer l'image de l'agriculture et des produits locaux.	
Coûts	250 à 300 K CHF pour les financements Projet d'agglomération	

<p>Nature et ambition de l'action</p>	<p>Il s'agit d'une part de consolider la place de l'agriculture sur le territoire de l'agglomération à travers le renforcement de ses capacités économiques, et d'autre part de maintenir, voire développer la capacité d'auto-provisionnement alimentaire de l'agglomération.</p> <p>Pour cela, il est indispensable d'accompagner l'agriculture pour l'aider à s'adapter, notamment à son contexte urbain et tirer parti du développement de l'agglomération.</p> <p>L'ensemble de la chaîne de valeur (production, transformation, distribution) doit être intégrée dans cette réflexion.</p> <p>Il convient en particulier de favoriser les infrastructures permettant un rapprochement entre la production agricole locale et les consommateurs de l'agglomération de manière à permettre une meilleure maîtrise des filières par les producteurs et ainsi de permettre à l'agriculture d'obtenir une plus grande valeur ajoutée (à travers en particulier une meilleure maîtrise de la commercialisation).</p> <p>Il s'agit également de chercher à répondre aux attentes des collectivités et des habitants en matière de produits locaux dans une perspective de souveraineté alimentaire* et de la couverture de la demande en produits biologiques.</p> <p>Tout ceci nécessite un travail de communication et de promotion pour faire connaître les produits agricoles de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Consolider l'économie agricole à travers le renforcement de la production et de la demande locale et régionale. > Articuler l'offre et la demande de produits agricoles locaux. > Augmenter le taux d'auto-provisionnement en produits agricoles de l'agglomération. > Atténuer « l'effet frontière » (France – Suisse) afin de favoriser la consommation de produits agricoles de l'agglomération franco-valdo-genevoise. > Soutenir le développement et la structuration de la filière biologique notamment par la reconversion <p><i>*Souveraineté alimentaire = favoriser le maintien d'une agriculture de proximité destinée en priorité à alimenter les marchés régionaux et nationaux</i></p>
---------------------------------------	--



	<p>Cette action se décline en quatre axes :</p> <p>111-a Préciser l'offre et la demande en produits agricoles locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> > Identifier l'offre de produits agricoles locaux et le potentiel de développement des produits régionaux, notamment biologiques. > Identifier / préciser les demandes des consommateurs en produits locaux et caractériser les types de demandes les plus adaptées (agriculture de proximité, RHD, cueillette, AMAP, ACP,...). > Favoriser l'articulation de l'offre de produits locaux à la demande. <p>111-b Développer des outils de production, transformation et distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> > Identifier les infrastructures nécessaires au développement des filières de production et favoriser leur réalisation. > Encourager le développement de circuits courts et l'approvisionnement en produits locaux à l'échelle de l'agglomération (restauration collective, RHD, points de vente collectifs,...). > Identifier les moyens d'augmenter la production locale respectant les principes du développement durable (agriculture biologique, et raisonnée (peu ou pas d'intrants potentiellement polluants, économie d'énergie,...) <p>111-c Développer de nouvelles formes d'agriculture intra-urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> > Définir un langage partagé sur l'agriculture intra-urbaine. > Encourager et accompagner des expérimentations de nouvelles formes d'agriculture intra-urbaine en lien avec le développement de l'urbanisation (intégration dans les espaces verts, les parcs ou les franges urbaines, production hydroponique sur toiture, etc.). <p>111-d Communiquer sur l'agriculture locale / régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> > Présenter et valoriser l'agriculture locale au niveau de l'agglomération à travers une stratégie de communication globale sur l'agriculture. > Promouvoir une communication cohérente sur les produits de l'agglomération, en lien avec la cartographie des points de vente en cours d'élaboration. > Favoriser la définition d'une stratégie cohérente concernant les labels à l'échelle de l'agglomération.
<p>Porteurs et/ou partenaires de l'action</p>	<p>AgriGenève, Prométerre, Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie, Associations professionnelles (UMG, coopératives laitières), groupes d'agriculteurs locaux, DGA (Genève), DDT (01 et 74), SDT (Vaud), Projet d'agglomération</p> <p>Collectivités locales et intercommunalités, Conseil Régional 74 / 01, Région Rhône-Alpes, CRFG</p>
<p>Liens avec les autres thématiques du Projet</p>	<p>Économie, urbanisation, environnement (nature et paysage).</p>



Renforcer les filières agricoles pour « produire et manger local »			111
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 111-a Préciser l'offre et la demande en produits agricoles locaux, notamment biologiques			
111-a-1 Compléter les connaissances de l'offre de produits agricoles locaux et leurs potentiels de développement.		PA	PA
111-a-2 Approfondir la connaissance de la demande en produits locaux, et caractériser cette demande (compléter l'existant).		PA	PA
Axe 111-b Développer des outils de production, transformation et distribution			
111-b-1 Développer un concept (étude) de commercialisation des produits de l'agriculture locale au niveau de l'agglomération : plate forme, vente décentralisée (bornes de vente, ...), points de vente collectifs, etc.		PA	PA
111-b-2 Soutenir la réflexion sur les outils de transformation et/ou de commercialisation communs et/ou complémentaires : abattoir, huilerie, minoterie, coopérative, plateforme de stockage et de distribution, centrale d'achat,...		PA	PA
111-b-3 Encourager le renforcement et la mise en réseau des démarches de type AMAP, paniers du terroir, cueillette à la ferme, ...			ARC syndicat mixte Canton Genève Région Nyon
111-b-4 Améliorer la valorisation du lait en surplus de quota produit en zone franche. Etude de faisabilité (étude de marché – étude technique, économique, juridique, commerciale) en vue de la création de la filière.	2012-2013	PA - ARC syndicat mixte	PA - ARC syndicat mixte
111-b-5 Accompagner les agriculteurs zoniens français pour la mise en œuvre des engagements et des changements de pratiques liés au passage au label Suisse garantie.			Chambres d'agriculture



Renforcer les filières agricoles pour « produire et manger local »			111
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 111-c Développer de nouvelles formes d'agriculture intra-urbaine			
111-c-1 Identifier / préciser les nouvelles formes d'agriculture en milieu intra-urbain (étude pour un langage commun).			ARC syndicat mixte Canton Genève Région Nyon
111-c-2 Promouvoir ces nouvelles formes d'agriculture dans les milieux de l'urbanisme et dans les milieux agricoles (accompagnement d'expérimentations).			ARC syndicat mixte Canton Genève Région Nyon
Axe 111-d Communiquer sur l'agriculture locale / régionale			
111-d-1 Communiquer sur les produits locaux en complémentarité des actions de communication existantes.		PA	PA
Financement compris dans action 112-e		PA	PA
111-d-2 Étudier l'opportunité de créer un signe de reconnaissance « Agglo » pour la différenciation des produits sur la base d'une stratégie de communication globale (recherche de cohérence des labels).		PA	ARC syndicat mixte ARC syndicat mixte Canton Genève Région Nyon



Affirmer et développer la multifonctionnalité de l'agriculture		112
Projets clés	Développer les réseaux agro-environnementaux ; favoriser les projets « cadre de vie » ; valoriser et utiliser les sous-produits de l'agriculture ; encourager la diversification des prestations de l'agriculture ; communiquer sur les multiples fonctions de l'agriculture.	
Coûts	250 K CHF pour les financements Projet d'agglomération	

<p>Nature et ambition de l'action</p>	<p>Il s'agit de promouvoir et valoriser les différentes fonctions de l'agriculture dans le développement de l'agglomération de manière à permettre à l'agriculture de consolider sa position économique et à contribuer au développement harmonieux de l'espace rural.</p> <p>Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise favorise l'articulation et la coordination entre les démarches environnementales (biodiversité), paysagères et agricoles dans le cadre de sa mise en œuvre. L'agriculture a un rôle important à jouer dans ce domaine puisqu'elle gère plus du tiers du territoire du périmètre de l'agglomération.</p> <p>Par ailleurs, les agriculteurs peuvent diversifier leurs activités en prenant en charge des tâches variées, en particulier dans les domaines de la gestion de déchets, la valorisation énergétique des sous-produits issus de l'agriculture (biomasse), l'entretien des espaces verts et/ou naturels, ou encore l'accueil et les loisirs à la ferme.</p> <p>L'agriculture peut également apporter sa contribution à la maîtrise de l'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein des exploitations : d'une part à travers la réduction des besoins en énergie et d'autre part par le développement des énergies renouvelables.</p> <p>Afin de consolider la place et l'image d'une agriculture multifonctionnelle, il s'agit de communiquer sur le métier d'agricultrice/teur et sur les rôles de l'agriculture.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Valoriser l'agriculture comme prestataire de services spécialisés. > Intégrer les agriculteurs dans la gestion et l'entretien du paysage et des espaces naturels. > Mieux faire connaître le métier d'agricultrice/teur et l'agriculture dans ses multiples fonctions. > Renforcer l'économie agricole en facilitant la diversification des sources de revenus.
---------------------------------------	--



	<p>Cette action se décline en cinq axes :</p> <p>112-a Développer les réseaux agro-environnementaux</p> <p>> Accompagner et promouvoir le développement de réseaux agro-environnementaux côtés français et suisse.</p> <p>Le développement des RAE devra être élargi à d'autres thématiques (intégration des réseaux de mobilité douce, ...). Des actions passerelles (sensibilisation, formation, etc.) autour des RAE seront favorisées entre les acteurs de l'agriculture, de l'environnement et du paysage.</p> <p>112-b Favoriser les projets visant à améliorer le cadre de vie dans une perspective d'usage non conflictuel des espaces agricoles périurbains</p> <p>> Rechercher la cohabitation entre les différents usagers des espaces agricoles.</p> <p>112-c Valoriser et utiliser les sous-produits de l'agriculture locale</p> <p>112-d Encourager la diversification des prestations de l'agriculture</p> <p>> Favoriser la diversification des prestations fournies par l'agriculture (accueil, tourisme, prestations sociales, entretien, etc.).</p> <p>> Promouvoir les prestations proposées par l'agriculture auprès des urbanistes et des collectivités (dans le cadre des développements urbains).</p> <p>112-e Intégrer les aspects de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les stratégies de communication</p> <p>> Favoriser la communication de type «guide de bon voisinage» entre agriculteurs et autres usagers.</p>
<p>Porteurs et/ou partenaires de l'action</p>	<p>AgriGenève, Prométerre, Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie, groupes d'agriculteurs locaux, DGA (Genève), DGNP (Direction Générale de la Nature et du Paysage -Genève), DDT (01 et 74), SDT (Vaud), Projet d'agglomération</p> <p>Collectivités locales et intercommunalités, Conseil Régional 74 / 01, Région Rhône-Alpes, CRFG</p>
<p>Liens avec les autres thématiques du Projet</p>	<p>Économie, urbanisation, environnement (nature et paysage).</p>





Affirmer et développer la multifonctionnalité de l'agriculture			112
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 112-a Développer les réseaux agro-environnementaux			
112-a-1 Poursuivre la mise en place du RAE du Genevois en lien avec le contrat corridors Champagne Genevois.	2012-2017		CCG
112-a-2 Mettre en place la réflexion de RAE sur la Pays de Gex.		PA pour étude	PA
112-a-3 Développer les RAE côté suisse.			DGA Région Nyon
Axe 112-b Favoriser les projets visant à améliorer le cadre de vie dans une perspective d'usage non conflictuel des espaces agricoles périurbains			
112-b-1 Élaborer un guide de bonnes pratiques permettant d'instaurer une cohabitation harmonieuse entre usagers des espaces périurbains.		PA	PA
Axe 112-c Valoriser et utiliser les sous-produits de l'agriculture locale			
112-c-1 Articuler les démarches énergie-agriculture avec le SC2ET (schéma de cohérence climat, énergie, qualité de l'air territorial).		-	PA
112-c-2 Faire le lien avec les initiatives et projets énergie-biomasse		-	PA
Axe 112-d Encourager la diversification des prestations de l'agriculture			
112-d-1 Soutenir le compostage "agricole" (traitement et /ou valorisation des déchets de jardin en milieu agricole).			ARC sm Canton Genève
Axe 112-e Intégrer les aspects de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les stratégies de communication			
112-e-1 Communiquer sur les enjeux de l'agriculture auprès des collectivités locales et des bureaux d'études : par ex., plaquette de présentation de l'agriculture de l'agglomération (défis, besoins, enjeux, recommandations, ...) et faire connaître l'agriculture (multi fonctions) ainsi que le métier d'agricultrice/teur au grand public.		PA	PA



ANNEXE 2 : FICHES ACTIONS

ENVIRONNEMENT

Objectifs

- > Préserver la biodiversité et limiter les impacts des activités anthropiques.
- > Gérer les ressources naturelles locales (sol, eau, énergie, forêt-bois, matériaux minéraux, valorisation des déchets) dans une logique de durabilité régionale et transfrontalière.
- > Préserver et valoriser les espaces naturels et paysagers, ainsi que leurs interconnexions.
- > Maîtriser les émissions de polluants (NOx, PM10, Ozone) et de gaz à effets de serre, ainsi que les nuisances sonores.
- > Maîtriser les risques naturels et technologiques, notamment les risques liés aux crues des cours d'eau.

Stratégies

- > Assurer une prise en compte systématique des exigences et objectifs environnementaux tout au long du processus d'établissement et de mise en oeuvre du Schéma d'agglomération (démarche d'Evaluation environnementale stratégique).
- > Intensifier la collaboration transfrontalière dans chaque domaine de l'environnement (eau, biodiversité, ressources énergétiques, nature et paysage, air et climat, ressources en matériaux et déchets, risques industriels, etc.) par le biais d'actions sectorielles.

Thèmes

- > Eau (n°130).
- > Climat-Energie-Qualité de l'air (n°131).
- > Déchets (n°132).
- > Matériaux et déchets BTP (n°133).
- > Bruit (n°134).
- > Nature et paysage (n°135).

A ce titre, il faut souligner le fait que les options « urbanisation-mobilité » du Projet d'agglomération intègrent une volonté de minimisation des nuisances environnementales, notamment au niveau des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, ainsi que de la pollution sonore.

Dès lors, la mise en oeuvre de ces options se fera de manière coordonnée avec les mesures environnementales déjà initiées actuellement (programmes d'assainissement du bruit routier, plan d'assainissement de la qualité de l'air, ...).





Eau		130
Projets clés	<p>Pérenniser les ressources en eau ; maîtriser le régime hydrologique des cours d'eau ; protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux ; assainissement ; gestion des situations de crise.</p>	

<p>Nature et ambition de l'action</p>	<p>La mise en place d'une politique globale et d'une gestion durable de l'eau nécessite une importante coordination entre les objectifs de protection et de gestion des eaux et les mesures d'aménagement et de développement du territoire. Cela implique notamment la prise en compte systématique de la problématique eau dans les outils d'aménagement du territoire tels que plans directeur cantonal et communal, schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, plans d'aménagement, etc.</p> <p>Les objectifs de cette politique globale de gestion durable de l'eau visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Atteindre les objectifs de bon état des eaux visés par la Directive cadre sur l'eau, et ses documents d'application (SDAGE Rhône Méditerranée et programme de mesures) ; > Développer une coordination entre les objectifs de protection et de gestion des eaux et des milieux aquatiques et les mesures d'aménagement et de développement du territoire avec la prise en compte systématique de la problématique eau dans les outils d'aménagement du territoire ; > Mettre en réseau les structures de gestion en matière d'eau (contrats de rivières, syndicats AEP, etc.), notamment via la Communauté transfrontalière de l'eau, afin de coordonner les actions déjà initiées et de les pérenniser au travers d'outils existants ou nouveaux tels que les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) français et leurs équivalents genevois (SPAGE) ; > Garantir une gestion optimale et durable des ressources dans un contexte hydrographique cohérent (masse d'eau au sens de la directive cadre européenne et bassin versant) ; > Placer ces actions dans un principe de solidarité concernant le partage des ressources (zones riches ou limitées), les protections contre les crues (amont – aval) et la protection des milieux (mise en réseaux) ; > Assurer la cohérence des planifications avec le développement de l'agglomération (thématiques eau potable, assainissement et maîtrise du régime hydrologique). <p>La Communauté transfrontalière de l'eau est le groupe de travail de la commission environnement du CRFG en charge de la thématique « Eau ». Son action est fondée sur un document intitulé : « protocole d'accord transfrontalier » engageant toutes les parties cosignataires à travailler selon les cinq axes suivants :</p>
---------------------------------------	---



130-a Partager et pérenniser les ressources en eau

La ressource en eau est répartie de façon inégale dans le périmètre du Projet d'agglomération. Certains secteurs rencontrent déjà des problèmes tant qualitatifs que quantitatifs, qui s'aggraveront avec le développement urbain et l'exploitation agricole intensive. Des solutions de partage équitable de l'eau, respectueuses du développement durable devront être trouvées. Dans ce contexte, la protection de la ressource et l'interconnexion des réseaux vont devoir être renforcées, de même que la gestion coordonnée des épisodes critiques (étiage et forte demande). Par ailleurs, de nouvelles ressources vont devoir être développées pour faire face au développement de l'agglomération (nappe du Rhône, pompage dans le lac Léman...). Enfin, il paraît également indispensable de mener en parallèle des actions d'économie et de limitation des consommations d'eau (réduction des fuites des réseaux, sensibilisation et communication des consommateurs).

130-b Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux

Le développement urbain mal maîtrisé est un facteur important de perturbation des milieux aquatiques naturels par ses effets sur la qualité des eaux, les régimes hydrologiques et l'écomorphologie. Les cours d'eau constituent dans bien des cas la colonne vertébrale des réseaux écologiques. Le Projet d'agglomération devra être en mesure de concilier les exigences de la nature avec celles du développement urbain en assurant notamment la mise en réseau par les corridors « verts-bleus » des différents réservoirs écologiques. Cette nécessité de préserver et de restaurer des corridors autour des cours d'eau devra trouver sa concrétisation dans les documents d'urbanisme et les outils de planification notamment les contrats de rivières, SAGEs et les SPAGEs.

La qualité de l'eau est également une condition du bon fonctionnement des écosystèmes liés aux cours d'eau. Un suivi coordonné à l'échelle du bassin versant est nécessaire pour pouvoir alerter et intervenir suffisamment tôt, notamment pour faire face aux périodes de crise (étiage).

130-c Maîtriser le régime hydrologique des cours d'eau

L'urbanisation induit des dégradations des régimes hydrologiques des cours d'eau conduisant à une augmentation des risques d'inondation et d'érosion pour les zones situées à l'aval. Par ailleurs, en modifiant le cycle de l'eau, elle rend les étiages encore plus sévères, mettant ainsi en péril l'équilibre écologique des milieux. La maîtrise des régimes est un enjeu majeur du Projet d'agglomération car elle permet à la fois de définir des périmètres de développement exempts de risque en assurant une protection durable du bâti existant et le maintien voire la reconquête d'un fonctionnement le plus « naturel » possible des cours d'eau et de leurs écosystèmes. Elle passe par :





- > La protection des zones humides.
- > La protection des francs bords (ou espaces minimaux des cours d'eau).
- > La protection, voire la réhabilitation des secteurs d'expansion de crues.
- > Une application stricte des critères de gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées.

S'inscrivant dans un esprit de solidarité amont-aval, la maîtrise des régimes implique une coordination transfrontalière forte, autant pour les études que pour les réalisations.

Pour être équitable, la mise en place d'une politique transfrontalière de gestion des eaux pluviales doit donc s'appuyer sur une méthodologie commune. L'harmonisation des outils, en particulier au travers d'une modélisation hydrologique et hydraulique des écoulements, permettra notamment d'assurer un niveau homogène de protection contre les crues sur tout le périmètre du Projet d'agglomération.

130-d Assainissement

En ce qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées, la collaboration transfrontalière et intercantonale est déjà très bien instaurée. En effet, les stations d'épuration (STEP) genevoises traitent les eaux usées provenant de près de 90'000 habitants de France voisine, alors que, dans l'autre sens, les eaux usées produites par environ 1'230 habitants du canton de Genève sont traitées dans des STEP françaises. De même, les eaux usées d'environ 550 habitants genevois sont traitées dans des STEP vaudoises. De par l'abandon des petites unités de traitement au profit d'une centralisation dans de plus grandes STEP, cette collaboration transfrontalière et intercantonale permet d'une part une rationalisation des coûts de l'assainissement et d'autre part une meilleure performance de traitement avec des rejets dans des milieux récepteurs moins sensibles. Elle perdurera dans le cadre du Projet d'agglomération et de nouveaux partenariats locaux et/ou régionaux devront être étudiés à chaque fois que l'occasion se présentera, notamment lors du renouvellement d'installations d'épuration anciennes ou lors de développements de l'urbanisation dans des secteurs proches des limites cantonales ou nationales.

130-e Situations de crise

Au delà de tous les travaux ambitieux décrits ci-dessus, le caractère transfrontalier de ce territoire demande également que la question des situations de crise soit abordée dans le but de coordonner les instances et les procédures d'intervention pour une gestion optimale de ces événements, notamment pour la protection de la ressource en eau et la protection des cours d'eau en cas de risque de pollution accidentelle par exemple.





Porteurs de l'action	<p>Porteurs de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > Groupes de travail de la Commission transfrontalière de l'eau du CRFG et EPA. > Comité de pilotage PA pour intégration des résultats et articulation avec les autres thématiques <p>Partenaires associés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > DGEau (GE), SESA (VD), les gestionnaires des ressources locales, les producteurs et distributeurs d'eau, les entités académiques. > Les services de l'Etat français, de la Région Rhône Alpes et des départements, les collectivités locales et les syndicats en charge de la thématique de l'eau (AEP, Assainissement, cours d'eau)
Partenaires associés à l'action	
Liens avec les autres thématiques du Projet	Urbanisation, mobilité, économie, agriculture, environnement (nature et paysage).

Eau			130
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 130 Gestion intégrée des eaux			
130-1 Coordination et suivi des planifications SAGE/SPAGE et des contrats de rivières			H. Fauvain F. Pasquini G. Marsac
130-2 Bilan des contrats de rivière	2012		S. Verbrugge
130-3 Suivi des contrats corridors (volet eau)	2012-2018		S. Mollier
Intégration cartographique	permanente	PA	M. Kessler S. Ferretti



Eau			130
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 130-a Ressource en eau			
130-a-1 Sécurité saisonnière de la ressource	2012	PA	M. Agassiz S. Javogues S. Ferretti
130-a-2 Suivi de la nappe du Genevois	permanente	-	G. De Los Cobos S. Javogues
130-a-3 Suivi qualitatif de la ressource AEP			D. Reignier F. Pasquini
130-a-4 Bilan quantitatif des ressources (nappes et eau superficielle)			
130-a-5 Suivi de la nappe du Rhône	permanente	-	G. De Los Cobos S. Javogues
130-a-6 Elaboration et proposition d'un plan directeur AEP d'agglomération FVG			C. Stalder S. Javogues S. Ferretti
Axe 130-b Protection et reconstitution des cours d'eau			
130-b-2 Suivi des contrats de rivière	permanente	-	F. Schwintner A. Wisard
130-b-4 Espace min des cours d'eau (franc bord)	2012	PA	S. Ferretti
130-b-5 Détermination du DMB (Contrat Entre Arve et Rhône)			S. Verbrugge
Axe 130-c Maitrise du régime hydrologique			
130-c-1 Coordination des planifications de gestion de l'eau (PREE, PGEE, Schéma d'évacuation des eaux pluviales,...)			A. Wyss I. Chatiliez S. Verbrugge
130-c-2 Mise à jour de la cartographie synthétique des dangers de crue	2013	PA	S. Ferretti
130-c-3 Suivi du transport solide dans l'Arve			A-L Hazan F. Pasquini
130-c-4 Etude de l'opportunité et de la faisabilité d'un réseau de mesure hydrologique transfrontalier			H. Fauvain F. Pasquini



Eau			130
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 130-d Assainissement			
130-d-1 Suivi de la qualité des cours d'eau à l'aval des rejets			A. Roch M. Buisson F.pasquini
130-d-2 Renouvellement STEP de Villette en coordination avec celle d'Ocybelle			I. Chatiliez Y. De Siebentahl
130-d-3 Suivi des micros polluants (sipibel)			E. Brelot F. Pasquini
130-d-4 Cartographie de l'assainissement et planification	2012	PA	S Ferretti
Axe 130-e Situations de crise			
130-e-1 Etablissement de protocoles d'intervention coordonnés			F. Pasquini
130-e-2 Etude de la sensibilité de la ressource en eau en cas de crise			Y. De Siebentahl S. Javogues G. De Los Cobos
130-e-3 Coordination et suivi en cas d'étiages sévère			F. Pasquini



Climat-Energie-Qualité de l'air		131
Projets clés	Valorisation des sources d'énergie renouvelables ; planification énergétique territoriale ; qualité de l'air ; Schéma de cohérence climat-énergie-air territorial SC2ET	

<p>Nature et ambition de l'action</p>	<p>Le changement climatique représente un enjeu planétaire auquel sont confrontées toutes les sociétés. Par ailleurs, la pollution de l'air représente un enjeu sanitaire et environnemental local important. Les enjeux climatiques et atmosphériques peuvent paraître éloignés du fait des échelles géographiques et temporelles des impacts. Les effets des politiques de gestion de la qualité de l'air sont plus rapidement perceptibles (au bout de quelques années) et ont un impact local immédiat sur l'exposition des individus alors que ceux des politiques de contrôle du réchauffement climatique s'inscrivent dans le long terme (plusieurs décennies) et est indirecte. Cependant, ces deux problématiques sont liées de par leur origine, les activités anthropiques, et de par leurs effets imbriqués. Le climat, l'énergie et la qualité de l'air sont des thématiques en soit mais qui sont souvent le reflet du fonctionnement de la société. C'est pourquoi, il est indispensable d'associer la prise en compte de ces thématiques aux réflexions du développement de l'agglomération FVG pour pouvoir agir en amont sur les leviers que sont l'urbanisation et la mobilité. Cette action sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air se décompose en quatre axes :</p> <p>131-a Schéma de cohérence climat-énergie-air territorial SC2ET</p> <p>Un des enjeux majeurs de l'aménagement est en effet de répondre aux besoins des populations (en termes de logements, de services, d'activités économiques...) tout en s'efforçant de limiter les consommations d'énergie et d'espace, compte tenu de leurs impacts environnementaux (pression sur les ressources, émissions de polluants, déséquilibres des écosystèmes...) et socio-économiques (déséquilibres des territoires, indépendance énergétique, charges pour les habitants...). Quelle que soit leur forme, les projets d'aménagement engagent le territoire sur de très longues périodes. Les questions énergétiques doivent être considérées comme des déterminants socio-économiques du territoire. Les perspectives de la raréfaction et du coût des énergies fossiles, ainsi que du changement climatique doivent être intégrées dans la réflexion comme des facteurs d'évolution majeurs susceptibles de modifier en profondeur l'organisation du territoire. Les questions énergétiques ne doivent pas se limiter à leur seul impact sur l'environnement et doivent être déployées dans les différentes politiques sectorielles. Pour mieux maîtriser cette évolution, les responsables du PA ont souhaité que se développe une véritable politique air-énergie-climat structurée à l'échelle franco-valdo-genevoise. Le défi consiste à bâtir une stratégie d'ensemble permettant d'assurer la cohérence entre les différents niveaux d'action à travers un programme de mesures coordonnées, qu'il s'agisse des territoires ou des thématiques (mobilité, urbanisme, etc.).</p>
---------------------------------------	---



	<p>Cet outil doit comporter plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en cohérence des actions existantes et valorisation des démarches volontaires dans les domaines climat-air-énergie > Réalisation d'études de base et mise à disposition de ces données pour faciliter les projets locaux > Mise en cohérence transversale des politiques sectorielles (socio-économiques, aménagement, mobilité,...) > Appui aux collectivités et mutualisation des compétences pour les différentes démarches en cours > Communication et sensibilisation. > Définition d'objectifs et proposition d'un programme d'action. <p>La suite des travaux concerne la structuration de la démarche du SC2ET et le lancement des études de base non encore effectuées ou à compléter (qualité de l'air, modèle multimodal de transports, gaz à effet de serre, consommation énergétique, besoins énergétiques, ressources, etc.). Après la définition des indicateurs et des données nécessaires, une base de données sera élaborée et ses produits cartographiques publiés sur GeoAgglo, le guichet géomatique du Projet d'agglomération.</p> <p>En parallèle à ces actions, une stratégie de communication sera mise en place, tant à destination des techniciens et des politiques que du grand public, afin de les sensibiliser aux enjeux de la gestion des questions énergétique et de la qualité de l'air.</p> <p>Le SC2ET a également pour mission d'offrir une assistance méthodologique et technique aux collectivités pour leur permettre d'élaborer des démarches (PLU, Scot, PSD, etc.) intégrant les thématiques environnementales de l'énergie, de la qualité de l'air et du climat.</p> <p>Le SC2ET vise à rassembler et à proposer une vision transversale des enjeux et des moyens pour arriver à dépasser les clivages sectoriels définissant des objectifs d'agglomération et en identifiant un programme d'action coordonné tant dans une perspective de prévention et d'atténuation que dans celle de l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre la précarité énergétique. Le SC2ET sera cohérent avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Rhône-Alpes.</p> <p>131-b Ressources en énergies renouvelables</p> <p>Le recours à des énergies renouvelables d'origine locale constitue – avec les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique – un des principaux piliers d'une politique énergétique efficace. Il doit notamment permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> > de réduire les atteintes à l'environnement liées à l'utilisation d'énergies fossiles (épuisement des ressources, pollution atmosphérique, changements climatiques) > de réduire les phénomènes de dépendance sur le plan géopolitique (valorisation des ressources locales).
--	---





	<p>Le territoire de l'agglomération recèle diverses sources d'énergies renouvelables. Pour exploiter ce potentiel, il est important d'établir une stratégie commune de valorisation des ressources – qu'il s'agisse de la biomasse (bois-énergie, méthanisation, déchets ménagers, etc.), de la géothermie, de la valorisation des rejets thermiques, des énergies hydraulique, solaire (photovoltaïque ou thermique) ou éolienne ou des diverses formes d'«écologie industrielle».</p> <p>Par leur caractère décentralisé, les énergies renouvelables participent à l'aménagement du territoire. Toutefois, ce développement est source de confrontations de plus en plus nombreuses avec d'autres enjeux de protection et de préservation du patrimoine historique, naturel, paysager et les enjeux de préservation de la qualité de l'air.</p> <p>131-c Planification énergétique territoriale</p> <p>Pour affiner les orientations du Schéma d'agglomération et approfondir les projets d'infrastructures, des secteurs d'étude baptisés PACA (périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération) ont été identifiés à l'intérieur du périmètre de l'agglomération. Afin d'orienter très en amont les démarches d'aménagement, il a été décidé de mener des études de planification énergétique transfrontalière à l'échelle des PACA. Le but de ces études est d'évaluer les impacts en fonction de l'évolution des performances du patrimoine bâti (besoins du neuf et de l'existant), mais aussi d'identifier et de cartographier les gisements d'énergies renouvelables disponibles sur le territoire concerné. Elles comportent donc les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > analyse du territoire, état de l'existant et des projets de développement à l'horizon 2030 > analyse des ressources énergétiques disponibles et mobilisables sur le territoire étudié > évaluation de la demande énergétique actuelle et future selon des scénarios de performance énergétique > corrélation entre l'offre de ressources mobilisables et la demande actuelle et future > recommandations et orientations. <p>Il est à noter que le rôle du PA et du CRFG dans cette démarche consiste essentiellement à catalyser et guider les actions et à accompagner les responsables (Etat, communes, etc.) dans l'établissement du cahier des charges – le pilotage et le financement étant du ressort des collectivités concernées.</p> <p>A ces démarches initiées en transfrontalier s'ajoutent les démarches découlant d'obligations réglementaires comme les Plans Energie Climat Territoriaux (PCET) français, les Scots dans leur version compatibles avec les lois Grenelle 2 et d'autres démarches d'accompagnement des grands projets d'aménagement (PSD).</p>
--	---





131-d Qualité de l'air

Les gaz à effet de serre constituent un problème à l'échelle du globe, alors que l'impact des polluants atmosphériques est local et peut se limiter à une zone industrielle, un quartier, une ville ou une région et varie suivant le polluant. Par ailleurs, l'évolution de la qualité de l'air résulte de la combinaison du comportement des émissions et des conditions météorologiques. Les épisodes de pollution apparaissent très souvent lorsque la météorologie devient défavorable au dessus ou à proximité des sources d'émission.

La qualité de l'air est un domaine dépassant largement les frontières administratives. Elle se caractérise pour l'agglomération franco-valdo-genevoise par un niveau de pollution inquiétant, que des phénomènes comme l'étalement urbain et l'essor des transports individuels motorisés pourraient encore accroître. Il existe déjà divers modes de collaboration transfrontalière dans le domaine de la protection de l'air (coordination des informations et mise en place de mesures de limitation des émissions en cas de pics de pollution, mise à disposition réciproque des informations concernant la qualité de l'air). Mais les différences de réglementation considérables entre la Suisse et la France (évaluation de la qualité de l'air, évaluation des quantités de polluants émis par les différentes sources, délégation des compétences) rendent mal aisés l'établissement d'un diagnostic global de la qualité de l'air, ainsi que des prévisions à court, moyen ou long terme.

Pour permettre une meilleure maîtrise de la qualité de l'air sur l'ensemble de ce territoire, il a été décidé de mettre en place une démarche commune visant notamment les objectifs suivants :

- > analyser les différences réglementaires entre la Suisse et la France pour tenter de les mettre en cohérence
- > élaborer un cadastre des émissions de polluants représentant l'ensemble des sources dans la région franco-valdo-genevoise
- > élaborer une cartographie des immissions pour tout le périmètre de l'agglomération
- > dresser une « étude de sensibilité des paramètres d'émissions »
- > construire un algorithme permettant d'élaborer des prévisions sous forme de cartographie des concentrations de polluants (dioxyde d'azote, particules fines, ozone) valables pour l'ensemble de l'agglomération transfrontalière
- > mettre en place un programme de mesures d'assainissement de l'air coordonné à l'échelle de l'agglomération qui puissent être décliné dans les documents réglementaires de chacun des partenaires.





<p>Porteurs de l'action</p> <p>Partenaires associés à l'action</p>	<p>Porteurs de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > Groupe de travail Climat-Energie-Air du CRFG et EPA. > Comité de pilotage PA pour intégration des résultats et articulation avec les autres thématiques <p>Partenaires associés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > SCANE (service de l'énergie du canton de Genève), SPAir (service de protection de l'air du canton de Genève), la Division Energie du SEVEN, UNIGE, DREAL, ONF, DDT, Air Rhône-Alpes, ARC syndicat mixte. Les gestionnaires des ressources locales. Les producteurs et distributeurs de prestations énergétiques. Les concepteurs de solutions énergétiques territoriales. Les entités académiques.
<p>Contribution au PA2</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Volet énergie du Projet d'agglomération 2 > Schéma climat énergie territorial (SCET) intégré au PA2
<p>Liens avec les autres thématiques du Projet</p>	<p>Urbanisation, mobilité, économie, agriculture, environnement (Qualité de l'air, nature et paysage).</p>





Climat-Energie-Qualité de l'air			131
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 131-a Schéma de cohérence climat-énergie-air territorial SC2ET			
131-a-1 Analyse comparative des bases réglementaires, des outils et des calendriers	2011- 2013	PA	S. Vares H. Villard S. Ferretti
131-a-2 Définition des indicateurs de suivi, recueil des données de base et création d'une base de données cartographique	2011- 2013	PA	S. Vares H. Villard S. Ferretti
131-a-3 Proposition d'objectifs chiffrés pour l'Agglo FVG	2012	PA	S. Vares H. Villard S. Ferretti
131-a-4 Appuis aux collectivités	2012-2013	PA	S. Vares H. Villard S. Ferretti
131-a-5 Mise en place d'une stratégie de communication sur les questions de l'énergie et de la qualité de l'air	2012-2013	PA	S. Vares H. Villard S. Ferretti
131-a-6 Analyse de la vulnérabilité des territoires et proposition de pistes d'adaptation	2012-2013	PA	S. Vares H. Villard S. Ferretti
131-a-7 Elaboration d'un plan d'action	2012-2013	PA	S. Vares H. Villard S. Ferretti
Axe 131-b Ressource en énergies renouvelables			
131-b-1 Projet biomasse	2011-2012	ScanE	R. Beck
131-b-2 Organisation des travaux pour l'étude et le développement de la géothermie à l'échelle transfrontalière	2012-20??		
130-c-3 Suivi du transport solide dans l'Arve			A-L Hazan F. Pasquini



Climat-Energie-Qualité de l'air			131
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 131-b Ressource en énergies renouvelables			
131-b-1 Projet biomasse	2011-2012	ScanE	R. Beck
131-b-2 Organisation des travaux pour l'étude et le développement de la géothermie à l'échelle transfrontalière	2012-20??		
Axe 131-c Planification énergétique territoriale			
131-c-1 Suivi de l'étude énergie PACA Genève Gex	2011-2012	CCPG ScanE	B. Girandier R. Beck
131-c-2 Suivi de l'étude énergie Annemasse Agglo	2012	AA	V. Lallee
131-c-3 Suivi de l'étude énergie MICA	2012	ScanE	R. Beck
131-c-4 Suivi de l'étude énergie Nyon Région	?	?	?
131-c-5 Suivi de l'étude énergie Scot CCG	2012	CCG	J. Lucas
131-c-6 Suivi des études énergie PSD	2012-2014	ScanE-DGP	R. Beck
131-c-7 Suivi du PCET Annemasse Agglo	2012	AA	V. Lallee
131-c-8 Suivi du PCET CC pays de Gex	2012	CCPG	B. Girandier
131-c-9 Suivi du PCET CG 01	2012	CG01	S. Tournier
131-c-10 Suivi du PCET CG 74	2012	CG74	B. Grand
Axe 131-d Qualité de l'air			
131-d-1 Diagnostic de la qualité de l'air sur le périmètre de l'Agglo	2012	PA	S. Ferretti H. Villard
131-d-2 Cadastre des émissions			H. Villard
131-d-3 Cadastre des immissions			H. Villard
131-d-4 Modèle de prévision			H. Villard
131-d-5 Analyse réglementaire des possibilités d'harmonisation			H. Villard
131-d-6 Proposition d'un catalogue d'action coordonné			H. Villard



Déchets		132
Projets clés	Gestion durable des déchets.	

<p>Nature et ambition de l'action</p>	<p>La gestion des déchets ménagers représente un enjeu pour notre société, que ce soit sous l'angle logistique, économique ou écologique. Dans un premier temps, seuls les déchets ménagers ont été traités.</p> <p>Dans le cadre de la réflexion à l'échelle de l'agglomération FVG s'est posée la question de l'intérêt d'une gestion coordonnée sur l'ensemble du périmètre en vue de rationaliser les efforts (coûts, logistique), de diminuer les impacts (pollution, transports) et de faciliter la planification à long terme. Dans la région genevoise, cette vision se heurte encore – sauf exception – à l'obstacle des frontières.</p> <p>Sur la base d'une analyse juridique sur les conditions de passage à long terme des déchets à travers les frontières et d'un diagnostic établi de part et d'autre de la frontière, une étude a été conduite, proposant des scénarios d'optimisation, qu'il s'agisse de redéfinir la répartition CH/F des lieux d'incinération ou d'améliorer la logistique d'acheminement des déchets ménagers. Finalement, l'étude conclut que l'opportunité d'une filière d'élimination commune des déchets à l'échelle transfrontalière (au-delà des cas de délestages ponctuels possibles) dans des unités centralisées n'est pas démontrée. En effet, tant les aspects techniques (répartition géographique adéquate, mode de transport des déchets déjà très optimisé, valorisation locale de l'énergie), que politiques et réglementaires (acceptabilité d'une usine dans un nouveau site, acceptabilité du partage de la ressource, difficultés réglementaires) plaident pour le maintien de plusieurs unités décentralisées. Néanmoins quatre pistes de travail sont identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Optimisation logistique La collecte des déchets peut être optimisée à court comme à long terme. Cette optimisation concerne à la fois l'encouragement des modes de transport les moins polluants (collecte et transport massifié) mais également la définition de bassins d'apport pertinents du point de vue de la rationalisation logistique. La recherche d'une flotte de collecte uniformisée à l'échelle du PA pourrait également être un axe d'amélioration qui faciliterait notamment l'entraide entre les usines dans le cadre des accords d'inter-dépannage. > Remplacement et rénovation des installations À l'horizon 2020 déjà, il est nécessaire d'envisager la rénovation ou le remplacement des installations d'une part en raison du vieillissement « normal » des installations et d'autre part pour s'adapter au renforcement des normes environnementales, notamment dans le domaine des rejets dans l'air et dans les eaux. Des opportunités d'action sont liées à l'élaboration de planifications territoriales concernant les déchets (plans départementaux de gestion des déchets non dangereux et plans cantonaux de gestion des déchets) et aux échéances des renouvellements d'autorisations d'exploiter des usines.
---------------------------------------	---



	<p>> Valorisation énergétique (électricité et chaleur) Les usines dans leur configuration actuelle, ont toutes été conçues comme des unités de destruction de déchets. Certaines valorisent une partie de leur chaleur, toutes produisent de l'électricité. A l'avenir, il convient de positionner et de réfléchir ces installations comme des centrales de production énergétique et de les optimiser en conséquence. Si l'amélioration de la production d'électricité passe principalement par des ajustements techniques, la valorisation de la chaleur implique le développement d'une capacité de distribution de cette chaleur à des consommateurs finaux. Ces derniers peuvent être résidentiels (réseau de chauffage à distance) ou des entreprises ayant d'importants besoins de chaleur (industries, serres, etc.). Ce constat plaide fortement pour des unités décentralisées et cohérentes avec les planifications énergétiques territoriales. Les opportunités d'action dans ce domaine se situent principalement dans l'affirmation et/ou la confirmation d'une volonté politique forte de valoriser localement l'énergie produite par l'élimination des déchets.</p> <p>> Inter-dépannage Le fonctionnement en réseau entre les UIOM (françaises et Suisses) doit être organisé et coordonné pour permettre le traitement de petites quantités de déchets lors d'échanges ponctuels (surcharges momentanée, pannes, travaux sur l'installation,...).</p> <p>Ainsi, il s'agit de conserver la plateforme d'échange du groupe « déchets ménager » du CRFG pour la coordination et la concertation des partenaires de l'Agglomération FVG dans le but de travailler selon les quatre axes définis ci-dessus ainsi que de mettre en cohérence les actions de prévention de la production de déchets</p>
<p>Porteurs de l'action</p> <p>Partenaires associés à l'action</p>	<p>Porteurs de l'action</p> <p>> Groupe de travail Déchets du CRFG, EPA.</p> <p>Partenaires associés à l'action</p> <p>> GESDEC (Service de Géologie, sols et déchets du canton de Genève), Service des eaux, sol et de l'assainissement du canton de Vaud (SESA)</p> <p>> Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement (DREAL), DDT 74, DDT 01, CG 74, CG 01, CC du Genevois, Sous-préfectures Ain et Haute-Savoie</p>
<p>Liens avec les autres thématiques du Projet</p>	<p>Logement, mobilité et environnement.</p>



Déchets			132
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
132-1 Accompagnement des réflexions sur le renouvellement des UIOM existantes			
132-2 Identification des modes de prévention et de recyclage des déchets et proposition d'action coordonnée	2012	PA	
Intégration cartographique	permanente	PA	M. Kessler S. Ferretti



Matériaux et déchets BTP		133
Projets clés	Gestion durable des matériaux de construction.	

<p>Nature et ambition de l'action</p>	<p>Le stockage/traitement des déchets de chantier issus du bâtiment et des travaux publics constitue un problème important, ne serait-ce qu'en raison des volumes concernés et de la situation particulière du territoire genevois (faible étendue, enclavement).</p> <p>Pour faire face au développement de l'habitat et des infrastructures, notamment aux futurs gros chantiers comme celui du CEVA, du PAV,... les partenaires suisses et français se sont donnés comme objectif d'élargir la réflexion sur la gestion des déchets BTP à l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit d'assurer l'approvisionnement local de la région en matériaux de construction, de même qu'en volumes de décharge pour les matériaux d'excavation et déblais.</p> <p>Il s'agit, dans un premier temps, de recenser tous les sites de stockage et installations de traitement existants, planifiés ou potentiels, puis d'intégrer ces informations dans une base de données afin de créer un outil cartographique. Cet inventaire doit permettre ensuite d'établir un diagnostic « fonctionnel » visant à optimiser la gestion des déchets BTP à l'échelle de l'agglomération à long terme. Le but est notamment de définir et de planifier une répartition plus judicieuse des installations et des sites, afin de limiter les transports, réduire les nuisances et diminuer les coûts et éviter les décharges « sauvages ».</p> <ul style="list-style-type: none"> > Inventaire cartographique des sites pouvant accueillir les déchets du BTP et des plates-formes de recyclage (Inventaire à réaliser côté 74 du territoire de l'ARC (autres que CCG) et côté Ain) > Identifier les modes de gestion des sites de stockage et de recyclage des déchets BTP: formaliser et aménager des procédures de gestion coordonnées des déblais au niveau du PA > Proposer des planifications transfrontalières pour la gestion des déchets BTP. L'aspect juridique du passage de déchets BTP en douane devra également être traité.
---------------------------------------	---





Porteurs de l'action	Porteurs de l'action > Groupe de travail « Matériaux et déchets du BTP » du CRFG, EPA.
Partenaires associés à l'action	Partenaires associés à l'action > GESDEC (Service de Géologie, sols et déchets du canton de Genève), SESA (Service des eaux, sol et de l'assainissement du canton de Vaud) > Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement (DREAL), DDT 74, DDT 01, CG 74, CG 01, CC du Genevois, Sous-préfectures Ain et Haute-Savoie
Liens avec les autres thématiques du Projet	Logement, mobilité et environnement.

Matériaux et déchets BTP			133
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
133-1 Inventaire cartographique des sites pouvant accueillir les déchets du BTP et des plates-formes de recyclage		PA	S. Ferretti
133-2 Identifier les modes de gestion des sites de stockage et de recyclage des déchets BTP			
133-3 Analyse des contraintes réglementaires au passage de la frontière			
133-4 Proposer des planifications transfrontalières pour la gestion des déchets BTP			
Intégration cartographique	permanente	PA	M. Kessler S. Ferretti



Bruit		134
Projets clés	Diagnostic	

<p>Nature et ambition de l'action</p>	<p>Le bruit produit ses effets localement et n'est pas donc pas à proprement parler une thématique transfrontalière. Mais en considérant que l'une des principale source de bruit est liée au trafic et que celui-ci est très fortement dépendant des options prises dans l'aménagement du territoire et dans la gestion de la mobilité qui sont deux axes de travail du Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois, il parait néanmoins judicieux d'aborder ce thème dans une réflexion transfrontalière.</p> <p>Il s'agit, dans un premier temps, de faire le point sur les exigences légales de part et d'autre de la frontière et sur les structures compétentes dans ce domaine. Sur la base d'une analyse des charges de trafic, un diagnostic des secteurs soumis à de fortes valeurs de bruit pourra être réalisé à l'échelle de l'agglomération. Il s'agira notamment de s'appuyer sur le Modèle Multimodal des transport (MMT) pour fournir aux collectivité les hypothèses de dimensionnement d'études plus fines et locales destinées soit à envisager l'assainissement des constructions existantes, soit à intégrer cette composante dans l'élaboration des nouveaux projets.</p> <p>La pertinence et l'ambition d'une approche du bruit coordonnée à l'échelle frontalière devra être précisée aux cours des travaux.</p>
<p>Porteurs de l'action</p> <p>Partenaires associés à l'action</p>	<p>Porteurs de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > Groupe de travail « bruit » du CRFG, EPA. <p>Partenaires associés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > SPBR (Service de protection contre le bruit du canton de Genève), Division bruit du SEVEN > Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement (DREAL), DDT 74, DDT 01, CG 74, CG 01, communauté de communes,... > Gestionnaires d'infrastructures et mobilité
<p>Liens avec les autres thématiques du Projet</p>	<p>Logement, mobilité et environnement.</p>



Bruit			134
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
134-1 Inventaire cartographique des sites soumis à des fortes contraintes de bruit			P. Royer





Nature et paysage		135
Projets clés	<p>Identifier et gérer les ensembles paysagers et les « hots-spots » de biodiversité.</p> <p>Maintenir et rétablir les corridors biologiques, notamment, entre ces sites de valeur particulière.</p> <p>Préserver les espèces patrimoniales de faune et flore les plus menacées par des plans d'actions transfrontaliers.</p>	

<p>Nature et ambition de l'action</p>	<p>Les richesses naturelles et paysagères du bassin genevois (lacs et rivières, arbres et forêts, campagne et montagnes, faune et flore sauvages) font partie des atouts essentiels de la région genevoise pour la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs. Ces richesses sont toutefois menacées par certaines formes de développement en cours de l'agglomération genevoise.</p> <p>Cette action se propose de préserver et de valoriser ces richesses au bénéfice de la population résidente, dans le contexte d'une urbanisation croissante et dans le respect des principes du développement durable. Elle vise à organiser la protection des secteurs les plus riches, en les reliant entre eux et en favorisant la biodiversité et le paysage sur l'ensemble du périmètre du Projet d'agglomération. Ceci tout en maintenant un contact rapproché entre les surfaces urbaines et celles à caractère naturel (pénétrantes de verdure)</p> <p>Elle se fonde sur l'expérience des gestionnaires de ressources naturelles ainsi que sur les projets menés dans le cadre du Projet d'agglomération et s'appuiera sur le SRCE.</p> <p>Cette action se décline en quatre axes :</p> <p>135-a. Cartographie des espaces naturels de l'agglomération</p> <p>Les sites de valeur particulière pour la nature sont connus et gérés de manière très inégale au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Depuis 2007, un inventaire de ces sites a été entrepris. Les données concernant les périmètres protégés ont été rassemblées, agrégées et mises en ligne sur GeoAgglo, le portail cartographique du Projet d'agglomération (http://etat.geneve.ch/geoportail/geoagglo/). Le mode de mise à jour de cet outil cartographique reste encore à définir entre les différents partenaires de l'agglomération.</p> <p>Les espaces naturels sont connus de manière très diverses à travers l'agglomération franco-valdo-genevoise. Pour pallier à cette connaissance fragmentée, un essai de cartographie des espaces naturels, à partir des images aériennes, a été réalisé en 2009 sur un périmètre compris entre le Vuache et le vallon de la Laire (Cahier 13-4 du PA). Cet essai ayant été concluant, le canton de Genève a poursuivi cette cartographie sur l'ensemble du territoire à une échelle au 1:10'000 et les résultats sont attendus pour le début de l'année 2012. Cette carte servira notamment comme outils pour les gestionnaires des politiques Nature et Paysage, pour la planification territoriale ainsi qu'à la communication sur le patrimoine territorial du Canton de Genève. Il s'agira d'élargir la méthodologie à l'ensemble du territoire transfrontalier.</p>
---------------------------------------	--



	<p>Le Canton de Vaud entame une cartographie des biotopes d'importance régionale et locale dignes de protection qui sera à la disposition du Projet d'Agglo.</p> <p>135-b. Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères de l'agglomération</p> <p>Le travail initié en 2007 par l'élaboration d'un Plan paysage qui accompagnait le schéma d'agglomération a été poursuivi. Depuis cette date, les premières mesures d'accompagnement paysage (MAP) sont mise en œuvre, un diagnostic a été établi et publié par l'hepia en 2011 et un Projet de Paysage accompagne à nouveau le SA2 déposé en 2012. Afin de traduire les orientations de ce projet sur le territoire, dix projets prioritaires ont été identifiés pour être développé pendant les quatre années à venir. De ces projets, découleront plusieurs mesures (MAP) à mettre en place par les collectivités territoriales concernées. Il s'agit encore d'élargir le travail d'analyse au paysage urbain et d'identifier la qualité des paysages perçue par les populations (au sens de la convention européenne du paysage).</p> <p>135-c. Mettre en œuvre les contrats « corridors biologiques »</p> <p>Isolés, les sites de valeur biologique particulière vont perdre progressivement leur intérêt faunistique, floristique et même paysager et récréatif. La mise en réseaux, voire le rétablissement de corridors interrompus, joue un rôle essentiel dans la préservation à long terme de ces sites. Cette mise en réseau permet aussi de valoriser le paysage à grande échelle, et jusque dans les villes, en y préservant, voir en y réintroduisant des éléments de nature et de biodiversité.</p> <p>Grâce à la collaboration active de nombreux partenaires, plusieurs actions concrètes ont été menées depuis 2007: la réalisation de diagnostics sur 8 périmètres de l'agglomération (Cahiers 13-51 à 13-58), leur validation par le PA et la mise en œuvre de comités de pilotage pour l'élaboration de contrat corridors biologique (Arve Lac, Champagne Genevois, Vallée de l'Arve, Promenthouse et Vesancy Versoix). Le principal enjeu concernant cette action consiste en la formalisation des contrats sur chaque territoire et de continuer les diagnostics sur les autres périmètres.</p> <p>135-d. Préserver les espèces ordinaires et patrimoniales de faune et de flore</p> <p>Certaines espèces de faune et de flore de grande valeur patrimoniale ont atteint une situation telle que les approches globales ne peuvent pas assurer leur survie. Dans ces cas, les actions pour la préservation des sites et des milieux doivent être complétées par une protection ciblée de ces espèces. Dans ce contexte plusieurs actions concrètes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en œuvre d'un système d'information transfrontalier et regroupant les données relatives aux espèces et à la gestion des milieux naturels > Identification des priorités régionales par la mise en place de listes rouges régionales pour la faune et la flore. > Échange d'expérience et coordination des actions de protection ciblées (plans d'actions transfrontaliers).
--	---





	<p>En plus des espèces patrimoniales, on constate un déclin masqué de la biodiversité ordinaire. Il convient de mesurer cette évolution en définissant une méthodologie et une mise en œuvre partenariale avec les collectivités et associations du territoire.</p> <p>135-e. Lutte contre les espèces envahissantes</p> <p>Les espèces envahissantes (renouées, solidage, ambroisie, ...) sont devenues un problème de gestion pour l'ensemble des collectivités et gestionnaires d'espaces. L'action proposée consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Cartographie et synthèse des données existantes et suivi annuel de l'évolution de la situation. > Échange d'expérience et coordination des actions de protection ciblées (plans d'actions transfrontaliers).
<p>Porteurs de l'action</p> <p>Partenaires associés à l'action</p>	<p>Porteurs de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > EPA et administrations en charge de la protection de la nature et du paysage. > Comité de pilotage PA pour intégration des résultats et articulation avec les autres thématiques <p>Partenaires associés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > DGNP (direction générale de la nature et du paysage du canton de Genève), Canton de Vaud, Conservatoire et Jardins Botaniques de la Ville de Genève, Université de Genève, associations en charge de la protection de la nature et du paysage > DDT 74, DDT 01, CG 01, CG 74, Région Rhône-Alpes, associations en charge de la protection de la nature et du paysage, y-compris gestionnaires de la faune (chasse et pêche).
<p>Liens avec les autres thématiques du Projet</p>	<p>Espaces agricoles, cours d'eau, urbanisation, mobilité, économie, observation (données de base).</p>





Nature et paysage			135
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 135-a Cartographie des espaces naturels de l'agglomération			
Mise à jour de l'outil cartographique sous geoagglomération	2013	PA	PA
Cartographie des espaces naturels à l'échelle de l'AFVG	2013-2015	À définir	CG01
Axe 135-b Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères de l'agglomération			
Réalisation de la MAP Foron	2014	Canton GE	GE (DGNP)
Réalisation de la MAP Bernex	2014	Canton GE	GE (OU)
Mise en œuvre des 10 Projets de Paysage prioritaires	2012-2015	PA	PA
Elaboration d'une charte paysagère en lien avec le Schéma d'Agglomération.			
Axe 135-c Mettre en œuvre les contrats « corridors biologiques »			
Mise en œuvre du contrat corridors Arve Lac	2012-2017	GE, RRA, CG74, Interreg et collectivités territoriales.	GE-CCBC-AA
Études et mise en œuvre du contrat corridors Vallée de l'Arve	2013-2018	PA pour études	PA-SM3A
Études et mise en œuvre du contrat corridors Promenthouse	2013-2018	PA pour études	PA-RégionNyon
Études et mise en œuvre du contrat corridors Vesancy-Versoix	2013-2018	PA pour études	PA-GE-CCPG-RégionNyon CG01
Études et mise en œuvre du contrat corridors Pays De Gex-Mandement	A préciser	PA pour études	PA-GE-CCPG CG01
Études de base sur périmètres pas encore abordés (Bellegarde par exemple)	2015	PA	PA CG01



Nature et paysage			135
Actions	Horizon de réalisation	Financement	Responsables
Axe 135-d Préserver les espèces ordinaires et patrimoniales de faune et de flore			
Système d'information transfrontalier Nature	2014	A définir	GE (DGNP) Conservatoires RRA CG01
Plan d'actions transfrontalier	2012-2015	PA	GE (DGNP) DDT DREAL Conservatoires CG01
Axe 135-d Préserver les espèces ordinaires et patrimoniales de faune et de flore			
Étude pour définition de la cartographie et plateforme d'échange	2013-2018	PA pour étude	PA CG01



ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS

LOGEMENT

Développement de l'offre de logements par territoire : homogénéisation des indicateurs et spatialisation de la production par commune		120-a
Date		

Contexte	<p>L'évolution de la construction de logements par territoires et par types de communes est un indicateur important pour vérifier si les objectifs partagés du Projet d'agglomération et du PDHT sont atteints, non seulement en termes de développement de l'offre et de rééquilibrage entre les différentes parties de l'agglomération, mais aussi en matière de multipolarisation et de densification.</p> <p>En matière de développement de l'offre de logements sur l'agglomération transfrontalière, les travaux engagés portent uniquement sur l'analyse et le suivi statistique de la production. Les données ont été rassemblées côté genevois et côté français, mais elles doivent encore être homogénéisées pour obtenir une vue d'ensemble à l'échelle de l'agglomération. Les données de base sont transmises par l'Observatoire statistique transfrontalier (OST, voir la FA 147), puis harmonisées et restreintes au périmètre de l'agglomération – l'OST couvrant une aire plus large. Le critère choisi est le nombre de logements commencés, qui garantit une bonne correspondance entre les données françaises et suisses ainsi qu'un haut degré de fiabilité. Les logements autorisés et terminés sont aussi comptabilisés, dans la mesure de leur disponibilité.</p>
Objectifs	<p>Rassembler et homogénéiser les données de part et d'autre de la frontière, afin de mettre en place un outil d'observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Connaître annuellement la production de logements de part et d'autre de la frontière et son évolution afin de mesurer l'effectivité de la mise en œuvre des objectifs du PDHT > Connaître les besoins de la population en matière de logement





<p>Description de l'action</p>	<p>Sur la base de ces éléments, le DCTI (Office de l'urbanisme) réalise depuis 2008, en partenariat avec l'OST, le Projet d'agglomération et le groupe technique logement du CRFG, une note de synthèse annuelle baptisée « Construction de logements dans l'agglomération franco-valdo-genevoise ». En plus des chiffres et des cartes, ce document présente une analyse critique qui confronte l'effort de construction de logements aux objectifs du PDHT pour voir si l'évolution observée va ou non dans le bon sens, et pour quelles raisons.</p> <p>> Pérenniser la production de cette note de conjoncture annuelle, après débat dans le groupe technique, en affinant l'analyse et en améliorant le mode de présentation et de diffusion, en association avec le groupe technique logement.</p>
<p>Résultats attendus et livrables</p>	<p>> Publication annuelle « Construction de logements dans l'agglomération franco-valdo-genevoise » et présentation des résultats à la commission Logement</p> <p>> Développer un outil d'observation interactif en s'appuyant sur les travaux de l'OST</p>
<p>Planification de l'action</p>	<p>Mise à jour annuelle et commentaire des données en groupe technique</p> <p>Mandat à l'OST pour compléter les données fournies (typologie des logements....)</p>
<p>Pilote de l'action</p> <p>Groupe de suivi</p>	<p>Pilote de l'action</p> <p>> Commission Logement – CRFG</p> <p>Composition du groupe de suivi</p> <p>> GT logement, OST, PA</p>
<p>Financement</p>	<p>PA – GLCT; OST</p>



Développement de l'offre de logements aidés par territoire : homogénéisation des indicateurs et spatialisation de la production par commune	120-b
Date	

Contexte	<p>Les partenaires du PDHT ont fixé des objectifs précis en matière de développement de l'offre de logements aidés. Le suivi de cette démarche nécessite de pouvoir mesurer l'effort de construction de logements aidés sur les différents territoires ainsi que son évolution. La mise en commun de ces données se heurte cependant à des difficultés liées à la grande diversité de catégories de logement de part et d'autre de la frontière, ainsi qu'à la difficulté de les faire concorder.</p> <p>Pour permettre aux différents acteurs travaillant sur la thématique du logement de collaborer sur des bases communes, le groupe de travail Logement du CRFG a publié, en 2004, un classeur intitulé « Clés pour le logement transfrontalier », répertoriant notamment les différents types de logements sociaux, leur philosophie et leurs aides, en France comme en Suisse (Genève et Vaud). En 2010, le document « Clés pour le logement transfrontalier » a été mis à jour et diffusé sur les pages Internet du CRFG, afin d'être accessible au plus grand nombre (professionnels de l'immobilier comme simples particuliers).</p> <p>Concernant le suivi des objectifs du PDHT :</p> <ul style="list-style-type: none"> > côté genevois, l'Office du logement (DCTI) a rassemblé les données concernant l'effort de construction de logements aidés dans le canton, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP, 2007). Un rapport d'activité annuel est publié. > le Conseil Général de l'Ain a effectué une analyse et établi une synthèse cartographique pour le périmètre français. > les données doivent encore être réunies pour le district de Nyon.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Connaître la production de logements aidés, à l'échelle communale, de part et d'autre de la frontière et son évolution
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Création et mise à jour annuelle de tableaux de suivi de la production de logements aidés dans l'agglomération transfrontalière > Réalisation annuelle de cartographies relatives à la production de logements aidés sur le territoire.
Résultats attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation annuelle d'une note de synthèse avec analyse critique, à l'image de celle consacrée à la construction de logements non aidés + présentation en commission Logement > Développer un outil d'observation interactif en s'appuyant sur les travaux de l'OST



Planification de l'action	Mise à jour annuelle des données statistiques en groupe technique Mandat à l'OST en 2012?
Pilote de l'action Groupe de suivi	<p>Pilote de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > Commission Logement – CRFG <p>Composition du groupe de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> > GT logement, OST, PA
Financement	PA – GLCT; OST





Suivi de la politique du logement sur les territoires de l'agglomération transfrontalière : mesures de planification	120-c
Date	

Contexte	<p>La mise en œuvre des objectifs du PDHT est très liée aux modalités de planification à l'échelle des différents territoires (SCOT/Schéma de Cohérence Territoriale, PLH/ Programme Local de l'Habitat pour la France, PDC/Plan directeur cantonal pour Genève, PDR/Plan directeur régional pour le district de Nyon). Pour induire une l'évolution de la situation de la production du logement, il est important de pouvoir confronter l'ensemble de ces mesures de planification et d'analyser leur cohérence au regard des objectifs du PA.</p> <p>Une cartographie des différentes planifications en vigueur dans les territoires a été mise à disposition sur GeoAgglo, avec réactualisation annuelle.</p> <p>Diverses études ont également été menées pour approfondir l'aspect analytique et critique de ces planifications et tenter d'obtenir une vision globale à l'échelle de l'agglomération.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Actualisation annuelle du monitoring du Plan directeur cantonal par le Canton de Genève (DCTI/Office de l'urbanisme): un accent particulier est mis sur la planification et la production de logements correspondant aux différentes mesures d'aménagement. > Publication, en septembre 2011, d'un document intitulé « Etude des besoins et de l'offre en logements » par le Canton de Genève (DCTI/Office de l'urbanisme) en lien avec la révision du Plan directeur cantonal. > Publication, en mars 2011, par l'observatoire de la Banque cantonale vaudoise et le Canton de Vaud, d'un document intitulé « Logements vaudois: analyse de la pénurie ».. > Publication en décembre 2010, une étude sur les besoins en logements en Haute-Savoie à l'horizon 2010-2015 par Amallia, la Direction des Savoie (anciennement CILSE) et la Direction Départementale des Territoires
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Renforcer les connaissances sur les spécificités des outils de planification qui concourent au développement de l'offre de logements. > Suivi des documents d'urbanisme approuvés (notamment les SCOT pour la partie française) sur la mise en œuvre des outils de planification de logements. > Renforcer les connaissances sur les différentes étapes de la chaîne de construction du logement, (les freins, les obligations, les délais, en passant par les études préalables, les marchés publics, le PC, la DUP s'il y en a une, les recours possibles, les consultations de la population, le recours aux financements) <p>Suivi et cartographie des documents opposables en matière d'urbanisme</p>



<p>Description de l'action</p>	<p>Un mandat a été confié à un bureau d'études pour établir un bilan critique des politiques de logement en cours sur tout le territoire de l'agglomération (voir les FA 120a et 120b). Les résultats de ce travail seront présentés en 2012.</p> <p>La planification du logement est intégrée dans le nouveau Schéma d'agglomération présenté en avril 2012. Ce document réaffirme notamment l'objectif de rééquilibrage de la production de logements.</p> <p>Dans les PSD transfrontaliers (Projets stratégiques de développement), le volet logement, tant quantitatif que qualitatif, est intégré dans les cahiers des charges des études d'aménagement.</p> <p>Concernant les documents d'urbanisme, une étude sera réalisée afin d'identifier les outils favorables au logement de part et d'autre de la frontière; et analyser les recommandations liées au logement dans les PLU, les SCOT et les documents de planification suisses.</p> <p>Plus particulièrement, les points étudiés seront;</p> <ul style="list-style-type: none"> > les objectifs démographiques > le potentiel de constructibilité > les objectifs de densité > la mobilisation foncière > les leviers réglementaires en faveur du logement (emplacements réservés, les % de logements aidés par secteurs...) <p>Ce travail devra permettre à la commission logement du CRFG d'établir des orientations et des recommandations sur la politique logement.</p> <p>Les nouveaux documents d'urbanisme approuvés pourront être analysés au regard de ces recommandations.</p> <p>L'effort de suivi au niveau cartographique doit se poursuivre avec la mise à jour régulière des éléments disponibles sur GeoAgglo.</p>
<p>Résultats attendus et livrables</p>	<ul style="list-style-type: none"> > une étude sera réalisée afin d'identifier les outils favorables au logement de part et d'autre de la frontière; > analyse en groupe technique des politiques de logement mises en œuvre dans les documents de planification sur tout le territoire de l'agglomération, et rendu de synthèse à la commission logement > réalisation annuelle d'une note d'analyse globale des plans d'affectation et de la carte de suivi des documents d'urbanisme opposables
<p>Planification de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Réflexion en 2012 dans le cadre du groupe technique afin d'identifier les outils favorables au logement > Suivi annuel des documents d'urbanisme en groupe technique à partir de la collecte des avis (DDT, CG, RRA, SCOT...)



Pilote de l'action	Pilote de l'action > GT logement
Groupe de suivi	Composition du groupe de suivi > GT logement, PA
Financement	PA - GLCT (notamment si mandat supplémentaire)



Dispositifs financiers : présentation des outils financiers et des montants investis par territoire		120-d
Date		
Contexte	<p>Les autorités publiques des divers territoires composant l'agglomération disposent de multiples dispositifs financiers pour encourager la construction de logements – qu'il s'agisse de compétences cantonales pour Genève ou de compétences communales pour Vaud et pour la France. Mais ces dispositifs présentent une certaine disparité de part et d'autre de la frontière (exemple avec le système français d'aide à l'accession à la propriété, sans équivalent en Suisse). De plus, les montants investis peuvent varier considérablement selon le territoire. Il est important de collecter les données existantes et de trouver un moyen de les harmoniser, afin de pouvoir établir des comparaisons et de se faire une idée plus claire sur le coût de construction d'un logement et sur les leviers publics nécessaires pour aboutir à la construction.</p>	
Objectifs	<p>Connaître les outils financiers à la disposition des différentes autorités ainsi que les montants investis par territoires pour la construction de logement, et notamment de logements aidés.</p>	
Description de l'action	<p>La collecte des données s'avère complexe pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> > multiplicité des intervenants dans ce domaine du côté français et absence d'agrégation de données > diversité des systèmes d'intervention en faveur du logement aidé > limite des techniciens à fournir l'ensemble des données (gains de TVA, fiscalité, prêts...) <p>Des données ont été regroupées pour la partie genevoise (Office du logement). A noter cependant qu'elles ne concernent que la politique de logements aidés cantonale et n'intègrent pas les efforts communaux. Des chiffres consolidés sont également disponibles pour le district de Nyon.</p> <p>Il s'agira, dans un premier temps, de déterminer le champ d'observation afin d'harmoniser les éléments collectés. Ensuite, il sera nécessaire de préciser les éléments collectés de part et d'autre de la frontière : quels champs d'intervention observe-t-on? quels montants affectés à quelles actions?</p> <p>Dans un second temps, un plan de financement type d'un logement aidé sera défini :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Coût moyen d'une opération de logements aidés (détail des différents postes budgétaires en dépenses et en recettes) > Part des aides publiques, des gains de fiscalité, etc., dans les plans de financements > Loyers : quels impacts sur la production si une politique de maîtrise des loyers était mise en place? 	



Résultats attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> > Mandater un bureau d'études pour la réalisation de l'étude relative aux montants investis en faveur du logement social (aides directes et indirectes): cadrage et traitement de données, analyse des leviers > Présentation des résultats à la commission du CRFG
Planification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Suivi de l'étude en 2013
Pilote de l'action	<p>Pilote de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > Commission Logement – CRFG
Groupe de suivi	<p>Composition du groupe de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> > GT logement, PA
Financement	PA - GLCT





Mobilisation du foncier stratégique		120-e
Date		
Contexte	<p>Savoir où se trouve le foncier disponible (où construire?) et comment le mobiliser (dispositifs d'acquisition) est un élément essentiel pour la planification de projets – notamment dans les périmètres les plus stratégiques. C'est pourquoi il a été demandé de dresser un état des lieux des dispositifs d'observation existants.</p> <p>Il existe divers outils d'observation du foncier au niveau des différents territoires.</p> <p>Le Canton de Genève (DCTI/Office de l'urbanisme) a orienté sa politique foncière en privilégiant l'acquisition de terrains et de bâtiments dans les périmètres stratégiques (cf. rapport d'activité LUP 2010).</p> <p>Le Canton de Vaud a mis en place un « Observatoire du logement ». Plusieurs bureaux privés assurent également ce type de prestations.</p> <p>Dans le cadre des Projets stratégiques de développement (PSD), le PA a établi par ailleurs en 2007 une cartographie de tous les espaces importants (projets de plus de 100 logements) de part et d'autre de la frontière.</p> <p>Les communes de la partie française disposent d'outils puissants pour conduire une politique foncière volontariste. Elles sont en outre épaulés en cela par l'existence de 2 EPFL dans l'Ain et la Haute Savoie. A noter cependant que les rôles différents dévolus à l'Etat de part et d'autre de la frontière rendent difficile toute initiative. Le Canton de Genève ne possède pas, en effet, les mêmes outils de contrainte que les autorités françaises; en tant que simple acteur parmi d'autres sur le marché du foncier, il ne peut pas non plus dévoiler l'ensemble de sa stratégie.</p>	
Objectifs	<p>Mettre en place une véritable politique foncière permettant non seulement d'observer l'évolution du foncier, mais aussi de mieux anticiper les projets stratégiques et permettre de déployer des opérations de logements économiquement moins coûteuses.</p>	
Description de l'action	<p>La cartographie des fonciers stratégiques doit être réactualisée et mise à disposition sur GeoAgglo.</p> <p>Les dispositifs d'observation existants doivent encore être renforcés et optimisés, en s'efforçant d'obtenir une meilleure vision à l'échelle globale.</p>	



Résultats attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> > Développer un observatoire sur l'action foncière des territoires au niveau de l'agglomération. (rapprochement entre les DDT de l'Ain et de la Haute-Savoie, les EPF et la Région Rhône-Alpes). Modalités à déterminer pour la partie suisse > S'appuyer sur les EPF pour formuler des recommandations aux collectivités et aux bailleurs en parallèle des évolution de la planification.
Planification de l'action	
Pilote de l'action	<p>Pilote de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > Commission Logement – CRFG
Groupe de suivi	<p>Composition du groupe de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> > GT logement, OST, PA, EPFL, CERF
Financement	PA - GLCT





Suivi de la consommation d'espace : cartographie des espaces urbanisés		120-f
Date		
Contexte	<p>L'économie d'espace est reconnue par tous les territoires comme un enjeu primordial pour réussir une urbanisation de qualité articulée sur une stratégie de mobilité d'agglomération. Elle est en outre le gage de la préservation des espaces agricoles et naturels et de la qualité du cadre de vie.</p> <p>Le suivi de la consommation d'espace joue un rôle capital pour vérifier le respect des objectifs d'une agglomération compacte et efficace.</p> <p>Pour obtenir une image de l'évolution du territoire, les responsables font appel à des photographies aériennes. Les données sont ensuite confrontées à un état antérieur pour mesurer les évolutions. Elles sont également croisées avec le plan d'affectation simplifié pour voir ce qui reste d'espaces non urbanisés.</p> <p>Une première cartographie des espaces urbanisés a été testée en 2010. En 2011, la réalisation de nouvelles photos satellites et d'une cartographie du plan d'affectation simplifié couvrant toute l'agglomération a permis de relancer la démarche. L'effort a porté dans un premier temps sur le Pays de Gex. Il a permis d'aboutir à une cartographie présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> > ce qui s'est bâti récemment > ce qui reste à bâtir (zones à bâtir actuelles et futures, en distinguant les zones à forte, moyenne et faible densités) > les potentiels de densification des zones déjà bâties. <p>Les données ont également été établies pour le canton de Genève</p>	
Objectifs	Suivre la dynamique de construction et de consommation d'espaces dans l'agglomération.	
Description de l'action	<p>Un mandat a été confié à un bureau d'études pour évaluer la consommation de sol future selon 2 scénarios, à partir des données fournies par l'office de l'urbanisme (DCTI-Genève) qui cartographie la consommation de sol récente, les potentiels à bâtir et les potentiels de densification. Les résultats, après vérification par les partenaires du Projet d'agglomération, seront présentés en 2012 et mis à disposition sur GeoAgglo. Ces résultats devront être mis en cohérence avec les résultats des études menées sur France par la DDT ou les collectivités.</p>	



Résultats attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> > Présentation de la cartographie de suivi de la consommation d'espaces et des potentiels à bâtir et de son analyse à la commission logement > Porté à la connaissance des territoire sur la réalité de leur évolution en terme de consommation. > Inciter les territoire de SCOT à intégrer dans leur document d'orientation général des mesures de prescription chiffrée en matière de consommation à l'échelle des communes, telle que les lois Grenelle le requièrent, et qui est déjà pratiqué sur le District de Nyon.
Planification de l'action	<p>Suivi de l'étude, et plus précisément des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > potentiel constructible identifié dans les PLU et documents d'urbanisme suisses > surface urbanisée par période de 5 ans
Pilote de l'action	<p>Pilote de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > PA - GLCT
Groupe de suivi	<p>Composition du groupe de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> > GT logement, PA
Financement	PA - GLCT





Promouvoir de nouvelles formes d'habitat: recensement des opérations denses, rurales et urbaines de qualité		120-g
Date		
Contexte	<p>La politique du logement mise en place au niveau de l'agglomération ne s'intéresse pas seulement à l'aspect quantitatif lié au nombre d'objets produits, mais aussi à leur aspect qualitatif. Le but est notamment de promouvoir de nouvelles formes d'habitat répondant aux objectifs de densification, de mixité et de développement durable – qu'il s'agisse d'éco constructions, de bâtiments à haute efficacité énergétique, de coopératives d'habitat ou de quartiers intégrant logements aidés et libres. Pour alimenter la réflexion de la Commission Logement du CRFG et des partenaires du PA, il a été proposé d'organiser des visites communes de réalisations exemplaires et de favoriser les échanges d'expérience et d'informations. Le but est notamment de montrer que la densité peut offrir de bonnes conditions de vie et que les logements aidés ne sont pas forcément synonymes de « cités dortoirs » ou de grands ensembles sans âme.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Renforcer les connaissances en matière de politique de qualité environnementale des opérations de logements aidés > Faire connaître les projets exemplaires réalisés sur le territoire de l'agglomération et les valoriser > Créer un réseau de personnes ressources ayant conduit des opérations exemplaires 	
Description de l'action	<p>Des projets susceptibles d'entrer dans l'objectif de cette démarche ont été identifiés (quartier du Pommier réunissant HBM, HLM et coopérative d'habitat, futur écoquartier sur le site d'Artamis, Tambourine, Veigy, etc.), mais les visites ne se sont pas encore concrétisées.</p> <p>Par ailleurs, le Canton de Genève a lancé une réflexion visant à recenser les différentes typologies de logements sous forme d'un « atlas du logement ».</p> <p>Programmer des visites par le groupe technique de plusieurs opérations suisses et française puis organiser une visite par la commission logement.</p>	
Résultats attendus et livrables	<ul style="list-style-type: none"> > Organisation de visites/rencontres/échanges autour des projets exemplaires > Actions de communication à développer: colloque, séminaire d'élus, forum... publication > Sensibilisation des populations à la qualité des logements et des opérations 	



Planification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Une visite annuelle dans la demi journée suivant la commission logement de mi année > Forum en fin 2013 sur la qualité des opérations de logement dans l'agglomération.
Pilote de l'action Groupe de suivi	<p>Pilote de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > GT Logement, en s'appuyant sur les opérateurs locaux compétents <p>Composition du groupe de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> > GT logement, OST, PA
Financement	PA - GLCT





Révision du PDHT		120-h
Date		
Contexte	<p>La charte du PDHT a été adoptée en 2007.</p> <p>L'adoption de nouveaux documents de planification par les territoires, l'explosion de la construction sur la partie française, l'évolution du contexte socio-économique qui fait évoluer les besoins des populations, conduisent l'ensemble des partenaires à constater que cette charte est aujourd'hui à actualiser.</p> <p>Il convient donc de réviser ce document en intégrant les nouveaux enjeux de territoires.</p>	
Objectifs	Actualiser le PDHT d'ici 2014	
Description de l'action	<p>A partir des différentes études menées, notamment par le Projet d'agglomération depuis la ratification du PDHT (étude sur les besoins en logements dans l'agglomération franco-suisse, étude sur les politiques de planification, etc...), il conviendra de redéfinir les enjeux en matière de logements sur le territoire transfrontalier et les axes stratégiques d'intervention. Le PDHT de 2007 avait mis en avant l'impératif de rééquilibrage de la construction. Le futur PDHT, devant les résultats insatisfaisants en la matière, ne pourra que réaffirmer la nécessité de ce rééquilibrage, qui doit mobiliser autant la partie suisse pour développer l'offre que la partie française pour modérer et organiser l'urbanisation. Ce nouvel engagement à construire devra également s'emparer de l'enjeu qualitatif de l'adaptation du parc de logement aux besoins des populations.</p>	
Résultats attendus et livrables	<p>Révision du PDHT en 2014, après réalisation d'une étude confiée à un bureau d'études courant 2012 sur les besoins en logement sur les différents territoires</p> <p>Réaliser une analyse des besoins en logements à l'échelle de l'agglomération transfrontalière en les mettant en perspective avec le suivi et l'analyse de la production de logement.</p> <p>Inclure dans cette étude le besoin spécifique en logements aidés, en tenant compte des besoins de rattrapage du secteur.</p> <p>Adapter le volume de production du PDHT aux volumes définis dans les documents de planification (SCOT, PLH).</p> <p>Définir les orientations du PDHT sur la base de l'étude sur les besoins, en fonction des besoins spécifiques des ménages (taille des logements, typologie, adaptation aux conséquences de la dépendance, logements adaptés aux publics spécifiques, montant des loyers pratiqués, etc ...)</p>	



Planification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Etude exploratoire sur la méthodologie de la révision, en coordination avec l'OST : 2013 > Etude sur les besoin en logements= 2013-2014. > Révision du PDHT = 2014
Pilote de l'action Groupe de suivi	<p>Pilote de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > Commission Logement CRFG <p>Composition du groupe de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> > GT logement, OST, PA
Financement	PA - GLCT





Gouvernance et animation de la Commission Logement du CRFG		120-i
Date		
Contexte	<p>En 2010 et 2011, la Commission Logement et le groupe technique logement du CRFG ne se sont réunis que très épisodiquement. Ceci n'a donc pas favorisé une validation politique des objectifs et des résultats, ni une mobilisation des membres du groupe technique.</p> <p>Les partenaires et membres du GT souhaitent pouvoir s'investir sur des objectifs et des engagements clairs, y compris financiers. Il s'agit notamment de pouvoir définir le mandat du travail du groupe technique au regard des moyens engagés par le Projet d'agglomération.</p>	
Objectifs	Relancer/réactiver le groupe technique logement et la Commission Logement du CRFG	
Description de l'action	<p>Définir les attentes de l'investissement du groupe technique au regard des objectifs politiques validés par la commission CRFG dans les fiches du PA2.</p> <p>Réunir le groupe de travail 4 fois par an.</p> <p>Fixer les ordres du jour et les objectifs de travail d'une réunion sur l'autre.</p> <p>Rédaction systématique d'un compte rendu alternativement par la partie suisse et la partie française..</p> <p>Des sous groupes pourront être constitués pour travailler spécifiquement sur certaines fiches.</p> <p>Elaboration d'un tableau de monitoring de l'avancement des objectifs d'action au regard des fiches actions validées par la commission CRFG et intégrées dans le PA2</p> <p>Envoi les documents supports deux semaines avant la séance du groupe technique.</p> <p>Le groupe de travail se réunira en préalable à la commission CRFG pour débattre de l'ordre du jour et préparer les documents à soumettre aux élus.</p> <p>Sollicitation du PA sur les besoins financiers à l'issue de la commission CRFG logement de l'automne.</p> <p>5 personnes du groupe technique pourront participer comme observateurs à chaque commission CRFG. Les personnes seront identifiées lors du groupe technique précédent.</p>	



Résultats attendus et livrables	Mise en place d'un calendrier des réunions annuelles du groupe technique logement (au moins quatre par an) Production d'un tableau de bord et de livrables à l'examen de la commission.
Planification de l'action	Dès juin 2012
Pilote de l'action	Pilote de l'action > Commission Logement CRFG- co-animateurs Cg01 et Office du logement
Groupe de suivi	Composition du groupe de suivi > GT logement, OST, PA
Financement	Commission Logement CRFG





Encourager et maîtriser le renouvellement urbain		120-j
Date		
Contexte	<p>Dans la dynamique d'urbanisation de l'agglomération transfrontalière, une forte partie de la croissance est liée à la mutation des secteurs déjà bâtis. Le renouvellement urbain est donc à rechercher afin de densifier et restructurer les quartiers.</p> <p>En Suisse, il y a une expérience ancienne de la reconversion des zones « villas » et des zones industrielles mais avec le constat d'une forte inertie des projets et d'une disponibilité difficile des terrains. En France, le renouvellement urbain est à l'œuvre sans pour autant être maîtrisé, ce qui conduit à une urbanisation qui dysfonctionne durablement.</p> <p>En définitive cet important potentiel de croissance mérite d'être étudié et orienté en développant la compréhension réciproque des outils et des stratégies de part et d'autre de la frontière.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Identifier d'une part les obstacles et d'autre part les outils favorables au renouvellement urbain des territoires (nature: réglementaire, financière, juridique, paysagère, psychologique...) > Analyser les phénomènes de mutations sur les différents territoires et émettre des recommandations aux élus responsables de documents d'urbanisme 	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Quantifier la part de la croissance urbaine liée au renouvellement urbain par territoire > Analyser les leviers de ce développement > Connaître les obstacles au renouvellement urbain des quartiers > Emettre des recommandations en termes d'évolutions des outils juridiques et financiers 	
Résultats attendus et livrables	Mandat d'étude sur l'enjeu du renouvellement urbain dans l'agglomération transfrontalière	
Planification de l'action	Aboutissement de l'étude à la fin 2013	



Pilote de l'action	Pilote de l'action > Commission Logement CRFG
Groupe de suivi	Composition du groupe de suivi > GT logement, OST, PA, lien avec les PACA
Financement	PA- GLCT





SIGLES ET ABREVIATIONS

01	Département (français) de l'Ain
74	Département (français) de la Haute-Savoie
ARC (Syndicat mixte)	Association régionale de coopération du genevois (France)
ARS	Agences régionales de santé (France)
ADE	Agence de développement économique (France)
CG 01	Conseil général de l'Ain
GC 74	Conseil général de Haute-Savoie
CRFG	Comité régional franco-genevois
DARES	Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (Canton de Genève)
DCTI	Département des constructions et des technologies de l'information (Canton de Genève)
DDT	Direction départementale des territoires (France)
DIM	Département de l'intérieur et de la mobilité (Canton de Genève)
DIP	Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (Canton de Genève)
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du territoire (France)
DSE (GE)	Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève
DSE (VD)	Département de la sécurité et de l'environnement du Canton de Vaud
FDCL	Fédération des coopératives laitières (France)
HES-SO	Hautes écoles spécialisées de Suisse Occidentale
INTERREG	Programme européen de coopération territoriale
MED	Maison de l'économie et du développement (France)
PA	Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
PPDE	Politique des pôles de développement économique
ULAM	Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers

Grand Genève

AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOISE



CRFG
comité régional franco-genevois



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Rhône-Alpes



O régionyon



VILLE DE
GENÈVE

